Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15261 – 7 F

– *DIMANCHE 20 – LUNDI 21 FÉVRIER 1994*

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'expiration de l'ultimatum aux Serbes de Bosnie

L'OTAN considère comme une cible toute arme lourde qui n'aura pas été placée sous le contrôle de l'ONU

Les Occidentaux ont réitéré, vendredi 18 février, leur menace de frappes aériennes contre les armes lourdes qui échapperaient encore au contrôle de la FORPRONU à Sarajevo, à partir de lundi 1 heure, heure française. Le président Bill Clinton devait s'adresser aux Américains samedi pour leur expliquer cette décision d'engager l'aviation de l'OTAN.

Les Serbes de Bosnie ont annoncé vendredi que le retrait de leurs armes lourdes serait effectif dès samedi minuit. Un tel retrait n'est, aux yeux des autorités bosniaques, qu'un «premier pas» vers la levée du siège de Sarajevo.

Le président russe, Boris Eltsine, a proposé vendredi la réunion, la semaine prochaine, d'une conférence internationale sur la Bosnie. La proposition a été jugée prématurée à Washington.



Fermeté à Washington

WASHINGTON

de notre correspondant

Pour la Maison Blanche, *«un ultimatum est un ultimatum»*, *«une date butoir, une date butoir»*. Quelles que soient les gesticulations diplomatiques de la Russie, les Etats-Unis n'entendent pas donner l'impression que la menace d'utilisation de la force par l'OTAN en Bosnie a perdu de sa réalité. Au contraire : la pression doit être maintenue; l'heure n'est pas à la discussion sur les mérites d'une éventuelle conférence internationale, mais à la vérification du retrait effectif de l'artillerie lourde serbe des hauteurs de Sarajevo.

Tel était le message de fermeté et de détermination que l'administration Clinton entendait transmettre à quarante-huit heures de l'expiration de l'ultimatum de l'OTAN. (dimanche à 19 heures, heure de Washington, lundi 1 heure française). Le président Bill Clinton devait d'ailleurs s'adresser samedi aux Américains pour leur expliquer pourquoi les Etats-Unis pourraient, dans les tout prochains jours, utiliser la force en Europe. Dans une déclaration faite à la Maison Blanche, M. Clinton devait citer cinq raisons principales, qu'un haut fonctionnaire de la présidence énumérait, vendredi, dans cet ordre : *«Maintenir la crédibilité de l'OTAN, empêcher une extension de la guerre, enrayer un éventuel flot de réfugiés, préserver les relations de l'Ouest avec le monde musulman, enfin un élémentaire souci humanitaire.»*

L'administration n'ignore pas que le «coup» diplomatique réussi par la Russie – annonçant jeudi qu'elle avait convaincu les Serbes de retirer leur artillerie des hauteurs de Sarajevo – a diminué la probabilité d'une intervention aérienne de l'OTAN. Mais on entend, à Washington, continuer à «faire comme si» la situation n'avait pas vraiment changé. La pression doit être maintenue sur les Serbes si l'on veut faire taire leurs canons autour de la capitale bosniaque. Les préparatifs d'une éventuelle frappe aérienne se sont donc poursuivis.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 3

«Juste un premier pas»

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

Sanada ne comprend pas. Pourquoi en plein hiver sa mère, âgée de soixante-sept ans, se met-elle à laver frénétiquement à grande eau les murs de l'appartement, noircis par la fumée d'un poêle rudimentairement installé? *«Je veux*, a-t-elle finalement expliqué, *être prête pour les frappes aériennes»*, de l'OTAN sur les positions serbes.

Même si chacun s'en défend avec l'énergie du désespoir, Sarajevo attend toujours que le monde vole, un jour, à son secours. On n'ose le dire, pas même se l'avouer, parfois. Pour le moment, les habitants profitent du premier véritable cessez-le-feu depuis le début de la guerre, il y a près de deux ans. Ils marchent, se promènent, même, dans les rues enneigées, sans jouer à la roulette russe.

Même les *snipers* – les tireurs embusqués – semblent avoir remisé leurs meurtriers fusils à lunette. Parfois, les passants s'arrêtent, lèvent les yeux vers le ciel, où, cachés par les nuages, volent les avions de l'OTAN. Mais la ville survit toujours sous la perfusion du pont aérien humanitaire. Le siège n'est pas levé.

A deux jours de l'expiration de l'ultimatum de l'OTAN, la menace de frappes aériennes semblait, vendredi, s'éloigner. Après avoir testé la détermination de l'OTAN, les Serbes de Bosnie paraissent accepter de se retirer à vingt kilomètres du centre de Sarajevo ou de mettre sous contrôle des «casques bleus» leurs armes lourdes déployées autour de la capitale. Pour les autorités bosniaques, qui, en durcissant leur position de jour en jour, misaient sur une erreur de l'adversaire, la retraite serbe ne serait pas une surprise.

Comme les Serbes, il veut retirer la majeure partie de ses pièces d'artillerie hors de la zone d'exclusion de vingt kilomètres, en territoire contrôlé par ses forces, plutôt que de les laisser ici, inutiles, sous contrôle de l'ONU.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Lire la suite page 3

Macédoine : la Grèce isolée

LE «durcissement» annoncé sur la question macédonienne par le nouveau gouvernement grec, dès sa prise de fonctions au mois d'octobre 1993, a dépassé cette semaine le stade des affrontements verbaux et des manœuvres diplomatiques. En décidant, mercredi 16 février, de fermer le port de Salonique aux marchandises destinées à l'Ancienne République yougoslave de Macédoine – en abrégé FYROM – Athènes veut contraindre Skopje à plier sur les trois points du contentieux qui les divise. Il s'agit de la dénomination du pays – le nom de Macédoine étant, selon la Grèce, exclusivement réservé à la plus septentrionale de ses provinces –, de l'abandon, comme emblème national, du soleil de Vergina – qui fut celui d'Alexandre le Grand – et de la suppression, dans la Constitution de la FYROM, d'articles jugés «irrédentistes» par Athènes.

Ce blocus, s'il est effectif, risque d'étrangler économiquement un petit pays enclavé et déjà handicapé par les sanctions imposées à son voisin du Nord, la Serbie. Le débouché naturel sur la Méditerranée de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine est en effet Salonique, par où transitent près des trois quarts des importations et exportations de Skopje.

L'ATTITUDE grecque, si elle se maintient, peut certes isoler géographiquement Skopje, mais l'isolement diplomatique menace au premier chef les dirigeants hellènes. On s'irrite – et le mot est faible – dans les capitales des Douze, de voir le gouvernement d'Andreas Papandréou profiter de la tension qui règne au sujet de la Bosnie et de sa présidence de l'Union européenne pour faire monter les enchères et attiser un conflit dans une région à hauts risques.

La vague de relations diplomatiques établies entre Skopje et la plupart des grandes nations, qui a déferlé ces dernières semaines, fait suite au refus d'Athènes de reprendre les négociations de New-York, ouvertes l'an passé sous l'égide des Nations unies, visant à trouver une issue honorable pour chacun à ce conflit. Même Moscou, dont l'appui était espéré par la Grèce au nom de la «solidarité orthodoxe», a choisi son camp de la manière la plus claire, en reconnaissant Skopje sous le simple nom de «République de Macédoine».

EMPORTÉ par une rhétorique nationaliste et chauvine, abondamment déversée pendant la dernière campagne électorale, le PASOK d'Andreas Papandréou déçoit une fois de plus ceux qui espéraient que, une fois revenue au pouvoir, la gauche hellène tirerait des leçons de ses erreurs passées. A l'heure où ses responsabilités, dans la région et au sein de l'Union européenne, commanderaient à la Grèce prudence et responsabilité, on assiste au contraire à une gesticulation nuisible et dangereuse de responsables politiques bien indignes de leurs glorieux ancêtres.

Lire page 4

Querelle linguistique en Espagne

Le Tribunal constitutionnel devra trancher la querelle qui oppose le gouvernement de Madrid et la Généralité (gouvernement autonome) de Catalogne à propos de la place du castillan – espagnol – et du catalan dans l'enseignement, et plus généralement dans la vie publique de la province. Le tribunal suprême craint que la loi de «normalisation linguistique» de Catalogne, qui renforce l'usage du catalan, ne soit contraire à la Constitution et ne viole la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Lire page 5

Afrique du Sud : le «Bop» en résistance

Le gouvernement du Bophuthatswana – bantoustan de 2,5 millions d'habitants – refuse pour l'instant de participer aux élections multiraciales qui doivent avoir lieu du 26 au 28 avril en Afrique du Sud. Ce rejet, qui s'exprime au sein de l'Alliance de la liberté – regroupant les conservateurs noirs de l'Inkatha et l'extrême droite blanche, – traduit une résistance : le bantoustan ne veut pas être réintégré dans l'Afrique du Sud à l'issue des élections.

Lire page 6

HEURES LOCALES

Hervé de Charette au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

Hervé de Charette, ministre du logement, est l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 20 février, à partir de 18 h 30.«Le grand jury RTL-*le Monde*» est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le dimanche, de 20 heures à 21 heures.

Les skieurs français hors piste

Pas de médaille pour les tricolores dans la descente dames de Lillehammer, gagnée samedi par l'Allemande Katja Seizinger

LILLEHAMMER

de notre envoyée spéciale

Trois courses ont suffi pour que le ski français glisse, à Lillehammer, sur la pente des doutes et des polémiques. Les sélections, vendredi 18 février, pour la descente dames qui se courait samedi n'ont pas contribué à alléger un climat qui vire au grain.

Carole Merle, vingt-quatrième de la troisième séance d'entraînement, a terminé à plus de deux secondes de la première et n'a pas été retenue pour disputer l'épreuve. *«Carole n'est pas dans le coup*, a annoncé Michel Vion, directeur des équipes de France. *Elle est là pour remporter des médailles, pas pour figurer à des places d'honneur. Je préfère donner une chance à des filles pour qui une dixième place sera une grande satisfaction.»*

La championne du monde de slalom géant a pris la décision comme un camouflet. Elle a refusé de polémiquer. Certains n'ont pas tardé à s'en charger, alimentant une controverse qui dure depuis une semaine.

Tout commence le 12 février. Avant même que la flamme olympique ne soit allumée, dirigeants et athlètes sont en ébullition. Lors du dernier entraînement, Franck Piccard, vice-champion olympique de la discipline à Albertville, a laissé échapper le dernier billet disponible pour la descente. Mauvais perdant, il rechigne, puis se soumet à la règle du jeu qu'il avait acceptée au départ. L'incident est clos.

Pas pour Jean-Claude Killy et Marielle Goitschel. Les anciens champions olympiques s'émeuvent de cette *«injustice»*. Les choses ne s'arrangent pas lorsque, le lendemain, Jean-Luc Crétier, possible médaillable, échoue à la vingt-quatrième place. Jeudi, dans le super-G, Piccard termine vingt-troisième. Deux jours auparavant, Carole Merle a fini dix-neuvième. Pas un Français ne pointe le bout de ses skis sur un podium. Jeudi, Marielle Goitschel revient à la charge. Elle estime que les structures du ski français devraient être revues. *«Le milieu dirigeant est beaucoup trop vieux*, regrette-t-elle. *Il y des gens qui sont là depuis trop longtemps et qui ne laissent pas la place aux jeunes.»* En outre, elle ne mâche pas ses mots envers Michel Vion, traité à demi-mots d'incompétent et de briseur d'idoles.

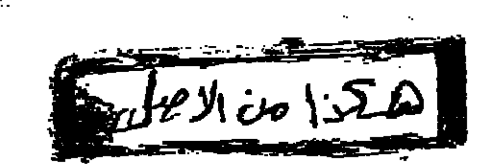
«J'assume tout», répond celui-ci, agacé par les critiques de gens qui *«feraient mieux de se taire, et nous laisser travailler»*. Le même jour, Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, déclare que *«il faudra se pencher sur les raisons de la non-réussite des équipes françaises. Il faut reconnaître que nous multiplions les déceptions»*.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Lire la suite page 10

M 0146 - 0220 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m : Allemagne, 3 DM : Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,30 £ : Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 550 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $





Il y a deux cents ans

L'abolition de l'esclavage

par Louis Sala-Molins

AN II, 16 pluviôse (4 février 1794) : *« La Convention nationale déclare que l'esclavage des nègres dans toutes les colonies est aboli ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution. »* Les abolitionnistes, sur le modèle de la Society for the Extinction of the Slave Trade, avaient constitué naguère la très élitiste Société des amis des Noirs, politiquement physiocrate, philosophiquement « éclairée » et – un temps – en grande partie girondine, autour d'un projet d'une clarté parfaite : *« Faire abolir légalement l'horrible traite des nègres. »*

Avec Brissot, qui la fonde en février 1788, il y a là Condorcet, La Rochefoucault, Trudaine. Mirabeau, Soufflot, La Fayette, Mollier, Pétion et Grégoire en seront aussi. D'autres encore. Du très beau monde, qui veut sincèrement faire ici aussi bien qu'outre-Manche la Society : les Amis traduiront les textes des Anglais, dénonceront sans relâche les excès des négriers et des planteurs, batailleront pour que les grands de ce monde conviennent d'alléger le sort des esclaves noirs.



JEAN-LOUP CHARMET

La révolte des esclaves à Saint-Domingue en 1791.

Ces messieurs et ces révérends ont une approche singulièrement rigoureuse de la cruelle réalité de l'esclavage. La réduction culturelle et juridique, légalisée par le code noir, de l'esclave noir ou métis à la condition de bête ? Un non-sens philosophique à partir du moment où l'*universalité de la raison* a été établie. Le système de production fondé sur la traite et la main-d'œuvre esclave ? Une aberration économique : la traite coûte trop cher à l'Etat et, comme sait le dire Condorcet, dont l'attachement aux idées d'Adam Smith est sans faille, *« dans la culture esclave, le produit brut est faible ; et, au contraire, le produit brut sera plus considérable dans la culture libre »*. Maintenir pareil système à l'autre bout de l'Océan ? Une stupidité politique, puisque les Blancs gouverneraient infiniment mieux les Noirs en les mettant au « travail libre » chez eux, en Afrique, à l'avantage évident de l'Etat et des colons. Et des Africains.

Mais les Amis pouvaient-ils tirer impunément sur le puissant lobby des négriers ? En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen éliminait tout bonnement de son préambule et de son premier article l'esclave noir, parce que le dernier n'admettait point d'exception au sacro-saint droit du maître sur sa propriété. La physiocratie ne pouvait pas envisager *l'irruption soudaine* de l'esclave dans la citoyenneté et la *« ruine des colonies »* par les bouleversements de toute sorte qui s'ensuivraient. Si elle envisageait une entrée en citoyenneté, elle ne voulait pas de soudaineté, ni calendrier en main, ni concept en tête.

Les négriers pouvaient donc pavoiser et lire la Déclaration dans le sens qui leur convenait : non seulement le droit de propriété y recevait la caution péremptoire de la philosophie et du droit, mais, avec un brin d'exégèse, l'*exclusif* – ce principe constant et sévèrement appliqué de l'exclusivité des échanges entre les îles et la métropole, qui tenaillait leur commerce – sautait de toute évidence. Dans la fièvre de ces années, les colons appliquent à leur façon Déclaration et idéologie révolutionnaire.

On parle de nation ? Là-bas, la nation c'est eux, les Blancs. De citoyens ? Là-bas, c'est encore eux, et eux seuls. Nul n'a encore infirmé les lois du code noir ni aucune des instructions qui l'enluminent et dont la prose n'a cessé de creuser l'abîme entre le Blanc et le Noir, entre la brute et l'homme. On parle de liberté ? Laquelle, si ce n'est celle de commercer en tous sens et d'agrandir le cheptel ? Et les Antilles auront des Assemblées, qui prétendront légiférer au mieux des intérêts des seuls Blancs, irrémédiablement minoritaires. Des Blancs qui menaceront Paris de sécession si l'on entend leur imposer une autre lecture que la leur de l'exercice sacro-saint de la propriété, des intangibles « humanité du Blanc » et « bestialité du Noir ».

Révoltes et répression

Le code noir concédait filiation française et francité (humanité donc) à quelques-unes des bêtes du troupeau noir et métis. On s'évertua à sommer les Blancs de là-bas de respecter, au moins, ce qu'établissait ce texte monstrueux. Ah non ! réplique l'Assemblée de Saint-Domingue, qui menace de se donner à l'Angleterre plutôt que d'octroyer quelque consistance politique à « n'importe quoi » sentant fort la bête, la grange, la négritude. Et cependant – et avant même – qu'on fait de la casuistique sur la nuance précise du métissage valant sauf-conduit pour la liberté côté Paris, Amis compris, sur la hauteur et l'épaisseur du rempart juridique à maintenir sur l'arrogance des nègres côté Saint-Domingue, l'île s'est levée.

Car l'histoire de l'esclavage noir aux Antilles est aussi celle des tentatives soudaines de révoltes matées par des répressions féroces. En 1791, c'est du sérieux, du construit : au Bois-Caïman, la nuit du 22 au 23 août, le coup d'envoi est donné d'une *révolte qui* arrachera l'esclave à l'esclavage, Saint-Domingue à la France. Autour de Bouckman, puis de Toussaint Louverture, se dresse, face aux tergiversations du pouvoir français à Saint-Domingue, l'exigence absolue : plus d'esclavage, pas de gestion paternaliste. Là, poudre à la ceinture, machette bien empoignée, à l'autre main la mèche à incendie, les esclaves vivent l'arrêt de mort de l'esclavage. On tire, on tranche, on incendie. Informé, le pouvoir à Paris n'apprécie guère ce corollaire imprévu à la syllogistique de la liberté-égalité et montre du doigt les Amis des Noirs : c'est de leur faute. Les Amis protestent qu'ils n'y sont pour rien, que seuls les métis sont l'objet de leurs soucis et qu'ils ont toujours dit que les Noirs devraient attendre, ce qu'ils feraient d'autant mieux s'ils étaient tenus par des métis affranchis, aux intérêts identiques, dès lors, à ceux des Blancs.

La Constituante assimilait les colonies à la métropole. La Convention se posa la question essentielle : dans le cénacle de la liberté et de l'égalité, pouvait-on parler d'un statut des esclaves, avec ce mot-là, sans se déshonorer à jamais ? Mille fois non. Mais alors, comment dire ? On hésita entre *« cultivateurs »*, *« hommes-chargés-de-la-culture »*, *« hommes-aux-bras-employés-à-la-culture »*. On retint le joli mot de *« non-libres »* pour ne point se déshonorer et on avança pour eux de touchantes dispositions. Le mot « esclave » ne sera pas retenu, la chose si. La Convention mande là-bas Sonthonax et Polverel pour faire savoir aux *« non-libres »* qu'on accélérera leur humanisation s'ils jettent au ruisseau leur attirail de guerre et retrouvent les pioches. *Mais Toussaint Louverture et les siens n'en sont* plus là, et, si bien disposés qu'aient été les envoyés de la Convention pour brusquer un rien les choses, le chef des révoltés arrache à Sonthonax un décret d'abolition immédiate de l'esclavage sur l'île. Nous sommes le 29 août 1793.

La France n'est pas seule aux Antilles. L'Espagne et l'Angleterre veulent y affermir leurs positions et tout désordre français favorise leurs projets. La Convention doit faire face à un triple danger : la sécession fomentée par les colons, la révolte des esclaves, la chute des territoires sous pouvoir anglais. Elle obtempère, tergiverse et calcule enfin que le seul moyen dont elle dispose pour garder ce qui lui reste aux Antilles, c'est d'armer les esclaves pour que, affranchis et citoyens, ils défendent sols et plantations de leurs corps de soldats zébrés par les cicatrices encore fraîches des morsures du fouet. Elémentaire. Et ce fut le décret d'abolition de février 1794 – corroborant le coup de force de Louverture en août 1793 – voté par la Convention, forte ce jour-là d'une minorité de ses membres. La soudaineté de la chose navre Grégoire. Robespierre est ailleurs. Danton se félicite de la bonne farce faite aux Anglais.

En réalité, la France républicaine s'aligne. Elle fait, ce jour de pluviôse, aussi bien qu'avaient fait les Quakers en Pennsylvanie dès 1688, puis cet Etat en 1774 et en 1776 ; aussi bien que l'Etat de Vermont en 1777, que le Massachusets et le New-Hampshire en 1783, le Connecticut et le Rhode-Island en 1784, le North-West-Territory en 1787, le Danemark en 1792.

Sauf que les faits sont têtus. Si en 1802 – 30 floréal an X – Napoléon peut rétablir la traite et l'esclavage tels que réglementés avant 1789, est-il insensé de penser que c'était *faisable parce que la France pouvait* parfaitement supporter ce retour au *statu quo ante* sans désordre, ni désillusion, ni déchirure ?

Revenons en arrière. Nul ne prétend qu'il n'y ait eu, autour de ce 4 février, discussion sur la « philosophie » de l'esclavage. Mais l'affaire a été constamment subordonnée au souci de la stabilité à très long terme de la réalité coloniale. De *là le charme infini des moratoires. A l'heure du* bilan, une vérité s'impose et une appréciation. La vérité : l'abolition, ce sont les esclaves qui l'arrachent au fer et au feu, et ils pensent liberté ; le reste suit, et son contexte métropolitain c'est l'intérêt qui le pense. *L'appréciation est celle d'Aimé Césaire : « Marx, après Hegel, remarque que tous les grands événements se répètent deux fois : la première comme tragédie, la seconde fois comme farce. L'Histoire renverse parfois cette proposition, et de ce qui aux sceptiques peut apparaître farce, le réel fait l'ébauche et la grimace du sérieux du futur. La farce – mais grandiose – est de pluviôse de l'an II. L'esclavage est aboli en moins de dix minutes. »* Donnez aux dix minutes une longueur biblique pour mieux coller à l'Histoire, au risque de briser l'image, la pertinence est parfaite : et attendons 1848.

Nous commémorons pluviôse de l'an II parce que les abolisseurs c'est nous, pas eux. A eux, aux Noirs, les échecs de leur entreprise, dont la mort pitoyable de Louverture au fort de Joux. A nous, par le truchement des Lumières, la gloire de l'initiative. Les historiens savent bien à quel point cette lecture de 1794 est d'une exemplaire mesquinerie. Mais les grands de la Grande Nation ?

François Mitterrand, qui inaugure son règne en fleurissant le tombeau de Schœlcher – artisan de l'abolition en 1848 – réussit la performance de raconter, dans son discours au Jeu de paume en 1989, la fin réelle de l'esclavage *chez nous* sans évoquer une *seule fois ni la révolte de Saint-Domingue* ni le nom de Toussaint Louverture. Jack Lang, son ministre de la culture et du Bicentenaire, en fait exactement autant lors de la « panthéonisation » de deux Amis des Noirs, Condorcet et Grégoire, *à la fin de la même année. L'exemple de* l'oubli, du mensonge ou de l'omission vient du sommet.

▶ Professeur de philosophie politique à l'université Toulouse-Le Mirail.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Vingt ans après

JACQUES, ÉDOUARD CHARLES, PHILIPPE ET LES AUTRES...
de Christine Clerc.
Albin Michel, 300 p., 120 F.

COLUCHE VICTIME DE LA POLITIQUE
d'André Halimi
Edition nº 1, 180 p., 85 F.

VINGT ans après la mort de Georges Pompidou, quatre de ses principaux mousquetaires ou, si l'on préfère, de ses enfants en politique, qui avaient combattu pour lui, dans son ombre, ferraillent désormais en ordre dispersé. Formellement, c'est toujours un pour tous et tous pour la France mais, les choses étant ce qu'elles sont, il arrive que chacun pense d'abord à ses œuvres et qu'entre eux les alliances se nouent et se dénouent au gré des opportunités et des divergences stratégiques. Ce sont les figures de quadrille, la saga des ... de Georges Pompidou, que Christine Clerc trace dans *Jacques, Edouard, Charles, Philippe et les autres...*

A cette fin, l'auteur revient sur les itinéraires entremêlés des principaux acteurs du mouvement gaulliste, depuis l'effacement des barons historiques. Le problème des héritiers fut, et reste, de se rattacher à la fameuse légitimité gaulliste dans leur quête du pouvoir. A l'exception de Charles Pasqua, passé très jeune par la Résistance, ils n'étaient que de purs produits du pompidolisme. Et Jacques Chirac fut accusé de trahison, au sein du clan gaulliste, pour avoir joué Valéry Giscard d'Estaing contre Jacques Chaban-Delmas en 1974.

C'est par rapport à ce besoin de légitimité qu'il faut comprendre les liens, à la fois sentimentaux et politiques, qui rapprochent *Jacques Chirac de Charles* Pasqua et de Philippe Séguin, parce que ces derniers ont, comme lui, *« la tripe populaire »*, note Christine Clerc, qu'ils incarnent la tradition bonapartiste, qu'ils lui apportent *un peu de* l'onction gaulliste. *« Jacques Chirac ne se résout pas à n'être aimé ni de Charles Pasqua ni de Philippe Séguin, même quand ces deux-là paraissent jouer contre lui »*, observe-t-elle.

Le récit de l'auteur fourmille de détails sur leur conjuration contre le maire de Paris, puis sur leur réconciliation avec lui, ainsi que sur les relations, moins tourmentées mais non sans nuages, entre ce dernier et Edouard Balladur.

La chronique se tient délibérément à hauteur d'homme et emprunte beaucoup à l'acuité psychologique de l'observatrice. Les portraits éclairent les arrière-pensées et inversement celles-ci donnent plus d'épaisseur à ceux-là.

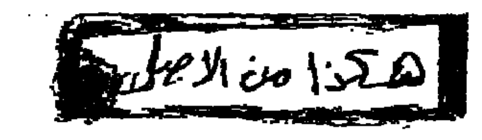
On perçoit mieux combien l'énergie de Jacques Chirac a besoin de s'appuyer sur des proches, qui peuvent être enclins à l'utiliser ou à s'en lasser ; ou par quelles voies *« le cousin de Marseille »* a atteint les sommets de l'Etat ; ou par quelles transes passe Philippe Séguin, *« Cassandre cyclothymique »* ; ou comment Edouard Balladur s'identifie à *« un nouveau Pompidou »*.

Christine Clerc s'attarde sur ce dernier mousquetaire, qu'elle dépeint avec bonheur *« dans l'attitude bienveillante du préfat ». « A cet instant, note-t-elle, c'est la rondeur qu'on remarque chez lui : le menton enveloppé, la lèvre inférieure gourmande, les grandes oreilles sensibles. L'observateur attentif cependant, serait frappé par l'aigu du regard et du nez fin mais volontaire et par la détermination – sinon la dureté – de la lèvre supérieure. »*

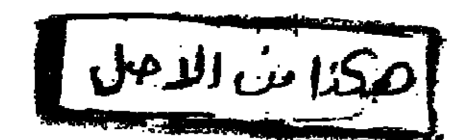
En tentant d'imaginer la suite des aventures des enfants de Pompidou, elle se demande si un accord Balladur-Pasqua, pour ratisser large, ne ferait pas *« un ticket gagnant aux présidentielles »*, à moins que Jacques Chirac, remontant la pente, réserve le poste de premier ministre au même Pasqua, *« gaulliste, homme d'autorité et d'expérience »* et, en tout cas, outsider placé dans plusieurs combinaisons.

André Halimi revient sur un passé plus récent, un peu plus d'une dizaine d'années, pour évoquer la candidature canulardesque de Coluche à l'élection présidentielle en 1980. Un sacré bretteur que Coluche, qui se mit à dos la société politique pour avoir tenté de la ridiculiser. Selon l'auteur, l'expérience fut cruelle pour le comique qui apprit à ses dépens que *« la politique appartient aux politiciens »*. André Halimi fait revivre cette curieuse campagne électorale, ses dessous, la manière dont elle fut accueillie et jugée, les conséquences qu'elle eut dans la carrière de Coluche. Ce canular médiatico-politique, qui, pendant un temps, a pris une dimension sérieuse que son instigateur n'avait pas prévue, semble avoir plutôt servi l'élection de François Mitterrand, ne serait-ce que parce que Coluche a finalement appelé à voter pour le candidat de la gauche. Il fut, surtout, l'une des plus spectaculaires tentatives de dynamitage du jeu politique par quelqu'un qui en refusait les règles convenues.

Sans doute reste-t-il quelque chose de cette percutante remise en cause, puisque les raisons profondes qui l'avaient inspirée, indépendamment du talent de l'artiste, ne semblent pas caduques. Quelque chose d'enfoui et de nostalgique.







La guerre en Bosnie et l'ultimatum de l'Alliance atlantique

Tout en se félicitant de la démarche entreprise par les Russes auprès des Serbes de Bosnie, Paris et Washington ont réaffirmé, vendredi 18 février, la détermination occidentale à faire respecter l'ultimatum : toute arme lourde repérée dans le périmètre interdit et non placée sous contrôle de la FORPRONU est exposée à des frappes aériennes à compter de lundi 1 heure, heure française.

Un communiqué publié samedi matin par le service de presse des forces aéroportées russes avait semé le doute sur la position de Moscou, en déclarant que la levée par l'OTAN de son ultimatum était l'une des conditions du déploiement à Sarajevo des «casques bleus» russes stationnés en Croatie. Les Serbes de Bosnie ont en effet présenté jeudi cette arrivée des Russes comme la garantie pour eux que l'armée bosniaque ne tirerait pas parti de la remise de leur artillerie à la FORPRONU.

Interrogé par notre correspondant à Moscou, Jan Krauze, le porte-parole des forces aéroportées russes a cependant démenti qu'aucun changement soit intervenu dans la position russe. Moscou, a-t-il dit, attend le retrait des armes lourdes de Sarajevo, ce qui entraînera la levée par l'OTAN de sa menace de frappes; ces conditions étant réunies, les soldats russes iront à Sarajevo surveiller les armes et s'interposer, dans les rangs de la FORPRONU.

Les Nations unies ont d'ailleurs annoncé vendredi que les soldats russes n'arriveraient pas à Sarajevo avant dimanche minuit. Le ministère russe des affaires étrangères avait indiqué vendredi qu'il n'était pas question de les exposer à d'éventuelles frappes aériennes. Une dizaine d'entre eux est toutefois déjà à Sarajevo, où devait se rendre également l'émissaire de Boris Eltsine Vitali Tchourkine, afin d'observer l'opération de retrait. Un tiers du bataillon russe (soit plus de 400 hommes), déployé en Slavonie orientale (Croatie), a commencé à faire mouvement vers la Bosnie.

Le président Bill Clinton devait intervenir publiquement samedi pour rappeler les raisons de cet engagement de l'aviation américaine. En France, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré : *«Il ne faut pas imaginer qu'on va nous satisfaire avec de bonnes paroles. (...) Il faudra que la réalité du retrait serbe soit constatée par ceux qui ont autorité pour cela. Nous sommes totalement déterminés, le président de la République, le premier ministre, le ministre de la défense et moi-même, tout le gouvernement et nos partenaires de l'Alliance, à appliquer l'ultimatum.»*

Le ministre des affaires étrangères a d'autre part indiqué : *«Si on peut constater lundi que l'ultimatum a été exécuté, il faudra activer les feux de l'action diplomatique toute la semaine prochaine.»* On expliquait vendredi, dans les milieux dirigeants à Paris, qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud et ne pas laisser retomber la mobilisation diplomatique internationale à propos de la Bosnie, notamment l'entrée en jeu des Américains et des Russes. Tandis que l'on réfléchissait, dans les chancelleries européennes, aux initiatives d'ordre politique qui pourraient être prises la semaine prochaine, dans l'hypothèse où les Serbes auront obéi à l'ultimatum, le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, proposait depuis Athènes la tenue d'une nouvelle «conférence internationale».

Présentant cette proposition comme une *«initiative du président Boris Eltsine»*, M. Kozyrev a indiqué que cette conférence, du point de vue de Moscou, pourrait avoir lieu la semaine prochaine entre Russes, Américains et Européens, mais il n'a pas précisé le lieu envisagé par Moscou pour une telle réunion, ni le niveau des participants. Cette idée n'a pas été évoquée lors de la rencontre que M. Kozyrev a eue vendredi à Athènes avec la «troïka» européenne (les ministres des affaires étrangères belge, grec et allemand). Charles Redman, chargé de mission du président américain pour la Bosnie, arrivé à l'improviste vendredi matin à Athènes, a également eu des entretiens avec les ministres russe et européens.

A Sarajevo, la plupart des organisations humanitaires ont évacué une grande partie de leur personnel à l'approche de l'expiration de l'ultimatum de l'OTAN. Le personnel du HCR a aussi été retiré des zones sous contrôle serbe et des enclaves musulmanes de Zepoa et Gorazde.

La FORPRONU a annoncé vendredi qu'un accord, avec des représentants des forces serbes et de l'armée bosniaque, était intervenu sur l'ouverture de trois nouveaux sites pour le regroupement des armes lourdes. L'un, à Malo Polje, sur le mont Igman, doit accueillir des armes de l'armée bosniaque, les deux autres doivent accueillir des armes serbes dans les villages de Blagovat et Saracevac, au nord de Sarajevo.

Selon M. Karadzic, le retrait de l'artillerie serbe devait être achevé vingt-quatre heures avant la fin de l'ultimatum

BELGRADE

de notre correspondante

«L'ultimatum, mais quel ultimatum?» Les Serbes de Bosnie continuaient, vendredi 18 février, à se défendre d'avoir cédé à l'ultimatum de l'OTAN. A l'instar de leurs dirigeants, les médias serbes de Belgrade et de Pale se gardaient d'utiliser ce mot «honteux»; ils se bornaient à annoncer que les Serbes bosniaques avaient accepté de retirer leur artillerie lourde des hauteurs de Sarajevo, *«conformément à l'accord de cessez-le feu»*, signé avec la partie musulmane sous l'égide de la FORPRONU, le 9 février dernier, à l'aéroport de Sarajevo et *«en réponse à l'invitation de la Russie»*.

Lorsque l'OTAN avait décidé de bombarder toutes les armes lourdes serbes qui n'auraient pas été retirées ou placées sous contrôle de l'ONU avant dimanche 20 février à minuit, Radovan Karadzic, le dirigeant des Serbes de Bosnie, avait rétorqué : *«Nous ignorerons les injonctions de cette organisation dont nous ne faisons pas partie»*. Vendredi, alors que des convois transportant des armes lourdes quittaient les environs de Sarajevo, Radovan Karadzic a déclaré : *«Nous agissons à la demande de l'ONU et non de l'OTAN.»*

A l'issue d'une rencontre vendredi avec Yasushi Akashi, l'émissaire du secrétaire général de l'ONU, M. Karadzic a assuré que le retrait et la mise sous contrôle des Nations unies de l'armement serbe seraient effectifs *«samedi* [18 février] *à minuit»*, soit vingt-qautre heures avant l'expiration de l'ultimatum de l'OTAN. Autrement dit, le dirigeant serbe se fixe son propre délai pour ne pas avoir l'air d'obtempérer à l'injonction de l'Alliance atlantique. *«Demain à minuit, sans considération d'aucune autre date, les armes lourdes seront sous le contrôle effectif exigé par l'ONU»*, a-t-il insisté.

Que ce soit pour satisfaire les exigences de la Russie, de l'ONU ou de l'OTAN, les Serbes ont en tout cas fléchi face à la menace d'intervention militaire étrangère en Bosnie. La diplomatie «musclée» paraît devoir porter ses fruits, mais pour une seule raison : l'objectif de la communauté internationale ne va pas à l'encontre des intérêts serbes. Ces derniers, qui ont renoncé depuis longtemps à s'emparer de Sarajevo, réclament ouvertement le partage de la ville selon les lignes actuelles de démarcation. Or, le plan de démilitarisation de la capitale bosniaque, dans sa forme actuelle, non seulement ne remet pas en question le *statu quo* mais devrait même le consolider par la présence des «casques bleus».

La proposition russe d'envoyer des troupes et l'annonce d'un déploiement immédiat d'importants renforts de la FORPRONU dans le secteur de Sarajevo, dont la tâche sera d'assurer le respect de la trêve, ont décidé les Serbes à accepter le retrait de leur armement lourd. Reste à espérer désormais que ce déploiement de «casques bleus» à Sarajevo n'encouragera pas les belligérants à retourner leurs canons contre d'autres régions, comme ce fut le cas en Croatie.

Le risque est pourtant grand puisque les Serbes bosniaques ont reconnu que leur artillerie, jusqu'ici pointée sur Sarajevo, leur serait utile ailleurs et que l'armée bosniaque a annoncé vendredi qu'elle retirerait *«la majeure partie de son artillerie lourde hors de la zone d'exclusion de 20 kilomètres»* autour de la capitale bosniaque.

FLORENCE HARTMANN

Fermeté à Washington

Suite de la première page

Le secrétaire à la défense, William Perry, et le chef d'état-major, le général John Shalikashvili, devaient se rendre durant le week-end en Italie, à Aviano, pour une réunion avec les responsables de la défense des pays susceptibles de participer, avec les Etats-Unis, à des bombardements aériens : France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas. M. Clinton a pris soin de consulter le Congrès sur la compatibilité de bombardements américains avec la législation sur les pouvoirs du président en temps de guerre (le *«War Powers Act»* qui lui donne un délai de deux mois avant de devoir solliciter un vote des parlementaires).

Un haut fonctionnaire de la présidence rappelait vendredi soir : *«L'OTAN est prête à frapper.»* Une soixantaine d'avions américains pourraient participer aux opérations au-dessus de Sarajevo. La coordination entre son commandant en chef pour la zone sud, l'amiral Jeremie Boorda, et les chefs de la FORPRONU (la force des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie), le Français Jean Cot et le Britannique Michael Rose, est *«très bonne»*. Selon ce haut fonctionnaire, un des principaux maîtres d'œuvre de la politique étrangère américaine, personne dans l'administration ne croit qu'une série de frappes aériennes étendrait la guerre dans les Balkans.

Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, l'a dit en termes assez crus à l'adresse des Russes : si Vitaly Tchourkine, l'envoyé de Moscou pour la Bosnie, croit, comme il le dit, que des bombardements de l'OTAN contre les Serbes déclencheraient *«une troisième guerre mondiale, il se trompe, il est dans l'erreur»*. *«On ne pourra jamais empêcher que des armes lourdes soient ramenées sur le terrain et utilisées*, dit-on encore à Washington, *mais on le fera payer très cher à ceux qui en seraient responsables.»*

Lors de sa réunion du 9 février, l'OTAN avait adressé l'ultimatum suivant aux artilleurs serbes : toutes les armes lourdes qui, d'ici au 21 février, n'auront pas été retirées d'un périmètre de 20 kilomètres autour de Sarajevo ou placées sous le contrôle effectif de la FORPRONU seront susceptibles d'être prises pour cibles lors de bombardements aériens menés par les forces de l'Alliance atlantique. Le haut fonctionnaire de la Maison Blanche qui s'est entretenu vendredi après-midi avec la presse n'a pas caché que les Etats-Unis n'étaient pas satisfaits, à ce stade, du niveau de retrait des armes lourdes serbes : *«Les informations sont encore incompletes, ce n'est pas concluant, il y a plus à faire.»*

Sur plusieurs centaines d'armes lourdes à la disposition des Serbes, il n'y aurait, selon lui, que 50 à 100 pièces d'artillerie neutralisées. *«Il en reste beaucoup à déplacer»*, selon M. Christopher. Il n'est pas impossible que le bilan définitif du retrait ne puisse être établi à l'heure où expirera l'ultimatum de l'OTAN. C'est dans les jours à venir que l'on pourra réellement tester le comportement des milices serbes. Mais, entre-temps, toute arme qui serait découverte dans la zone d'exclusion autour de Sarajevo pourra essuyer le feu de l'OTAN. Autrement dit, le moment-clé ne sera pas forcément dimanche, mais plutôt dans les jours à venir, lorsque les observateurs de la FORPRONU dresseront l'état du retrait des armes serbes.

Si elles ne sont pas déplacées hors du périmètre de 20 kilomètres, elles devront être placées sous le contrôle de la FORPRONU. Le haut fonctionnaire de la Maison Blanche a rappelé ce que les Etats-Unis entendent par *«contrôle»* : les Serbes devraient se battre s'ils tentaient de récupérer leurs canons et leurs mortiers... Autrement dit, les «casques bleus» qui garderont l'arsenal – avec lequel les milices ont tué plusieurs milliers de civils à Sarajevo – devront eux-mêmes être sérieusement armés.

A ce propos, le haut fonctionnaire a insisté, à plusieurs reprises, sur le fait que les soldats russes que Moscou envisage de dépêcher de Croatie en Bosnie sont des «casques bleus» opérant sous les ordres des commandants de la FORPRONU et non pas de la Russie. Cela doit être clair, a-t-il dit : les Russes ne viennent pas *«pour protéger les Serbes ou leurs armes»*, ils ne sont pas là pour s'interposer ou dissuader une éventuelle frappe de l'OTAN, ils sont là pour obéir à la FORPRONU et renforcer ses effectifs.

L'administration n'en a pas moins rappelé que l'emploi de la force n'était envisagé qu'au service de la diplomatie. Washington accueille donc favorablement les efforts déployés par la diplomatie russe pour faire pression auprès des Serbes et les amener à se conformer à l'ultimatum de l'OTAN. Si les Etats-Unis ont été surpris par l'initiative russe, ils s'en félicitent aussi – quitte à se faire voler la vedette par Moscou. C'est que l'administration Clinton n'a aucune envie qu'on en vienne aux bombardements aériens; elle entend que l'apaisement de la situation à Sarajevo soit le début d'une désescalade générale en Bosnie.

Le département d'Etat a rejeté la proposition russe de tenir la semaine prochaine une conférence internationale sur la Bosnie : pareil délai, a dit un porte-parole, ne permet pas une préparation sérieuse. Mais la Maison Blanche a rappelé que le président Clinton avait lui-même incité les Russes à participer aux efforts diplomatiques en cours. Cela correspond au partage des tâches que Warren Christopher, le secrétaire d'Etat, proposait il y a un an déjà : les Etats-Unis interviennent auprès des Musulmans bosniaques, les Russes auprès de leurs protégés serbes. Vendredi encore, les présidents Clinton et Boris Eltsine ont échangé des lettres à ce sujet.

ALAIN FRACHON

Les pilotes américains sur le qui-vive

AVIANO (ITALIE)

de notre envoyée spéciale

Aviano est prête. Sur la base américaine, au pied des Alpes du Frioul, les chasseurs-bombardiers sont déjà armés de missiles qui ne demandent qu'à être lancés, les uniformes sont bien repassés, le moral au zénith. Jusqu'au soleil qui luit haut dans un ciel tout bleu : un vrai grand beau temps pour attaquer. De l'autre côté des montagnes enneigées, Sarajevo est à moins d'une heure de vol.

Ce parcours, chacun des pilotes l'a déjà fait une bonne vingtaine de fois dans le cadre de l'opération de contrôle de l'espace aérien «Deny flight», commencée en avril dernier. La plupart du temps sans rien voir, à cause du mauvais temps.

Aviano a reçu des ordres et continue de se préparer. *«Oui, après cette initiative, à la télévision, nos généraux avaient l'air content»*, explique le pilote de l'un des douze F-16, rentré quelques heures plus tôt d'un vol de reconnaissance sur la capitale bosniaque. Des «briefings» sur la situation politique et diplomatique? *«Nous en avons parfois, mais en général on sait tout par CNN. De toute façon, nous n'avons pas à avoir d'opinion.»*

Des états d'âme, des craintes? *«Pendant la guerre du Golfe, disons que c'était plus simple, il y avait un désert et deux armées constituées en présence. Ici, la topographie est horriblement compliquée et avec toutes les factions en présence il y a de bonnes chances, si l'appareil de l'un d'entre nous a un problème et que le pilote soit éjecté, que personne, mais vraiment personne, ne soit content de le voir arriver au sol...»* Au fait, son nom? *«Etant désigné pour attaquer dans les premiers, je ne peux le donner à seulement deux jours de l'expiration de l'ultimatum. La semaine prochaine, tout ce que vous voudrez.»* Concision dont il faudra se contenter.

Pour le reste, vendredi 18 février, à l'occasion d'une journée portes ouvertes à la presse, les autorités d'Aviano ont mis les petits dossiers dans les grands. Avalanche de documents, tours guidés, envois à la commande, etc. Bien que théoriquement menacée, depuis que les chefs nationalistes serbes ont parlé de représailles contre les bases des pays voisins si l'ultimatum est appliqué, Aviano, avec ses 2 500 militaires et ses 500 civils, connaît une atmosphère fébrile de «générale».

«Tueur de tanks»

Juchés sur leurs appareils, posant pour les caméras, un pilote de F-15 (huit appareils en tout) et un autre de A-10 (douze appareils) se livrent à des discours comparatifs. On fait salon sur les pistes.

Avantage au capitaine Walt Scott, blouson à l'ancienne et fine moustache, venu d'Allemagne comme beaucoup d'autres, prêter main forte. *«Affreux, mon A-10? Peut-être, mais on ne l'a pas appelé le «tueur de tanks» pour rien. A bord, vous pouvez charger n'importe quel type de bombe et je vous garantis que ça fait du bon boulot.»* Et la fameuse précision chirurgicale des tirs, dont on a vu certains ratés en Irak? *«Tout est au point, si on ne voit pas au sol, notre service radar nous confirme les positions. En principe cette fois, aucun problème.»*

En somme, tout est prêt. Et en attendant cette guerre qui n'aura peut-être pas lieu, les «boys» vont tuer le temps au «Western house» ou au «California», les bistrots en ville qui reproduisent un décor familier. Quant aux syndicats de la base, ils ont profité de l'occasion pour présenter leurs revendications : quand les pilotes seront en l'air, plus moyen de se faire entendre. Ils ont, pour la énième fois, demandé des garanties pour le personnel civil italien traité, paraît-il, par-dessus la jambe. Doléances entendues : cent cinquante postes seront créés lorsque la base, en mai prochain – après la «guerre» – accueillera 2 200 soldats supplémentaires.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

«Juste un premier pas»

Suite de la première page

Le président bosniaque a aussi remis d'actualité la question, jamais résolue, de l'ouverture de l'aéroport de Tuzla. Les Occidentaux avaient menacé de recourir à des frappes aériennes pour obtenir la réouverture de l'aéroport. Si la menace paraît disparaître ici, il faut la faire resurgir là-bas.

«L'Occident a promis de lever le siège de Sarajevo», a souligné le vice-président bosniaque Ejup Ganic. Le retrait ou le contrôle des armes lourdes serbes qui bombardaient la capitale est *«juste un premier pas pour la levée du siège»*, car *«la ville reste assiégée»*, a-t-il ajouté. *«Pourquoi les gens de Gorazde* [une enclave musulmane, «zone de sécurité» de l'ONU en Bosnie orientale] *devraient-ils être menacés par des armes au-dessus de leur tête. Si l'ultimatum est appliqué à Sarajevo, pourquoi pas là-bas, où les habitants souffrent plus qu'ici»*, a-t-il demandé.

«Pourquoi ne pas ouvrir les routes» autour de Sarajevo? s'interroge un conseiller du président. *«Pourquoi la FORPRONU ne prend-elle pas le contrôle des robinets de gaz et d'eau hors de la ville»*, que les Serbes ferment régulièrement? demande-t-il encore. Lors de la retraite serbe, en août dernier, du mont Igman qui domine Sarajevo, la FORPRONU annonçait l'ouverture des routes pour bientôt. L'opération, intitulée *«Life Line»*, en est restée au stade de la reconnaissance technique. Aujourd'hui, les représentants des «casques bleus» semblent plus prudents, même s'ils paraissent toujours très optimistes.

Tranquillement assis dans son bureau, le général Arif Pasalic ne se préoccupe pas du compte des canons serbes retirés. Promu ministre adjoint de la défense du gouvernement bosniaque, le *«héros de Mostar»*, ex-commandant de l'armée bosniaque dans le sud de la Bosnie, estime que *«si l'artillerie serbe est sous contrôle, alors les conditions pour une seconde phase sont réunies»*.

Cette seconde phase est *«de débloquer la ville»*, encore encerclée par l'infanterie serbe. Certes, les Bosniaques ont peut-être perdu une occasion de gagner une bataille militaire pour libérer la ville lors d'un assaut d'infanterie suivant les frappes aériennes de l'OTAN – qui auraient avantageusement remplacé l'artillerie qui leur fait tant défaut. Si les Serbes retirent leurs armes lourdes, ils n'auront pas cédé un pouce de terrain. Pour lever le siège, *«nous avons deux solutions*, explique M. Pasalic, *la négociation ou le combat»*. *«Nous verrons*, dit-il, *comment nous prendrons les zones serbes»*. Mais il se prépare à *«huit ou dix ans de guerre»*. Pour l'instant, *«la seule question résolue*, juge-t-il, *est le problème du meurtre de civils devant les caméras de télévision»* concentrées dans la capitale.

«Sarajevo n'est pas la Bosnie-Herzégovine», martèlent les responsables bosniaques. La guerre, déclarée terminée dans la capitale par le chef des Serbes de Bosnie, s'est en effet poursuivie dans le reste du pays, notamment à Bihac, en Bosnie occidentale. Elle risque de s'intensifier dès que l'attention du monde se sera détournée de la Bosnie.

A la FORPRONU on espère, en évitant les frappes de l'OTAN, que Sarajevo sera un modèle – de paix et non de guerre – qui pourra *«s'étendre au reste du pays»*. Cependant, frappes aériennes ou retrait serbe, la paix semble aussi improbable que jamais, sans solution politique globale. Malgré les déclarations optimistes, aucun progrès sur ce front n'a encore été annoncé, même si chacun, Serbes et Musulmans, semble faire preuve d'un langage plus modéré sous la pression de leurs alliés, Russes ou Américains.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Les forces mobilisées par l'OTAN

• **ÉTATS-UNIS**

Base d'Aviano :

– Douze chasseurs F-16C, également équipés pour l'attaque au sol.

– Huit F/A-18, utilisés comme chasseurs ou pour des missions d'attaque au sol.

– Huit avions F-15E Strike Eagle d'attaque au sol.

– Douze avions A-10 Warthog d'attaque au sol.

Base de Brindisi :

– Quatre *gunships* («avions canons») AC-130 Spectre.

USS Saratoga croisant dans l'Adriatique :

– Plus de soixante-dix avions, dont des F/A-18s, des chasseurs F-14 Tomcat, des avions A-6, et des avions de surveillance.

• **FRANCE**

Base de Cervia :

– Dix chasseurs Mirage 2000.

Base d'Istrana :

– Cinq avions de reconnaissance Mirage F-1.

– Quatre avions d'attaque au sol Mirage F-1 CT.

– Huit avions d'attaque Jaguar.

Porte-avions *Foch* dans l'Adriatique :

– Chasseurs-bombardiers Super-Etendard (selon l'OTAN, six sont affectés à l'opération «Deny Flight» au-dessus de la Bosnie).

• **GRANDE-BRETAGNE**

Base de Gioia-del-Colle :

– Huit chasseurs-bombardiers F-3 Tornado.

– Douze avions d'attaque Jaguar.

HMS Ark Royal croisant dans l'Adriatique :

– Six Sea Harriers pouvant être utilisés comme chasseurs ou pour attaque au sol.

• **PAYS-BAS**

Base de Villafranca :

– Huit F-16A équipés pour des missions d'attaque au sol.

– Six F-16A équipés comme chasseurs.

– Quatre F-16A équipés de caméras pour des missions de reconnaissance.

• **TURQUIE**

Base de Ghedi :

– Dix-huit chasseurs F-16C (ces dix-huit avions ne seront utilisés que pour faire appliquer la «zone d'exclusion aérienne» créée au-dessus de la Bosnie. Ils ne prendront aucunement part à des frappes aériennes). – *(Reuter.)*

EUROPE

Controverse entre TF 1 et la FORPRONU à propos du massacre du marché de Sarajevo

Intoxication ?

Information ou intoxication ? Vendredi 18 février au soir, TF 1 a fait état de l'existence d'un rapport de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) attribuant aux forces bosniaques fidèles au gouvernement d'Alija Izetbegovic le tir, le 5 février, d'un obus de mortier sur le marché central de Sarajevo qui, à lui seul, a fait 68 morts et près de 200 blessés.

Ce texte qui, paraît-il, est *« formel »* quant à l'origine de ce tir, puisque, toujours selon TF 1, *« le mortier était installé à 1,5 kilomètres à l'intérieur des lignes bosniaques »*, émanerait de l'état-major de la FORPRONU et aurait été transmis au siège des Nations unies, à New-York.

L'existence d'un tel rapport a immédiatement et formellement été démentie par la FORPRONU à Sarajevo, de même qu'au siège de l'ONU, la nouvelle étant qualifiée de *« fallacieuse »* par un porte-parole des Nations unies. Après enquête, les experts mobilisés sur place par les « casques bleus » pour déterminer l'origine du tir sur le marché ont, à plusieurs reprises, assuré que cette origine était impossible à définir et que, compte tenu de l'imbrication des lignes d'affrontement, l'obus de 120 millimètres aurait pu être tiré d'un côté ou de l'autre du front.

Personne ne semble avoir lu ce rapport accusant les forces musulmanes d'avoir tiré sur leurs propres populations. De telles allégations n'ont, jusqu'à présent, été avancées que par les Serbes, dont l'artillerie a tué, jour après jour, des milliers de civils dans la cité qu'ils assiègent depuis près de deux ans. Les Serbes sont même allés jusqu'à concocter de grossiers montages de télévision pour tenter d'accréditer l'idée d'une « mise en scène », parlant d'acteurs lorsqu'il s'agissait de victimes atrocement mutilées.

Il est des situations assez dramatiques pour justifier qu'on livre sa source. Surtout lorsque les enjeux du conflit prêtent à toutes les manœuvres d'intoxication.

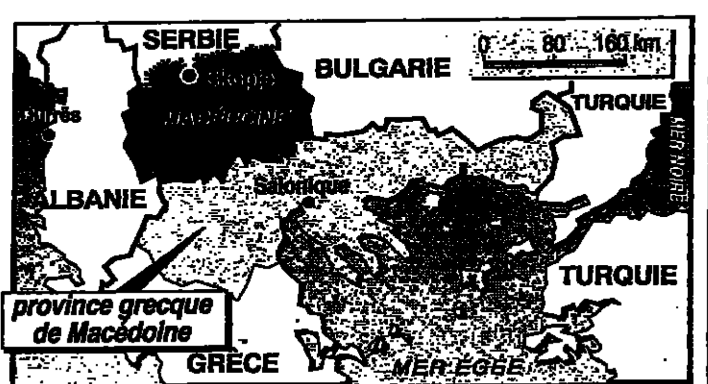
Y. H.

M. Giscard d'Estaing : le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Valéry Giscard d'Estaing, a déclaré, vendredi 18 février, qu'il *« souhaite »* que la France *« adopte une attitude équitable vis-à-vis des Bosniaques par rapport aux Serbes et aux Croates »*. Il a ajouté : *« En reconnaissant l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, la France a reconnu la légitimité du gouvernement bosniaque. »* Aussi, pour l'ancien président de la République : *« On ne peut pas ignorer les responsabilités encourues par les agresseurs »*.

M. Mauroy (PS) : *« La logique de guerre a reculé »* en Bosnie, a estimé Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste, qui juge toutefois *« encore prématuré d'annoncer que la fermeté a porté ses fruits »*. Dans un communiqué publié vendredi, il déclare soutenir *« les décisions récentes qui semblent avoir favorisé un apaisement des tensions »*.

Après le blocus décidé par la Grèce

Quatre pays ont ouvert à la Macédoine un couloir routier et ferroviaire



La Turquie, la Bulgarie, l'Albanie, l'Italie et la Macédoine ont signé, vendredi 18 février à Sofia un *« document d'entente »* sur la mise en place d'un couloir de transport routier et ferroviaire à travers ces pays, après le blocus économique imposé par la Grèce à Skopje, ont annoncé, à Sofia, les ministres des transports d'Albanie, de Bulgarie et de Turquie, le vice-ministre des transports macédonien Yorgo Sundovski et l'ambassadeur d'Italie à Sofia. Un centre de coordination doit être mis en place à Sofia afin de faciliter la réalisation du projet. A Tirana, le président albanais, Sali Berisha, a ajouté que les marchandises en provenance ou destinées à la Macédoine auront *« toute facilité »* pour transiter par les ports de son pays.

En dépit des appels de ses partenaires de l'Union européenne (*le Monde* du 19 février), le ministre grec des affaires européennes, Theodoros Pangalos, a réaffirmé que le blocus, décidé mercredi, ne serait pas levé tant que Skopje n'aurait pas satisfait aux exigences de son pays. Interrogé sur les pressions de l'UE, M. Pangalos a répondu : *« Que vont-ils faire ? M'étrangler ? » « Chaque Etat a le droit de prendre de telles mesures quand il estime qu'il est lésé par l'attitude maligne d'un autre Etat »*, a-t-il ajouté, après une réunion avec Willy Claes et Klaus Kinkel, chefs des diplomaties belge et allemande, et Hans Van den Broek, commissaire européen aux relations extérieures. MM. Kinkel et Claes ont dénoncé la décision grecque qui, selon eux, porte atteinte à la solidarité de l'UE. *« Nous comprenons la position grecque, mais nous insistons sur la nécessité d'un dialogue entre les Douze, si possible dès la semaine prochaine, pour trouver le moyen pour nos amis grecs de parvenir à un compromis juste et acceptable »*, a dit M. Claes.

En contradiction avec Maastricht

En outre, après une réunion de la « troïka » européenne, qui comprend M. Claes ainsi que M. Kinkel et Carolos Papoulias, ministre des affaires étrangères grec, le ministre belge a indiqué que ce blocus est *« naturellement en contradiction »* avec le traité de Maastricht, et plus précisément son article 113. La Commission de Bruxelles a entrepris vendredi d'examiner la légalité de cette mesure. Les douze ministres des affaires étrangères discuteront de la question lundi à Bruxelles. M. Pangalos a soutenu de son côté que la décision d'Athènes était *« conforme au droit européen et compatibles avec le droit international »*.

Enfin, le ministre grec des affaires étrangères Carolos Papoulias a accueilli favorablement la proposition de son homologue russe Andreï Kozyrev, formulée également vendredi, *« d'aider »* à l'amélioration des relations entre Skopje et Athènes. La Russie a récemment noué des relations avec la Macédoine, s'attirant les critiques de la Grèce. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE

Le PDS (ex-PCI) porte plainte contre M. Craxi

Achille Occhetto et Massimo D'Alema, numéros un et deux du Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-PCI), ont décidé de porter plainte contre l'ancien président socialiste du Conseil Bettino Craxi, qui a annoncé son intention de divulguer de nouvelles accusations de corruption contre eux. M. D'Alema, chef des députés du PDS, a déjà porté plainte, et M. Occhetto a annoncé son intention de le faire, en se solidarisant jeudi avec son numéro deux, qui serait déjà inscrit sur le registre des enquêtes du parquet de Rome. Cette procédure préliminaire peut aboutir ou non à une mise en examen, pour une affaire de financement illégal présumé de son courant politique. M. Craxi, contre qui sont déjà engagées une vingtaine d'informations judiciaires, cherche désormais à apporter des preuves de l'implication du PDS, à l'instar des autres partis, dans les scandales de corruption. Par ailleurs, la RAI, la télévision publique italienne, et les quatre chaînes de Silvio Berlusconi ont conclu vendredi une trêve dans la «guerre des ondes» qui les oppose depuis l'entrée dans la course électorale du magnat de la télévision (*le Monde* du 11 février). – *(AFP, Reuter.)*

ROUMANIE : un journaliste arrêté pour « offense » envers le chef de l'Etat. – La présidence roumaine a affirmé, vendredi 18 février, ne pas être à l'origine de l'arrestation d'un journaliste pour *« offense à l'égard du président Ion Iliescu »*, tout en regrettant que certains journalistes *« confondent la critique avec l'insulte »*. L'arrestation, le 14 février à Craiova, de Nicolae Andrei pour ce motif, qui constitue la première affaire de ce type depuis la chute du régime communiste, est *« une initiative des autorités locales »* qui ont *« agi conformément à la loi »*, a déclaré le porte-parole présidentiel. M. Andrei, qui avait publié deux articles sur M. Iliescu en décembre 1993 dans un supplément satirique de la revue indépendante *Conflict*, risque une peine de prison de six mois à trois ans, selon la police. L'association Reporters sans frontières a demandé, jeudi, au président Iliescu de *« faire libérer »* M. Andrei. – *(AFP.)*



EUROPE

ESPAGNE

La querelle linguistique entre Madrid et Barcelone est portée devant le Tribunal constitutionnel

Le tribunal suprême espagnol a annoncé mardi 15 février qu'il saisissait le Tribunal constitutionnel afin de savoir si la loi de « normalisation linguistique » en Catalogne – qui renforce l'usage du catalan dans l'enseignement – n'enfreignait pas la Constitution et ne violait pas la déclaration universelle des droits de l'homme. Cette décision a fait rebondir la querelle linguistique entre le gouvernement espagnol et la Généralité de Catalogue.

MADRID

de notre correspondant

La querelle entre Madrid et Barcelone avait surgi à l'automne dernier (*le Monde* du 2 octobre 1993) avec l'entrée en vigueur de décrets d'application de la loi de «normalisation linguistique». Ces décrets imposent, dans le primaire, l'enseignement du catalan comme première langue afin, selon la Généralité (gouvernenement autonome), de rattraper son retard par rapport au castillan, Un mouvement de protestation plutôt réduit s'était élevé contre cette *«catalanisation forcée»*.

Aujourd'hui, c'est le texte de base adopté en 1983 par toutes les formations politiques de Catalogne (moins une abstention) qui est contesté par les plus hautes instances judiciaires. Le Tribunal suprême, saisi à l'époque, en vient – au bout de dix ans – à se demander si trois articles de cette loi ne violent pas certains principes fondamentaux du droit. *«Dans un Etat social et démocratique de droit qui proclame comme valeur suprême la liberté, qui fait de la dignité de la personne et du libre développement de la personnalité les fondements de l'ordre politique et de la paix sociale (...), il n'est pas possible de partager»* le point de vue de la Généralité selon lequel l'enseignement doit se faire dans une langue plutôt que dans une antre, a affirmé la Haute Juridiction en estimant qu'une langue ne peut être protégée au point – par la suite – de *«priver les enfants du droit de recevoir l'enseignement ultérieur dans* [leur] *langue maternelle»* en leur imposant dès le départ un handicap.



Un gouvernement, quel qu'il soit, peut-il, au nom d'un rééquilibrage, obliger des enfants à recevoir un enseignement dans une langue qui n'est pas la leur parce qu'ils vivent dans une région où elle se parle? Tel est le fond de la question que se posent les magistrats en considérant que les enfants de Catalogne ont le droit d'étudier le catalan, mais pas forcément le devoir, même si cette langue est reconnue comme langue officielle au même titre que le castillan. Et cela d'autant que la moitié des six millions d'habitants que compte cette communauté autonome ne sont pas de souche catalane. En s'appuyant sur l'article 26 alinéa 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme, les magistrats estiment que les parents ont le droit de choisir *«le type d'éducation à donner à leurs enfants»*. En faisant référence à l'article 3 de la Constitution selon lequel *«tous les Espagnols ont le devoir de connaître le castillan et le droit de l'utiliser»*, le Tribunal suprême s'interroge sur le respect de ce principe par la loi de «normalisation linguistique» et son corollaire, les décrets d'application qui instaurent désormais la formule de l'«immersion» dès le plus jeune âge.

Une «forme d'apartheid»?

Le recours devant le Tribunal constitutionnel a aussitôt déclenché des réactions d'indignation de la part des autorités catalanes. *«C'est une maladie chronique en terres hispaniques»*, dit Joan Maria Pujals, ministre de l'éducation de la Généralité, que de *«toujours vouloir asphyxier»* la réalité plurilinguistique et plurinationale. Plus modéré, Jordi Pujol, président du gouvernement autonome, a répondu que *«cela ne* [lui] *plait pas* [d'être] *continuellement mis en position de doute». «Mais j'espère*, a-t-il ajouté, *qu'une fois pour toutes il sera démontré que cette loi correspond bien aux droits et aux devoirs des citoyens, ainsi qu'à la nécessité pour la Catalogne que sa langue et son identité, persécutées pendant des siècles, soient respectées.»*

En dépit de cette certitude affichée, un doute persiste. A tel point que le ministre de la culture de la Généralité, Joan Guitart, a déclaré jeudi au Parlement de Barcelone que, si les articles contestés étaient annulés, ce serait alors parce que *«nous n'avions pas bien compris la Constitution – sinon, nous ne l'aurions pas votée»*. Le ministre a comparé l'enseignement en deux langues différentes à une *«forme d'apartheid»*, alors que le système mis en place est basé sur *«l'adhésion, la convivialité et l'intégration sociale et culturelle»*. M. Guitart a souligné, à juste titre que jusqu'ici la loi de «normalisation linguistique» a contribué à créer une certaine harmonie entre les deux langues. Tout le monde le reconnaît.

Les difficultés ont commencé au moment où le mouvement de catalanisation s'est accéléré. M. Pujol n'a jamais caché son intention de renforcer l'actuelle politique linguistique et de l'étendre à la vie économique, aux télévisions privées, au cinéma, aux administrations. Cela au nom du rattrapage, mais aussi pour lutter contre ce qui est considéré comme une forme d'impérialisme du castillan. Quand arrivera-t-on à une certaine égalité, celle prônée par le statut d'autonomie, et qui en sera le juge afin qu'un libre choix puisse être opéré par les enfants de Catalogne au cours de leur scolarité? La question est délicate, ses implications politiques évidentes.

MICHEL BOLE-RICHARD

BULGARIE : pas de participation à l'attentat contre le pape. – La Bulgarie *«n'a participé en aucune manière à l'attentat»* contre le pape Jean-Paul II, le 13 mai 1981, à Rome, selon Roumen Andréïev, responsable d'une enquête judiciaire conduite à la demande du gouvernement après la chute du régime communiste, cité, jeudi 17 février, par l'agence BTA. L'ancien chef du bureau de la compagnie aérienne bulgare à Rome, Sergueï Antonov, accusé de complicité dans l'attentat, a été acquitté *«pour insuffisance de preuves»* à l'issue d'un procès en 1985 et 1986 à Rome. Après avoir passé trois ans dans une prison italienne, M. Antonov est rentré en Bulgarie souffrant de graves troubles psychiques. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD : trois blessés lors d'un nouvel attentat contre le Sinn Fein à Belfast. – Trois personnes ont été blessées par balles, dont une grièvement, vendredi 18 février, lors d'un attentat contre les bureaux du Sinn Fein, l'aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), dans l'ouest de Belfast, en Irlande du Nord. Les trois hommes, des ouvriers qui réparaient les dégâts provoqués par un attentat précédent, ont été pris pour cible par un groupe d'hommes armés. Ces bureaux avaient fait l'objet il y a une semaine d'une attaque à la roquette – qui avait fait des dégâts matériels mais aucun blessé – après avoir été la cible d'un premier attentat le 7 février. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : pas de motion de censure. – Les partis d'opposition au Parlement de Bratislava ont renoncé, vendredi 18 février, à déposer une motion de censure contre le gouvernement de Vladimir Meciar. Ce report est dû au refus du Parti de la gauche démocratique (SDL, ex-communiste) de mettre le gouvernement en minorité avant l'adoption d'une date pour des élections anticipées *(le Monde* du 19 février). La coalition au pouvoir ne dispose plus de majorité au Parlement depuis la défection, la semaine dernière, d'une dizaine de députés, dont deux ministres, appartenant au parti de M. Meciar. – *(Corresp.)*

TADJIKISTAN : incidents près de la frontière afghane. – Un officier russe a été trouvé mort non loin de la frontière tadjiko-afghane, vendredi 18 février, ont annoncé les gardes-frontières russes au Tadjikistan. Quatre membres des forces de sécurité tadjikes ont été tués dans la nuit de jeudi à vendredi dans la même région, selon le ministère tadjik de la sécurité. De nombreux groupes armés islamistes, opposés au régime néo-communiste revenu au pouvoir à Douchanbe en décembre 1992, sont réfugiés en Afghanistan et tentent périodiquement de rentrer au Tadjikistan en franchissant la frontière gardée par des troupes de la CEI. Amnesty International a exprimé, samedi, sa préoccupation à la suite d'informations faisant état d'exécutions ou de tortures de prisonniers dans des camps secrets au Tadjikistan. – *(AFP, Reuter.)*

TURQUIE : attentat contre le Parti démocrate. – Une personne a été tuée et onze autres blessées par l'explosion d'une bombe, vendredi 18 février, dans l'immeuble abritant le siège du Parti démocrate (DEP) à Ankara, a annoncé le préfet de la ville. Cet attentat n'a pas été revendiqué. Il s'agit de la quatrième explosion contre les locaux du DEP, un parti pro-kurde qui dispose de dix-sept sièges au Parlement, ces derniers jours. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ÉGYPTE

Trois militaires condamnés à mort

Trois militaires égyptiens membres de l'organisation clandestine intégriste de la Djamaa Islamiya, accusés d'avoir fomenté un complot contre le président Hosni Moubarak, ont été condamnés à mort par le tribunal militaire de la base de Sidi Barrani, située sur le littoral méditerranéen, près de la frontière libyenne, où ils étaient en service, a indiqué, vendredi 18 février, une source judiciaire.

Les condamnés avaient placé des explosifs sur l'aérodrome de la base, vraisemblablement en décembre, et projetaient de les faire sauter au moment où s'y trouverait le président Moubarak, qui a l'habitude de rencontrer sur cette base son homologue libyen. Il s'agit de la deuxième tentative d'assassinat du président Moubarak révélée depuis quelques mois. En octobre, deux islamistes avaient été condamnés à mort par la Haute Cour militaire d'Alexandrie pour avoir tenté de renverser par la force le régime. – *(AFP.)*

Deux étrangères blessées dans une fusillade contre un train. – Deux étrangères – une architecte polonaise et une étudiante taïwanaise – et deux Egyptiens ont été blessés, samedi 19 février, par des inconnus qui ont ouvert le feu sur un train. L'attaque a eu lieu près du village de Bakour, à 330 kilomètres au sud du Caire. Cette troisième attaque contre des étrangers en une semaine fait suite à des avertissements lancés par le mouvement islamiste Djamaa islamiya, qui a conseillé aux touristes et aux investisseurs étrangers de quitter le pays sauf à mettre leur vie en danger. – *(Reuter.)*

LOIN DES CAPITALES

Punta-Arenas le nouvel «attrape-gringos»



PUNTA-ARENAS (Chili)

de notre envoyé spécial

A l'extrême sud du continent américain, face à la Terre de Feu, Punta-Arenas, «*la pointe de sable*» en espagnol, lutte en permanence contre le froid venu du pôle. Les cent quarante mille habitants de la ville chilienne se terrent dans des maisons basses de zinc et de bois, dont les couleurs vives forment une mosaïque qui tranche avec l'uniformité du paysage, vaste plaine de terre et d'herbe fouettée par les vents et baignée par les eaux bleues du détroit de Magellan.

Comme chaque jour depuis que l'âge l'a forcé à une inactivité qui lui sied mal, Antonio Miranda se tient sur un promontoire qui surplombe la cité. Ce petit homme trapu au visage couvert de rides que masquent à peine de grosses lunettes semble porter sur ses épaules le poids des illusions brisées d'une ville qui se crut longtemps destinée à la prospérité.

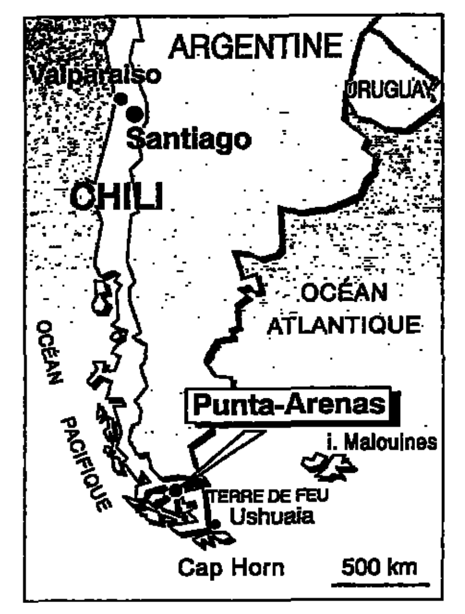
Antonio Miranda est la mémoire vivante de Punta-Arenas. Contemplant un détroit de Magellan désert, il se souvient de la formidable activité marchande qui régnait en ville avant l'ouverture du canal de Panama, en août 1914 : *«Jusqu'à cent navires mouillaient dans le port, se ravitaillant avant de voguer vers Valparaiso.»* Punta-Arenas était alors la clé du Pacifique pour les équipages venus d'Europe. *«Il est vrai que nous n'étions pas forcément plus heureux»*, confesse Antonio Miranda.

Toute la région était alors dominée par une grande entreprise, la Société d'exploitation, consortium qui régnait sur l'élevage ovin et le commerce, au prix du travail peu rémunéré des hommes. *«Avec quelques camarades syndicalistes, nous avons lutté pour mettre à bas cette entreprise et construire une société meilleure.»* De la Société d'exploitation, disparue dans les années 50, il ne reste que les livres d'actionnaires, exposés dans le grand hôtel de la ville, Le Cap Horn. Les combats ont engendré une forte tradition socialiste dans la région. Salvador Allende n'en fut-il pas le sénateur, avant d'être porté à la présidence du pays en 1970?

Pour certains, qui crurent au projet de *«voie chilienne vers le socialisme»*, le rêve s'échoua quelques kilomètres à l'ouest de Punta-Arenas, sur l'île Dawson. Cette ancienne mission fut créée par les salésiens pour protéger les Indiens, sans arriver à empêcher leur extinction. La marine chilienne annexa par la suite le territoire pour en faire une base navale, avant que le coup d'Etat du 11 septembre 1973 ne transforme Dawson en «île numéro 10», le plus sinistre camp de concentration de la dictature du général Pinochet.

Orlando Letelier, ministre de Salvador Allende qui devait être assassiné par les services secrets chiliens à Washington en 1976, y séjourna. Antonio Miranda aussi : *«Les militaires étaient comme fous. Ils multipliaient les brimades et les exercices physiques sous le froid.»* Le cauchemar prit fin en 1975, lors de la fermeture du camp.

Mais pas l'intérêt des militaires pour la région. Le voisin argentin, avant la désastreuse aventure des Malouines, s'engagea



dans un conflit frontalier avec la dictature chilienne à propos de trois îlots dans le canal de Beagle. L'escalade entre les deux régimes militaires atteignit son paroxysme en 1978, avant que le pape, par une sentence arbitrale, ne désamorce la crise en 1984.

Géographie contre démographie

Il reste de cette quasi-guerre des terrains minés à l'est de la ville, des bases militaires désaffectées, des hangars que leur camouflage n'arrive pas à rendre invisibles, mais aussi quelques affichettes posées ici et là, portant la photo du Souverain Pontife et ornées d'un *«Merci, Jean Paul II, pour la paix»*.

Les Argentins ne représentent plus l'ennemi, mais le dollar. Ils se pressent désormais tous les samedis dans la zone franche de Punta-Arenas, sorte d'immense supermarché où l'on peut tout acheter, de l'appareil photo à la voiture. L'hostilité entre les deux peuples s'est muée en une compétition nourrie par la fierté nationale.

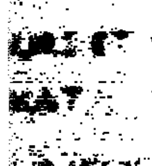
«L'ego argentin est monté si haut qu'il a fini par retomber de l'autre côté des Andes», dit-on ici. Il s'agit désormais de savoir qui possède la ville la plus australe du monde. Avec Ushuaïa, les Argentins ont le bénéfice indiscutable de la géographie. Les Chiliens, eux, se réclament de la démographie : *«Ushuaïa n'est qu'un village. Punta-Arenas est une vraie ville.»*

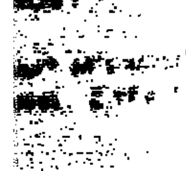
Une ville dont les principales ressources sont désormais le tourisme et le gaz naturel, avec des retombées inégales pour les habitants : le tourisme est l'affaire des jeunes, désireux de jouer la carte écologiste. La présence de nombreux pingouins à l'est de la ville et de flamants roses dans les lagunes avoisinantes fait oublier l'existence du trou de la couche d'ozone, juste au-dessus de Punta-Arenas. Et l'Antarctique est un formidable *«attrape-gringos»*.

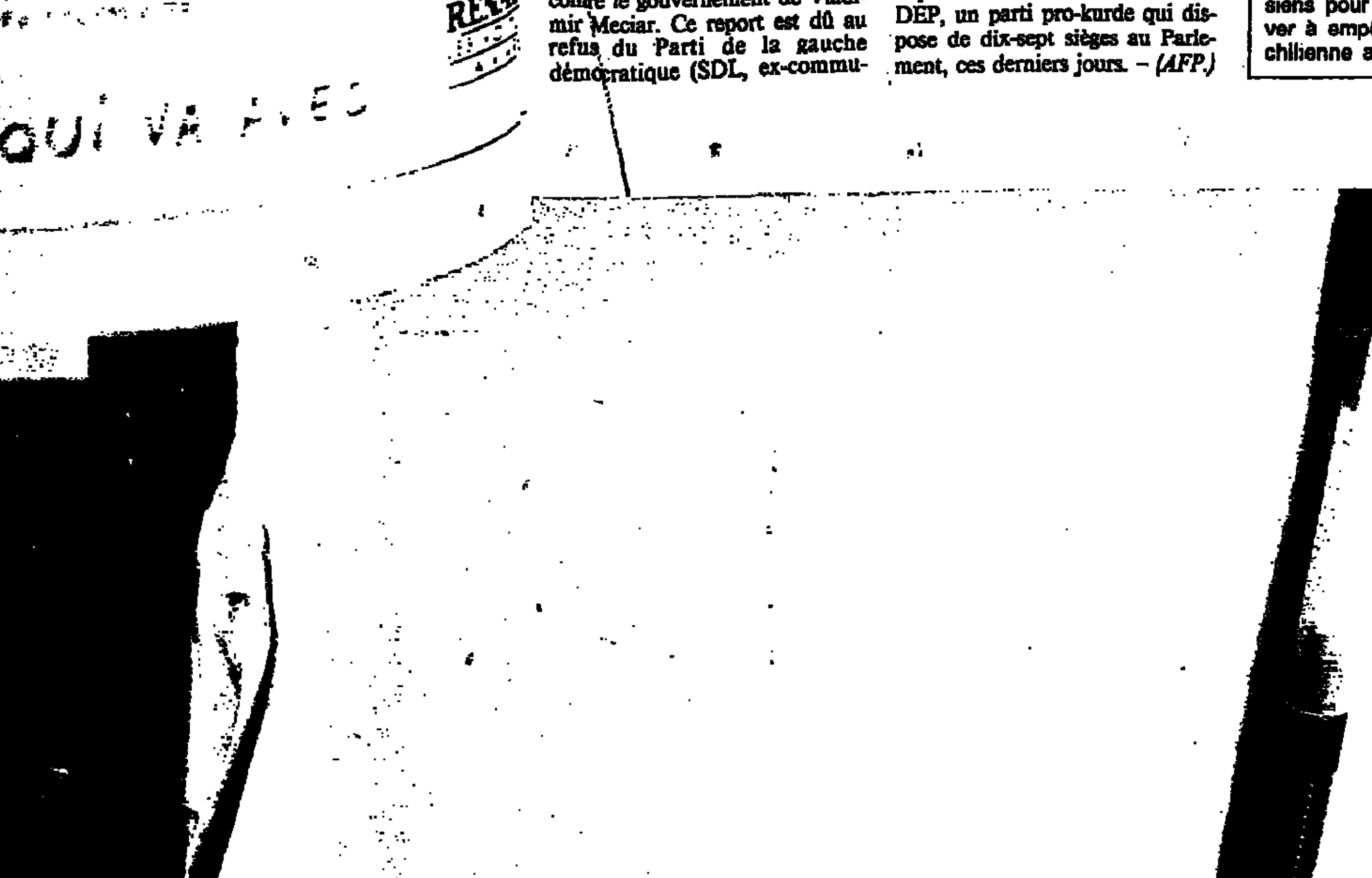
Le gaz naturel a permis d'assurer une reconversion à tous ceux qui travaillaient dans les gisements aurifères de la Terre de Feu ou dans l'élevage ovin. Dans les plates-formes qui fournissent aux transports en commun de la ville un «géo-gaz» tenant lieu de carburant, l'on trouve les descendants des immigrés qui peuplèrent la région au début de ce siècle, lorsque le Chili, inquiet de l'échec de la colonisation, entreprit une opération de séduction auprès de différents peuples d'Europe. Du marketing avant la lettre, auquel furent particulièrement sensibles les Yougoslaves.

Au cœur de Punta-Arenas, un monument, dans la plus pure tradition de l'art socialiste, célèbre d'ailleurs l'immigrant yougoslave. Ou plutôt célébrait. L'onde de choc du conflit balkanique a fini par atteindre la Terre de Feu : sur la plaque de la statue, le croate s'est substitué au yougoslave, dont il ne reste qu'une trace de rouille. Le club croate y a veillé, et milite maintenant fermement en faveur d'un changement de nom de la «rue Yougoslavie», petite rue boueuse jusqu'ici paisible. Le bout du monde ne rend pas les hommes plus sages.

BRUNO ADRIAN







2 Le Monde • Dimanche 20 - Lundi 21 février 1994 •

AFRIQUE

Le «Bop», bantoustan en résistance

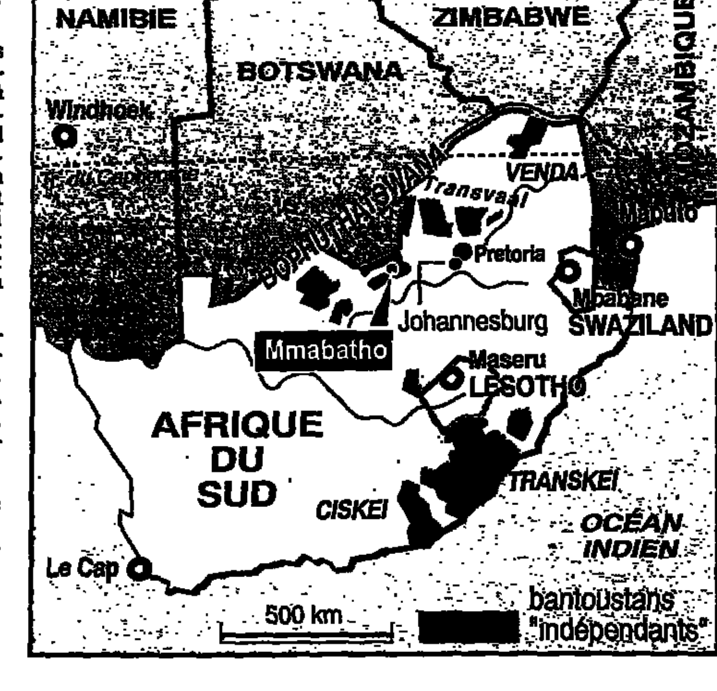
Hostile à Nelson Mandela, allié à l'extrême droite blanche et aux conservateurs noirs le gouvernement du Bophuthatswana refuse de disparaître

MMABATHO

de notre envoyé spécial

Qu'on se le dise : les frontières du *Bophuthatswana «indépendant»* s'imposent à tous, même à Nelson Mandela. *La police* du territoire est là pour le lui rappeler. Il y a une quinzaine de jours, le probable futur président sud-africain s'est vu refuser l'entrée de ce petit pays de deux millions et demi d'habitants (dont seulement six *mille Blancs*), *morcelé en* sept confettis éparpillés au nord et à l'ouest de Johannesburg.

Ce jour-là, Nelson Mandela prétendait pénétrer au Bophuthatswana *pour se recueillir* sur la tombe d'un ancien président du Congrès national africain (ANC), James Moroka. Arrêtée par un barrage de police, sa voiture a dû rebrousser chemin. Le lendemain, un porte-parole des autorités de *Mmabatho a suavement expliqué* que, s'il avait pris la peine de prévenir de son arrivée sur le *«territoire souverain du Bophuthatswana»*, personne ne se serait opposé à sa venue.



C'est bien là tout le problème : hormis l'Afrique du Sud, qui *la lui* a accordée en 1977 – et qui a annoncé qu'elle n'en répondrait plus après les élections – la «souveraineté» du Bophuthatswana *n'est reconnue* par *personne et* encore moins par l'ANC, qui n'entend pas, au détour d'un problème protocolaire subalterne, faire mine d'accepter l'autorité de son chef, le président Lucas Mangope, au pouvoir à Mmabatho depuis plus de *seize ans.*

Depuis que, dans les années 60, l'Afrique du Sud l'a remarqué, cet *ancien fonctionnaire des affaires* bantoues a gravi tous les échelons de l'administration «indigène» sud-africaine. Bombardé président en 1977, plusieurs fois réélu, Lucas Mangope n'a frôlé le pire qu'en février 1988, lorsque le chef *de l'opposition*, Rocky *Malebane*-Metsing, appuyé par une bonne partie des troupes du homeland, a failli réussir un coup de force. En quelques heures, l'armée sud-africaine a réduit les mutins et rétabli le président. Aujourd'hui, Rocky Malebane-Metsing *figure en bonne* place sur la liste électorale de l'ANC, justifiant *a posteriori* les accusations selon lesquelles il agissait alors avec la bénédiction des partisans de M. Mandela.

«Nous le détestons»

Le président de l'ANC ne rate d'ailleurs jamais l'occasion de faire sentir le mépris *dans* lequel il *tient* M. Mangope. *«Il n'en a que pour trois mois»*, prédisait récemment M. Mandela, lors d'une tournée électorale dans le Transvaal, aux lisières du Bophuthatswana. Et d'ajouter, devant des milliers de *partisans* enthousiastes : *«Du fond du cœur, nous le détestons.»* Cette *haine a son explication.*

Contrairement à ses homologues du Transkei, du Venda et, plus *récemment*, du Ciskei, homelands «indépendants» qui réintègreront *l'Afrique du Sud* dès le *lendemain* des élections, le «Bop», allié à l'extrême droite blanche et au parti zoulou Inkatha, n'a, jusqu'à présent, ni reconnu l'autorité du *Conseil exécutif de transition* (TEC), ni accepté de participer au processus électoral. L'Afrique du Sud a beau annoncer qu'elle prépare déjà la fermeture de son *ambassade de Mmabatho*, le discours demeure inchangé : le «Bop» se considère comme un Etat souverain et ces élections ne le concernent pas.

Voire. Agnès est auxiliaire de soins, Papsey se débrouille en vendant de la bière et tous deux sont *issus de la communauté* de Braklaagte, un petit village, situé à quelques kilomètres de la frontière, qui n'a été incorporé au Bophuthatswana qu'en 1989, au terme d'un des découpages de territoires décidés par Pretoria, sans même solliciter l'avis des intéressés. *«Un jour nous avons vu arriver la police du Bop*, raconte Agnès; *ils se sont installés, ont construit des locaux et se sont mis à patrouiller. C'est comme cela que nous avons su que nous venions d'être expulsés d'Afrique du Sud.»*

Les rapports se sont rapidement dégradés avec les nouvelles autorités, jalouses de leur pouvoir. Soupçonneuses, elles ont voulu tout contrôler. Lorsqu'un centre de soins a été créé avec l'aide de Médecins du monde, la police a entrepris de harceler le personnel et le médecin français qui en assurait la direction. *«Ils ne supportaient pas que nous allions de maison en maison pour discuter avec les gens de leurs besoins, pour eux, c'était de l'agitation politique»*, explique le médecin français Thierry Verhoeff, aujourd'hui rentré en Europe après avoir été plusieurs fois interpellé.

Ainsi *va* le «Bop», pays où la répression est généralement plus tatillonne qu'implacable, quoi qu'en dise la propagande de l'ANC. *«Nous avons tous l'intention de voter»*, assurent Agnès et Papsey, qui ont le sentiment de participer à *l'Histoire. Et de fait, comme eux,* des milliers d'habitants du «Bop» ont profité de la nouvelle loi qui, depuis le 1er janvier, fait automatiquement de tous les citoyens des *homelands des sujets sud-africains* disposant du droit de vote.

Alliance avec l'Inkatha

«Lorsqu'ils viennent prendre leurs papiers en Afrique du Sud, les gens en profitent pour prendre la carte de l'ANC, dit encore Papsey, *ils croient que c'est une carte d'électeur.»* La confusion témoigne du chemin qui reste à parcourir. Si le gouvernement du Bophuthatswana n'autorise pas ses citoyens à aller aux urnes, *il* faudra organiser la consultation ailleurs, pourvoir au transport des électeurs, et surtout déployer encore plus d'efforts pour leur apprendre ce qu'ils n'ont jamais fait : voter. Une tâche énorme aux résultats incertains. Déjà, les incidents se multiplient entre autorités et militants de l'ANC surpris en train d'enseigner le B.A.-Ba d'une activité encore pleine de mystères.

Le TEC a pressé le Bophuthatswana de ne plus dresser d'obstacles à la libre activité politique, en bloquant, *dans l'attente, tout* prêt des banques sud-africaines. Le président Mangope a répliqué en interpellant quelques militants et en rappelant que l'ANC n'était pas un parti légalement enregistré au Bophuthatswana. *«La liberté et la démocratie? Ce qu'ils appellent ainsi n'est en réalité que l'anarchie; nous ne la tolérerons pas»*, commente, sans états d'âme, Gary Dixon, proche collaborateur du président Mangope.

Votera? Votera pas? Pour l'ANC et le gouvernement, il ne fait aucun doute que le Bophuthatswana «indépendant» n'a plus que quelques semaines à vivre. De gré – en participant librement aux *prochaines élections – ou de force* – en faisant *«rouler les tanks»* comme *menaçaient*, en *novembre* dernier, les amis de M. Mandela – le bantoustan sera réincorporé dans sa patrie originelle. Ses dirigeants ne l'entendent évidemment pas de la même façon.

Ils ont commencé par participer aux négociations constitutionnelles. Puis, en juillet 1993, ils ont quitté la salle en même temps que l'Inkatha *et l'extrême-droite blanche*, avec lesquelles ils ont créé l'Alliance de la liberté (FA). Depuis, Rowan Cronje, ancien ministre blanc du Rhodésien Ian Smith, passé au service de Lucas Mangope, dont il gère les délicates questions de défense *et de sécurité*, est devenu l'une des figures les plus connues de l'Alliance.

Hostilité à la réintégration

On le disait enclin au compromis, disposé à négocier le retour au pays en échange de garanties permettant au parti du président de faire bonne figure dans les élections régionales, et à son chef de rester en selle. *Mais, les semaines passant*, les sondages qui promettent à l'ANC une victoire en forme de raz-de-marée se multiplient et la résistance de Mmabatho à la réintégration s'exacerbe.

Aujourd'hui, les responsables du Bophuthatswana font flèche de tout bois. *«Vous connaissez, vous, un autre pays d'Afrique noire qui ait mieux réussi que nous?»*, demande Eddy Mangope, prospère homme d'affaires et fils d'un président fermement accroché aux dogmes de la libre entreprise. *«Nous ne faisons pas que réussir, nous excellons*, renchérit Gary Dixon; *il n'y a pas un seul pays d'Afrique où, comme ici, un Noir puisse entrer dans une banque, demander un prêt et l'obtenir.»*

En réalité, derrière ces discours en forme de défi, il n'est pas un homme d'affaires qui pense que le pays puisse s'en sortir coupé de son puissant voisin. Pretoria contribue pour une bonne part à l'équilibre du budget du Bophuthatswana, et ce sont de hauts fonctionnaires *blancs qui encadrent une administration*, civile et militaire, bien inquiète sur l'avenir de son régime de retraite. *«On pourrait survivre; et après?*, se demande le dirigeant d'une *société d'assurances*, *Ici, la sauce n'a jamais pris.»*

Car telle est bien la principale faiblesse de ce bantoustan *qui* était censé réunir toute la nation tswana. En seize ans de règne, *Lucas* Mangope peut aligner quelques résultats économiques, mais il a été incapable de susciter un quelconque sentiment national. Pour la quasi-totalité *de ses habitants noirs*, la création du Bophuthatswana n'a jamais *été* qu'une affaire de Blancs, un produit de l'apartheid, et non le résultat d'une lutte de libération qui, elle, se mène aujourd'hui en Afrique du Sud. Là où, dans quel*ques semaines*, *et pour la première* fois de leur vie, des millions de Noirs iront voter.

GEORGES MARION

SÉNÉGAL

Les deux principaux dirigeants de l'opposition ont été interpellés

Les deux principaux dirigeants de l'opposition, Abdoulaye Wade et Landing Savané, secrétaire général respectivement du Parti démocratique *sénégalais (PDS)* et du Parti africain pour la démocratie et le socialisme (PADS), ont été interpellés à leur domicile, à Dakar, vendredi 18 février, qua*rante-huit heures après* les émeutes qui ont fait six morts (*le Monde* des 18 et 19 février).

Le ministre de *l'intérieur, Djibo* Ka, avait affirmé jeudi que les *«incitations à la violence»* étaient parties du rassemblement organisé par la Coordination des forces démocratiques (CFD), qui regroupe cinq partis d'opposition, dont le PDS et le PADS.

M. Wade, arrivé en deuxième position à l'élection présidentielle du 21 février 1993 – qui a vu la *réélection* du *président* Abdou Diouf –, avait déjà été interpellé, le 15 mai, quelques heures après l'assassinat du vice-président du Conseil constitutionnel, Me Babacar Seye. Il avait été relâché après quarante-huit heures, puis inculpé cinq mois plus tard de *«complicité d'assassinat et atteinte à la sûreté de l'Etat»*. M. Savané, député, arrivé en troisième position au scrutin présidentiel, avait été condamné à six mois de prison avec *sursis* le 12 *novembre* dernier, avec 86 autres opposants, pour *«participation à une manifestation non autorisée»*.

Les émeutes de mercredi et ces interpellations font suite aux convulsions politiques et syndicales qui se succèdent depuis l'élection présidentielle contestée de février 1993. Le gouvernement, remanié en juin 1993, a, coup sur coup, *imposé un plan d'austérité* caractérisé par une réduction des salaires, puis entériné la dévaluation du franc CFA, démentie par les autorités quelques jours avant qu'elle ne soit officielle, le *11* janvier. – (*AFP.*)

DIPLOMATIE

Avec la visite d'une frégate au Cap

La France et l'Afrique du Sud renouent des relations militaires

LE CAP

de notre correspondant

Pour la première fois depuis 1976 et deux semaines après une visite identique de la Royal Navy, un bâtiment de la marine française est en *visite officielle en* Afrique du Sud. La frégate de surveillance *Germinal*, commandée par le capitaine de frégate Patrick Giaume, fait escale du 14 au *21 février au Cap. Plusieurs* entretiens avec les responsables de la marine sud-africaine et une démonstration des capacités du bâtiment sont prévus durant cette *visite qui témoigne* du réchauffement des relations militaires entre les deux pays.

La France vient ainsi de remettre en activité, à Pretoria, le poste d'attaché de défense, «gelé» depuis plusieurs années pour cause de sanctions. L'arrivée du *Germinal* coïncide avec la visite en Afrique du Sud d'une délégation de parlementaires conduite par Yvon Bourges, ancien ministre de la défense et vice-président de la commission *sénatoriale* des affaires étrangères et de la défense. La délégation sénatoriale a rencontré le ministre sud-africain de la défense, Koebie Coetsee, ainsi que plusieurs responsables militaires.

Le *Germinal*, la dernière d'une série de six frégates, est armé d'un canon automatique de 100 mm et de *missiles mer-mer Exocet*. Le navire, équipé d'un hélicoptère Dauphin, est conçu pour des missions *de longue durée qui* vont de la surveillance générale en mer à *l'intervention*, en passant par l'évacuation de ressortissants. Sa présence en Afrique australe est liée à ces caractéristiques. L'Afrique du Sud, dont toute la stratégie navale était organisée autour de la *défense* de la *route* du Cap dans un contexte d'affrontement Est-Ouest, va en effet devoir redéfinir ses objectifs et ses matériels. Selon le vice-amiral Bernard Moysan, président *de la* commission des essais en mer, qui accompagne le *Germinal* au Cap, la frégate est *parfaitement adaptée* aux nouveaux besoins navals du pays.

G. M.

Paris va réduire son assistance militaire au Gabon

La France va réduire son assistance militaire au Gabon, notamment *l'aide qu'elle apportait* au soutien de son armée de l'air et de sa marine. Cette décision *représente une économie globale* de quelque 25 millions de francs si l'on tient compte des apports *propres* à la *mission de coopération* militaire et de ceux des deux armées françaises impliquées.

En 1994, le seul budget relevant de la mission militaire de coopé*ration et affecté au Gabon* devrait être de 68,4 millions de francs, au lieu de 70,5 millions l'année précédente. Le ministère de la coopération détache soixante-treize cadres français (officiers et sous-officiers) dans les états-majors, les écoles et dans les unités des forces armées gabonaises. On recense environ cent trente stagiaires gabonais en France.

La réduction *qui interviendra* prochainement dans l'aide militaire de la France au Gabon porte sur l'entretien des avions Mirage 5 et des bâtiments de *transport léger* (BATRAL).

Depuis qu'ils lui ont été transférés, entre 1980 et 1984, à partir d'une commande *libyenne* à *l'origine* mais non exécutée en raison d'un embargo à l'encontre de Tripoli, le Gabon éprouve beaucoup de difficultés – tant financières que techniques – à *maintenir en* état la dizaine de Mirage 5 (une version simplifiée du Mirage III) en sa possession. De même, la marine gabonaise a du mal à entretenir son navire *amphibie* BATRAL et ses patrouilleurs. Déjà, deux patrouilleurs ont été retirés du service, à la suite de fissures dans la coque.

Sur les soixante-treize assistants *militaires* français, vingt *relèvent* de l'armée de l'air et onze de la marine nationale. Les autres *appartiennent principalement* à l'armée de terre, à la gendarmerie nationale et au service de santé.

EN BREF

CONGO : levée de la mesure d'expulsion contre la correspondante de RFI. – La mesure d'expulsion prise en novembre *1993 contre la correspondante de* Radio-France internationale (RFI) au Congo a été levée, a-t-on appris, vendredi 18 février, de source proche de la présidence. *Frédérique Genot*, expulsée pour avoir *«diffusé des informations tendancieuses et mensongères»*, selon le gouvernement, ne pourra cependant séjourner dans le pays qu'à titre privé, et non pas en tant que correspondante de RFI. – (*AFP.*)

ETATS-UNIS : un homme *inculpé pour avoir projeté un* attentat contre Bill Clinton. – Ronald Barbour, âgé de trente-neuf ans a été inculpé vendredi 18 février pour avoir voulu attenter à la vie du président Bill Clinton et a été emprisonné à Sanford (Floride). Chauffeur de limousine en chômage domicilié à Orlando (Floride), il préparait un attentat contre M. Clinton entre le 10 janvier et le 3 février, selon l'acte d'inculpation. – (*AFP.*)

ÉTHIOPIE : quatre opposants libérés. – La radio a annoncé, vendredi 18 février, la libération de Ghennet Girma, Messin Teffera, Guenanaw Assessa et Seyoum Zeneve, opposants arrêtés en décembre à Addis-Abeba, alors qu'ils étaient revenus de l'étranger pour prendre part à la conférence de réconciliation organisée par l'opposition. Par ailleurs, un officiel éthiopien a indiqué jeudi à Genève que le procès de centaines de responsables de l'ancien *régime* du colonel Mengistu, accusés d'avoir fait assassiner des dizaines de milliers de personnes, débutera en mai. – (*AFP.*)

HAÏTI : impasse dans les pourparlers entre le président Aristide et des parlementaires. – *Quatre heures d'entretien*, jeudi 17 février, à Washington, n'ont pas permis à un groupe de parlementaires haïtiens de convaincre le président Aristide d'accepter un plan de solution de la crise. *«Cette rencontre n'a débouché sur rien»*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat Michael McCurry. A la question de savoir *si le mot «intransigeance»* s'appliquait à l'attitude du président Aristide, il a répondu : *«C'est assez proche de ce que nous pensons»*. – (*AFP.*)

ISRAËL : près des deux tiers des Israéliens prévoient un Etat palestinien. – Selon un sondage publié, vendredi 18 février, par le quotidien *Yediot Aharonot*, près des deux tiers des Israéliens estiment qu'un Etat palestinien sera créé à l'issue du processus de paix. Soixante-quatre pour cent des personnes interrogées pensent qu'un Etat palestinien sera établi à la fin du processus de paix aux côtés de l'Etat d'Israël, 30 % estiment le contraire et 6 % sont sans opinion. – (*AFP.*)

***Assassinat d'une juive par des* combattants palestiniens.** – Des combattants palestiniens ont tué par balles une Israélienne, dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 février, en Cisjordanie, près de la colonie de Barkan. *Cette femme «a été tuée par des terroristes qui ont ouvert le feu sur la voiture dans laquelle elle circulait»*, a dit un porte-parole de l'armée. Ce meurtre porte à 29 le nombre des Israéliens, victimes de violences politiques, depuis l'accord sur l'autonomie palestinienne, signé, le 13 septembre 1993, à Washington. – (*Reuter.*)

NIGER : négociations à Paris *sur la question touarègue*. – A l'issue d'une rencontre à Ouagadougou, les autorités nigériennes et la Coordination de la résistance armée (CRA, coalition des quatre organisations touarègues, dirigée par Mano Dayak) sont convenus de *reprendre* leurs négociations à la fin de mars, à Paris, avec la France, le Burkina et l'Algérie comme médiateurs. La CRA a transmis aux autorités de Niamey un mémorandum qui doit *«servir de base»* aux négociations, et qui inclut un *«redécoupage administratif, condition première qui présidera à la poursuite des négociations»*. – (*AFP, Reuter.*)

Les deux principaux dirig... de l'opposition ont été interp...

DIPLOMATIE

La France et l'Afrique du... renouent des relations mili...

Paris va réduire son assistance militaire...

En raison des initiatives de Charles Millon

Les querelles entre le RPR et l'UDF dans la région Rhône-Alpes perturbent le débat national sur l'aménagement du territoire

La région Rhône-Alpes a été un terrain fertile pour le débat national sur l'aménagement du territoire. Trop fertile peut-être. Charles Millon, président du conseil régional, n'a pas voulu laisser le monopole de l'organisation des discussions à Charles Pasqua et aux représentants de l'Etat. Une certaine confusion est née de cette double démarche, sur fond de querelle RPR-UDF.

LYON

de notre bureau régional

Charles Pasqua, grand timonier de l'aménagement du territoire, l'avait souhaité : que les «Cent Fleurs» du débat s'épanouissent, afin que chacun décrive la France dont il rêve pour 2015. Le bouquet levé en Rhône-Alpes a été suffisamment généreux et coloré pour ravir *le ministre de l'intérieur. Peut-être,* toutefois, peut-il regretter des erreurs de composition et la présence de quelques chardons.

On a beaucoup discuté, dans cette région, mais en *stéréo.* Deux micros baladeurs distincts ont circulé. L'un dans la centaine de réunions organisées sous l'autorité des préfets, au nom du ministre de l'intérieur, et qui auraient réuni quelque 20 000 personnes. L'autre dans les débats lancés par Charles Millon, président (UDF-PR) du conseil régional, sous la bannière de son opération «Partenaires du territoire», qui, en une quinzaine de soirées auraient attirés 13 000 personnes. L'aménagement du territoire fait recette tant le sujet est porteur.

Charles Millon le savait. Il avait, déjà, mené la campagne des régionales, en 1992, sur ce thème-là, répétant que l'aménagement serait la grande affaire de son second mandat de président de Rhônes-Alpes. Aussi, quand il a lancé «Partenaires du territoire», en septembre dernier, s'est-il tout de suite posé en interlocuteur privilégié du ministre de l'intérieur. Il a ainsi réclamé que Rhône-Alpes soit choisie comme *«région pilote»*, comme *«terrain d'expérimentation»*, par le gouvernement (*le Monde* du 15 septembre 1993).

En fait, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale n'entendait pas laisser le champ libre au président, RPR, du conseil général des Hauts-de-Seine : la confédération s'est toujours voulue girondine face à des néogaullistes *accusés de jacobinisme; les giscardiens* se sont toujours présentés comme les meilleurs défenseurs de la province face à des chiraquiens, chez eux en Ile-de-France.

Charles Millon n'a toujours pas reçu de réponse à sa demande. Peut-être devra-t-il patienter jusqu'au 4 mars prochain, date annoncée de la visite en Rhône-Alpes, déjà trois fois reportée, d'Edouard Balladur et de Charles Pasqua – leur déplacement à Lyon, prévu lundi 21 février a été repoussé, afin que le premier ministre soit présent à Paris dans les heures suivant la fin de l'ultimatum en Bosnie. Mais des responsables RPR lui ont, en attendant, envoyé quelques messages clairs.

Le président du conseil général de la Loire, le sénateur RPR Lucien Neuwirth, s'est pris d'une forte colère publique contre l'impérialisme de la région. *«Il revient à l'Etat, à la nation, d'assumer l'équilibre, la solidarité, l'équité»*, a soutenu M. Neuwirth, manière pour lui de contester, assez sèchement, à Charles Millon et au conseil régional, toute autorité en matière d'aménagement.

«Dérive présidentielle»

D'autres présidents de conseils *généraux ont, eux aussi, mais sur* un ton plus mesuré, rappelé qu'ils étaient *«les mieux placés»* pour s'occuper de l'aménagement rural. Un peu plus tard, un député de l'Isère, lui aussi RPR, par ailleurs vice-président du conseil régional, Philippe Langenieux-Villard, a réglé en une formule l'intérêt que présentent, selon lui, les réunions «Partenaires du territoire» : *«Ces débats-phares débouchent sur des décisions-bougies».*

L'automne dernier a, ainsi, été mis à profit par des responsables RPR régionaux pour laisser transparaître leur grogne sur la conduite de l'assemblée régionale, en dénonçant un risque de *«dérive présidentielle»*. Pierre Mazeaud, député de Haute-Savoie et vice-président de l'Assemblée régionale, a ainsi jugé *«inadmissible que certains veuillent s'octroyer de nouvelles compétences»* au détriment de l'Etat. Peu avant la discussion budgétaire, le groupe RPR est allé jusqu'à proclamer, haut et fort, qu'ils souhaitait ardemment une augmentation «zéro» de la fiscalité, au nom de la situation économique des ménages et des entreprises. Cette décision, si elle avait été retenue, aurait sérieusement réduit les capacités d'initiative de la région, et de son président.

Finalement à la session de janvier, les mêmes ont voté, comme un seul homme, une hausse de 60 %! Mais *«cette décision n'est pas la nôtre»*, a tenu à préciser Gérard Ducarre, président du groupe, dans un point de vue publié dans l'édition Rhône-Alpes du *Monde.* Le RPR a choisi cette voie pour éviter *«l'affrontement»* et ne pas *«créer les conditions d'une crise politique grave»* qui aurait dépassé le cadre régional. *«Ce n'était pas le moment»*, a soutenu *le responsable RPR, qui est* aussi vice-président du conseil régional, chargé de l'aménagement du territoire.

Querelles de compétences

Ces épisodes n'ont guère éclairé le débat sur l'aménagement. D'autant qu'on n'a pas toujours discuté de la même chose. Pour l'Etat, il s'agit de dessiner la France en 2015. Pour Charles Millon, de mettre en place de nouvelles procédures, appelées «contrats globaux de développement», visant des objectifs plus proches. Quant aux maires des grandes villes, dont la plupart ont brillé par leur absence aussi bien lors des réunions préfectorales que dans celles du conseil régional, ils ont constitué, en octobre, une «conférence informelle».

De toutes tendances politiques, réunis autour de Michel Noir, le maire de Lyon, ils ont souhaité que soient *«mieux prises en compte les réalités des grandes agglomérations»*. Ces élus, *«représentant 43 % de la population de Rhône-Alpes»*, signifiaient ainsi qu'à leurs yeux les débats ne leur permettaient pas d'exprimer leurs spécificités.

A ces querelles de compétences sont venues s'ajouter des confusions de procédures. Car l'Etat et la région ont mené, dans le même temps, des négociations pour préparer le prochain contrat de plan. Et nombre de collectivités sont venues réclamer des subventions dans les débats sur l'aménagement du territoire, où on a beaucoup discouru sur l'inadaptation de la fiscalité, la nécessaire clarification des champs d'intervention des collectivités, autant de sujets particulièrement sensibles.

C'est désormais au gouvernement de traduire dans son projet de loi, qui devrait être présenté à la session de printemps, ce fourmillement désordonné. *«Cette loi doit répondre aux espoirs que le débat a levés»*, prévient Charles Millon, dont les fonctions à l'Assemblée nationale lui permettent de se faire entendre autant à Paris qu'à Lyon.

BRUNO CAUSSÉ

Les cantonales dans les Bouches-du-Rhône

Bernard Tapie sera candidat contre le conseiller général sortant communiste

MARSEILLE

de notre correspondant régional

La fédération du MRG des Bouches-du-Rhône a publié, vendredi 18 février, une liste de treize candidats aux prochaines élections cantonales. Comme prévu, Bernard Tapie se présentera dans le 5e canton de Marseille, contre le conseiller général sortant communiste, Jean Dufour. Ce canton, qui comprend de vieux quartiers populaires à la périphérie du centre-ville, est un véritable fief du PC. A l'exception d'un bureau de vote, il est entièrement situé dans la 4e circonscription des Bouches-du-Rhône, qui fut celle, pendant quarante-deux ans, de François Billoux, auquel a succédé, en 1978, Guy Hermier, membre du bureau politique du PC.

Ce canton, en proie à de fortes tensions sociales, est également devenu un bastion de l'extrême droite. Aux élections régionales de mars 1992, la liste conduite par M. Tapie (27,69 % des suffrages exprimés) avait largement devancé le PC (17,29 %), mais n'était arrivée qu'en seconde position derrière le Front national (28,55 %). M. Dufour, par ailleurs président de l'association départementale des élus communistes et républicains, a vivement réagi, estimant que la candidature de M. Tapie était *«une véritable déclaration de guerre au PC, avec toutes les conséquences que cela ne manquera pas d'avoir».*

Après l'échec des négociations entre le MRG et le PS, celui-ci a décidé de présenter des candidats dans les vingt-six cantons renouvelables du département, sauf dans celui d'Aix-en-Provence-Centre, détenu par le seul sortant MRG, Marc Egloff. De son côté le MRG n'opposera pas de candidats aux sortants socialistes, avec une seule exception dans le canton d'Istres-Sud, contre le premier secrétaire du PS, François Bernardini, auquel M. Tapie veut manifestement faire expier la scission du groupe Energie-Sud au conseil régional.

GUY PORTE

BIBLIOGRAPHIE

Quel président pour la République ?

DIALOGUE SUR LA FRANCE
comte de Paris
Charles de Gaulle
Présenté et annoté
par Jean Tulard
Fayard, 120 F.

A deux titres au moins, la publication de la correspondance qu'ont entretenue le général de Gaulle et le comte de Paris, assortie de la relation de leurs rencontres, est aujourd'hui fort opportune. Superbement inactuel par son ton et son sujet, cet ouvrage tombe au plus brûlant de l'actualité : il révèle en pleine lumière l'inspiration générale qui animait le fondateur de la Ve République; il donne à méditer, près d'un an avant l'élection présidentielle, et tandis que la cohabitation tend à *obscurcir les hiérarchies et* à confondre fâcheusement les fonctions, sur l'échelon suprême.

Que le général de Gaulle ait voulu ou non «rétablir» la monarchie ou qu'il y ait simplement «songé» à titre de ballon d'essai, d'exorcisme ou d'illustration de la réflexion qu'il conduisait reste au fond secondaire au regard de l'essentiel : faire en sorte que *«la République, comme l'écrira Philippe de Saint Robert, ait les moyens de faire la politique de la France comme jadis la monarchie».* Et l'on voit mieux aujourd'hui combien il fut guidé, dans la poursuite inlassable de ce souci cardinal, par ce qu'il nomma, dans la dernière lettre qu'il écrivit au comte de Paris, *«les leçons millénaires de la Maison de France».*

Comment ne pas voir, en effet, que, si les institutions qu'il a proposées aux Français s'avèrent aussi solides et durables, c'est d'abord parce qu'elles s'enracinent dans l'histoire, conciliant subtilement ses traditions majeures, monarchique et républicaine – sans parler de la tentative possible de synthèse bonapartiste. Il n'est pas de meilleure *grille de lecture possible de notre* Constitution, et quiconque voudrait en modifier l'équilibre risquerait fort, sans l'avoir nécessairement voulu, de privilégier l'un de ses principes au détriment des autres, lesquels restent toujours vivaces, et de revenir ainsi aux errements antérieurs.

«Un homme sans parti»

Plutôt que de chercher, au mépris de la cohérence propre de ces institutions, à les adapter à des modèles extérieurs et abstraits, par complaisance pour l'esprit du temps, la sagesse serait plutôt de veiller à ce que chacun des trois pouvoirs centraux, Parlement, gouvernement, présidence *de la République, accomplisse sa* mission au plus près de sa logique propre – ce à quoi s'emploie l'Assemblée nationale en tentant de moderniser son fonctionnement pour lui donner l'ampleur que *lui* attribue la Constitution, en s'inspirant d'un principe simple : rien que ses prérogatives, mais toutes ses prérogatives.

Cependant, c'est sur l'exercice *de la fonction suprême que la* relation entre de Gaulle et le comte de Paris en dit le plus long, sur ce point qu'elle éclaire le plus utilement le débat contemporain. Voilà qui nous ramène utilement à *la conception initiale, hélas! bien* galvaudée, de la fonction présidentielle.

Le ton élevé qui est celui des lettres comme celui des entretiens *et le vocabulaire qu'emploient les* deux protagonistes montrent avec quel soin ils entendent se tenir à la lisière où l'histoire borde la politique, dans cette dimension perdue de la vie nationale dont l'oubli explique en bonne part la confusion actuelle des pouvoirs. Il n'est pas vrai, comme on feint souvent de le croire, que la tradition monarchique française fit du roi *un autocrate tatillon, intervenant* en toutes choses et à tout propos – on se souvient de la lamentation de Louis XV soupirant : *«Si j'étais préfet de police, je ferais interdire les fiacres la nuit.»*

Héritier des prérogatives régaliennes, le président de la Ve République était ainsi supposé séjourner à une hauteur qui lui interdit de faire autre chose que *de fixer quelques grandes orientations et de donner*, par le verbe, ou, tel un sémaphore, par quelques signes clairs et symboliques, une «inspiration»; les trois secrétaires généraux du premier président de la Ve témoignent tous de l'obsession qu'avait le général d'empêcher ses collaborateurs immédiats (qui, il est vrai, étaient à l'époque peu nombreux...) d'intervenir dans le domaine propre de l'action gouvernementale.

La logique des institutions

Scrupule perdu de vue en particulier au cours des dernières décennies, où l'on vit l'Elysée glisser quelque peu de l'altitude où le général de Gaulle avait voulu fixer *son rôle; il était après tout normal* que, faute de s'occuper des grandes choses, on en vînt aux moins grandes et que, pour paradoxal que le phénomène paraisse à ceux qui n'ont pas compris la *logique des institutions, ce soit au* cours des «cohabitations» que la présidence de la République reprenne par intermittence la hauteur que lui rend le désencombrement de l'action gouvernementale, la vieille nostalgie qu'en ont gardé les Français, au plus profond d'eux-mêmes, ramenant alors à son titulaire quelque faveur de l'opinion.

Ainsi s'éclaire le vrai sens d'un épisode mal connu mais riche d'enseignements : ce que de Gaulle voulut par-dessus tout, et qui semble devenir une véritable *angoisse au détour de certaines* lettres, c'est préserver à la présidence de la République une fonction qui soit à la fois ferme, continue et impartiale, dont il entrevoyait bien que les jeux sans cesse renaissant des partis pouvaient à tout moment la rabaisser, donc la détruire. D'où son espoir de voir lui succéder un *«homme sans parti»*, comme disait Henri IV, appartenant à *tous parce qu'il* n'appartenait à aucun. D'où aussi son refus de «faire campagne» au premier tour de la présidentielle de 1965, où il avait entendu se passer des bons offices des partis, et en particulier de celui qui se réclamait de lui.

Tout ce qui suivit après 1965 (et l'on pourrait, comme le fait le comte de Paris, situer le *«basculement»* entre les deux tours) confirme ses craintes de voir le chef de l'Etat en quelque sorte «repris en main» par le système des partis, la notion même de *majorité présidentielle signalant* une dérive profonde.

S'il est douteux que nous retrouvions jamais à la tête de l'Etat un homme délivré des pièges du système partisan, à la fois pour la conquête, mais aussi, hélas! pour l'exercice du pouvoir, il est cependant permis d'espérer que vienne le jour où la fonction suprême sera de nouveau exercée par un homme, ou une femme, prévenu contre cette sorte de danger, infiniment plus pernicieux qu'on ne le croit, qui garde ses distances à la fois avec le «système» et avec les contingences gouvernementales, et finalement se présente comme doit l'être quiconque veut ne servir que la République, seule.

PHILIPPE SÉGUIN

► **Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, est député RPR des Vosges.**

EN BREF

RÉFÉRENDUM : annulation d'une consultation locale. – Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a annulé, jeudi 17 février, à la demande du préfet, un référendum d'initiative locale organisé par la mairie de Brives-Charensac (Haute-Loire), opposée à l'annulation par le gouvernement du projet de barrage à Serre-de-la-Fare (lire notre supplément «Heures locales»). Le jugement précise que *«les consultations populaires que les communes sont autorisées à organiser»* ne peuvent porter que *«sur les décisions que les autorités municipales sont appelées à prendre pour régler les affaires de la compétence de la commune».*

LORRAINE : adoption du budget régional. – Le conseil régional de Lorraine a adopté, vendredi 18 février, son budget pour l'année 1994, qui s'élève à 1,83 milliard de francs. L'UDF, le RPR, les Verts, un des quatre élus de Génération Ecologie et six élus non inscrits ont suivi les propositions de Gérard Longuet, président du conseil régional et ministre de l'industrie, qui fixent à 2,9 % la hausse de la fiscalité directe et à 47,9 % celle de l'emprunt. Au cours de la même session, les conseillers régionaux lorrains ont également adopté le projet de contrat de plan Etat-région. – *(Corresp.).*

PARTI SOCIALISTE

Michel Rocard dénonce «l'immobilisme» du gouvernement

Dans un entretien publié samedi 19 février par *le Figaro,* le premier secrétaire du Parti socialiste, Michel Rocard, affirme ne pas comprendre *«qu'un gouvernement qui bénéficie d'une majorité aussi confortable opte pour l'immobilisme».* Récusant la comparaison entre sa propre action à la tête du gouvernement et celle d'Edouard Balladur (*le Monde* du 18 février), l'ancien premier ministre explique que *«réformer est plus difficile quand on n'a pas de majorité absolue».* Evoquant la *«politique de nomination»* du gouvernement, M. Rocard estime que *«la seule reprise que l'on voit, c'est la reprise en main!»* Il juge enfin que M. Balladur n'a pas changé : *«L'homme qui a refusé de recevoir les pêcheurs est bien le même que celui qui, en 1986, supprimait l'impôt sur la fortune.»*

EUROPÉENNES

Un appel de la gauche alternative pour une liste unitaire

Cinquante-huit personnalités, membres pour la plupart de petites organisations se réclamant de la gauche alternative, ont lancé un appel, vendredi 18 février, pour la constitution d'une liste unitaire aux élections européennes. Elles estiment que *«la gauche, hier en charge des affaires, s'avère incapable d'offrir la moindre perspective».* Après celui de l'ancien ministre Anicet Le Pors, qui plaide pour un rapprochement avec le Mouvement des citoyens (*le Monde* du 4 février), ce nouvel appel émane de divers mouvements (Refondations, Alternative pour la démocratie et le socialisme, la Ligue communiste révolutionnaire, *Alternative rouge et verte), Mou*vement des citoyens qui ne sont pas encore parvenus à choisir entre une alliance avec le de Jean-Pierre Chevènement et un accord avec le courant animé au sein des Verts par Dominique Voynet. Il est signé notamment par Charles Fiterman, Jack Ralite, Marcel Rigout, anciens ministres communistes, Alain Krivine (LCR), *les écrivains Bernard Noël* et Gilles Perrault, le professeur Jacques Testart.

La liste du PCF serait conduite par Francis Wurtz

Le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, a affirmé, vendredi 18 février à Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise), commune dont il est le maire, que *«Francis Wurtz ferait une très bonne tête de liste»* du PCF aux élections européennes. *Membre du bureau national,* M. Wurtz, député européen sortant, est responsable de la section de politique extérieure du comité national du Parti communiste. Il a été le secrétaire de Georges Marchais.

ÉCOLOGIE

Génération verte est condamnée pour «concurrence parasitaire»

L'association Génération verte, proche de l'extrême droite, qui avait présenté plusieurs dizaines de candidats aux élections législatives de 1993, a été condamnée par le tribunal de grande instance de Paris à verser 200 000 mille francs à titre de dommages et intérêts aux Verts pour avoir exercé *«des actes de concurrence parasitaire».* Les *écologistes avaient estimé que le* label Génération verte, apparu soudainement peu avant la clôture du dépôt des candidatures, était de nature à semer la confusion chez des électeurs désireux de voter pour l'Entente des écologistes, constituée par Génération Ecologie et les Verts. Lors d'un précédent jugement du tribunal de Paris, le mouvement de Brice Lalonde a obtenu, de son côté, la condamnation de Génération verte pour *«contrefaçon par imitation de sa marque»* et le versement à son profit de 50 000 francs de dommages et intérêts.

JUSTICE

Le secret des comptes suisses dans l'affaire Botton

La chambre d'accusation de Genève refuse l'entraide judiciaire réclamée par le juge Courroye

Dans un arrêt rendu vendredi 18 février, la chambre d'accusation de Genève a refusé l'entraide judiciaire réclamée par le juge Philippe Courroye relative à l'instruction du dossier Botton (*le Monde* du 3 février). Le fruit des investigations menées, depuis juin 1993, par un juge genevois sur les différents comptes bancaires numérotés ouverts en Suisse par Pierre Botton ne peut ainsi être transmis au magistrat instructeur lyonnais. M. Botton avait introduit un recours, examiné le 28 janvier, pour empêcher que ne soit révélée l'identité des grandes entreprises françaises qui auraient alimenté ces comptes destinés, selon lui, au *« financement d'une campagne électorale »*.

LYON

de notre bureau régional

Alors que le procureur général de Genève, Bernard Bertossa, avait soutenu la démarche engagée par M. Courroye, la chambre d'accusation a estimé que la commission rogatoire émanant du tribunal de grande instance de Lyon *via* la chancellerie et les ministères des affaires étrangères français et suisse ne satisfaisait pas, *« par la forme, aux exigences de l'article 14 »* de la convention européenne d'entraide judiciaire (CEEJ) ni à un article de la loi fédérale. De ce fait, la juridiction genevoise *« annule l'ordonnance d'admissibilité de l'entraide judiciaire rendue par le juge d'intruction de Genève le 29 juillet 1993 et, par conséquence, l'ordonnance de clôture rendue le 21 décembre 1993 »*.

En clair, les résultats des investigations menées pendant cinq mois sur les comptes ouverts par M. Botton dans une banque de Genève sous des noms de sociétés plus ou moins fictives ne peuvent être livrés à la justice française, le lien de ces comptes avec l'enquête judiciaire menée à Lyon sur des faits de banqueroute, d'abus de biens sociaux et de faux et usage n'ayant pas été, aux yeux de son homologue helvétique, *suffisament établi*.

En suivant l'argumentation des avocats de Pierre Botton – M[es] Guy et Benedict Fontanet et Mourad Sekkiou –, la chambre d'accusation ordonne au juge d'instruction genevois, qui serait « entré en matière » sans motivation suffisante, *« d'inviter l'Office fédéral de la police à demander aux autorités françaises compétentes qu'elles complètent, conformément aux considérants, leur requête d'entraide judiciaire dans un délai de 60 jours à compter de la notification de la présente ordonnance »*.

Une décision « protectionniste »

Si, comme on peut le supposer, une requête est reformulée, l'enquête suisse ne repartira pas de zéro puisque *« les mesures provisoires ordonnées par le juge d'instruction* [de Genève] *ne sont pas touchées par la présente décision et restent valables »*. Pour autant, le délai de plusieurs mois que risque d'imposer cette décision « protectionniste » pour la clôture d'un dossier déjà très volumineux pourrait bien inciter le magistrat instructeur lyonnais à dissocier cette branche suisse du tronc principal pour en faire un dossier distinct. C'est la découverte sur les comptes bancaires français de Pierre Botton d'importantes rentrées d'argent, justifiées par des fausses facturations sur des sociétés ou des personnes physiques étrangères, qui avait incité les enquêteurs à s'intéresser à une certaine banque genevoise. Le trésor de guerre qui a dû y transiter pourrait bien constituer l'un des nœuds de l'affaire instruite à Lyon.

ROBERT BELLERET

Un camion immobilisé avait provoqué la mort de deux automobilistes

Dix routiers ayant fait grève en 1992 sont condamnés pour homicide

Dix chauffeurs-routiers ont été condamnés, pour « homicides et blessures involontaires », vendredi 19 février par le tribunal correctionnel de Montpellier (Hérault), à des peines allant de deux à quatre mois de prison avec sursis après un accident mortel provoqué lors d'un barrage en 1992 contre le permis à points.

Le chauffeur du camion responsable de l'accident a été condamné à quatre mois avec sursis et 1 500 F d'amende, deux patrons de petites entreprises de l'Hérault et le président du syndicat des transporteurs du département à deux mois avec sursis et 15 000 F d'amende chacun, et les autres chauffeurs à deux mois avec sursis.

Le 4 juillet 1992, vers 5 heures du matin, une voiture avait percuté de plein fouet contre un camion stationnant tous feux éteints sur la voie de gauche de l'autoroute A9. Deux personnes avaient été tuées et deux blessées, dont une grièvement. Le chauffeur du camion bloqué par les barrages des protestataires s'était endormi dans la file des véhicules immobilisés qui s'étaient ensuite déplacés vers un autre barrage, sans qu'il soit averti, ce qui avait provoqué l'accident.

RECTIFICATIFS. – Aux élections professionnelles dans l'administration pénitentiaire, la CGC a obtenu 26,27 % des voix des directeurs de prison, et non 36,27 % comme nous l'avons indiqué par erreur (*le Monde* du 9 février). Une autre confusion s'est glissée dans un article consacré à la nomination du procureur général de Paris, Jean-François Burgelin (*le Monde* du 11 février). Nous avons indiqué que, en 1986, Yves Monnet avait succédé au poste de procureur général de Paris à Michel Jéol. En fait, Yves Monnet avait succédé à Robert Bouchery, qui partait à la retraite. Michel Jéol, qui était alors procureur de la République de Paris, avait bien été remplacé en 1986. Son successeur était Michel Raynaud.

MÉDECINE

Dans l'impossibilité d'accéder à des documents administratifs

Une étudiante dépose un recours pour excès de pouvoir contre le ministre de la santé

Une étudiante qui prépare un mémoire de DEA sur « la réglementation de la vente de seringues » a déposé, vendredi 4 février, auprès du tribunal administratif de Paris, un recours pour excès de pouvoir contre le ministre de la santé, accusé de lui refuser la communication de documents préparatoires au décret du 13 mai 1987 qui libéralisa la vente des seringues en pharmacie. La jeune femme avance que le retard « essentiellement politique » apporté à cette mesure aurait entraîné la contamination par le virus du sida de plus de mille deux cents toxicomanes.

Pour rédiger leur mémoire de DEA sur « la réglementation de la vente des seringues », Sophie Bourla, Martine Jos et Sophie Magnan avaient formulé deux demandes de communication de documents administratifs au ministère de la santé. La première concernait les avis de la commission des stupéfiants et psychotropes de janvier 1985 à mai 1987, et la seconde le dossier préparatoire au décret du 13 mai 1987, *« et notamment des notes échangées entre le ministère de la santé et les autres ministères sur le sujet »*.

Devant le caractère *« incomplet »* des procès-verbaux qui lui furent communiqués par l'Agence du médicament, M[lle] Bourla saisit la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), qui rendit un avis favorable à sa requête, le 11 juin 1993. Depuis lors, ses demandes sont restées sans réponse. Considérant que le silence ministériel constitue désormais un *« refus implicite du ministre de la santé de communiquer des documents juridiquement communicables »*, elle a déposé, vendredi 4 février, un recours pour excès de pouvoir contre le ministre de la santé auprès du tribunal administratif de Paris.

Dans leur mémoire, présenté en juin 1993, les trois étudiantes soutiennent que *« les deux ans mis à prendre le décret du 13 mai 1987 constituent un retard politique et non un retard sanitaire »*. A l'issue d'un subtil calcul tenant compte des statistiques de la direction générale de la santé, de celles de l'Organisation mondiale de la santé et des données sur le changement de comportement des toxicomanes disponibles à l'époque, elles déduisent qu'*« environ 1 275 toxicomanes auraient été contaminés du fait de ce retard. »* Le partage des seringues est, dans cette population, le vecteur majeur de la transmission du virus du sida.

Face au développement de l'épidémie dans ce groupe à risques, Claude Olievenstein, directeur médical du centre Marmottan, avait écrit à M. Hervé, alors secrétaire d'Etat à la santé, le 1[er] avril 1985, pour lui demander de *« reconsidérer les restrictions apportées à la vente des seringues »*. Le décret du 13 mars 1972, en vigueur à l'époque, soumettait en effet la vente des seringues à la présentation d'une ordonnance ou, à défaut, contraignait l'acheteur à justifier de son identité. En septembre 1985, la commission des stupéfiants et psychotropes, saisie de la question, invoque *« les graves lacunes de nos connaissances »* pour juger inopportune la mesure de libéralisation. Un an plus tard, en octobre 1986, la même commission estime qu'*« il existe (...) autant d'arguments pour libéraliser la vente des seringues que contre cette libéralisation »*, et qu'il s'agit d'une *« décision politique »*.

Il faudra attendre le 24 février 1987 pour que Michèle Barzach, alors ministre délégué chargé de la santé et de la famille, annonce, malgré l'hostilité de plusieurs membres du gouvernement, sa décision d'autoriser la vente libre des seringues en pharmacie. Le 21 mars 1987, M. Pasqua, alors ministre de l'intérieur, affirme encore qu'*« il faut une certaine naïveté pour imaginer que les toxicomanes sont accessibles aux règles d'hygiène qu'on voudrait leur imposer »*, mais, le 13 mai 1987, il cosigne le décret de libéralisation. Les documents administratifs demandés aux autorités sanitaires permettraient sans doute de faire la lumière sur les conditions exactes dans lesquelles cette mesure fut adoptée.

LAURENCE FOLLÉA

POLICE

La manifestation des mineurs à Paris

Les responsables des forces de l'ordre ont été invités à « faire preuve de grande fermeté en cas de violences »

A l'appel des cinq fédérations (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC), les mineurs actifs et retraités et leurs familles ont été appelés à défiler, samedi 19 février à Paris, dans l'espoir de faire reculer la date de fermeture des mines, prévue pour l'an 2005. Le cortège devait partir de Montparnasse à 11 heures et se rendre à l'Assemblée nationale.

Les organisateurs attendent près de dix mille mineurs de tous les secteurs (charbon, potasse, uranium, ardoise, sel, or...). Ils veulent obtenir *« l'ouverture d'un débat national sur les industries extractives »* et exigent *« une autre politique minière, pour l'emploi, les droits, les acquis sociaux et le pouvoir d'achat »*. Les effectifs de ces industries sont tombés de 400 000 salariés au lendemain de la deuxième guerre à quelque 33 000. Avec 13 000 salariés, les Houillères du bassin de Lorraine autour de Freyming-Merlebach, représentent la dernière concentration minière de France.

Cette initiative nationale intervient moins de trois mois après la grève du 24 novembre 1993, qui avait fortement mobilisé, mais avait été émaillée par de violents incidents en Lorraine. La manifestation se déroule avant une nouvelle rencontre des fédérations de mineurs au ministère de l'industrie, prévue pour le 23 février, et la remise au gouvernement d'un rapport sur les Houillères du bassin de Lorraine (HBL), fixée au 24 février. Deux mille policiers et gendarmes ont été mobilisés dans la capitale.

Le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, a recommandé aux responsables des forces de l'ordre, réunis vendredi soir à la préfecture, *« d'agir avec un grand esprit de discernement, compte tenu de la présence de femmes et d'enfants, mais de faire preuve de grande fermeté en cas de violences ou de déprédations. »*

Eviter tout coup de grisou

« Vos hommes ne devront pas s'étonner des casques que porteront les mineurs. C'est leur outil de travail », a averti Pierre Ottavi, le directeur de la sécurité publique à Paris, en passant les consignes, vendredi 18 février en fin de journée, aux responsables chargés du maintien de l'ordre lors de la manifestation du lendemain. Certes, les organisateurs syndicaux ont annoncé un défilé familial et sympathique. Avant même le départ du cortège, un coup de grisou n'en était pas moins redouté du côté policier.

La période est en effet jugée sensible, après les violences commises à Rennes et Rungis par les marins-pêcheurs et les incidents qui avaient émaillé, en novembre à Metz, la journée nationale des mineurs. Il n'était donc pas question de permettre aux désespérés venus des bassins miniers d'arborer cet autre « outil de travail » qu'est la barre à mine. Imagerie de *Germinal*, collée à des travailleurs habitués à en découdre avec les forces de l'ordre? Policiers et gendarmes sont, par nature et obligation, portés à envisager le pire. D'autant plus que, selon des informations recueillies sur certains carreaux des mines par les Renseignements généraux, quelques centaines de trublions auraient projeté de s'équiper de longues lanières métalliques passées autour de leur taille et dissimulées sous leurs vêtements.

Les forces de l'ordre ont donc été invitées à *« ressortir de la naphtaline des protège-tibia et des jambières qui*, note un responsable du dispositif, *n'avaient pas servi depuis les années de l'après-68 »*. En amont du défilé, des mesures préventives – sur lesquelles les policiers sont restés discrets – ont été prévues pour éviter que les manifestants ne se promènent en armes dans la capitale. Les gares ferroviaires et les péages d'autoroute devaient ainsi faire l'objet d'une attention particulière. D'autres précautions ont été prises afin que, dans la capitale, le défilé ne dégénère pas en scènes de casse.

« Pour éviter toute provocation, les forces de l'ordre se tiendront pour l'essentiel hors de la vue des manifestants », ont recommandé les responsables de l'ordre public à la trentaine de commissaires, commandants de CRS et d'escadrons de gendarmerie mobile réunis dans une salle de la préfecture de police de Paris. Un seul point de contact éventuel n'a pu être évité : il se trouvait en fin de l'itinéraire négocié avec les organisateurs, boulevard Saint-Germain, à proximité du ministère de la défense. Les deux mille policiers et militaires mobilisés pendant la manifestation stationnaient donc dans les rues avoisinantes de l'itinéraire du cortège.

Prêts à intervenir en cas d'incidents sur le boulevard Saint-Germain ou la rue de Rennes, les six compagnies républicaines de sécurité (450 CRS) et seize escadrons de gendarmerie mobile (1 260 hommes) devaient avant tout empêcher l'accès au « périmètre sacré de la République » : le quartier des ministères, l'Assemblée nationale, l'Elysée et Matignon. Des tracteurs anti-barricades, des lanceurs d'eau et des barre-ponts ont été placés en état d'alerte dans les garages de la préfecture. Fondant ses calculs sur le nombre de trains et d'autocars réservés par les organisateurs, la préfecture de police attendait six mille manifestants, venus principalement d'Alsace-Lorraine, des Bouches-du-Rhône et du Nord. Un quota – un policier ou gendarme pour trois manifestants – qui est *« habituel »*, affirme-t-on à la préfecture de police.

Accusant le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, de créer *« un climat de tension, de suspicion vis-à-vis du but réel de la manifestation »* et de *« prêter aux manifestants des intentions qu'ils n'ont pas »*, les organisateurs affirmaient, vendredi soir, que *« les mineurs ne sont pas des casseurs (...). Ils viennent à Paris pour défendre leurs industries, l'emploi, la vie des régions minières, leurs droits à vivre de leur travail et de leur retraite. Un point c'est tout. »*

ERICH INCIYAN

Un spécialiste de l'histoire du sida

Mort du journaliste américain Randy Shilts

Randy Shilts, journaliste et écrivain, spécialiste du sida, dont un livre sur le sujet avait suscité une vive polémique, est mort, jeudi 17 février, à son domicile, proche de San Francisco. Il était âgé de quarante-deux ans.

LOS ANGELES

de notre correspondant

Randy Shilts comparait son travail de journaliste sur le sida, dans l'un des principaux quotidiens de la côte Ouest, à la couverture de la guerre du Vietnam, mais une guerre ignorée par les journalistes. Recruté par le *San Francisco Chronicle* pour suivre la communauté homosexuelle, il se concentre, à partir de 1983, sur l'épidémie naissante. Quatre ans plus tard, il fait la synthèse de ses articles dans l'une des enquêtes les plus minutieuses sur les débuts du sida aux Etats-Unis : *And the band played on: politics, people and the aids epidemic* (*L'orchestre continuait à jouer : la politique, la population et l'épidémie du sida*). Il y met en cause, outre l'administration Reagan qui a fait *« le moins possible pour mentir ensuite »*, plusieurs organismes fédéraux en compétition tels que l'Institut national du cancer, auquel appartient le professeur Gallo et l'Institut national de la santé.

La polémique créée par l'ouvrage ne vient pas de l'administration qui préfère se taire, mais de la presse canadienne et des tabloïds américains qui retiennent le passage sur Gaetan Dugas, un steward canadien considéré comme le « patient zéro » en raison de sa relation avec quarante des deux cent quarante-huit premières victimes du sida.

Dans la communauté homosexuelle, Randy Shilts ne fait pas l'unanimité car il critique les associations *gays* qui n'ont pas vu assez vite le danger du virus. Surnommé « l'Oncle Tom gay », il passe pour conservateur, surtout après avoir demandé la fermeture des bains de San Francisco, un lieu de rencontre des homosexuels.

Le livre *And the band played on* inspire un téléfilm du même nom diffusé sur la chaîne câblée HBO en septembre 1993. Nombre de critiques portent alors sur le portrait fictif du professeur Gallo, soucieux avant tout de sa gloire personnelle, sans aucun scrupule quand il s'agit de reprendre à son compte les découvertes de l'Institut Pasteur.

Avant son travail sur l'histoire du sida, Randy Shilts a écrit une biographie, parue en 1982, de Harvey Milk, l'avocat qui dans les années 70, fut la première personnalité ouvertement homosexuelle à entrer au conseil municipal de San Francisco. Harvey Milk, qui fut assassiné en compagnie du maire de la ville, George Moscone, en 1978, fut d'autant plus regretté qu'il avait su unifier une communauté qui devait plus tard se diviser. Le studio Warner prépare un film inspiré du livre.

Se sachant séropositif, Randy Shilts s'est attaché pendant ses dernières années à enquêter sur le traitement des homosexuels dans l'armée, longtemps avant que le sujet ne suscite un débat politique. Le livre, *Conduct unbecoming* (*Une conduite inconvenante*), est paru en 1993. *« Il n'y a pas de meilleur cas d'étude car la discrimination envers les gays est inscrite dans les textes mêmes »*, disait Randy Shilts.

RÉGIS NAVARRE

Selon les résultats d'une vaste enquête sur le comportement sexuel outre-Manche

Il n'y a pas plus d'homosexuels en Grande-Bretagne qu'en France...

Les résultats d'une vaste enquête sur le comportement sexuel des Britanniques montrent que l'homosexualité – contrairement aux idées reçues – est une tendance marginale outre-Manche. Cette constatation intervient au moment où la Chambre des communes doit se prononcer sur l'abaissement de l'âge légal des relations homosexuelles, et alors que la question des « valeurs morales » occupe une large place dans le débat politique.

LONDRES

de notre correspondant

« L'homosexualité existe plus dans la tradition anglo-saxonne que dans la tradition latine. Tout le monde le sait. C'est un fait de civilisation. » Et Edith Cresson, auteur de cette remarque mémorable, ajoutait que 25 % des Britanniques étaient homosexuels. A l'époque, en juillet 1991, cet exemple du « parler cru » de l'ancien premier ministre avait mis en émoi la presse britannique. Près de quarante ans plus tôt, en 1953, Alfred Kinsey avait rédigé un rapport sur la base d'une enquête réalisée aux Etats-Unis, montrant qu'un homme sur dix était un homosexuel déclaré. Si personne, en Grande-Bretagne, n'avait accordé foi aux certitudes de Mme Cresson, en revanche, les conclusions du rapport Kinsey furent considérées – jusqu'à aujourd'hui – comme traduisant une réalité « scientifique » de la société anglo-saxonne.

Or la vaste enquête qui a été réalisée récemment sur le comportement sexuel des Britanniques (*le Monde* daté 26 janvier) apporte un démenti au mythe d'une prédisposition particulière des Anglo-Saxons à l'homosexualité. Etablie grâce à dix-neuf mille témoignages, cette étude montre que la très grande majorité des Britanniques – 90,2 % des hommes et 92,4 % des femmes – sont exclusivement hétérosexuels et n'ont pas d'*« attirance homosexuelle »*. Seul un homme sur cent indique qu'il a eu des expériences sexuelles exclusivement ou essentiellement avec des hommes (trois femmes sur mille font la même réponse s'agissant d'une autre femme).

Quant à ceux qui reconnaissent leur homosexualité, deux chiffres sont à prendre en considération. Le premier est celui du nombre d'hommes et de femmes qui ont eu un rapport homosexuel, ce qui ne signifie pas obligatoirement un *« contact génital »* : 6,1 % des hommes et 3,4 % des femmes sont dans cette catégorie. Le second chiffre implique précisément un *« contact génital »* : les pourcentages sont alors de 3,6 % pour les hommes et de 1,7 % pour les femmes. Ces résultats montrent que la fréquence de l'homosexualité en Grande-Bretagne est très comparable à celle qui prévaut en France, où 4,1 % des hommes reconnaissent avoir eu un rapport homosexuel. D'autres indications aident à mieux cerner les comportements : cette tendance sexuelle est ainsi deux fois plus répandue à Londres (12 %) que dans les autres régions, et elle est davantage présente parmi les classes sociales aisées (9,5 %).

La plupart des hommes qui ont eu une relation homosexuelle l'ont eue au cours de leur jeunesse (*c'est beaucoup moins vrai pour les femmes*). De ce point de vue, l'idée largement répandue selon laquelle les *boarding schools* (collèges) sont un milieu propice à l'homosexualité semble fondée : 14 % des garçons ayant fréquenté un collège ont eu une telle expérience, contre moins de 6 % de ceux scolarisés dans un établissement externe. Mais la démonstration s'arrête là : le pourcentage des anciens collégiens qui, devenus adultes, peuvent être qualifiés d'homosexuels n'est que légèrement supérieure à la moyenne.

Les groupes *gays* de Grande-Bretagne se sont insurgés contre les résultats de cette enquête qui, selon eux, minorent l'importance du phénomène. Ils estiment qu'un taux d'un homme sur dix est plus conforme à la réalité (un sur seize selon l'enquête). Leur insistance se comprend : la Chambre des communes doit en effet se prononcer, lundi 21 février, sur l'abaissement de l'âge légal. Bien que l'homosexualité ait été formellement légalisée en 1967, l'âge légal a été fixé à vingt et un ans. La législation britannique est ainsi l'une des plus restrictives d'Europe. Comme le souligne une étude de Stonewall, l'un des principaux groupes *gays* britanniques, la Grande-Bretagne est le pays où l'âge légal est le plus élevé parmi vingt-sept pays de référence, dont tous les pays européens.

Le cas des femmes délibérément oublié

C'est aussi l'un des très rares pays où une discrimination existe entre homosexuels et hétérosexuels, et où, d'autre part, l'inégalité sexuelle entre hommes et femmes perdure, puisque ces dernières peuvent *de facto* entretenir des relations homosexuelles. L'explication remonte à... la reine Victoria : pour la souveraine, il était impensable que des femmes puissent se livrer à *« ce genre de choses »*. Leur cas fut donc délibérément ignoré (notamment par la loi de 1967), ce qui revenait à égaliser l'âge de l'homosexualité féminine avec celui des hétérosexuels (seize ans). La réforme sur laquelle la Chambre des communes doit se prononcer consiste – sur proposition d'un parlementaire conservateur, Edwina Currie –, à abaisser l'âge légal de vingt et un à seize ans.

Mais ce vote intervient au moment où le débat politique est centré sur la question du retour aux valeurs fondamentales (*back to basics*), un thème cher au premier ministre, John Major, et exploité par la droite du parti conservateur. Les scandales à caractère sexuel se sont en outre récemment multipliés en Grande-Bretagne, et l'actuel climat de rigueur morale est peu propice à une trop grande libéralisation. Pour cette raison, il est possible que les Communes se prononcent en faveur d'une solution de compromis, consistant à fixer l'âge autorisé des relations homosexuelles à dix-huit ans. S'agissant du principe de la réforme, Edwina Currie a d'ores et déjà gagné la bataille de l'argumentation. La plupart des parlementaires reconnaissent que le *« droit à l'égalité sexuelle »* doit être reconnu.

Outre que la loi actuelle est très largement ignorée, toutes les études scientifiques montrent que l'âge d'une première expérience homosexuelle se situe à environ quinze ans. A seize ans, estiment les médecins, la tendance sexuelle de la plupart des hommes est déterminée. Ils soulignent également que le maintien de l'âge légal à vingt et un ans rend extrêmement difficile l'éducation sexuelle des adolescents, notamment au sujet des risques du sida. Un intense débat s'est développé ces derniers mois, en prévision de ce vote. Alors que plusieurs évêques se sont prononcés en faveur de l'abaissement du seuil à dix-huit ans, l'Association médicale britannique (BMA) ainsi que la plupart des organisations médicales ont opté pour seize ans, comme d'ailleurs les partis travailliste et démocrate-libéral. Le parti conservateur, de son côté, reste divisé : alors qu'une partie de ses membres sont tentés de voter en faveur du seuil de seize ans, les autres s'inquiètent des réactions négatives qui risquent de s'exprimer au sein de la « majorité morale » de leur circonscription...

LAURENT ZECCHINI

SPORTS

Candidat unique à la présidence de la Fédération française de football

Claude Simonet, un bâtisseur au pied du mur

Claude Simonet a été élu, samedi 19 février, à la présidence de la Fédération française de football (FFF). Trésorier de la FFF et président de la ligue de l'Atlantique, cet ancien chef d'entreprise nantais, âgé de soixante-quatre ans succède à Jacques Georges, qui assurait l'intérim à la tête de la fédération depuis la démission, le 29 novembre 1993, de Jean Fournet-Fayard. Le nouveau président sera chargé de mettre en œuvre la grande réforme du football français souhaitée par Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

Claude Simonet ne s'était jamais imaginé en candidat à la présidence de la FFF. A soixante-quatre ans, ce serviteur fidèle et discret du football n'avait pas reçu la moindre de ces médailles ou récompenses si généreusement octroyées par les fédérations. Cet ancien gardien de but amateur qui, comme ses plus récents prédécesseurs à la tête de la FFF, n'a rien d'un tribun, n'avait jamais cherché à se mettre en avant. Au lendemain de la démission de Jean Fournet-Fayard, son nom n'avait même pas été évoqué dans la liste des éventuels successeurs. Le sérieux et la rigueur qu'il a toujours manifestés dans ses activités sportives et professionnelles et son manque apparent d'ambitions personnelles l'ont servi dans une période transitoire où dirigeants amateurs et professionnels doivent d'abord refaire leur unité pour surmonter la crise et relancer le football français sur de nouvelles bases.

De sa carrière de joueur amateur au Mans puis à Nantes, Claude Simonet garde le souvenir d'une sélection en équipe de France militaire et de quelques intérims dans les buts du FC Nantes en remplacement de Stéphane Dakowski. Sérieux, il avait alors choisi de privilégier son avenir professionnel dans une entreprise du bâtiment. Sa passion pour le football l'avait pourtant incité à entrer au conseil d'administration du FC Nantes en 1973, puis à devenir vice-président et trésorier sous la présidence de Louis Fonteneau. Dix ans plus tard, son souci d'alerter les dirigeants et l'opinion sur un déficit de 4 millions de francs lui vaudra de quitter le club pour devenir, la même année, PDG d'une autre entreprise de construction et président de la ligue de l'Atlantique de football.

Le dossier de la violence

Ces vingt années partagées entre la gestion d'un club professionnel puis celle d'une ligue amateur ont, sans aucun doute, contribué à faire de lui le seul candidat à la présidence de la FFF, avec le soutien de toutes les « familles » du football. Mais cette unanimité sur un homme aussi discret et qui avoue avoir longtemps hésité avant d'accepter cette candidature, à l'invitation de Jacques Georges et de Noël Le Graët, président de la Ligue nationale du football professionnel (LNF), a pu paraître suspecte après le rejet des propositions de Fernand Sastre, ancien président de la FFF de 1973 à 1984, et des velléités de candidature de Michel Hidalgo.

Claude Simonet aura, certes, l'occasion de démontrer très vite la grande puissance de travail que lui prêtent ses amis. Outre les dossiers « brûlants » à régler d'urgence, comme l'affaire Valenciennes-Marseille, la violence sur le terrain et dans les tribunes et la relance de l'équipe de France après son élimination de la Coupe du monde, il va devoir mettre en œuvre la grande réforme du football français souhaitée *« avant l'été »* par le ministre de la jeunesse et des sports. Samedi 19 février, l'assemblée fédérale qui l'a élu l'a aussi aidé dans sa tâche en acceptant la création d'un bureau exécutif de douze membres garantissant une meilleure représentation de toutes les parties concernées par la réforme.

Si cette réforme aboutit, le bureau exécutif, présidé par le président de la FFF, devrait chapeauter la ligue professionnelle (quarante-deux clubs et huit cents joueurs) et une ligue amateur qui serait créée pour gérer les 2 millions de licenciés. De nouvelles élections seraient alors nécessaires et pourraient permettre à d'autres candidats de se manifester. *« J'envisage de travailler dans la concertation, mais je ne suis inféodé à personne »*, répond Claude Simonet à ceux qui le soupçonnent, même involontairement, de préparer le terrain pour l'ambitieux Noël Le Graët. *« Je ne serai, peut-être, qu'un président intérimaire*, expliquait-t-il dans *France-Football*. *Je ne suis pas carriériste et je me retirerai au moment des prochaines élections si j'ai constaté que les problèmes du football français sont au-dessus de ma compétence. Mais si je fais bien mon travail, pourquoi ne me garderait-on pas ? »*

GÉRARD ALBOUY

ÉDUCATION

Une étude sur la « géographie de l'école »

Les disparités régionales tendent à s'estomper dans le système éducatif

Bousculant un certain nombre d'idées reçues, la seconde édition de la « Géographie de l'école », un document réalisé par la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale, confirme les principales tendances de l'évolution d'un système éducatif unifié caractérisé par d'importantes disparités régionales. Ecarts qui s'estompent cependant grâce, notamment, aux efforts consentis dans les régions jusque-là les plus en retard.

Publiée il y a un an (*le Monde* du 14 janvier 1993), la première « géographie de l'école » avait fourni une photographie précise et rigoureuse du système éducatif français et de ses principales évolutions au cours de deux décennies. Passé au crible de trente-sept critères, cet état des lieux avait révélé l'apparente contradiction d'un système qui se caractérise par son unité nationale, mais révèle en fait de profondes disparités régionales, dans les taux de scolarisation de la maternelle à l'enseignement supérieur comme dans les moyens financiers accordés.

D'une année sur l'autre, les évolutions sont peu spectaculaires. Elles confirment et amplifient la tendance générale au resserrement des écarts entre les régions constatés jusqu'alors dans l'élévation générale des niveaux de scolarisation. Le traditionnel clivage tend à s'estomper entre la France du Nord, industrielle et moins scolarisée, et celle du Sud qui réussit, même si subsistent des différences liées aux conditions économiques, sociales et culturelles. Des régions plus défavorisées ont investi massivement pour diversifier les filières et amener les jeunes à un niveau plus élevé de scolarisation.

On peut ainsi mesurer les progressions considérables réalisées dans l'accès au baccalauréat (notamment aux bacs professionnels) dans le Nord, l'Est ou le Limousin. A l'inverse, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées ou l'Aquitaine, qui avaient atteint un bon niveau antérieurement, ont plutôt stagné. Sur cette question précise l'écart entre les extrêmes, qui était de 16 points en 1975, n'est plus que de 11 en 1992. Cette évolution n'est pourtant pas proportionnelle aux moyens investis, puisque le coût par élève, dépensé par l'Etat et les régions, reste plus élevé au sud qu'au nord, conséquence notamment du vieillissement du personnel enseignant.

Toutefois, les efforts consentis en zone rurale commencent à porter leurs fruits. *« Le maintien des petites écoles, voire des classes uniques, est certes plus coûteux*, note Claude Thélot, responsable de la DEP. *Mais il s'avère aussi plus efficace dans l'acquisition des savoirs fondamentaux. »*

Evitant le piège du « palmarès », cette géographie de l'école reste un bon indicateur pour les académies qui peuvent à la fois se comparer entre elles et vérifier l'évolution de leurs forces et de leurs faiblesses afin de corriger les déséquilibres. Toutefois, ces évolutions ne pèsent que d'un poids relatif dans l'insertion professionnelle. En examinant la situation des jeunes, trois ans après leur sortie du système, la DEP remarque que les disparités selon le niveau de qualification demeurent. Certes, malgré l'aggravation du chômage, qui frappe toutes les régions, il reste plus facile de trouver un emploi avec un bac + 2 en Ile-de-France ou en Alsace qu'avec un CAP dans le Nord-Pas-de-Calais... Mais le jeune bachelier de la région parisienne a plus de chances de s'insérer qu'un diplômé de premier cycle universitaire du Poitou ou de la Provence. Et là, ce n'est plus la faute de l'école.

MICHEL DELBERGHE

► *Géographie de l'école*, **direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de l'éducation nationale, 58, boulevard du Lycée, 92170 Vanves, février 1994, 135 F.**

ESPACE

Prochain lancement de satellites fin mai

L'échec de la fusée Ariane s'explique par une mauvaise circulation d'oxygène

Une anomalie dans la circulation de l'oxygène alimentant le moteur du troisième étage semble être la cause principale de l'échec du soixante-troisième vol de la fusée Ariane, le 24 janvier, estiment les experts de la commission d'enquête dans un rapport remis lundi 14 février à Arianespace, et dont les conclusions ont été publiées vendredi 18 février. Les modifications techniques préconisées devraient pouvoir être mises en place en moins de trois mois, et le prochain vol avoir lieu vers la fin mai, espère Charles Bigot, PDG d'Arianespace.

Quand, le 24 janvier, la fusée Ariane s'est abîmée après sept minutes de vol entraînant la perte des deux satellites qu'elle portait, d'une valeur totale de plus de 2 milliards de francs (*le Monde* du 26 janvier), le coupable a été identifié quelques heures seulement après l'accident. Les capteurs dont est truffé le lanceur étaient formels : un roulement à billes de la turbopompe qui injecte l'oxygène dans le moteur cryogénique HM7 B (1) du troisième étage *s'était bloqué à la suite d'un* échauffement, provoquant l'arrêt du moteur quelque 80 secondes après son allumage.

Les techniciens furent d'autant moins surpris que des irrégularités dans la montée en température de ce roulement avaient déjà été détectées, lors de vols précédents. Certes, ces anomalies restaient à l'intérieur d'une « fourchette » raisonnable et n'avaient jamais présenté un vrai danger. Mais la modification du roulement suspect était à l'étude. Il s'agit, en effet, d'une pièce extrêmement délicate puisque, tournant à 13 000 tours par minute elle est refroidie et lubrifiée par l'oxygène liquide (à – 183 degrés !)

En réalité, les événements se sont déroulés d'une manière plus complexe, a expliqué Jean-Paul Herteman, président de la commission d'enquête, lors d'une conférence de presse tenue vendredi 18 février. L'apparente fragilité du roulement n'a constitué qu'un *« facteur aggravant »*. Mais l'origine première de la catastrophe est *« une mise à froid exceptionnellement tardive de la cage du roulement »*. Ce dernier s'est alors échauffé, d'où une dilatation de l'arbre sur lequel il est fixé, puis un blocage de l'ensemble. La cause ? *« Une mauvaise circulation de l'oxygène avant la mise en route du moteur »*, pour une raison que les experts n'ont pas encore réussi à cerner, mais qui pourrait être l'introduction d'un peu d'humidité lors de l'ouverture d'une vanne avant le décollage. De la glace aurait alors obturé partiellement un filtre.

« Cela fait partie de notre métier »

Pour éviter que ce scénario ne se reproduise, les experts de la commission d'enquête ont demandé à la Société européenne de propulsion (SEP), fabricant du moteur (et de sa turbopompe), de modifier le circuit de purge afin que toute trace d'humidité ou de gaz parasite soit totalement éliminée avant la mise en route. De plus, le roulement sera recouvert d'une mince couche de matériau autolubrifiant (du bisulfure de molybdène), comme cela était envisagé avant l'accident. Le rapport de la commission précise par ailleurs que, *« dans l'état actuel de l'enquête »*, aucune faute n'a été relevée dans la fabrication ou les essais du moteur.

Ces conclusions satisfont le PDG d'Arianespace. *« Nous avons la situation bien en main*, a déclaré Charles Bigot. *Il s'agit finalement d'un incident qui a malheureusement mal tourné. Mais des problèmes techniques de ce genre, évidemment moins lourds de conséquences, nous en détectons et nous en corrigeons souvent. Cela fait partie de notre métier. »* Si *« aucune date ne peut être fixée aujourd'hui »* pour la reprise des vols, le retard entraîné par les modifications et les essais devrait pouvoir être limité à trois mois, et le prochain lancement avoir lieu *« aux environs de la fin du mois de mai »*. Cela permettrait, selon M. Bigot, de réaliser comme prévu les trente tirs programmés d'ici à la fin de 1996. Le carnet de commandes d'Arianespace compte trente-sept satellites à lancer pour un montant d'environ 17,5 milliards de francs.

JEAN-PAUL DUFOUR

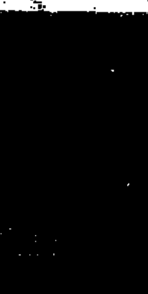
(1) Qui fonctionne à l'hydrogène et à l'oxygène liquides.

EN BREF

ENVIRONNEMENT : annulation d'un référendum sur le barrage de Serre de la Fare. – Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, saisi par le préfet de Haute-Loire, a annulé, jeudi 17 février, le référendum qu'avait prévu d'organiser le conseil municipal de Brives-Charensac, après la décision du gouvernement de ne pas construire le barrage de Serre de la Fare. Le tribunal a rappelé qu'une commune ne peut organiser de consultation populaire que sur des matières qui sont de sa compétence.

TOXICOMANIE : M. Quilès veut organiser un large débat public sur le trafic et l'usage de stupéfiants. – L'ancien ministre de l'intérieur Paul Quilès, député (PS) du Tarn, a annoncé, jeudi 17 février, la constitution d'un « comité national du débat drogues » permettant de mobiliser autour de cette *« cause nationale »* des associations, des institutions ou des professionnels concernés par la lutte contre les toxicomanies. Cette initiative fait suite à la lettre ouverte adressée au premier ministre par M. Quilès (*le Monde* du 9 février).





2 Le Monde • Dimanche 20 - Lundi 21 février 1994

LES JEUX OLYMPIQUES DE LILLEHAMMER

Non-anniversaire

TOUS les champions olympiques disent la même phrase lorsqu'ils reçoivent la médaille d'or qui est la juste récompense d'une jeunesse sacrifiée à la monomanie sportive : «C'est le plus beau jour de ma vie.» On les croit sans hésiter. On se doute pourtant que ce moment unique de bonheur n'a pas la même intensité ou la même portée pour chacun. Il ne peut y avoir que des cas d'espèce.

On voit des bonheurs convenus, appliqués, ceux qui ont été programmés et seront médiatisés. On prévoit des bonheurs inouïs, telluriques, ceux qui ébranleront ou déborderont par surprise. Un victoire de Dan Jansen en patinage de vitesse entrait dans ce champ des possibles.

Réputé le plus rapide sur 500 m, cet Américain né dans la même ville qu'Eric Heiden, le héros des Jeux de Lake Placid (1980), a entrepris sa quête de l'or olympique en 1984. A Sajarevo, il est trop jeune pour prétendre aux honneurs du podium. Quatre ans plus tard, il est devenu recordman du monde du 500 m et il est favori sur les courtes distances. La veille de la première course, il apprend la mort de sa sœur victime d'une leucémie. Il finit ses deux tentatives dans les matelas de protection en bordure de piste.

Son histoire émeut beaucoup, mais la compassion n'intéresse pas Dan Jansen. Il veut la récompense de son talent. A Albertville, sur un anneau de vitesse de très médiocre qualité, il échoue encore. S'agit-il d'une malédiction ? A Lillehammer, il commet sur 500 m une faute qui l'élimine encore du podium (le Monde du 16 février). L'ultime chance d'y monter dans une carrière à laquelle il va mettre un terme à vingt-huit ans lui est fournie par la course de 1 000 m, dont il n'est pas le favori. Après avoir évité encore une fois la chute de justesse, il termine en améliorant le record du monde.

La consécration surprise après dix ans d'effort ! A quoi s'attendait-il en franchissant le miroir de la gloire ? A rencontrer Alice au pays des merveilles ? Les mots lui manquent pour exprimer la violence de ce qu'il ressent enfin. Submergé par ses émotions, il se noie dans une simple phrase : «Je ne sais pas quoi dire.» *En clair, une consécration olympique trop longue à venir devient, comme dans la fable de Lewis Caroll, un non-anniversaire.*

De nos envoyés spéciaux à Lillehammer et Hamar

Jérôme Fenoglio
Alain Giraudo
Bénédicte Mathieu

PODIUMS

BIATHLON

15 km dames

1. Myriam Bédard (Can.), 52 min 6 s 6;
2. Anne Briand (Fra.), 52 min 53 s 3;
3. Ursula Disl (All.), 53 min 15 s 3;
... 5. Corinne Niogret (Fra.), 53 min 38 s 1;
...11. Delphine Heymann (Fra.), 54 min 21 s 8;
...20. Véronique Claudel (Fra.), 55 min 40 s 6.

LUGE

Biplace messieurs

1. Kurt Brugger-Wilfried Huber (Ita.), 1 min 36 s 720;
2. Hansjorg Raffl-Norbert Huber (Ita.), 1 min 36 s 769;
3. Stefan Krausse-Jan Behrendt (All.), 1 min 36 s 945.

PATINAGE DE VITESSE

1000 m messieurs

1. Dan Jansen (EU), 1 min 12 s 43 (record du monde);
2. Igor Chelezovski (Biél.), 1 min 12 s 72;
3. Serguei Klevchenya (Rus.), 1 min 12 s 85.

HOCKEY-SUR-GLACE

GROUPE A

Finlande b. Autriche	6-2
République tchèque b. Norvège	4-1
Allemagne b. Russie	4-2

BIATHLON

Médaille d'argent du 15 kilomètres féminin pour la France

Les deux images d'Anne Briand

La Française Anne Briand a obtenu la médaille d'argent du 15 km féminin de biathlon, derrière la Canadienne Myriam Bédard, vendredi 18 février. Elle avait remporté une médaille d'or en relais aux Jeux d'Albertville.

C'est une des images des Jeux d'Albertville qui ont fait le tour du monde. Anne Briand y brandissait ses bâtons vers le ciel. Sa jolie frimousse s'y plissait de bonheur. Sur la ligne d'arrivée de la piste des Saisies, elle venait de signer la victoire collective d'une équipe de relais, de décrocher l'or qui, depuis, n'a plus cessé de briller au-dessus d'une discipline habituée à l'ombre. Deux ans plus tard, la biathlète n'a pas reproduit les mêmes gestes. Porte-drapeau de la délégation française lors de la cérémonie d'ouverture à Lillehammer, chef de file de son sport, elle n'avait plus besoin d'images fortes pour se faire reconnaître.

Anne Briand s'est agenouillée sur la neige. Elle s'est repliée sur sa fatigue et sa joie. Sa médaille était d'argent, mais cette récompense n'appartenait cette fois qu'à elle. L'inconnue entrée dans l'iconographie olympique par surprise, poussée par ses coéquipières vers la notoriété, s'était effacée devant la championne de vingt-cinq ans, seule et exacte à son rendez-vous.

La photographie des Saisies aurait pu figer Anne Briand dans cette posture d'héroïne d'un jour. D'autres sportifs français n'ont pas réussi à sortir de leurs clichés de révélations précoces. D'autres ont déraillé tout de suite après leur entrée en gloire. Pour la biathloniens en revanche, cette reconnaissance subite n'a pas été un terminus, mais un point de départ. L'ancienne fondeuse avait pénétré dans sa nouvelle discipline par hasard, pour compléter un relais, après avoir été sommairement formée au tir. *«1992 était un peu comme une dernière saison-test,* expliquait-elle avant sa course. *J'avais très envie de prendre part aux Jeux, mais je m'étais dit que, si ça ne passait pas, ce ne serait pas la peine d'insister.»* L'examen réussi, Anne Briand s'est dessiné méthodiquement un profil de favorite. Des entraînements intensifs, de bons classements et des victoires en Coupe du monde l'ont installée peu à peu dans le rôle d'une prétendante sérieuse aux titres individuels de Lillehammer.

Les récompenses sans triomphalisme

Vendredi, Anne Briand a pourtant failli déchirer sa nouvelle image. Sa médaille d'argent du 15 kilomètres est sortie d'une déception et d'une douleur. Dès les premiers mètres de son parcours, elle n'a pas reconnu son corps, qu'elle pensait avoir affûté depuis des mois pour cette échéance. Ses sensations étaient travesties par la fatigue. Pour résoudre la difficile équation du biathlon, qui combine l'effort physique du ski de fond et le rêve d'immobilité du tir à la carabine, Anne Briand se pensait démunie de solutions. Ses jambes alourdies entravaient son point fort, son talent de skieuse. Ses deux premiers passages au pas de tir ont appuyé à nouveau sur son point faible. Deux balles mal dirigées, deux cibles restées noires au lieu de virer au blanc, l'avaient condamnée d'entrée à deux minutes de pénalité.

La biathlonienne, ignorant encore que ses adversaires souffraient autant qu'elle, que la neige durcie par le froid retenait leurs skis autant que les siens, avait commencé à faire son deuil du podium. Un sans-faute dans la troisième séance de tir en position couchée l'a brusquement relancée dans la course à la médaille d'or. Une erreur dans l'avant-dernier coup de carabine lui a fixé définitivement son rang : le deuxième, derrière son amie québécoise Myriam Bédard. Anne Briand a cueilli sa médaille d'argent au bord de l'épuisement. Jamais la déception de se savoir loin de son meilleur niveau n'avait grignoté ses foulées. La douleur n'avait pas dévoré sa motivation.

Où puisait-elle ces ressources morales ? Sans doute dans cette hygiène de vie qui l'a toujours poussée à couper son existence en deux parties aussi distinctes que celles qui composent son sport. D'un côté, le biathlon, les entraînements et les déplacements pour les compétitions. De l'autre, des études et de vraies. Pas celles, fictives, qui ornent parfois les *curriculum vitae* des champions. Anne Briand a obtenu en octobre son diplôme de vétérinaire en soutenant sa thèse sur la réintroduction des bouquetins dans le massif des Ecrins, qui borde sa région natale.

Dans cette vie qui ne se borne pas à des résultats sportifs, la biathlonienne trouve le recul pour accueillir les récompenses sans triomphalisme. Elle y puise sa lucidité sur une discipline aux trente licenciées françaises, qui n'accède aux écrans de télévision que tous les quatre ans. Malgré son palmarès olympique, en train de devenir l'un des plus beaux du sport français, Anne Briand sait qu'elle n'est pas une «star». En visite aux Jeux de Barcelone, elle se refusait ainsi à placer sa médaille d'or au même niveau que celle des divas des sports d'été. *«Ma façon d'admirer un champion qui lève les bras à l'arrivée n'a pas changé,* confiait-elle alors à *l'Equipe-Magazine. Même depuis que ça m'est arrivé.»*

J. Fe.

PATINAGE ARTISTIQUE

Danse sur glace

Torvill-Dean entre retour et reniement

Les Britanniques Jayne Torvill et Christopher Dean, de retour aux Jeux dix ans après leur titre olympique de Sarajevo, n'ont pris que la troisième place de l'épreuve des danses imposées derrière les deux couples russes Oksana Grichtchouk-Evgueni Platov et Maya Ousova-Alexander Zhulin, premiers ex-aequo, vendredi 18 février à Hamar. Après le programme original, dimanche 20 février, le programme libre de la danse a lieu lundi 21 février.

Valse ou blues. Le retour de Jayne Torvill et Christopher Dean sur la glace des amateurs hésite entre les deux danses que les Britanniques ont patinées lors de l'épreuve des imposées. Il oscille entre l'air guillereret de la splendeur des temps passés et la ballade triste d'une perfection galvaudée.

Cette perfection, *«T and D»*, comme les surnomme la presse britannique, l'ont atteinte un soir de 1984, aux Jeux de Sarajevo. Dans la patinoire olympique, le tableau d'affichage s'était éclairé d'une guirlande de notes inédites. Un plébiscite de neuf 6, la note maximale, en appréciation artistique, avait ajouté une médaille d'or aux quatre titres mondiaux des Britanniques.

Sur la glace, le couple de l'ancienne secrétaire dactylo et l'ex-*policeman* de Nottingham, formé par un professeur en 1975, venait de patiner un *Boléro* de Ravel ensorceleur. Un mélange d'audace, avec ces mouvements, ces portés conçus par Christopher, d'harmonie et de raffinement technique qui avait déclenché un coup de foudre du public pour la danse. Torvill-Dean, inventeurs des programmes à thème, avaient ouvert la voie à une génération de rebelles au conformisme de la discipline dont les Franco-Canadiens Paul et Isabelle Duchesnay, mariée pendant deux ans avec le Britannique, représentèrent la tendance la plus extrémiste.

Partenaires sur la glace, complices dans la vie sans franchir les bornes d'un amitié proverbiale, ils étaient passés chez les professionnels après ce coup d'éclat. Les *shows* sur glace qu'ils produisaient et montaient eux-mêmes en ont fait des étoiles du patinage, adulées et richissimes. Jusqu'à ce jour de 1993 où Christopher a réussi à convaincre Jayne de profiter de la nouvelle réglementation de la fédération internationale (ISU) permettant aux professionnels de rejoindre les amateurs.

Voyage dans le temps

Largement soutenus par des généreux sponsors, *«T and D»* ont donc repris les entraînements pour tenter de reconquérir un deuxième titre olympique, dix ans après celui de Sarajevo. La tolérance de la danse, discipline sans grandes difficultés physiques, aux âges avancés, devait faciliter ce voyage dans le temps.

En apparence, rien n'a changé. Christopher, trente-cinq ans, a gardé son visage juvénile, lisse comme la glace, et sa distinction de *prince Charles des patinoires*. Jayne, trente-six ans, a conservé ses jambes de l'époque des six titres nationaux. Le couple sait toujours aimanter l'attention du public et les bonnes grâces des juges. Lors de leur première apparition publique, lors des championnats de Grande-Bretagne, une série de neuf 6 en artistique s'est empressée de convoquer le souvenir de 1984.

Si Torvill-Dean devaient rester immobiles sur la glace, le temps semblerait effectivement figé. Mais il y a le patinage. Le retour des deux Anglais a coïncidé avec un durcissement des lois de la danse, bannissant désormais les anciennes tolérances, les portes ouvertes au viol du règlement. *«T and D»* ont choisi de se couler dans ce moule, en rabotant leurs anciennes audaces. Serrés dans leurs costumes de Ginger Rogers et Fred Astaire, pour le programme libre, Torvill et Dean n'osent plus rien, de peur de perdre leur pari. Le retour ressemble à un reniement de leur passé. La glace crisse de réprobation sous leurs patins menés de manière si académique, même si, dans les gradins, le public soupire d'aise devant l'image des idoles. *«En les voyant patiner de cette manière, j'ai l'impression qu'on a cassé mon jouet, qu'on a brisé le souvenir de leurs programmes si inventifs de l'époque»*, dit Danielle Marotel, entraîneur du couple français Sophie Moniotte-Pascal Lavanchy.

Après l'unanimité des championnats de Grande-Bretagne, ce retour aseptisé, très bien orchestré médiatiquement, a pris une tournure nettement moins triomphale que prévue. En janvier, à Copenhague, Jayne Torvill et Christopher Dean ne sont devenus champions d'Europe que d'extrême justesse, malgré leur deuxième place dans le programme libre, grâce à une neutralisation réciproque des deux couples russes dans les notations. A Lillehammer, rien ne dit que les mathématiques sauveront une deuxième fois les revenants.

J. Fe.

Un sondage de la SOFRES

La bonne image des Jeux d'Albertville

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Quel souvenir les Français conservent-ils de la Savoie deux ans après les Jeux d'Albertville ? Tel est l'objet du sondage (1) commandité par le conseil général de ce département présidé par le ministre de l'environnement, Michel Barnier (RPR). 87 % des personnes interrogées considèrent que l'organisation et le déroulement des Jeux ont été *«très bien»* ou *«plutôt bien»* réussis, 61 % ayant avant tout gardé en mémoire la cérémonie d'ouverture mise en scène par le chorégraphe Philippe Decouflé. 60 % estiment que les J.O. ont eu des retombées *«assez»* ou *«très»* importantes pour la Savoie, et 62 %, qu'ils ont amélioré l'image de la France à l'étranger. Mais 88 % des sondés considèrent que l'événement a coûté *«cher»* ou *«très cher»* aux contribuables, même si 38 % d'entre eux estiment que la dépense était justifiée.

La Savoie est aujourd'hui jugée *«très»* ou *«assez»* attirante par 88 % des personnes interrogées qui souhaitent venir y passer leurs vacances d'hiver mais aussi d'été. Seulement 34 % d'entre elles viendraient en permanence s'installer dans ce département, dont les deux points forts, selon l'enquête, seraient la beauté des paysages et les stations de sports d'hiver, et les principaux points faibles, les difficultés du monde rural, le manque d'entreprises et d'industries, et la trop grande inégalité entre les communes touristiques et les autres.

PHILIPPE REVIL

(1) Sondage réalisé entre le 22 et le 26 janvier 1994 par la SOFRES auprès d'un échantillon national de 999 personnes, à l'exclusion des Savoyards.

Les skieurs français hors piste

Suite de la première page

Les hostilités sont engagées. Bernard Chevallier, président de la Fédération française de ski, affirme qu'*«un ministre doit savoir patienter, comme il sait attendre les résultats des élections pour savoir s'il sera ministre. Nous n'en sommes qu'au premier tiers des Jeux. Il faut que Mme Alliot-Marie attende pour juger. Si tant est qu'elle puisse juger...»*.

Au vu des premiers résultats, le ski français est malade. Il serait plus juste de dire que ses deux chefs de file, Carole Merle et Franck Piccard, ne sont pas encore parvenus à remporter les médailles qui cachent sa misère. Aux Jeux olympiques de Calgary, Piccard avait rapporté les deux médailles françaises (l'or en super-G et le bronze en descente) ; en 1992, à Albertville, Carole et lui avaient enlevé deux des trois récompenses en alpin, glanant respectivement l'argent en descente et en super-G. L'euphorie aveugle. Le ski français préfère l'insouciance et se joue des pessimistes. En 1992, l'équipe de France est dans un piteux état. Nathalie Bouvier, la vice-championne du monde de descente 1991, se remet difficilement de sa grave chute à Furano, quelques semaines après son triomphe. Patrice Bianchi est un slalomeur irrégulier et esseulé, les descendeurs se laissent aller.

Le pari de Michel Vion

Rien à faire, la France ne peut se départir de sa nonchalance. Seuls les champions sont grands, et ils sont peu nombreux. Dans leur ombre, les espoirs restent des espoirs. Le réservoir est maigre. On lorgne avec envie du côté des Allemands, des Autrichiens ou des Italiens, qui possèdent des cohortes assez solides pour pouvoir supplanter en quelques mois, un héros parti à la retraite. Ainsi l'Autrichienne Anita Wachter, dont les récentes performances ont fait oublier celles de Petra Kronberger. On admire le *fighting spirit* nord-américain. On rit des Suisses, eux aussi en pleine tempête, histoire de ne pas se sentir trop seul.

En septembre 1992, Michel Vion est nommé directeur des équipes de France. Ancien champion du monde de combiné en 1981, l'homme, de réputation rigoureuse, est attendu comme un sauveur. Il resserre les boulons, renvoie quelques coureurs dilettantes et tance les espoirs qui n'en sont plus. Il met au point une structure destinée à dénicher et à aguerrir des jeunes en alternant les compétitions en Coupe d'Europe et en Coupe du monde afin d'assurer la relève.

Le directeur des équipes de France s'enorgueillit, aujourd'hui, d'avoir réussi son pari. *«Depuis le début de la saison,* explique-t-il, *nous avons fait neuf podiums qui ont été conquis par huit athlètes différents : Franck Piccard, Carole Merle, Sophie Lefranc, Leïla Piccard, Béatrice Filliol, Patricia Chauvet, Mélanie Suchet et Jean-Luc Crétier. Il y a un an, nous avons collectionné une douzaine de podiums et plus de victoires, mais la plupart étaient le fait de Carole. Les «vieux» étaient là avant. Moi, j'ai essayé d'élargir la base et j'ai renforcé le potentiel de l'équipe, qui est plus riche qu'aux Jeux d'Albertville. Il y Sébastien Amiez en slalom, notamment, ou Nicolas Burtin en descente, et toutes les filles qui, en quelques mois se sont distinguées sur le cirque blanc.»*

Les Jeux sont donc arrivés trop vite. Il faudrait que Franck Piccard et Carole Merle brillent encore un peu dans la vitrine française, juste le temps de laisser grandir les «petits». Pourtant, la grisaille était annoncée. Carole Merle est arrivée à Lillehammer après un catastrophique début de saison. Bien que vainqueur du slalom géant de Sölden, en octobre, au sortir d'une année presque sabbatique, Franck Piccard a été l'ombre de lui-même dans le super-G olympique.

Faut-il, au contraire, espérer leur retraite pour en finir avec cette équipe de France à deux vitesses et tout recommencer. *«Au contraire, ils ont encore leur place dans l'équipe de France. Une grande formation est celle qui parvient à mélanger les générations»*, dit Bernard Chevallier. Las ! il y a bien longtemps que Carole Merle et Franck Piccard sont loin des préoccupations de l'équipe. A ses deux pupilles, la Fédération française de ski n'a quasiment rien refusé. Depuis deux ans, Carole s'entraîne au sein d'une cellule marginale. Piccard, longtemps tenté par un régime de faveur, a juste obtenu quelques aménagements dans son emploi du temps. Et depuis quelques années, les coureurs n'ont pu profiter de l'expérience de leurs aînés : *«Entre Carole et nous, il y a un grand vide»*, souligne Régine Cavagnoud.

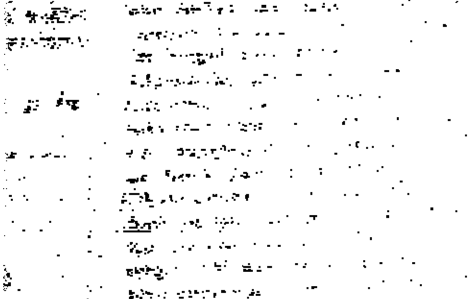
Samedi, après la descente dames, six podium restaient à conquérir, les deux combinés et les quatre épreuves techniques. En slalom géant, Michel Vion espère beaucoup de Carole Merle, de Sophie Lefranc, de Franck et Leïla Piccard. Comment vont réagir les jeunes athlètes jetés dans le grand bain des Jeux et désormais contraints à la victoire pour apaiser les polémiques ? La plupart d'entre eux ne sont pas encore arrivés à Lillehammer. Vendredi soir, Michel Vion a appelé au calme, pour qu'ils puissent courir en toute sérénité.

BÉNÉDICTE MATHIEU

LLEHAMM…

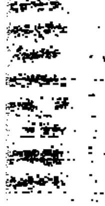
'Anne Briand

Les skieurs français hors piste









ARTS

L'HIVER DE L'AMOUR au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

Courants frileux

L'entrée du musée est vide et nue, les travaux ne sont pas terminés, et c'est dans une sorte d'entre deux qu'au programme s'est glissé cet *Hiver de l'amour* : une carte blanche à deux jeunes critiques et trois artistes (1), qui ont joué la corde sensible de l'amitié plutôt que de se poser en commissaires, pour rendre compte du climat de la création d'aujourd'hui.

Leur exposition qui réunit plasticiens, vidéastes, musiciens, ne voudrait pas être une exposition ordinaire, mais un lieu à vivre toute une journée, où l'on revient, pour tel ou telle intervention, pour chercher un peu de chaleur, de convivialité. Il faut d'abord contourner des capsules géantes bichromes. A côté, sur un écran défilent des images de Li Edelkork dont le métier est de conseiller les professionnels.

Pas très loin un film rend hommage à Félix Guattari. L'éclatement des disciplines, le mélange des genres et des maux semble aller de soi. On n'en discute même pas. Les temps ont changé. Aussi Wolfgang Tillmans a-t-il eu l'idée de prolonger l'histoire de la fée Electricité par une installation sonore diffusant de la *techno-house music*. Pour vous conditionner encore, les marches de l'escalier ont été trafiquées et vous obligent *à monter en claudiquant*.

Les problèmes d'une société désenchantée

Dans l'« aquarium », des robes blanches de mariées chimériques, *des robes grises élimées* aux paillettes tombées, ou faites d'un tas de chemises nouées les unes par-dessus les autres (c'est assez beau), et, une femme en noir agenouillée visage contre terre. On croit à une performance, à l'épreuve d'endurance. On guette la respiration. C'est un mannequin, on retrouvera ailleurs son double affalé dans un coin. Sur des chariots à roulettes les sacs de gravats, viennent, apprend-t-on, du centre culturel de Milan détruit par un attentat attribué à l'extrême droite.

Des photos truquées : trois fillettes au sourire de femme, trois femmes à la peau de bébé, une bulle stérile, où l'artiste (Vidya) peut se glisser et recevoir des caresses par gants interposés. Du froid, du chaud. Section glacée : un bac de parpaing et des chemises d'adolescents déchirées (Claude Lévêque) en dit plus sur l'hiver des jeunes laissés-pour-compte que bien d'autres interventions. Ici des photos sado-maso ont un air vieillot (Julia Scher) ; là *un arbre de légende d'Aballea* dont les fleurs s'épanouissent des pierreries ; David Hammons sous le titre « Ce n'est pas nécessaire » accroche des glaçons de lustres à des balles de tennis et remplit une poubelle faisant office de panier de basket d'une partition de musique : trop peu d'œuvres ont cette charge.

Un dallage de béton cerné d'un rideau de plastique est entouré de photos de suicide empruntées aux archives de la police. Autres interventions : des chambres zen en gaze de couleur, des photos de mariages sinistres, des images noires interrogeant l'identité homosexuelle (René Santos), une tapisserie façon toile de Jouy, *mais avec des scènes de tuerie.*

Des photos, des livres empilés sur une table, un bouquet de d'orties et de fleurs de décombres... le chemin est balisé par des cercles et des ovales d'une géométrie corporelle. Toujours *à même le mur quelques giclées* argentées sont données comme des « éjaculations complexes ». Les propositions sont de tous ordres : graves, tristes, dures, dérisoires, ironiques... Elles brassent un peu tous les pro*blèmes d'une société malade*, désenchantée, en quête d'échanges.

On rêve d'effusion et de fusion et on trouve le froid, le gel. Du blanc, il y en a beaucoup. Blanc de la salle transfor*mée en banquise avec plaques* de polystyrène et phoques en peluche par General Idea, un groupe de plasticiens engagés dans la lutte contre le sida dont l'un, Jorge Zontal, vient de mourir. Blanc du paysage enneigé de la *Romance glacée* de Martine Aballea ; blanc d'un flipper (Bernard Joisten) qui se colore si l'on gagne – mais peut-on gagner avec un tableau de bord masqué ? Blanc des murs aseptisés de l'ARC, dont la fonction expérimentale devrait jouer à plein, mais qui s'est perdue dans les refontes muséales et les réflexes qu'elles engendrent : on a le droit de toucher – on ne le fait pas ou à peine, du bout des doigts – cette pâte à modeler noire qui sert de couverture à un lit gonflé de corps indécis.

Porter son animalité

On est prié de s'installer sur des matelas bleus pour regarder les vidéos – il y en a beaucoup, livrant sous forme de flash ou de clips hallucinés de la peau, du sexe, des portraits de séropositifs, des images d'une population jeune, sinistrée –, on ne s'arrête pas, on zappe en quelque sorte.

Quant à la proposition de Vilmouth de choisir son anima*lité et de porter un masque de* cochon, de tigre ou de lapin, elle n'est pas très suivie. On devrait aussi pouvoir utiliser les couvertures de velours noir doublées d'orange empilées ici ou là (Andrea Zittel), là encore, on n'ose pas, elles sont trop belles.

Des couvertures, des matelas, des lits, le parcours en est plein, pour faire image. « L'hiver de l'amour » est décidemment très littéralement illustré. C'est une manifestation désarmante, parce que désarmée, d'artistes débutants mêlés à d'autres plus chevronnés, sûrement révélatrice d'un état d'esprit de la jeune génération qui tente d'échapper à soi, à l'autobiographie, et cherche à prendre en compte les problèmes de la société.

Ce ne sont pas les idées qui manquent, mais les armes ne sont pas encore fourbies. L'exposition un peu maigre a le mérite de ne pas forcer la dose, et de ne pas inventer ce qui n'existe pas vraiment dans l'hiver parisien.

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) Elein Fleiss, Dominique Gonzales-Foerster, Bertrand Joisten, Jean-Luc Vilmouth *et Olivier Zahm.*

► Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris. Tél. : 47-23-61-27. Jusqu'au 13 mars.

GALERIE XAVIER-HUFKENS

Quelque part, on croise à nouveau une femme en noir Jan Van Dost, sans titre, 1993.

COTE A COTE à Fréjus

Un mariage en séparation de biens

FRÉJUS

de notre envoyé spécial

L'exposition organisée au Centre d'art contemporain de Fréjus présente le mariage étrange des collections du FRAC de Bourgogne et d'une association baptisée Le Consortium. Primitivement appelée Le Coin du miroir, elle est née à la fin des années 70 à l'initiative de quelques étudiants d'histoire de l'art réunis sous la houlette de Serge Lemoine (aujourd'hui conservateur du Musée de Grenoble, alors professeur à l'université de Dijon). Au fil des adhésions ou des fâcheries, Eric Colliard, Xavier Douroux, Franck Gautherot et d'autres entamèrent une expérience unique dans un paysage artistique français qui ne connaissait à cette époque ni FRAC, ni délégation aux arts plastiques (DAP), et où la commande publique se limitait pour l'essentiel au 1 %.

Les Dijonnais purent ainsi assister à des conférences mémorables, dont celle de l'artiste François Dufrêne, ou voir des expositions déroutantes. Les *publications suivirent* : on appréciera par exemple la revue *Plus 2* (janvier 1986), où John Armleder converse avec Helmut Federle, où l'on retranscrit une conférence de Richard Serra, où Montherlant parle de Matisse et Sophie Calle de Sophie Calle. *Ou Point de vue images*, jolie parodie avec des photos de Boltanski, Dibbets, Hamish Fulton, Gilbert et George, John Hilliard, Annette Messager ou Edward Ruscha, mais hélas sans le poster couleur promis en couverture. Ou encore les écrits complets d'artistes comme Dan Graham, ou Rémy Zaugg.

L'association dispose aujourd'hui d'un budget annuel de 1 600 000 F : approximativement 800 000 F viennent de l'Etat, 50 000 F de la région, le reste des ressources propres (activités d'édition, de graphisme, etc.).

Une belle cohérence

Lors des expositions, elle perçoit sur les ventes un pourcentage variant de 20 % à 40 % qui est réinvesti dans l'acquisition d'œuvres : c'est cette collection qui est actuellement montrée à Fréjus. Les liens des membres du Consortium et du FRAC sont anciens, et donnent à l'ensemble une belle cohérence. Paradoxalement, rares sont les artistes communs aux deux collections (Hans Haacke, Imi Knoebel, Bertrand Lavier, Rémy Zaugg).

L'ensemble révèle la logique et *la diversité des choix*, qui contrastent avec l'uniformité perçue dans les autres FRAC de France. Seuls 6 des 36 artistes présentés dans l'exposition (1) figurent au palmarès des 30 artistes les plus acquis par *l'ensemble des FRAC* hexagonaux (*le Monde* du 28 mai 1993). Le triangle FRAC-Consortium-faculté a débouché sur l'idée d'une collection liée à l'université de Bourgogne.

Principe courant aux Etats-Unis, ce serait une première en France. Les étudiants sont demandeurs ; un Institut universitaire de professionnalisation spécialisé dans l'éducation et la culture a déjà été créé. Le Consortium est prêt à donner sa collection à cette structure qui deviendrait l'Institut supérieur d'art de Bourgogne.

Plus réticente, la région ne serait cependant pas contre une mise en dépôt. A une époque où l'interrogation sur le devenir des FRAC refait régulièrement surface, la mesure serait intelligente. *Le ministère de la culture* a réclamé un rapport au directeur du Musée de Saint-Etienne, Bernard Ceysson. La décision, politique, dépendra d'un accord entre le ministère de la culture, celui de l'éducation nationale, et la région.

HARRY BELLET

(1) Aubertin, Alighiero Boetti, Boltanski, Burkhard, De Vries, Di Benedetto, Fabro, Federle, Genzken, Hains, IFP, Kawara, Knifer, Mac Caslin, *Mc Collum, Gerhard Merz, Morellet,* Mosset, Cady Noland, Paolini, Parrino, Richter, Rückriem, Rutault, Ruthenbeck, Schoonhoven, Scott, Servanes, Stockholder, Vermeiren, Franz Erhard Walter, Welling.

► « Côte à côte ». Le Capitou, *Centre d'art contemporain Z. I.* du Capitou. 83 000 Fréjus. Tél. : (16) 94-40-76-30. Jusqu'au 4 mars.

DANSE

NIJINSKI à l'Opéra-Garnier

Une curiosité historique

L'événement est dans la fosse. Après tant de bandes-son scélérates et d'orchestres approximatifs, le *« meilleur corps de ballet du monde »* est enfin doté d'un *partenaire digne de lui* : l'Orchestre de l'Opéra Bastille fouetté par Myung-Whun Chung. On oubliera quelques défaillances de justesse du côté des cuivres pour saluer un *Petrouchka*, un *Till Eulenspiegel* et un *Sacre du printemps étincelants, qui mettent* l'oreille à la fête autant que l'œil. Et même davantage peut-être.

Car l'exhumation de *Till Eulenspiegel*, dernier ballet chorégraphié par Nijinski, auquel est dédié la soirée, n'est pas tout à fait l'événement escompté.

Le sujet d'abord n'a pas la poésie, la force mythique intemporelle du *Fauve* et du *Sacre*, ses œuvres précédentes : héros d'une légende médiévale germanique, Till est une sorte de *Robin des Bois*, chéri des gueux, haï des bourgeois, auxquels il joue des tours pas vraiment pendables. Il sera néanmoins pendu, mais son « double » moqueur réapparaîtra dans une ultime pirouette. Créé le 23 octobre 1916 à la Manhattan Opera House de New-York, au cours d'une tournée des Ballets russes, l'ouvrage fut donné *vingt-trois fois dans diverses* villes américaines, puis disparut corps et biens. Diaghilew – très en froid avec Nijinski depuis le mariage de celui-ci – ne voulut jamais le reprendre, et la légende perdurera qu'il avait été un « bide ». *« C'est faux »*, rétorquent Millicent Hodson et Kenneth Archer, qui ont déterré des critiques enthousiastes.

Dernière survivante

Comme ils l'ont fait pour *le Sacre* (*le Monde* du 2 juillet 1989), ces deux patients détectives-archéologues ont passé de longues années à traquer toute trace de *Till* dans les archives, *bibliothèques, collections publi*ques ou privées, etc.

Ils ont même retrouvé à Madrid une Valentine Kachouba, quatre-vingt-quinze ans, dernière survivante de ses interprètes... Mais s'il fut relativement facile de reconstruire d'après maquettes et photos les décors et costumes du peintre américain Robert Edmond Jones (des grappes de hautes maisons de guingois entre Victor Hugo, l'expressionnisme allemand et Walt Disney, des costumes d'un Moyen Age de fantaisie très colorés et parfois amusants), il en va tout autrement de la chorégraphie. Dessins et photos peuvent indiquer des positions (on sait, par exemple, que Nijinski faisait évoluer les riches pieds en dehors, les servantes pieds parallèles, et les pauvres pieds en dedans) ; des descriptions détaillées peuvent suggérer le style général du ballet, mais les mouvements, les enchaînements ? Hodson et Archer reconnaisent honnêtement qu'*« une reconstitution ne peut jamais être un double exact de l'original »*...

Nijinskien ou hodsonien, *le Sacre* est un chef-d'œuvre. *Till* apparaît plus confus : trop d'actions simultanées (il faut l'enthousiasme naïf de ces thuri*féraires pour voir là une préfigu*ration de Merce Cunningham), de passages chorégraphiques peu lisibles et peu originaux. Patrick Dupond est à son affaire en Till l'Espiègle, Marie-Claude Pietragalla est une savoureuse Femme aux pommes, José Martinez coruscant Garçon de la rue. On oubliera bientôt cette curiosité historique à l'authenticité très partielle.

SYLVIE DE NUSSAC

► Opéra de Paris-Garnier, place de l'Opéra, Paris (9e). Les 19 (direction Chung), 22, 23, 25, 26 et 28 février (direction Klaus Weise) à 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 370 F.

MUSIQUES

ŒDIPUS REX à la Salle Pleyel

Humain, trop humain

Il eût été inconvenant d'accompagner le mythe d'Œdipe d'une musique soulignant l'inexorable douleur de ce rituel. Il fallait être Stravinsky pour enserrer le verbe dans les figures de style de la rhétorique baroque revisitée par les années 20 du vingtième siècle. Stravinsky composa donc un oratorio – une nature morte, disait-il – qui suit la trame du texte originel, revisité par Jean Cocteau et traduit en latin par Jean Danielou. Un narrateur présente les « personnages » en français.

Œdipus Rex est une œuvre hiératique, que son statisme tient loin des théâtres lyriques, une sorte d'anti-opéra – même si le compositeur tenait à la voir représenter – qui ne s'est jamais vraiment imposé au près du public et des interprètes. Une partition dont l'orchestration « oppose », comme dans les cantates de Bach, les cordes et les vents utilisés dans leur registre le plus parlant. Sa rythmique est extrêmement serrée, de plus en plus serrée. *Œdipus Rex* est à la fois très simple à interpréter (il devrait suffire que la mise en place soit parfaite) et diablement subtile. Car Stravinsky n'a pu s'empêcher, *ici et là*, de *laisser* sa propre veine, grinçante et légère, s'exprimer.

La lecture que viennent d'en donner Jard Van Nes, David Rendall, John Mark Ainsley, Peter Mikulas, Jan Hendrik Rootering, le Chœur et l'Orchestre de Paris sous la direction de Semyon Bychkov ne répondait que partiellement à ces exigences. D'abord à cause d'Isabel Karajan, qui surjoue le texte du narrateur, quand il serait plus efficace qu'elle s'oublie afin de laisser le mot résonner de sa propre signification. Mais quelle présence, quelle autorité ! A cause de l'extériorisation dramatique excessive de tous les chanteurs (à part le jeune ténor John Mark Ainsley dans le rôle du berger), *de Jard Van Nes (Jocaste)*, en particulier. Sa voix est magnifique et ses emportements, par ailleurs, fort émouvants sont trop humains.

A cause du timbre de David Rendall, ensuite, qui manque de cette blancheur nécessaire à Œdipe (il y a quelques années ce grand ténor mozartien devait être impeccable dans un rôle dont on imagine qu'Hugues Cuenod avait la couleur de voix idéale). A cause, enfin, de la direction de Semyon Bychkov. *Le jeune chef* manque encore de cette aisance qui permet aux chefs plus aguerris (1) de libérer les rythmes tout en respectant les règles imposées par le solfège. Mais l'Orchestre de Paris et le chœur d'hommes *sont d'une tenue exemplaire et* d'une clarté aveuglante que l'acoustique de caverne de la Salle Pleyel ne peut assombrir.

ALAIN LOMPECH

(1) *L'enregistrement d'Œdipus Rex* par Karel Ancerl et la Philharmonie tchèque a été opportunément réédité, par Supraphon-BMG, sur un disque compact.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ANGE OU DÉMON. Film américain de E. B. Clucher, v.o. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ÉCUREUIL ROUGE. Film espagnol de Julio Medem, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ENFER. Film français de Claude Chabrol : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

L'HOMME DE CENDRES. Film tunisien de Nouri Bouzid, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

JE T'AIME QUAND MÊME. Film français de Nina Companeez : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TOMBSTONE. Film américain de George P. Cosmatos, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

William Wellman : Convoi de femmes (v.o. s.t.f.), de William Wellman, 16 h 30 ; le Rideau de fer (1948, v.o. s.t.f.), de William A. Wellman, 19 h ; Bastogne (1949, v.o. s.t.f.), de William Wellman, 21 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : les imposteurs : la Vie d'un honnête homme (1951), de Sacha Guitry, 17 h ; les Passagers de la nuit (1947, v.o. s.t.f.), de Delmer Daves, 19 h 30 ; Folies de femmes (1921), d'Erich von Stroheim, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : Bonjour, Dieu! (1988, v.o. s.t.f.), de Pae Ch'angho, 14 h 30 ; le Jour de la mariée (1956, v.o. s.t.f.), de Yi Pyongil, 17 h 30 ; Monsieur Pak (1960, v.o. s.t.f.), de Kang Taejin, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : les Corrompus (1982, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 14 h 30 ; Yangsando (1955, v.o. s.t.f.), de Kim Kiyong, 17 h 30 ; les Filles du pharmacien Kim (1963, v.o. s.t.f.), de Yu Hyonmok, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Musique contemporaine : Noces (1990) d'Angelin Preljocaj, l'Histoire du soldat (1989) de Pierre-Oscar Lévy, 14 h 30 ; György Ligetti (1993) de Judith Kele, Michel Follin et Arnaud de Mezamat, 16 h 30 ; Mitternachstuck (1987) de Mauricio Kagel, Répertoire (1990) de Maurice Kagel, 18 h 30 ; les Morts de la Seine (1989) de Peter Greenaway, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

ALADDIN (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ALLO MAMAN C'EST NOËL (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AMOUREUSE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER (Alg.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BARAKA (A.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

LE BATEAU DE MARIAGE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CACHE CASH (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13).

CHACUN POUR TOI (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

COOL WORLD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

COUPLES ET AMANTS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

DEMOLITION MAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DES FEUX MAL ÉTEINTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES DINGUES ET COMPAGNIE (Can., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

FAUT-IL AIMER MATHILDE ? (Fr.-Bel.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FERME DES ANIMAUX (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE FUGITIF (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

GERMINAL (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

HEXAGONE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

HOCUS POCUS (A., v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

L'HOMME SANS VISAGE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IT'S ALL TRUE (A., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JUST ANOTHER GIRL (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JUST FRIENDS (Fr.-Bel.-Hol., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

KALIFORNIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

KIKA (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LETTRE POUR L... (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE MAITRE DE MARIONNETTES (Taïwan, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MENACE II SOCIETY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MR. JONES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NEUF MOIS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

NO SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

NOËL CHEZ LES MUPPETS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).

QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RUBY IN PARADISE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SAUVEZ WILLY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE BABY OF MACON (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

TRUE ROMANCE (Fr.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN BRIN DE CHANCE (Isr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

L'ARMÉE DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (Fr.-It.-All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 40.

AUX PETITS BONHEURS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 10.

BEYOND THERAPY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BONSOIR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

BRAINDEAD (Néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 22 h.

CABARET (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 45.

GUELWAAR (sénégalo-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 22 h 20.

MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 50.

REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 21 h.

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h.

SNAKE EYES (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

STREET TRASH (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 20.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 22 h.

THE PLAYER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

V'LA LES SCHTROUMPFS (A.-Bel.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 15.

VALENTINO (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 19 h 50.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 16 h 50.

La dévaluation du franc CFA

Qui paiera la facture ?

Entérinée après des heures et des heures de discussions par des chefs d'État et de gouvernement africains sceptiques réunis à Dakar, le 10 et le 11 janvier, la dévaluation du franc CFA dévoile, au fil des semaines, tout ce qu'elle comportait d'improvisation et d'à-peu-près dans ses préparatifs. Les hauts fonctionnaires qui, à Paris, ont eu à préparer l'opération le reconnaissent : certains de ses effets ont été découverts *a posteriori*.

Ainsi, personne au ministère de la coopération, dont une délégation vient d'entamer une mission dans sept pays africains pour *«étudier les premiers impacts de la dévaluation»*, ou au Fonds monétaire international (FMI) n'avait, semble-t-il, songé que la soudaine multiplication par deux du prix des médicaments allait en faire une denrée rare, hors de portée de la plupart des bourses africaines – ce dont vient de s'inquiéter officiellement l'UNICEF.

Pertes de change

Sur un autre registre, le cas des expatriés français payés en francs CFA et qui, du jour au lendemain, ont vu leur salaire exprimé en francs français amputé de moitié a également surgi. Personne n'avait songé à eux. A ce jour, le problème n'a pas vraiment de trouvé de réponse satisfaisante.

Et que dire des petites entreprises et autres maisons de commerce qui travaillent avec les pays de la zone franc ? Elles se trouvent dans une situation ubuesque et dramatique. Ubuesque, car elles n'arrivent pas à se faire payer les marchandises livrées et facturées avant le 12 janvier, date de la dévaluation. Dramatique, car cet état de fait est en train de les asphixier sans que les pouvoirs publics s'en émeuvent.

La responsabilité n'incombe en rien à leurs clients africains. Les factures ont été normalement payées et les ordres de virement donnés aux banques... qui se sont bien gardés de les exécuter. Et pour cause : entre-temps, le changement de parité a fait doubler l'addition en francs CFA, et les banques – filiales d'établissements français la plupart du temps – refusent de prendre à leur compte la perte de change (même si, pressentant la dévaluation, elles avaient pris la précaution de se délester de leurs francs CFA).

En définitive, qui doit la prendre en charge ? Les banques locales, les importateurs africains, les exportateurs étrangers, le Trésor français ou la Banque mondiale ? Personne n'a encore répondu à la question. Le temps presse.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Après la levée de l'embargo

Les investissements américains seront relativement limités au Viêtnam

L'euphorie provoquée par la levée, le 3 février, de l'embargo américain a cédé le pas à une vision plus réaliste : en l'absence de toute aide des Etats-Unis, les investissements américains au Vietnam demeureront limités. Hanoï prévoit qu'ils ne représenteront qu'environ 10 % des investissements étrangers cette année et que leur part ne dépassera pas 15 % dans trois ans.

HO-CHI-MINH-VILLE

de notre envoyé spécial

Depuis l'introduction de premières réformes économiques en 1987, le montant global des investissements étrangers agréés par les autorités vietnamiennes a été supérieur à 7,5 milliards de dollars, dont trois milliards de dollars en 1993. Hanoï calcule qu'en 1994, ce chiffre devrait tourner autour de 3,5 milliards de dollars, dont 350 millions de dollars d'investissements américains, soit 10 % du marché. En priorité les Américains vont investir dans l'exploration pétrolière (Mobil Oil), l'aviation (Boeing) et les communications.

Plusieurs entreprises américaines visent également un marché de 73 millions de consommateurs, ce qui donne déjà lieu à une forte concurrence publicitaire entre Pepsi-Cola et Coca-Cola. En 1996, les investissements étrangers agréés par le Vietnam pourraient s'élever à quelque 4,5 milliards de dollars, dont 675 millions de dollars d'investissements américains.

Mais si ces investissements américains promettent d'être mesurés au moins dans un premier temps, ils vont drainer un bon nombre de joint-ventures impliquant également des pays de la région. Par exemple, les filiales de sociétés américaines ou des sociétés mixtes basées à Singapour, à Bangkok et à Hongkong sont déjà en train de négocier des contrats au Vietnam, ce qui va provoquer un effet cumulatif. Pour leur part, les Thaïlandais prennent davantage au sérieux un marché vietnamien sur lequel ils ne sont encore guère présents. Pour Singapour, le Vietnam est rentré, depuis l'an dernier, dans le cadre d'une politique d'investissements à l'étranger dont le premier bénéficiaire a été la Chine.

Une pauvreté encore généralisée

En outre, les entrepreneurs américains se sont organisés pour participer aux travaux d'infrastructure financés par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Douze d'entre eux ont déjà posé leur candidature à la remise en état de l'ancienne «route mandarine», qui relie Hanoï à Ho-Chi-Minh-Ville, que financent ces deux organismes. L'intérêt que présente le Vietnam pour les capitaux américains, comme pour d'autres, demeure cependant tributaire du retard considérable de son infrastructure et d'une pauvreté encore généralisée. Par exemple, le marché de la voiture privée neuve y est évalué, pour 1994, à 15 000 véhicules. Surtout, la capacité d'absorption de l'aide et des investissements étrangers est difficile à mesurer : les Viêtnamiens pensent pouvoir gérer 14 milliards d'investissements étrangers sur une période de dix ans, alors que la tendance actuelle est nettement supérieure puisque ce montant, sans inclure 1993, pourrait être atteint au plus tard en 1997.

En revanche, le commerce entre le Vietnam et les Etats-Unis devrait faire un bond dès 1994, sans attendre le résultat de négociations qui s'annoncent épineuses et sans doute longues sur l'accession de Hanoï au statut de la nation la plus favorisée. Arrivés sur place après les autres, les Américains devront se battre davantage pour pouvoir s'imposer, même si les Vietnamiens semblent disposés à leur offrir quelques facilités. Comme le dit l'adage vietnamien, «le buffle qui arrive le dernier à la mare ne boit que de la boue...» Il n'y aura donc pas d'«invasion» économique américaine dans un pays où se sont battus, il y a un quart de siècle, plus d'un demi-million de soldats américains.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Avec un produit intérieur brut en progrès de 1 %

La Roumanie renoue avec la croissance

BUCAREST

de notre correspondant

Après trois années de très forte récession, la Roumanie a retrouvé le chemin de la croissance. Le produit intérieur brut (PIB) roumain a augmenté de 1 % en 1993, selon les résultats publiés par la Commission nationale de statistiques (CNS). Ce résultat intervient alors que le gouvernement de Nicolae Vacaroiu est confronté à une forte agitation sociale et que les rumeurs sur un prochain remaniement ministériel sont de plus en plus insistantes.

La Roumanie a poursuivi en 1993 sa transition graduelle vers l'économie de marché, et les résultats obtenus sont d'autant plus encourageants qu'ils l'ont été en l'absence de tout financement extérieur. La croissance a été tirée par la reprise de l'activité agricole (+ 12,4 %), de la construction (+ 0,7 %) et le léger redressement de son industrie (+ 1,3 %). Le déficit budgétaire a été ramené de 3,6 % du PIB en 1992 à moins de 2 % l'année dernière. Les 525 000 sociétés ou associations privées assurent, selon la CNS, environ 30 % du PIB, et elles emploient plus de 830 000 personnes, principalement dans le commerce et les services. Malgré la désorganisation liée à la privatisation de 70 % des terres arables, l'agriculture privée a fourni 80 % de la production totale en 1993. Enfin, la balance commerciale s'est soldée par un déficit de 1,14 milliard de dollars, mais le taux de couverture des échanges extérieurs s'est amélioré, atteignant 80 %.

Un certain nombre de points noirs subsistent pourtant. Les prix se sont envolés (+ 295 % en 1993), et le pays semble parti sur le même rythme en ce début d'année. Le passage attendu du leu (la monnaie nationale) à la convertibilité totale devrait se traduire par une nouvelle dépréciation et donc par une augmentation du prix des importations. De plus, le chômage a poursuivi sa croissance, touchant plus d'une personne active sur dix.

Parallèlement, l'environnement politique et social en ce début d'année comporte son lot d'incertitudes. Le pays vit actuellement sous la menace d'un appel à la grève générale illimitée lancé par les syndicats. Toutefois, la poursuite de la reprise économique dépendra en grande partie de l'application du plan de réforme mis au point, en fin d'année dernière, avec le FMI. Pour cela, le gouvernement devra convaincre ses alliés nationalistes et ex-communistes. Or ces mêmes alliés, qui conditionnent leur soutien parlementaire à l'octroi de postes ministériels, ont dénoncé ce plan qu'ils considèrent comme un diktat de l'organisation internationale.

CHRISTOPHE CHATELOT

Avec plusieurs semaines de retard

Le congrès brésilien approuve le plan économique du gouvernement

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Le gouvernement brésilien a remporté une importante victoire en obtenant du congrès un vote favorable sur le plan économique. *«Je suis arrivé à la limite de mes capacités de négociation»*, s'était exclamé la veille le ministre brésilien de l'économie, Fernando Henrique Cardoso, candidat virtuel à la prochaine élection présidentielle, qui se déroulera en novembre. Ce plan économique, présenté il y a un peu plus de deux mois, attendait depuis cette date l'approbation du Congrès pour pouvoir être mis en œuvre.

Estimant que le pays ne pouvait *«attendre plus longtemps»*, alors que l'inflation a dépassé les 40 % au mois de janvier, M. Cardoso avait indiqué que le gouvernement avait déjà *«réduit de 40 % ses dépenses dans le budget de 1994 et combattu l'évasion fiscale»*, mais qu'il restait *«beaucoup à faire pour retrouver l'équilibre»*. Le ministre avait aussi insisté sur la *«nécessaire réforme constitutionnelle et la mise en œuvre d'un plan de privatisation plus ambitieux»*.

Son plan de stabilisation prévoit, outre l'équilibre budgétaire par un accroissement des impôts, la création d'un indice – *«l'unité réelle de valeur»* – destiné à refléter l'inflation quotidienne et à se transformer à terme *«en une monnaie forte»*. Un programme facilité par d'importantes réserves de change, de l'ordre de 33 milliards de dollars.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Quatre années de résultats en baisse

La Compagnie bancaire compte sur un redressement à partir de 1994

Après trois années consécutives de baisse, les résultats du groupe de la Compagnie bancaire s'inscrivent encore en recul (– 30 %) pour l'exercice 1993 à 461 millions de francs (365 millions de francs parts du groupe). Hors plus-values sur cessions du titre et reprise d'écarts d'acquisitions, ces résultats sont négatifs de 258 millions de francs.

La récession en Grande-Bretagne et en Europe, la crise de l'immobilier, et le gonflement des défaillances des PME en sont responsables. Ainsi, les pertes des filiales britanniques en 1993 (718 millions de francs contre 831 millions de francs en 1992) et la charge des risques en France ont-elles creusé le déficit de l'UCB à 1 282 millions de francs contre 756 millions en 1992 ; celui de UFB-Locabail, positif de 87 millions en France, devient de ce fait négatif de 279 millions de francs en 1993 (– 386 millions de francs l'an dernier). Cetelem, en revanche, a encore augmenté son bénéfice à 888 millions de francs contre 715 millions de francs, tandis que Cardif affichait un résultat net en augmentation de 19 % à 231 millions de francs et que Cortal gagnait 26 millions de francs.

Enfin, la Sinvim (promotion) perd 828 millions de francs, après constitution de provisions pour couvrir les pertes en fin de programmes, la perspective de retour au bénéfice étant *«très éloignée»*.

Pour les trois ans à venir, François Henrot, président du directoire de la Compagnie bancaire, prévoit une reprise probable de l'activité et un redressement des résultats. Tout d'abord, le renforcement progressif des crédits à marge et qualité insuffisante accordés avant 1992 au profit de nouveaux crédits mieux structurés sera bénéfique. Ensuite, la forte diminution des pertes des filiales britanniques devrait mettre en équilibre dès 1994 l'ensemble des implantations européennes.

Enfin, le niveau des provisions constituées à l'UCBV et à la Sinvim donne au groupe, suivant M. Henrot, les moyens de faire face à une crise prolongée du marché de l'immobilier d'entreprise. En outre, la baisse des taux d'intérêt historiquement bas favorisera les sociétés du groupe qui pourront accroître leurs parts de marché vis-à-vis des banques de dépôt sans sacrifier leurs marges. Le dividende net de la Compagnie bancaire est maintenu à 10 francs.

FRANÇOIS RENARD

Le calendrier des privatisations

AGF et Renault tiennent la corde

AGF et Renault prochaines sociétés privatisées ? Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, invité du «Forum RMC-*l'Express*» vendredi 18 février, l'a laissé entendre : le gouvernement n'entend visiblement pas marquer de pause. *«Après l'UAP, qui est dans les tuyaux, nous annoncerons d'autres opérations de privatisation dans les semaines qui viennent»*, a-t-il indiqué. Commentant la séparation de Renault et de Volvo (*le Monde* du 19 février), le ministre a ajouté que *«la voie était désormais ouverte pour la privatisation de Renault»*. *«AGF et Renault sont sur les rangs»*, a confirmé M. Alphandéry, en expliquant que le gouvernement *«a l'habitude d'avoir deux fers aux feux»*.

Dans ce programme, aucune référence n'a été faite à Bull, dont le nouveau patron, Jean-Marie Descarpentries, avait annoncé la veille son intention d'ouvrir le capital du groupe public dès cette année. Visiblement agacé, Bercy a fait une mise au point officielle dans un communiqué diffusé vendredi soir. *«Aucune décision n'a été prise à ce jour»* concernant le calendrier et les modalités du constructeur informatique Bull, indique le ministère de l'économie. A ce jour, la commission de privatisation n'a pas été saisie de ce dossier, est-il précisé.

Le redresssement d'Air France

Christian Blanc reporte la présentation de son plan

Les échéances de la présentation du plan de redressement d'Air France ont été décalées. Christian Blanc, son président, qui devait remettre son projet aux syndicats vers la fin du mois de février, le présenterait durant la deuxième semaine de mars. Le comité central d'entreprise programmé le 14 mars ne sera pas encore en mesure d'émettre un avis sur le projet.

Des discussions préliminaires entre la direction et les syndicats pourraient s'engager dès la remise du projet durant quelques jours. Ensuite, les organisations syndicales consulteront le personnel pour arrêter leur position à la fin du mois de mars. L'esquisse du projet, présentée dans une lettre de M. Blanc aux salariés de la compagnie (*le Monde* du 17 février), a suscité des réserves de la part des syndicats. Le projet prévoit notamment une refonte des structures de l'entreprise, des concessions salariales volontaires et une augmentation de capital.

Accompagné de Matra ou de France Télécom

Daimler veut devenir l'actionnaire opérateur de Cap Gemini Sogeti

Daimler Benz ne lâchera pas Cap Gemini Sogeti. Bien au contraire, si l'on en croit les affirmations des dirigeants du géant allemand à Stuttgart. Depuis juillet 1991, Daimler Benz, devenu le partenaire du groupe français dans les services informatiques, détient 34 % de Sogeti, holding de contrôle de CGS. Mieux, en convertissant un prêt obligataire en actions et en exerçant, à la faveur d'une augmentation de capital, les bons de souscription obtenus lors de la conclusion de l'accord de partenariat entre les deux groupes, il dispose de la possibilité de prendre le contrôle majoritaire de CGS au 1er février 1995.

Un an avant l'échéance, les rumeurs vont bon train. Elles ont été activées encore par la publication, la semaine dernière, des résultats de Cap Gemini Sogeti, laissant apparaître une perte pour 1993 de 434 millions de francs. La position de Daimler Benz concernant Cap Gemini Sogeti est sans ambiguïté, indique-t-on, au siège de Stuttgart. Le groupe affirme ne pas vouloir se retirer de la société française et cherche pour l'accompagner au capital, un partenaire qui accepte de lui reconnaître le rôle d'opérateur. Daimler Benz se dit ouvert sur le nom de ce partenaire. Parmi les hypothèses évoquées figurent Matra et France Télécom. Si cette quête d'un allié échoue, Daimler Benz décidera l'an prochain s'il fait jouer ou pas son option de prendre 51 %.

E. L. B. et C. M.

EN BREF

GABON : signature d'une lettre d'intention avec le FMI. – Le Gabon a signé, vendredi 18 février, une lettre d'intention avec le Fonds monétaire international (FMI) en contrepartie de laquelle le pays espère obtenir de l'institution 56 milliards de francs CFA (560 millions de francs), a annoncé le ministre gabonais des finances, Paul Toungui. Grâce à un programme d'ajustement structurel adopté à la suite de la dévaluation du franc CFA, le Gabon *«entend asseoir le redressement de son économie sur des bases solides et rétablir des relations stables avec ses créanciers»*.

BOULOGNE-SUR-MER : les marins de la pêche industrielle votent pour le maintien de la grève. – Les marins de la pêche industrielle ont voté à 57 % pour la poursuite de la grève, vendredi 18 février, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Lors d'une assemblée générale, 155 marins se sont prononcés pour la grève et 118 contre. La CFDT avait appelé au maintien de la grève tandis que la CGT et la CFTC souhaitaient la reprise du travail.

SOCIÉTÉ NATIONALE ELF AQUITAINE : changement de nom. – A la suite de la privatisation, une assemblée générale s'est tenue vendredi 18 février pour modifier les statuts de la Société nationale Elf Aquitaine (SNEA). Désormais dans le secteur privé, la compagnie pétrolière a transformé son nom en supprimant l'adjectif «nationale». Elle s'appelle désormais Elf Aquitaine.

RECTIFICATIF. – Une information erronée a été malencontreusement glissée dans l'article de notre correspondant régional Guy Porte consacré aux *«mesures exceptionnelles, prises par le gouvernement en faveur de Marseille et des Bouches-du-Rhône»* (*le Monde* du 17 février) : c'est Hubert Blanc, qui est depuis deux mois préfet des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et non pas Claude Bussière, ancien préfet admis à faire valoir ses droits à la retraite, qui organisera une table ronde sur l'avenir de La Ciotat.

IMMOBILIER : les frères Reichmann investiraient au Mexique. – Les frères Reichmann, dont l'empire immobilier Olympia & York a été en partie démantelé en 1993, auraient signé un accord avec le mexicain Empresas ICA Sociedad Controladora pour le développement d'un projet immobilier de 600 millions de dollars (3,53 milliards de francs), à l'ouest de la ville de Mexico, selon le quotidien torontois *The Globe and Mail* du vendredi 18 mars. L'accord de partenariat avec Empresas ICA, plus grosse compagnie mexicaine de construction, a été signé par Reichmann International, propriété du financier George Soros et des trois frères Paul, Albert et Ralph Reichmann, précise *The Globe and Mail*. L'accord porte sur la construction du projet immobilier «Santa Fe», un ensemble de 30 bâtiments à construire d'ici 1998 ou 1999 dans la banlieue de Mexico, ajoute le quotidien, précisant qu'Empresas ICA et Reichmann International seraient partenaires à égalité dans ce projet. – *(AFP.)*

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 14 AU 18 FÉVRIER 1994

PARIS

Retour à la case départ

INDICE CAC 40

- 1,02 %

Le parcours boursier ressemble à s'y méprendre au jeu de l'oie où, d'un coup, après avoir progressé avec plus ou moins de bonheur sur les cases de l'escargot, le joueur se voit contraint de revenir à la case départ. Le CAC 40, l'un des trois indices mesurant les fluctuations boursières françaises, n'a pas échappé à cet aléa.

Après avoir gagné jusqu'à 4 % au début février, il est revenu sous son niveau du 31 décembre dernier (2 268,22 points) en clôturant en fin de semaine à 2 251,78 points. Ce léger tassement depuis le début de l'année (– 0,72 %), conjugué au recul hebdomadaire (– 1,02 %), a de quoi étonner après la bonne surprise de la Bundesbank. La banque centrale allemande a décidé jeudi de baisser ses taux d'intérêt afin de relancer l'activité économique. Cette mesure pourrait inciter la Banque de France à faire de même la semaine prochaine, ce que ne semble pas croire les boursiers.

Aussi, après avoir salué cette initiative en s'offrant une hausse de 1,60 % en séance jeudi, la prudence est revenue en clôture (+ 0,74 %). Vendredi, le même sentiment mitigé prédominait (– 1,29 %). La détente du loyer de l'argent outre-Rhin n'a pas suffi à redynamiser un marché déjà fortement hésitant auparavant : – 1,40 % lundi, + 0,66 % mardi et + 0,28 % mercredi.

Le marché aurait-il trop progressé et s'offrirait-il dans ces conditions une troisième semaine consécutive de pause ? Vraisemblablement, et l'étude d'Associés en finance publiée le 16 février est à cet égard significative. Cette société publie mensuellement le *« consensus du marché français »*, qui résume l'état d'esprit de seize bureaux d'analyse. *« Dans une activité de révision moyenne pour cette période de l'année, le pessimisme des analystes ne se dément pas. »* Evoquant les résultats des entreprises, ce cabinet note que *« les révisions baissières pour 1994 se maintiennent à un bon rythme »*. Pour les valeurs composant le CAC 40, le taux de croissance à court terme des bénéfices est revu à la baisse de 3,1 %. Cela représente une progression de 27,4 % des résultats après une année 1992-1993 de recul (– 22,3 %). Le PER moyen (*price earning ratio*, c'est-à-dire le rapport du cours de l'action sur le bénéfice par titre) s'établit sur les bases du 31 janvier à 21,5.

Le succès d'Elf Aquitaine

La semaine aura été dominée par les résultats de la privatisation d'Elf Aquitaine, la plus grande opération jamais réalisée en France, qui devrait rapporter 33 milliards de francs à l'Etat. Plus de 3 millions d'actionnaires se verront accorder des titres. Ceux qui ont souscrit jusqu'à 10 actions seront servis à hauteur de leur demande. Au-delà, les souscripteurs recevront 11 titres s'ils en ont demandé 20 et 12 pour 30 sollicités. Pour ceux qui ont converti une partie de l'emprunt Balladur, ils seront servis à hauteur de leurs demande jusqu'à 9 titres. Pour permettre que les négociations soient plus faciles sur le marché à règlement mensuel (RM), la Société des Bourses françaises a publié les modalités de cotation des actions du groupe pétrolier dans les semaines à venir. Sur le RM, pour des raisons d'efficacité, les actions ne s'échangent pas à l'unité mais par quotité. Pour Elf, le nombre est fixé à 10 titres. Mais, à partir du 22 février et jusqu'au 25 mars, afin de permettre aux petits actionnaires soit de vendre, soit de compléter lette quotité sera supprimée. Les titres s'échangeront à l'unité. D'ores et déjà d'importants désengagement ont été notés. L'action, vendue à 385 francs, se négociait à 418,80 francs vendredi.

Autre décision de la Société des Bourses françaises, le retrait dès le 15 mars de la SCOA dans la composition de l'indice SBF 120, un autre indicateur de la place française. Le groupe de négoce contrôlé par Paribas connaît d'importantes difficultés financières. Il a été exclu au profit de Sidel, une entreprise du Havre qui a fait l'an dernier une entrée remarquée sur le second marché. Les autorités boursières ont également annoncé l'exclusion de son troisième indice, le SBF 250, de toute une série de valeurs : CGP, FNAC, Avenir Havas Media, Frankoparis et Cofipap, Dynaction, Elysée Investissement et IDI. Ces sociétés seront remplacées dans l'indice par Sidel, Silec, Fives-Lille, ECIA, Brioche Pasquier, Taittinger, Rallye et Saga.

Sur le marché à règlement mensuel, les actions Pinault-Printemps et celles de sa filiale La Redoute étaient suspendues vendredi, après la décision d'absorption de l'entreprise de vente par correspondance par sa maison mère. La parité retenue est d'une pour une. Avant la suspension, Pinault-Printemps cotait 995 francs et La Redoute 960 francs. Enfin, en début de semaine, deux titres ont fortement réagi à la baisse : Euro Disney, qui perdait 5,8 % lundi à 34,05 francs, au moment où s'ouvraient les négociations entre Walt Disney et les banques sur l'avenir du parc de Marne-la-Vallée. L'action regagnait 5,7 % à 37 francs vendredi. Lundi également, Canal Plus réagissait vivement à la démission d'André Rousselet de la présidence de la chaîne cryptée. L'action perdait 4,8 % à 1 035 francs sur fond de complainte : *« Affreux, affreux, affreux... »*

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	18-2-94	Diff.
Bongrain	3440	– 11
BSN	920	– 32
Eridania Béghin	1 020	– 2
Fromageries Bel	5 600	– 250
LVMH	3 952	+ 64
Pernod-Ricard	410	– 17,90
Remy-Cointreau	253	+ 2,30
Saint-Louis	1 658	– 51

Bâtiment et matériaux

	18-2-94	Diff.
Bouygues	722	– 7
Ciments français	390,60	– 1,40
Colas	1 165	+ 55
Eurotunnel	48,70	– 0,85
Eiffage	1 300	– 41
GTM Entrepose	513	– 1
Imétal	644	+ 9
Immob. Phénix	110,80	+ 2,80
Jean Lefebvre	1 328	+ 32
Lafarge-Coppée	466,50	+ 1,30
Poliet	474	+ 11,50
Saint-Gobain	679	+ 14
SGE	290	+ 6
Spie-Batignolles	471	– 11

Assurances

	18-2-94	Diff.
AGF	645	– 5
AXA	1 517	+ 58
GAN	550	+ 10
Groupe Victoire	1 496	– 104
SCOR SA	598	– 6
UAP	208,50	– 1

Chimie

	18-2-94	Diff.
Air liquide (L')	844	– 8
ELF Sanofi	1 071	– 21
Gascogne	547	– 3
Institut Mérieux	2 174	– 46
Michelin	261,80	– 5,20
Plastic Omnium	857	+ 12
Rhône-Poulenc A	145,20	– 4,40
Rhône-Poulenc Cl.	178	– 7
Roussel-Uclaf	717	+ 11
Synthélabo	220	– 0,30

Consommation non alimentaire

	18-2-94	Diff.
BIC	1 285	– 60
Chargeurs	1 450	+ 3
Christian Dior	365	inch.
Clarins	598	+ 29
DMC	415	– 17,50
EBF	940	– 17
Essilor Int.	745	+ 6
Gr. André CP 8,50	704	*– 14,50*
L'Oréal	1 270	– 20
Moulinex	122	– 0,70
Salomon	2 340	+ 20
SEB	595	+ 10
Skis Rossignol	2 310	– 60
Sommer-Allibert	2 301	– 14
Zodiac	2 395	+ 95

Crédit et banques

	18-2-94	Diff.
Comp. bancaire	648	+ 1
BNP CI	277,90	– 6,10
Cetelem	1 468	+ 108
CPR	573	+ 2
CDE	219	inch.
CCF	285	+ 1,20
CFF	1 325	– 7
CLF	470,10	+ 0,10
Créd. lyon. CI	NC	–
Crédit national	859	– 22
Société générale	744	+ 44
SOVAC	1 995	+ 80
UFB Locabail	440	– 22
UIC	541	+ 9
Via Banque	451	+ 4

Electricité et électronique

	18-2-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	728	– 30
Alcatel-Câble	668	– 55
CSEE	650	– 5
Intertechnique	631	+ 60
Labinal	813	– 15
Legrand	5 760	– 50
Matra Hachette	170,30	+ 2
Radiotechnique	585	+ 61,80
Sagem	3 000	– 20
Schneider	438,20	– 16,80
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	189,40	– 7,60

Distribution

	18-2-94	Diff.
Alsacienne Sup	n. c.	–
Bon Marché	758	+ 3
Carrefour	4 062	– 80
Casino	188,10	– 8
Castorama Dubois	907	+ 22
Compt. Modernes	1 688	– 33
Darcart	5 850	+ 150
Docks de France	745	– 31
Gal. Lafayette	2 624	+ 289
Guilbert SA	1 650	+ 30
Guyenne Gasc.	1 778	– 44
Pinault Pr.	n. c.	–
Primagaz	982	– 28
Promodès	1 077	Inchangé
Rexel (ex-CDME)	718	– 32
SCOA	6,80	– 1,60

Immobilier et foncier

	18-2-94	Diff.
CFI	318	– 47
GFC	555	– 5
Lucia	NC	–
Olipar	24,90	– 2,70
Rue Impériale	4 800	– 199
Sefimeg	563	– 7
Silic	919	– 21
Simco	650	– 12
Sogeparc	934	+ 14
UIF	730	inch.

Investissement et portefeuille

	18-2-94	Diff.
Amault et Assoc.	NC	NC
Bolloré	404	– 6,50
Cerus	141,50	– 5,50
CGIP	1 380	– 66
Eurafrance	2 310	– 90
Gaz et Eaux	2 140	– 13
Lagardère MMB	150,10	– 3,40
Marine-Wendel	470	inch.
Navigation mixte	1 200	– 65
Nord-Est	171	+ 1
Origny-Desvroise	1 181	– 14
Parfinance	240	inch.
Paribas	531	– 12
Pinault	380	inch.
Suez	350,70	– 5,50
Worms	355	+ 14

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
ELF Aquitaine	46 671 848	17 906 864
Alcatel Alsthom	2 304 486	1 703 718
Europe 1	618 400	1 087 428
Total	2 827 750	972 369
Société générale	1 264 620	901 091
Eaux (Cie génér. des)	186 310	652 799
Oréal (L')	493 345	633 203
Saint-Gobain	900 490	604 491
Suez	1 667 150	584 872
BSN	616 610	576 274
BNP	1 936 690	546 328
Peugeot	632 775	537 806
Paribas	986 976	531 968
Lafarge Coppée	964 603	515 130

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Dassault Aviat.	+ 10,5	Scoa	– 20,9
Dassault Electr.	+ 10	Olipar	– 10
Saupiquet	+ 9,4	Cap Gémini	– 10
Gal. Lafayette	+ 7,2	Canal Plus	– 7,5
Jean Lefebvre	+ 7	Alcatel Câble	– 6,9
Société génér.	+ 5,5	Lapeyre	– 6,6
SFIM	+ 4,4	Caumartin Part.	– 6,6
Klépierre	+ 4,3	Redoute	– 6,5
Colas	+ 4,3	Eurafrance	– 6
Damart	+ 4	Géophysique	– 5,6
Axa	+ 3,8	Crédit nat.	– 5,4
Sodexco	+ 3,5	Métaleurop	– 5,3
SDR Sud-Est	+ 3,4	Pechiney CIP	– 5,1
UGC Dr. audio	+ 3,4	Docks France	– 4,9

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	11-2-94	14-2-94	15-2-94	16-2-94	17-2-94
RM	5 780 423	3 743 572	20 241 589	4 490 577	5 613 151
Comptant					
R. et obl.	28 087 962	26 281 102	23 237 698	27 270 575	55 358 688
Actions	422 720	378 234	268 355	436 996	322 535
Total	34 291 105	30 402 908	43 747 642	32 198 148	61 294 374

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	14-2-94	15-2-94	16-2-94	17-2-94	18-2-94
Ind. SBF 120	1570,99	1577,43	1583,87	1591,78	1574,52
Ind. SBF 250	1516,76	1522,18	1527,44	1534,28	1520,36
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 243,16	2 257,97	2 264,32	2 281,18	2 251,78

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 février 1994

Nombre de contrats : 198 653

COURS	ÉCHÉANCES MARS 94	JUIN 94	SEPTEMBRE 94
Premier	128,24	128,86	127,10
Dernier	128,16	127,72	127,16

Métallurgie, mécanique

	18-2-94	Diff.
CarnaudMetalbox	196,30	– 8,50
Dassault Aviation	570	+ 45
De Dietrich	2 560	– 30
Fives-Lille	565	– 11
Legris Industrie	289,10	+ 1,10
Métaleurop	90	– 0,90
Pechiney CI	445	– 5
Pechiney Int	208	– 1
Peugeot SA	835	– 29
Strafor, Facom	687	– 22
Valeo	1 478	+ 5
Vallourec	270,60	– 5,30

Mines d'or, diamant

	18-2-94	Diff.
Anglo-American	245	– 0,10
Buffelsfontein	63,60	– 0,50
De Beers	135,90	– 2,60
Driefontein	67	+ 1,80
Gencor	10,60	– 0,20
Harmony	33	+ 0,10
Randfontein	52,60	+ 2,10
Sainte-Helena	54,25	– 0,25
Western Deep	227	+ 12

Pétrole

	18-2-94	Diff.
BP-France	112,10	– 17,90
Elf-Aquit.	418,80	+ 1,80
Erap-Elf	376	– 0,50
Esso	1 030	– 15
Géophysique	580	– 3,90
Total	338	– 14,90

Sicomi ou ex-Sicomi

	18-2-94	Diff.
Bail Investis.	1 240	+ 29
Genefim	392	+ 1,50
Immobail BTP	556	– 15
Interbail	545	– 7
Klépierre	834	+ 34
Locindus	1 135	+ 8
Selectibanque	200,50	– 0,6
Unibail	628	– 13

Transports, loisirs, services

	18-2-94	Diff.
Accor	728	– 15
BIS	275	+ 8
Canal Plus	1 011	– 77
Cap Gemini	210	– 8,20
CEP Comm.	498	+ 4
Club Méditerranée	355	– 15
Dauphin Ota	332	+ 18
Génér. des eaux	2 767	– 9
Ecco	658	– 14
Euro Disney	37	+ 0,85
Filipacchi Médias	894	– 21
Havas	452,10	– 20,40
Lyonnaise-Dumez	572	– 7
OGF	829	– 39
Publicis	495	– 27
Delmas Vieljeux	685	+ 5
SITA	841	– 18
Sligos	589	– 1
Sodexho	1 049	– 44
TF1	534	– 5

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	18-2-94	Diff.
9 % 1979	NC	–
10,80 % 1979	NC	–
EDF-GDF 3 %	5 780	inch.
CNB 5 000 F	100,65	+ 0,02
CNB Par. 5 000 F	100,63	inch.
CNB Suez 5 000 F	100,50	+ 0,19
CNI 5 000 F	100,63	inch.

NEW-YORK

Soucieux de l'inflation

INDICE DOW JONES

- 0,17 %

La relance des craintes d'accélération de l'inflation aux Etats-Unis a effacé, dès jeudi, les gains de la semaine, alors que les opérateurs attendent le témoignage la semaine prochaine d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale (Fed) devant le Congrès. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 887,46 en baisse de 6,72 points par rapport à la semaine précédente (– 0,17 %).

Les taux d'intérêt à long terme ont nettement progressé à partir de jeudi en raison des craintes d'accélération de l'inflation, malgré la publication d'un indice des prix de détail inchangé en janvier. Certains experts ont attribué cette bonne performance au changement de la méthode de calcul.

La Réserve fédérale de Philadelphie a publié jeudi une enquête régionale suggérant une montée des pressions inflationnistes. Les opérateurs craignent que la Fed ne prétexte de ces menaces pour durcir, une nouvelle fois, la politique monétaire américaine.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a fait un bond à 6,62 % vendredi contre 6,40 % la semaine dernière. Il avait grimpé à 6,66 % en séance vendredi.

Parmi les valeurs en baisse, figuraient Atlantic Richfield, Merck, Sears Roebuck et American Express. En hausse, on notait United Technologies, Hewlett-Packard et Motorola.

Indice Dow Jones du 18 février : 3 887,46 (c. 3 894,18).

	Cours 11 févr.	Cours 18 févr.
Alcoa	78 1/8	78 1/8
Allied Signal Inc.	79 3/8	79 1/8
American Express	31 1/8	29 1/2
ATT	54 3/8	53 5/8
Bethlehem Steel	23	22 3/4
Boeing	43 3/4	47 1/2
Caterpillar Inc.	105 1/8	108 1/8
Chevron	90 1/4	88
Coca-Cola	41 1/2	41 1/2
Dysney Corp.	46	45 3/8
Du Pont de Nemours	54 1/4	54 7/8
Eastman Kodak	43 1/2	42 3/8
Exxon	66 1/2	66 1/4
General Electric	107 1/4	108
General Motors	61	59 5/8
Goodyear Tyre	45 7/8	46 5/8
IBM	53 1/4	52 1/2
International Paper	76 1/2	74 5/8
McDonnel Douglas	115 1/4	120 1/8
Merck and Co	34 7/8	32 7/8
Minnesota Mining	104 5/8	105
Morgan (J.P.)	68 3/8	68
Philip Morris	57 5/8	52 7/8
Procter Gamble	58 5/8	57 3/8
Sears Roeb. and Co	48 1/2	46 7/8
Texaco	66 7/8	68 3/8
Union Carbide	24 5/8	25 1/8
United Tech.	65 3/8	69 5/8
Westinghouse	14 5/8	14 5/8
Woolworth	24 3/8	24

TOKYO

Accélération de la baisse

INDICE NIKKEI

- 5,16 %

Les cours des valeurs de la Bourse de Tokyo ont reculé cette semaine, les investisseurs étant préoccupés par la hausse du yen après l'échec des négociations commerciales américano-japonaises. L'indice Nikkei a terminé la semaine à 18 959,60 points, en baisse de 5,16 % par rapport à la fin de la semaine précédente. Le marché a été peu actif, le volume d'échanges journalier ayant été en moyenne de 323,5 millions de titres, contre 434,9 millions la semaine précédente.

Après l'échec des négociations commerciales à Washington, la Bourse de Tokyo a commencé la semaine en forte baisse. Les investisseurs craignaient des pressions américaines en faveur d'un renforcement du yen pour réduire l'important déficit commercial des Etats-Unis dans leurs échanges avec le Japon.

Le dollar a chuté à son niveau le plus bas en six mois (101,90 yens) dans la journée de mardi, mais s'est progressivement raffermi pour terminer la semaine à 104,57 yens. Les investisseurs étrangers ont continué de soutenir le marché, mais ils sont restés attentifs à la hausse du yen qui tire à la baisse les titres liés à l'exportation.

Indices du 18 février : Nikkei 18 959,60 (c. 19 990,70), Topix 1 557 (c. 1 608,14).

	Cours 11 février	Cours 18 février
Bridgestone	1 470	1 440
Canon	1 640	1 590
Fuji Bank	2 250	2 160
Honda Motors	1 620	1 620
Matsushita Electric	1 720	1 700
Mitsubishi Heavy	701	674
Sony Corp.	6 290	6 030
Toyota Motors	1 900	1 870

LONDRES

Sans élan

+ 0,1 %

La Bourse de Londres a manqué d'élan, les investisseurs se montrant prudents devant le ralentissement de la reprise économique britannique. Après avoir perdu 2,8 % la semaine précédente, l'indice Footsie des cent plus grandes valeurs n'a gagné que 3,7 points, soit une petite hausse de 0,1 %, pour terminer la semaine à 3 382,6 points.

Le Footsie a été pourtant porté en milieu de semaine par de nouveaux espoirs d'un assouplissement de la politique monétaire britannique à la suite de la réduction de 0,5 point à 5,25 % du taux d'escompte allemand et en raison du ralentissement de l'économie britannique. Celui-ci a été mis en lumière par une série d'indices décevants, notamment une baisse de 0,5 % de la production industrielle en décembre, une hausse surprise du chômage en janvier et une progression plus faible que prévu des crédits bancaires. En revanche, l'inflation semble toujours sage, laissant donc une certaine marge de manœuvre à la Banque d'Angleterre.

Indices du 18 février : 100 valeurs 3 382,6 (c. 3 378,9) ; 30 valeurs 2 606,4 (c. 2 594,8) ; fonds d'Etat 103,96 (c. 103,92) ; Mines d'or 217,4 (c. 208,8).

	Cours 11 févr.	Cours 18 févr.
Allied Lyons	6,17	6,20
BP	3,75	3,81
BTR	3,78	3,72
Cadbury	5,08	5,22
Glaxo	6,38	6,79
GUS	5,72	6,23
ICI	7,85	7,73
Reuters	20,38	20,63
RTZ	8,60	8,43
Shell	7,38	7,28
Unilever	12,15	12,03

FRANCFORT

Regain

+ 2,9 %

La semaine à Francfort a débuté dans la morosité et l'incertitude avant de recevoir, jeudi, une bouffée d'air frais grâce à la baisse inattendue du taux d'escompte par la Bundesbank. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé à 2 151,97 points vendredi, soit en hausse de 2,9 % par rapport à la clôture de la semaine précédente. La décision de la Bundesbank, lors de la réunion de son conseil central, a surpris les marchés. Ces derniers ne s'attendaient pas à un geste de la banque allemande en raison du gonflement de la masse monétaire fin 1993.

Les analystes estiment que le taux de prise en pension, considéré officieusement comme troisième taux officieux, a été laissé inchangé à 6 % pour la semaine à venir. Mais ils soulignent que le recul du taux d'escompte (taux plancher) permettra de baisser le taux de prise en pension au cours des semaines suivantes. La Bourse de Francfort a salué vendredi l'assouplissement de la politique monétaire allemande, et le DAX a franchi le seuil de résistance des 2 150 points.

Indices du 18 février : DAX 2 151,97 (c. 2 090,61).

	Cours 11 févr.	Cours 18 févr.
AEG	163,10	160,90
BASF	292	299,30
Bayer	355,40	363,50
Commerzbank	350	359,50
Deutschebank	800,50	835,50
Hoechst	296,50	306
Karstadt	528	544
Mannesman	428,50	436,50
Siemens	685,50	697,30
Volkswagen	448,50	451

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Brusque réaction

Le niveau de l'intérêt est brusquement remonté jeudi et vendredi dans presque tous les compartiments du marché international des capitaux. Ceux de l'eurodeutschemark et de l'eurofranc français ont été très affectés. De partout, les ordres de vente ont afflué, dans un mouvement d'une telle ampleur qu'il est à craindre que la situation ne se normalise pas rapidement. L'espoir n'est pourtant pas perdu et de bonnes raisons existent qui justifieraient une reprise de la baisse des taux de rendement. Pour l'instant, toutefois, il n'en est guère question.

Cela a conduit de nombreux candidats à l'emprunt à repousser l'exécution de leurs plans dans l'attente de jours meilleurs. Ils avaient pris rang parce qu'ils pensaient pouvoir lever des fonds à très bon compte. Maintenant que cette perspective s'est éloignée, leur empressement a beaucoup diminué. Il sera temps de revoir la situation dans quelques semaines ou quelques mois.

Ceux qui persistent ne devraient pas avoir de peine à se procurer des ressources sur le marché international pourvu qu'ils y mettent le prix. Les investisseurs ne seront que trop heureux d'acquérir des titres qui leur rapporteront bien davantage que s'ils avaient été émis il y a une ou deux semaines seulement. En réalité, seuls quelques débiteurs de premier plan envisagent encore de se présenter ces prochains jours et ils sont suffisamment au fait des événements pour éviter de surpayer leur emprunt tout en se conformant au souhait des bailleurs de fonds.

Ainsi, par exemple, sur le marché allemand, il est pour l'instant assez avantageux de se procurer des ressources à grande échelle pour une durée de sept ans, alors que les durées de dix ans sont comparativement beaucoup plus coûteuses. Cela tient à des éléments techniques liés notamment à la politique d'emprunt suivie par le Trésor public de Bonn. La plupart des nouveaux fonds d'Etat allemands à moyenne et longue échéance sont émis soit pour des durées de cinq ans soit pour des durées de dix ans. Comme on mesure le rendement des euro-obligations non seulement de manière absolue mais également de manière relative en faisant référence à ce que rapportent les emprunts d'Etat, il n'est pas surprenant que les mêmes durées soient privilégiées.

Les zones intermédiaires étant parfois négligées, il arrive que, dans le niveau des taux d'intérêt des diverses échéances, des décalages se produisent dont un emprunteur a quelques jours pour profiter. C'est le cas présentement. Aussi, à la veille du week-end, les spécialistes prévoyaient que le prochain emprunt de la Belgique aurait une durée de vie de sept ans et non pas de dix ans comme on le disait au début de la semaine. L'affaire devrait porter sur un milliard de marks.

Un important projet japonais

En francs français il n'y a guère d'occasions de ce genre à saisir pour l'instant. Aucune nouvelle émission de type classique ne figure, semble-t-il, au programme de ces prochains jours. Dans ces conditions, l'attention des spécialistes se porte davantage sur des titres qui permettent d'acquérir des actions. En particulier, on attache une grande importance au projet d'une société cotée en Bourse à Tokyo qui s'apprêterait à lancer à Paris un euro-emprunt dont les titres seraient munis de bons permettant à leurs détenteurs d'acheter des actions, au moment de leur choix, durant une période de quelques années, à un prix fixé d'avance.

De telles opérations japonaises *sont légion sur les marchés du* dollar ou du franc suisse, mais le marché de l'eurofranc français *n'en a accueilli que deux jusqu'à* présent. Longtemps on a expliqué le manque d'attrait du marché *français pour les emprunteurs* nippons par le fait que les établissements financiers japonais n'étaient pas habilités à diriger de nouvelles émissions en francs français.

Les banques et maisons de titres japonaises poussaient donc les entreprises de leur pays à sol*liciter de préférence des marchés* où les autorités se montraient plus libérales. Maintenant que *plusieurs de ces établissements* japonais sont officiellement admis à gérer des émissions en eurofrancs, il est normal qu'ils attirent sur le marché parisien des emprunteurs qui leur sont proches. Ceux-ci sont d'ailleurs d'autant plus enclins à suivre rapidement les conseils de leurs banques qu'un changement de nature comptable au Japon pourrait rendre ce type d'opération beaucoup plus difficile à émettre à partir du mois d'avril.

Sous toutes réserves, en atten*dant une confirmation qui pour*rait venir mardi ou mercredi, on parle d'une probable transaction de 1 milliard de francs français. Le débiteur en serait *Tokyo Electron* et le chef de file *Nomura France*, la société française de la plus grande maison de titres japonaise. Si l'opération voit le jour comme on l'espère, ce sera une étape importante dans le développement du marché de l'eurofranc qui, trop longtemps, a été délaissé par la grande foule des emprunteurs asiatiques, qui sont pourtant soucieux de placer leurs actions de la façon la plus internationale possible.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Hausse du yen et du mark

La flambée du yen et le raffermissement du mark ont sensiblement déprimé le dollar cette semaine, au point que les anticipations à la hausse sur la devise américaine, « tarte à la crème » des *résultats financiers internatio*naux depuis le début de l'année, en ont été durement affectées.

Tout a commencé à la fin de la semaine dernière, et au début de celle-ci, par un violent accès de fermeté du yen, provoqué par la rupture des négociations commerciales entre les Etats-Unis et le Japon. L'annonce de cette rupture eut pour conséquence immédiate des ventes massives de dollars et des achats de yens, les opérateurs se rappelant la précédente poussée de la devise japonaise à la mi-août 1993, un record historique étant battu le 17 août à 100,40 yens pour 1 dollar. Cette fois-ci, on a frôlé le record à 101 yens, pour remonter à 104,60 yens en fin de semaine.

A Tokyo, les milieux industriels et financiers sont très inquiets de cette montée du yen, que M. Tanaka, président de l'agence gouvernementale de planification EPA, juge *« nuisible et non justifiée par les données fondamentales »*, ce qui est exact dans l'immédiat, vu la situation difficile de l'économie japonaise. Soichiro Toyoda, président des automobiles Toyota, veut une parité de 120 yens, toujours pour 1 dollar, et assure qu'une fluctua*tion, temporaire, de 3 % est tout* ce que sa firme peut supporter. Or, au début de la semaine, elle fut de 6 %. *En attendant, la* Réserve fédérale n'est pas intervenue pour stopper la hausse du yen, ce qu'elle avait fait en août. Comme la Maison Blanche a donné trente jours au gouvernement japonais pour accorder certains avantages commerciaux ou respecter des accords tel celui sur *le téléphone modulaire* passé avec l'américaine Motorola, le yen reste sous pression : on a même à *New-York* envisagé de voir le dollar baisser à 95 yens.

Ce vif repli de la devise américaine vis-à-vis de la monnaie japonaise s'est étendu à l'ensemble des marchés, le cours du « billet vert » dégringolant littéralement de 1,75 DM à 1,71140 DM vendredi soir et à 5,83 francs contre 5,96 francs. Une remontée passagère fut enregistrée à l'annonce de la diminution du taux d'escompte de la Bundesbank, mais le maintien de son taux de pension à 6 % provoqua une retombée immédiate, au plus bas cours depuis le début de l'année. Du coup, le consensus des opéra*teurs sur une hausse irrésistible* et inévitable du dollar a été sérieusement ébranlé. D'une manière générale, le mark s'est nettement raffermi cette semaine, ce qui a autorisé la Bundesbank à abaisser son taux d'escompte.

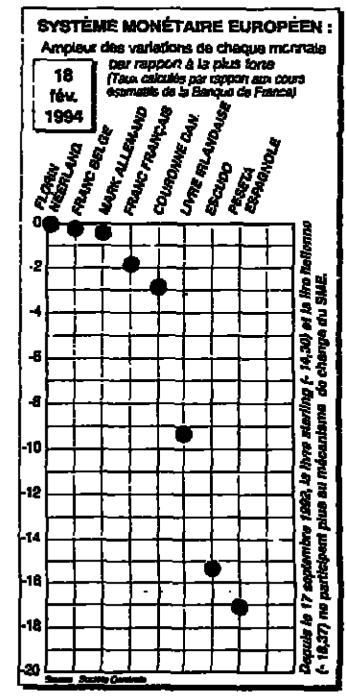
A Paris, son cours s'est élevé *jusqu'à 3,4070 francs, pour* retomber jusqu'à 3,3945 francs, pour terminer la semaine à *3,40 francs, ce qui est tout à fait* honorable face à un mark revigoré. Pour la semaine du *10 février, la Banque de France* a, apparemment, récupéré pour 3 milliards de francs de devises, contre rien du tout la semaine précédente, sans préjudice de ce qu'elle a pu acheter à terme ou par option et qu'elle fera apparaître en temps et lieu.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 14 AU 18 FÉVRIER
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4785	-	17,0969	68,8705	58,1395	2,8225	51,8135	0,00598
	1,4650	-	17,9099	67,6590	57,8288	2,7640	50,8647	0,00591
Paris	8,6477	5,8400	-	402,8237	340,5817	16,5086	303,0570	3,5003
	8,7285	5,9580	-	403,1123	339,7776	16,4677	303,0519	3,5192
Zurich	2,1468	1,4520	24,8248	-	84,4186	4,0982	75,2332	0,8689
	2,1653	1,4780	27,3932	-	84,2886	4,0851	75,1780	0,8730
Francfort	2,5430	1,7200	29,4067	118,4573	-	4,8546	89,1192	1,0293
	2,5689	1,7535	29,5334	118,6401	-	4,8466	89,1913	1,0357
Bruxelles	52,3833	35,43	6,0574	24,4808	20,5988	-	18,3575	2,1203
	53,0037	36,18	6,0947	24,4790	20,6338	-	18,4028	2,1370
Amsterdam	2,8535	1,9300	329,970935	1,32928	112,289302	5,44736	-	1,154097
	2,8982	1,9660	332,40798	1,33018	112,11862	5,43394	-	1,161252
Milan	2478,57	1671	285,6899	1150,8264	971,5116	47,16342	865,8031	-
	2488,25	1693	275,9918	1145,4668	965,4976	46,79381	861,1394	-
Tokyo	154,28	104,35	17,84066	71,86639	60,66860	2,94524	54,06736	0,062448
	158,33	108,00	21,57349	73,07172	61,59180	2,98507	54,93388	0,063792

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 18 février 1994 5,60517 F contre 5,51666 F le vendredi 11 février 1994.



MATIÈRES PREMIÈRES

Le caoutchouc rebondit

L'année commence sous de bons auspices pour le caoutchouc. Depuis décembre dernier, les cours n'en finissent pas de monter. De 155 cents malais environ (1) l'année dernière, l'indice INRO (calculé sur un panier de monnaies et reflétant la moyenne sur cinq jours du prix quotidien par l'Organisation internationale du caoutchouc) est passé à 168 puis 184 cents malais à la mi-février.

« 1993 n'a pas été une période faste pour la caoutchouc naturel, avoue Jean-Marc Seyman, directeur du Safic-Alcan, une société internationale de négoce de caoutchouc et d'huiles. *Les cours sont restés très déprimés la majeure partie de l'année avant d'entamer une reprise sur les dernières semaines. » A priori*, rien ne justifie un tel redressement. Les professionnels dans leur ensemble s'accordent à reconnaître que production et consommation mondiales n'ont guère varié en 1993 par rapport à 1992. Le marché qui vit sur le passé fait ses comptes : l'offre était de 5 575 000 tonnes en 1993 (contre 5 550 000 tonnes en 1992) et la demande s'établissait à 5 450 000 tonnes (contre 5 435 000 tonnes l'année précédente). Pour autant, ils n'oublient pas d'anticiper : actuellement la demande aux Etats-Unis se fait impérieuse, la relance de l'économie dans ce pays est évidente. D'un autre côté, raisonnent les opérateurs, le latex n'en finit pas avec les excédents : 125 000 tonnes ne constituent pas précisément un progrès au regard des volumes entreposés en 1992 (70 000 tonnes).

Pourtant la Malaisie, ancien premier producteur mondial, a été rétrogradée au troisième rang après la Thaïlande et l'Indonésie, et son offre continue de chuter, ses exportations plus encore. Globalement, les récoltes ont diminé de 3 % en 1993 par rapport à 1992 (2), alors qu'elles avaient déjà faibli en 1992 du même pourcentage par rapport à l'année précédente.

L'Indonésie (3) laisse également décliner ses plantations en raison de la faiblesse passée des cours. Quant *à l'Afrique* – le Nigéria et le Zaïre (4) –, elle essuie trop d'intempéries politiques pour songer à saigner «l'arbre *qui pleure*». *L'impact* de ces productions défaillantes se trouve amorti du fait de l'accroissement de l'offre en *Chine* et *en Inde* dont les volumes s'établissent respectivement à 330 000 tonnes. Mais *la clé du marché, c'est surtout* la Thaïlande. Elle augmente continuellement son offre : 1 578 000 tonnes, *soit 3 % de plus qu'en 1992*. Les experts, toutefois, notent une diminution de ses ventes d'environ 6 % *car le Japon*, son partenaire privilégié, a diminué ses commandes.

Dans un tel contexte, comment expliquer *le* brusque redressement des prix ? Grâce à l'efficacité retrouvée de l'INRO, le mécanisme mis en place *lors de la ratification* de l'accord international du caoutchouc en 1979.

Cet organisme de stabilisation des cours est resté paralysé pendant l'essentiel de l'année dernière. Pays producteurs et consommateurs ne parvenaient plus à s'entendre. Les fournisseurs réclamaient un système plus apte à soutenir, et pas seulement à stabiliser les prix du latex. Et à grand renfort de propos indignés, voire de déclarations fracassantes, la Malaisie par exemple affirmait haut et fort qu'elle *« refusait de sacrifier les planteurs aux intérêts occidentaux »*.

Les pays consommateurs – les Etats-Unis, l'Europe, le Japon, la Finlande, la Norvège et la Suède – faisaient la sourde oreille. De plus, les caisses étaient vides, l'INRO n'avait plus les moyens d'intervenir sur le marché. Les prix touchaient en octobre 1993 le seuil le plus bas depuis dix ans (l'indice INRO s'établissait alors à 150 cents malais).

Le mois suivant, les protagonistes arrivèrent enfin à un compromis..., et les caisses furent renflouées. Mais les niveaux auxquels pouvait intervenir l'INRO étaient plus bas encore (– 5 %). En échange, les pays consommateurs ont accepté de négocier en 1994 sur les bases d'un nouvel accord baptisé INRO 2. Le traité qui devait expirer en décembre 1992 se trouva définitivement prolongé d'un an.

Reste que les négociations sur le *nouvel accord ne sont pas près* d'aboutir. Les pays dits riches ne veulent pas exaucer les souhaits des *pays producteurs : réviser à la* hausse «le prix indicateur» qui sert de référence. Un dialogue de faux *sourds qui risque de s'éterniser...*

MARIE DE VARNEY

(1) Un dollar malais vaut 2 francs et le cent, 2 centimes.

(2) 1 179 000 tonnes en 1993 contre *1 217 000 en 1992*.

(3) 1 362 000 tonnes en 1993 contre 1 370 000 en 1993

(4) Le Nigéria a recueilli 120 000 tonnes de caoutchouc en 1993 contre 129 000 tonnes en 1992. Quant au Zaïre, il n'existe à ce jour, en raison de la situation politique, aucune statistique fiable.

PRODUITS	COURS DU 18-02
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 885 (+ 41) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 321 (+ 58) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 905 (+ 70) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	309,60 (+ 2,10) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	1 232 (+ 32) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 146 (+ 72) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	364 (+ 11) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	288 (– 10) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	194 (– 4) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Avril	13,24 (– 0,37) Dollars/baril
Or (Londres) Mars	380,40 (– 0,10) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 11-2-94	Cours 18-2-94
Or fin (kilo en barre)	72 650	71 500
– (kilo en lingot)	72 800	71 850
Pièce française (20 F)	418	416
• Pièce française (10 F)	360	336
Pièce suisse (20 F)	423	419
Pièce latine (20 F)	415	411
• Pièce tunisienne (20 F)	420	417
Souverain	539	527
• Souverain Elisabeth II	537	533
• Demi-souverain	313	313
Pièce de 20 dollars	2 870	2 880
– 10 dollars	1 480	1 550
• – 5 dollars	837	821
– 50 pesos	2 740	2 700
• – 20 marks	525	527
– 10 florins	438	431
• – 5 roubles	280	276

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La Bundesbank rouvre le jeu

Oui, la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) a, enfin, abaissé son taux d'escompte, diminué d'un demi-point et ramené de 5,75 % à 5,25 %. Non, elle n'a pas touché à son taux Lombard (avances sur titres), qui balise, par le haut, le chenal d'évolution des taux en Allemagne, maintenus à 6,75 %, ni, surtout, à son taux de pension à très court terme (REPO), son troisième taux directeur, peut-être le plus important, qui reste fixé à 6 % depuis le 1er décembre.

Cette « demi-décision » a d'abord été saluée avec optimisme, car elle constituait une *surprise*. Dans les jours *qui* précédaient, on estimait à Francfort que la Bundesbank resterait *l'arme au pied, dans l'attente* des résultats du bras de fer engagé entre le patronat de l'industrie *mécanique allemande* et le puissant syndicat IG Metall. On y ajoutait une autre attente, celle du *chiffre de la croissance* de la masse monétaire M3 en janvier, chiffre réputé « mauvais », mais en apparence seulement, compte tenu de la référence adoptée, encore plus mauvaise, celle de la *moyenne* du dernier trimestre 1993.

Gunther Rexrodt, ministre allemand de l'économie, en visite à New-York, avait déclaré, en début de semaine, que la hausse des taux à court terme américains, récemment décidée par la Réserve fédérale, rendait *« plus difficile » une baisse des taux en Allemagne*, précisant ne pas prévoir de détente *« dans les prochains jours ou semaines »*. Mais la Bundesbank est imprévisible et, tout en annonçant qu'elle ne tiendrait aucune conférence de presse après son conseil d'administration, nouvelle en général peu favorable, faisait connaître sa décision d'abaisser son seul taux d'escompte, resté inchangé depuis sa diminution, d'un demi-point également, du 21 octobre dernier.

Après cette première bouffée d'optimisme, on s'apercevait que rien n'était changé dans l'immédiat sauf, tout de même, la possibilité, pour la Bundesbank, d'abaisser à tout moment son REPO, puisqu'elle a reconstitué sa marge de manœuvre, qui était devenue inexistante puisqu'à 6 % le REPO butait sur les 5,75 % du taux d'escompte. En ce sens, on peut donc dire que la banque centrale allemande a rouvert le jeu, qui s'était refermé. Dans son bulletin de février, elle a précisé que l'inflation était revenue à 2,50 % sur les six derniers mois et que *« la confiance dans la stabilité du mark s'était renforcée »*. Dans dix jours, elle fera un REPO à taux variable : on verra bien à quel taux. Mais, dans l'immédiat, le loyer de l'argent à Francfort a baissé d'un quart de point à 5,85 % à trois mois et 6,05 % à un mois, les mêmes échéances cotant 6,15 et 6,25 % à Paris.

Chute du MATIF

En attendant, la Banque de France reste l'arme au pied, ce qui a déçu les opérateurs à Paris, après les mouvements de *baisse* effectués par les banques centrales en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, *en Autriche, au Danemark*, en Suède et en Espagne. Mais son conseil de la politique monétaire *s'en tient à son dogme de stabilité* extérieure du franc ; à la veille du week-end, il n'était pas question de la voir devancer son modèle, la Bundesbank. Lundi, à « L'Heure de vérité », Edouard Balladur a eu beau déclarer : *« Il n'est pas inscrit dans les Tables de la Loi qu'il faut toujours faire la même chose que les Allemands »*, le cordon ombilical est définitivement coupé entre la Banque de France et le gouvernement.

Il n'est pas exclu, toutefois, que le Conseil de la politique monétaire abaisse de 0,20 % le taux d'appel d'offres jeudi, compte tenu de la baisse des taux du marché monétaire à Francfort. Sur le MATIF, c'est la chute, lourde : après la bouffée du jeudi après-midi, provoquée par la décision de la Bundesbank, qui vit le cours de l'échéance mars rebondir de 128,20 à 129,10, une descente aux enfers s'amorça avec un recul à 127,80, au plus bas depuis le début de décembre 1993, ce qui annule toute la hausse effectuée depuis, jusqu'à près de 13 %. Sur le comptant, le rendement de l'OAT dix ans remontait, contre 5,65 %, à 6,02 % au milieu de janvier dernier. La pilule est amère et la semaine prochaine elle pourrait l'être davantage, certains opérateurs voyant le cours de l'échéance mars tomber à 126 !

Cet accès de pessimisme se nourrit, en outre, de la flambée des taux à long terme américains à la veille de ce week-end. La crainte de voir repartir l'inflation, alimentée par une déclaration de la Réserve fédérale de Philadelphie selon laquelle les prix montent dans sa région, a poussé les rendements des emprunts du Trésor de 5,86 % à près de 6,10 % sur le dix ans et de 6,45 % à près de 6,65 % à trente ans. Christopher Potts, directeur de l'équipe des analystes de change d'Indosuez, estime que le rendement de trente ans pourrait monter à 6,75 % avant de revenir en arrière. De toute façon, on est, pour lui, *« en période de doute »*, en correction sévère sur l'optimisme excessif du début d'année (*NDLR :* sur le MATIF, ce qui correspondait à un rendement de 5,25 % sur l'OAT dix ans), le retournement à la hausse étant, toutefois, proche mais très lent, avec deux à trois mois pour retrouver le niveau de début d'année, dans ce processus irrésistible de baisse tendancielle des taux long terme, qu'il voit entre 5 % et 5,25 % sur dix ans, cette année ou peut-être en 1995.

FRANÇOIS RENARD

COMMUNICATION

Les lenteurs d'une privatisation annoncée

La valeur de RMC et du réseau Nostalgie va faire l'objet d'une contre-expertise

Lancée en 1986, au moment de la première cohabitation, relancée en 1993 par le gouvernement Balladur, la privatisation de Radio-Monte-Carlo (RMC) serait-elle à nouveau enterrée? Sous le titre « Huit ans ça suffit », les syndicats de la station – la CFDT, la CGC, FO, et, à Monaco, le Syndicat monégasque de l'audiovisuel (SMA) – s'interrogent, dans un communiqué diffusé le 16 février, sur *« le secret le plus absolu »* qui entoure, depuis quelques semaines, la procédure de désengagement de l'Etat, principal actionnaire de RMC. Regrettant l'absence de la « *«transparence»* promise, selon eux, par l'actionnaire français, l'intersyndicale se demande *« si les autorités en charge du dossier n'utilisent pas cette méthode pour préparer un abandon pur et simple de la privatisation de RMC »*, station déjà lourdement affectée par le départ, il y a deux semaines, de Jérôme Bellay, le directeur de l'antenne qui était en principe chargé, depuis avril 1993, de lui insuffler un nouveau souffle.

Tenace, la rumeur court en effet depuis huit jours : l'Hôtel Matignon aurait choisi de garder le dossier sous le coude jusqu'à la prochaine élection présidentielle. Plusieurs indices plaident en faveur de cette thèse. D'abord, les retards pris dans le calendrier annoncé par Alain Carignon au début du processus de privatisation. Après son établissement par deux experts jouvernementaux, Jean-Loup Arnaud et Guy Delorme, le cahier des charges de la privatisation a été publié dans les délais (*J. O.* du 10 novembre) et l'appel d'offres a bien été clos, comme prévu, avant la fin de l'année écoulée : quatre candidats (Havas, la Générale occidentale, NRJ et VSD) ont remis leur dossier avant le 13 décembre 1993. Mais, depuis, le dossier s'enlise.

On apprend ainsi – sans qu'aucun communiqué ne soit publié – que le ministre de la communication a demandé au ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, de saisir le conseil de la concurrence (*le Monde* du 18 janvier). La procédure n'a rien d'exceptionnel : le gouvernement veut sans doute se prémunir, si Havas est agréé par le ministère de l'économie et par la principauté de Monaco (qui ne possède que 17 % des parts mais dispose d'un droit de veto), de tout recours pour abus de position dominante du groupe de Pierre Dauzier, qui « coiffe » la régie publicitaire IP. Peu après, tout aussi discrètement, la commission de la privatisation est à son tour saisie. *« Officiellement*, dit-on à la Générale Occidentale, *nous n'en avons jamais eu la confirmation. »* Les deux procédures, explique-t-on chez Edmond Alphandéry, sont menées en parallèle. On attend, en principe pour le 28 février, un avis du conseil de la Concurrence.

Un chiffre exorbitant

Quoique longues, ces procédures seraient plutôt de bon augure si ne s'y mêlaient quelques entorses au processus de privatisation. Alors qu'elles auraient dû rester secrètes, les offres faites par les repreneurs ont été immédiatement connues. *Havas a posé 540 millions de* francs sur la table, suivie par NRJ (440), Alcatel (420), et enfin l'hebdomadaire VSD. Dans le même temps, une fuite – *« organisée »*, selon certains – a livré le montant, lui aussi classé « confidentiel », du « prix plancher » fixé par le cabinet d'audit Coopers et Lybrand à la demande du gouvernement. L'ensemble RMC-Nostalgie-GEM est évalué à 600 millions de francs, c'est-à-dire davantage que l'offre la plus forte. De quoi, en bonne logique, invalider l'appel d'offres.

Mais ce chiffre est jugé par beaucoup exorbitant. Selon un proche du dossier, c'est le réseau *Nostalgie qui aurait été surévalué* : 900 millions de francs, soit environ 450 millions pour les 51 % qui sont aujourd'hui à vendre. Les petits porteurs, on le *sait, cherchent à tout prix à vendre leurs parts* (*le Monde* du 11 décembre) ... Alain Lefebvre (Investel), mandaté par la Financière du 25 rue de l'Arcade à Paris pour céder ses 35,75 % du capital du réseau musical (1), dément toutefois que les actionnaires minoritaires aient pu, de quelque manière que ce soit, influencer une telle évaluation.

A Matignon, comme rue de Bercy, on ne souhaite faire aucun commentaire sur cette affaire. Directeur général de RMC, Jean-Noël Tassez nous confiait, il y a quelques jours : *« A l'heure d'aujourd'hui, il n'y a* a priori *aucune raison de croire que la procédure est suspendue. »* A la Sofirad, toutefois, on confirme qu'une seconde expertise va être demandée. Surtout, on reconnaît qu'il y a aujourd'hui débat triangulaire entre l'hôtel Matignon, le ministère de l'économie et le ministère de la communication sur l'opportunité de poursuivre sans délai l'opération de désengagement de l'État commencée il y a six mois.

ARIANE CHEMIN

(1) Le capital, récemment modifié de Radio-Nostalgie-Internationale, qui contrôle 100 % de Radio-Nostalgie, se répartit ainsi : RMC 51 %; 25 rue de l'Arcade (CGE) 35,75 % (cette dernière a repris en septembre les 18,75 % détenus par Olipar); Clinvest (banque d'affaires du Crédit lyonnais) 5 %; Medpar 5 %; Pierre Alberti (fondateur) 3,25 %.

Après la démission de François Giquel

Gérard Belorgey nouveau PDG de RFO

RFO, la société nationale de radio-télévision d'outre-mer, a un nouveau président-directeur général. Réuni, vendredi 18 février, pour désigner le successeur de François Giquel, qui s'était démis de ses fonctions, le 10 février, en dénonçant les pressions politiques exercées sur lui par le ministre de la communication et le ministre des DOM-TOM, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a élu le président du groupe DOM-TOM du XIe Plan, Gérard Belorgey.

Cette décision a été acquise au second tour de scrutin, Gérard Belorgey ayant obtenu six voix contre trois à André Lhomme, ancien dirigeant de RFO. Présents au premier tour de scrutin, André Brière, inspecteur général de RFO, et Jacques Goujat, ancien directeur général de RFO, s'étaient retirés de la compétition. Faute de soutien de la part du gouvernement, trois autres candidatures avaient été retirées la veille de ce scrutin, celle du diplomate Bernard Miyet, ancien PDG de la SOFIRAD, celle de Jean-Pierre Teissier, ancien secrétaire général de TF 1, ancien vice-président du réseau international d'Euro-RSCG, filiale d'Havas, et celle du journaliste François Bonnemain, ancien conseiller de Jacques Chirac et directeur de Radio-Tour Eiffel.

[Né le 27 novembre 1933 à Paris, ancien élève de l'ENA, ancien directeur de cabinet du préfet de la région parisienne (1974), ancien préfet de Loir-et-Cher (1975) et de la Dordogne (1977), Gérard Belorgey, qui est le frère de l'ancien député socialiste Jean-Michel Belorgey, a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire. Au cours de sa carrière, il a notamment été directeur de cabinet de Jacques Chirac (1967-1969) au secrétariat d'Etat aux affaires sociales et conseiller technique auprès de Pierre Messmer à l'Hôtel Matignon (1973-1974). Il a aussi occupé des postes de direction au groupe Hachette, dont il a été le secrétaire général (1980), puis chez Boussac Saint Frères, dont il a été le directeur général (1984) et à Sacilor et Usinor, où il a été directeur des affaires sociales (1986-1987) en présidant le groupement des entreprises sidérurgiques et minières.

De 1988 à 1991, alors que le socialiste Louis Le Pensec était ministre des DOM-TOM, M. Belorgey a été directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer. Il a aussi présidé, de 1988 à 1992, le conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs de l'outre-mer (ANT). Directeur général du syndicat national de l'édition depuis 1991, il présidait le groupe DOM-TOM du XIe Plan depuis 1992.]

NOMINATIONS : le PCF demande une commission d'enquête parlementaire. – Les députés communistes ont déposé, vendredi 18 février, une proposition de résolution pour créer une commission d'enquête parlementaire sur *« les conditions de nomination des responsables à la télévision et à la radio ». « Après les accusations portées par le PDG de RFO, poussé à la démission, celle du fondateur de Canal Plus à l'encontre du premier ministre sur la mise au pas des médias, l'Assemblée nationale ne peut rester passive*, écrivent les signataires de ce texte dans l'exposé des motifs de leur proposition. *Les grands groupes privés qui régentent le secteur de la communication et le pouvoir d'Etat exercent une tutelle étroite, ils se partagent le paysage audiovisuel et contrôlent les radios pour en faire un moyen de domination politique. Une commission d'enquête doit faire toute la clarté sur de telles pratiques et proposer les mesures qui s'imposent pour faire vivre le droit à l'information et à la communication. »*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6240

HORIZONTALEMENT

I. Pour un bœuf, il n'avait rien d'enchanteur. Pâte en tube. – II. Qui va très bien. Dont on a oublié de faire un « homme ». Possessif. – III. Comme une main qui distribue volontiers les petits pains. Permet d'enlever le plus gros. – IV. Qui a besoin de repos. Peut être un peu marteau. Conjonction. *Dans l'eau.* – V. Composées avec des fleurs jaunes. D'eau, pour une toilette. – VI. Un lieu *qui évoque de* bonnes tables. En Allemagne. – VII. Sec quand on l'a dans le baba. Provoque une souffrance quand il faut cracher. – VIII. Comme des restrictions qui sont des réserves. Mot de reconnaissance. A donc réagi en homme. – IX. D'un auxiliaire. Evoque une façon de couper le sifflet. Sur le golfe et la mer du même nom. – X. Dieu. Comme un empêchement qui annule des liens. – XI. Quartier de Vence. Ne sont plus que poussières. Doublé après la queue. – XII. A de solides mâchoires. Une femme dont on peut attendre de beaux gestes. Cité antique. – XIII. Trompé. *Un dialogue animé.* En Suisse. – XIV. Qui ne frappent pas fort. Orientation. – XV. Préposition. Ancienne unité de force. Un vrai rapace.

VERTICALEMENT

1. Dépassent les bornes. Endroit où la patronne n'aime *pas perdre le fil.* – 2. *Sur la* Sanaga. Donnaient de mauvais conseils. Grand bahut anglais. – 3. N'est évidemment pas le bon cheval. Belle pour Roland. – 4. On y reste quand on n'est pas bien. Apparaît. Lucarne qui fait un effet bœuf. – 5. Dont on ne verra pas la fin. Dieu. – 6. Adverbe. Lui. Des gens souvent menés en bateau. Se met avec tout. – 7. Comme des mains d'innocents. Les fortes *peuvent être en tôle.* – 8. Pas gai. Un dépôt. – 9. Mot de celui *qui adhère.* Symbole. Doivent donc être prêts à suivre. – 10. Tient à l'œil. De très bon goût. – 11. Une posture de yoga. Vaut de l'or. Bataille antique. – 12. *Sans valeur. Ville de* cour. Pronom. – 13. Fit sauter. *Peut définir* une orientation. Fournit des fleurs à un poète. Pas couvert. – 14. Est en chemise quand on arrive au dessert. Des femmes qui respirent le grand air. – 15. *Parlait bien. Noire,* pour les as.

Solution du problème n° 6239

Horizontalement

I. Chasseurs. – II. Ioniens. – III. Grossiste. – IV. Ain. Veau. – V. Ronger. Ur. – VI. Inertes. – VII. Esse. Pas. – VIII. Galant. – IX. Epouser. – X. Salep. Top. – XI. Lésés. Na.

Verticalement

1. Cigarières. – 2. Horions. Pal. – 3. Anonnés. Olé ! – 4. Sis. Grègues. – 5. Ses. Et. Aspe. – 6. Enivre. Lé. – 7. Ussé. Spart. – 8. Tau. An. On. – 9. Sieur. Stupe.

GUY BROUTY

CARNET

Naissances

Pierre-Jacques CASTANET
Christine VILLERET
et Marie

sont heureux d'annoncer la naissance de

Jules

le 3 février 1994.

74-80, rue de Buzenval,
75020 Paris.

Anniversaires de naissance

Pierrot.

Merci pour les cinquante-six ans d'amour, merci pour nos enfants, grands, petits, arrière-petits.

Bon anniversaire.

Jacquot.

Mariages

François VANDEVILLE
et
Anne SADO

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré en l'église Saint-Germain de Rennes.

De la part
Du professeur et Mme Pierre SADO, Rennes.
De Mme Bernadette VANDEVILLE, Villeneuve-d'Ascq.

– Chatou. Casablanca.

Alain et Brigitte COUZY,
Hubert et Elisabeth DESVEAUX

sont heureux d'annoncer le mariage de

Guillaume et Anne-Laure,

à Paraty R.J., Brésil, le 19 février 1994.

Carine TOPAKIAN
et
Claude STEINMETZ

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité le 12 février 1994.

12, rue Emile-Duclaux,
75015 Paris.

Anniversaires de mariage

– *« Aimer c'est regarder ensemble dans la même direction. »*

Yvette pour Francis.

20 février 1954.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

JOURNAL OFFICIEL

Est publiée au Journal officiel du 19 février 1994 :

UNE CIRCULAIRE

– Du 14 février 1994 relative à la diffusion des données publiques.

Décès

– Nicole Czinczenheim,
née Lacascade,
son épouse,
Eve, Claude et Claire,
ses enfants,
Laurent et Sarah,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Joseph CZINCZENHEIM,

survenu le 16 février 1994, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 février, à 15 h 30, au cimetière Trivaux, à Meudon (Hauts-de-Seine).

Un dernier hommage peut lui être rendu au funérarium d'Antony, 104-106, rue de Châtenay.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue d'Arthelon,
92190 Meudon.

– *Le docteur Faustroll* annonce la disparition de

Henriette Josephe MAXWELL.

Paris, 11 février 1994.

– M. Vincent Pasteau,
son époux,
Mme Jacques Lemire,
sa fille,
Emmanuel et Marie Lemire,
Olivier et Marie Morel,
Vincent et Romain Lemire,
ses petits-enfants,
Maixent et Aymeric Morel,
ses arrière-petits-enfants,
Mlle Germaine Pasteau,
M. Michel Pasteau,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
Le colonel et Mme Louis Pasteau,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

Mme Antoinette PASTEAU,
née Jarry,

endormie dans la paix du Seigneur, le 16 février 1994, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La messe de funérailles sera célébrée *en l'église Saint-Thomas-d'Aquin*, Paris-7e, le lundi 21 février, à 8 h 30, avant l'inhumation au cimetière de Parcé-sur-Sarthe (Sarthe).

46, rue de l'Université,
75007 Paris.

Anniversaires

– Il y a huit ans, le 20 février 1986, disparaissait

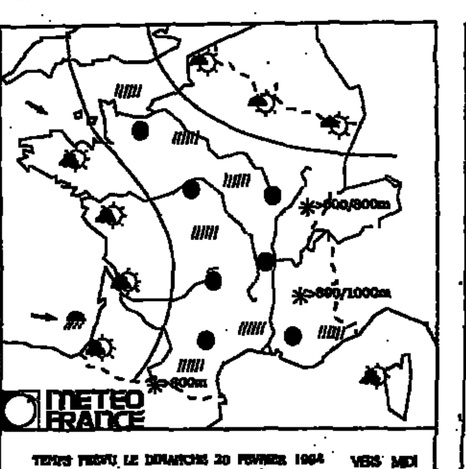
Raymond COLLOMBET,
ingénieur en chef
des Ponts et Chaussées.

Que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, aient une pensée et une prière *pour lui.*

Soutenances de thèses

– Frédéric Giraut soutiendra sa thèse de doctorat de géographie intitulée : « La petite ville, un milieu adapté aux paradoxes de l'Afrique de l'Ouest », le mardi 22 février 1994, à 14 heures, à la Sorbonne, salle 113, allée J.-B. Dumas.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 20 FÉVRIER 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

ENSOLEILLÉ – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – NEIGE – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Dimanche : Une perturbation peu active traverse le pays. – Dès le matin, il pleuvra de la Bretagne et la Basse-Normandie à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 1600 mètres. A l'avant, de la Haute-*Normandie au Languedoc-Roussillon, le ciel se* couvrira progressivement et il commencera à pleuvoir dans la matinée. Sur l'est du pays, le ciel sera clair avec quelques brumes ou brouillards dans la région Rhône-Alpes.

Dans l'après-midi, la zone de temps très nuageux et faiblement pluvieux touchera la Normandie, l'Ile-de-France, la Bourgogne, le Massif Central, Rhône-Alpes, la Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les régions proches des frontières belges garderont un ciel bien dégagé toute la journée tandis que des éclaircies reviendront près de l'Atlantique mais seront parfois entrecoupées d'averses, surtout dans le Sud-Ouest.

Les Pyrénées resteront accrochées avec de la neige à partir de 800 mètres d'altitude.

Les températures matinales seront de l'ordre de – 3 à – 9 degrés dans le Nord et le Nord-est, 1 à – 3 dans le Centre et le Centre-Est, 3 à 5 degrés ailleurs, localement 10 degrés sur la côte basque.

L'après-midi, il fera 2 à 6 degrés du Nord au Nord-Est, 6 à 9 *du Centre au Centre-Est*, 8 à 12 degrés sur l'Ouest et 10 à 14 dans les régions méridionales.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

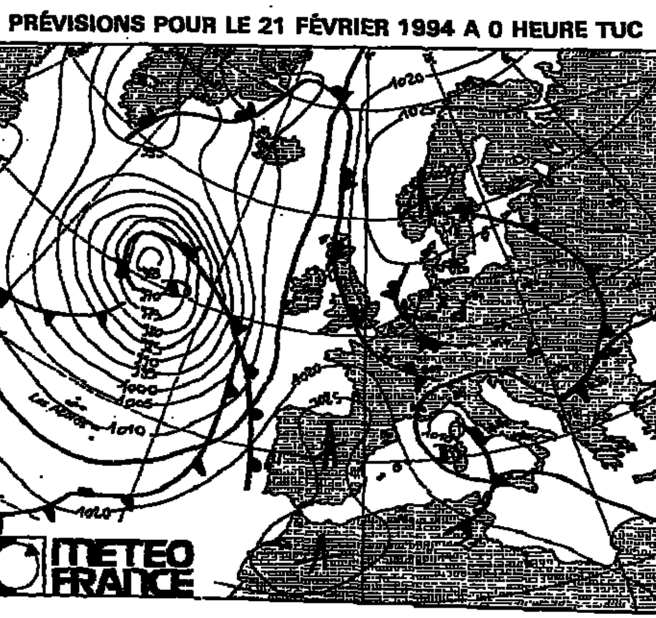
TEMPÉRATURES
maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	12/ 1
BIARRITZ	11/ 6
BORDEAUX	14/ 3
BOURGES	7/ 4
BREST	11/ 2
CAEN	8/ 0
CHERBOURG	6/ 2
CLERMONT-FER.	6/ 4
DIJON	6/–1
GRENOBLE	9/ 1
LILLE	5/–2
LIMOGES	8/ 5
LYON, BRON	9/ 4
MARSEILLE	11/ 5
NANCY, ESSEY	5/–7
NANTES	13/ 5
NICE	11/ 4
PARIS-MONTS	8/ 2
PAU	9/ 3
PERPIGNAN	11/ 8
POINTE-A-PITRE	30/24
RENNES	11/ 2
ST-ETIENNE	8/ 3
STRASBOURG	5/–7
TOULOUSE	10/ 5
TOURS	6/ 4
ÉTRANGER	
ALGER	17/ 7
AMSTERDAM	3/–6
ATHÈNES	15/13
BANGKOK	36/26
BARCELONE	12/ 5
BELGRADE	–2/–3
BERLIN	–1/–6
BRUXELLES	6/–4
COPENHAGUE	0/–4
DAKAR	23/15
GENÈVE	5/–1
ISTANBUL	12/ 5
JÉRUSALEM	14/ 7
LE CAIRE	23/ 9
LISBONNE	16/ 7
LONDRES	8/ 1
LOS ANGELES	13/ 9
LUXEMBOURG	5/–6
MADRID	14/–2
MARRAKECH	18/ 6
MEXICO	20/10
MILAN	5/–9
MONTRÉAL	–4/–9
MOSCOU	–5/–9
NAIROBI	44/ 3
NEW-DELHI	24/12
NEW-YORK	13/ 1
PALMA-DE-MAJ.	13/ 6
PÉKIN	4/–2
RIO-DE-JANEIRO	33/26
ROME	10/ 2
HONGKONG	15/15
SÉVILLE	16/ 5
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	–3/–5
SYDNEY	24/20
TOKYO	12/ 4
TUNIS	13/ 9
VARSOVIE	–1/–6
VENISE	7/–2
VIENNE	–1/–5

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-02-1994 à 6 heures TUC et le 19-02-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 21 FÉVRIER 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 19 FÉVRIER

TF 1

14.15 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Résumé des J.O., Tiercé et Météo.
20.45 Sport : Jeux olympiques. Patinage artistique en direct de Hamar, libre messieurs.
22.35 Téléfilm : Surveillance rapprochée. De Rafal Zielinski.
0.10 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
0.45 Magazine : Club olympique. Résumé de la première semaine des J.O.
1.25 Journal et Météo.
1.30 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.45 TF 1 nuit (et à 2.45, 3.45, 4.20, 4.50).

FRANCE 2

14.55 Magazine : Samedi sport. A 15.00, Tiercé, en direct d'Enghien ; à 15.10, Rugby : Tournoi des Cinq Nations, pays de Galles-France ; à 17.05, Rugby : Tournoi des Cinq Nations, Angleterre-Irlande (résumé) ; à 17.25, Jeux olympiques : Hockey sur glace, France-Italie.
19.45 INC.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.
20.50 Théâtre : Le Bluffeur. Pièce de Marc Camoletti, mise en scène de l'auteur.
22.30 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : William Sheller. Avec Kent, Peter Kroner, Britty McLean.
23.50 Journal et Météo.
0.10 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Le Deuxième Wagon, de V. Legendre et J.-L. Bréchat ; Premier Combat, de Nadine Trintignant, Dominique Calderon et Pierre Garnet.
0.45 Sport : Rugby. Tournoi des Cinq Nations : Angleterre-Irlande.

FRANCE 3

14.50 ▶ Samedi chez vous (à 6.45).
17.35 Magazine : Montagne. Rencontre avec Philippe Decouflé ; Reportage : V comme... (Jean Vuarnet), de Daniel Despin.
18.20 Expression directe. RPR.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Aloys*, d'Astolphe de Custine.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal des Jeux.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Téléfilm : Comme un bateau, la mer en moins. De Dominique Ladoge.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Geneviève Brisac *(Petite)* ; Bernard Chambaz *(Martin, cet été)* ; François Salvaing *(la Nuda)*.
23.50 Magazine : Musique sans frontière. Spécial Finlande : rock polaire, explosion. Invité : François Thiellet, directeur général de MCM International. Avec les Leningrad Cow-boys ; les 22-Pistepirrkko ; les Angelin Tytot ; les Stone Faces ; Paris-métisse avec Bernard Bretzen, spécialiste des tournées du rock scandinave.
0.40 Continentales Club.

CANAL PLUS

15.45 Documentaire : Monsieur Bechet. De Philippe Koechlin (rediff.).

— En clair jusqu'à 20.30 —

16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Chipie & Clyde.
17.50 Magazine : On fait le plein. 17.52 : Le plein de basket : Orlando-Seattle. 19.10 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 Téléfilm : Garwood, prisonnier de guerre. De Georg Stanford Brown.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matchs de la 27e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Bienvenue en enfer. ■ Film américain d'Ate Jong (1991).
0.30 Cinéma : Le Souper (Le Vice au bras du crime). ■ Film français d'Edouard Molinaro (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Thierry, portrait d'un absent (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Série : Root into Europe.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Des territoires en transition.
19.30 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités soviétiques et américaines de la semaine du 19 février 1944.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Nous, les enfants du XXe siècle. De Vitali Kanevski.
22.15 Téléfilm : Jules. De Christian Palligiano.
23.45 Magazine : Snark. Les Secrètes Aventures de Tom Pouce, de Dave Borthwick ; ABC, de Marc Tamschick et Christian Schulz ; Aiueonn, de Takahiko Iimura ; MCA, de Peter Callas ; Flaming Creatures, de Jack Smith.
0.15 Musique : Terence Blanchard. *Extraits d'un concert donné au Festival de jazz de Montréal en 1992.*

M 6

14.50 Série : Berlin antigang.
15.50 ▶ Série : Thunderbirds.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Laine : la chute d'une matière première.
19.15 Magazine : Turbo. Automobiles : l'industrie du vol ; Le championnat sur glace ; Premiers tours de roues officiels des Laguna.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.55).
20.45 Téléfilm : La Fleur ensanglantée. De Jerry Thorpe.
23.55 Série : Soko, brigade des stups.
0.45 Six minutes première heure.
1.00 Boulevard des clips.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Sophie Bassouls, photographe.
20.45 Fiction. Les Varans du Vaucluse, de Jean Clamour.
22.35 Musique : Opus. Les musiques d'aujourd'hui au Festival des 38e rugissants de Grenoble : rencontres entre musiciens extra-européens et compositeurs européens.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Aman Jean, peintre.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct de New-York) : La Fille du régiment, de Donizetti, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York ; sol. : Harolyn Blackwell, Rosalind Elias, Frank Lopardo, Bruno Pratico, Bea Arthur, Michel Senechal...
22.15 Ainsi la nuit. Par Marc Vignal. Sérénade pour flute, harpe et cordes op. 30, de Roussel ; Trio en ut majeur pour deux flûtes et violoncelle, de J.-C. Bach ; Trio à cordes op. 58, de Roussel ; Sextuor pour deux cors et quatuor à cordes en mi bémol majeur op. 81 b, de Beethoven.
0.05 Akousma.

IMAGES

Enfers

A force de planer d'un extrême à l'autre, Nicolas Hulot, le gentil Tintin de TF 1, ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Dans son « Ushuaïa » de vendredi, par exemple, il a commis une énorme bourde, presque une faute professionnelle. On n'emmène pas les téléspectateurs au Népal sans se rendre à Pokhara, la porte de l'Annapurna, pour voir le sommet du Machapuchare, cette montagne sacrée que nul homme n'a encore apprivoisée, se refléter au soleil levant sur le miroir légèrement embrûmé du lac Phewa. Cette image est l'une des plus sublimes que l'homme puisse contempler.

Mais il sera beaucoup pardonné à Nicolas Hulot. Cette promenade de ses caméras sur les hauteurs de l'Himalaya a permis de résoudre l'antique énigme des sherpas, ces petits hommes mystérieux qui passent leur vie à trimballer en silence des montagnes de paquets d'une cime à l'autre sans raison apparente.

C'est un rescapé de l'expédition du premier vainqueur de l'Everest, Sir Edmund Hillary, qui a vendu la mèche. Un vieux sherpa qui se fait appeler Tensing. Il racontait ses souvenirs. La joie des ascensions réussies, la douleur des échecs, la mort sous la glace. *« Je me suis longtemps demandé pourquoi les étrangers venaient ici... »*, disait-il. Soudain, dans son regard, une étincelle de malice l'a trahi. Il venait de poursuivre sa phrase sous la forme d'une question : *« Leur vie est-elle donc si vide et si triste qu'ils viennent prendre le risque de tout perdre en escaladant nos montagnes ?... »* Mais il laissa l'interrogation en suspens. Pour qu'on comprenne bien que la réponse était déjà dans sa question.

C'est là qu'on comprit que ce sherpa au visage indéchiffrable n'était autre que le vieux Charon, le célèbre nocher de la mythologie grecque et romaine, disparu depuis longtemps des bords de l'Achéron où il faisait fortune, jadis, en percevant l'obole des âmes des morts en route vers les Enfers. Charon camouflé sous les traits d'un vétéran de la haute montagne. Quelle belle trouvaille ! Charon-Tensing gardien du péage des cimes ! Fabuleuses retrouvailles !

Dès lors, tout s'éclairait. On ne s'était pas trompé quand on avait cru apercevoir, au passage, sur les étiquettes des charges monumentales fixées au dos de ces obsédants petits hommes marchant à longueur de journées dans la boue et la rocaille vers des destinations inconnues, d'étranges mentions évoquant pêle-mêle la Bosnie et l'abbé Pierre, Shimon Pérès et Yasser Arafat, Edouard Balladur et André Rousselet... Puisque ce nocher himalayen était l'ami Charon ressuscité, ces étranges sherpas étaient forcément les héritiers de Sisyphe, condamné naguère à rouler éternellement son rocher. Ils roulent pour nous et ce sont nos fautes qu'ils expient. Cela ne donne aucune explication sur les motifs qui leur valent un tel châtiment mais cela apporte enfin un certitude : Dieu, qui habite sans doute le Machapuchare, est un satané bagagiste !

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 20 FÉVRIER

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée vacances.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Trophée Andros à Super-Besse ; Bilan de la 1re saison en vitesse ; Salon rétromobile ; Qualifications du Camel Trohy ; L'actualité de la formule 1 ; Les pilotes de l'extrême.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Journal et Résumé des J.O.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade. Ferdinand le taureau ; Attention espions (2e partie).
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Raymond Devos.
20.00 Journal, Résumé des J. O., Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Extrême préjudice. ■ Film américain de Walter Hill (1986).
22.45 Magazine : Ciné dimanche.
22.55 Cinéma : Le Retour de Don Camillo. ■ Film franco-italien de Julien Duvivier (1952).
0.50 Journal et Météo.
0.55 Concert : Sinfonietta de Picardie. Programme de bel canto, enregistré à l'abbaye de Saint-André-de-Cuxa.
2.20 TF 1 nuit (et à 3.20, 4.20, 4.50).
2.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.25).
3.25 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie. La Rivière enchantée.
4.25 Documentaire : L'Aventure des plantes.
5.00 Musique.

FRANCE 2

6.05 Magazine : Animalia (rediff.).
6.55 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Orthodoxie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. Pierre Rabhi, la cohérence d'une vie, de Francis Bouchet ; à 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste du Val-Fourré de Mantes-la-Jolie (Yvelines).

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.35). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : René Monory, président du Sénat.
12.55 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Cimaron.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec André Verchuren ; Ainsi font, font, font.
17.15 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. Nouvelle-Zélande : la pêche et la rédemption.
18.10 Magazine : Stade 2. Le point sur les Jeux olympiques de Lillehammer ; Football ; Rugby ; Cyclisme ; Voile : départ de la Whitbread ; Basket-ball.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.
20.45 Cinéma : Aux sources du Nil. ■■ Film américain de Bob Rafelson (1989).
23.00 Téléfilm : Une femme sous la pluie. De Gerardo Vera.
0.15 Journal et Météo.
0.30 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
2.25 Documentaire : Far-West.
3.20 Dessin animé.
3.25 Téléfilm : Délit de fuite.
4.45 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums.
10.30 Expression directe. FNSEA.
10.45 Sport : Jeux olympiques. Ski alpin : descente combiné dames, en direct de Kvitfjell.
12.30 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. Opéra, opéras. Un imprésario à New-York : Herbert H. Breslin, de Claire Alby et Andy Sommer.
14.05 Sport : Jeux olympiques. En direct de Lillehammer. Saut individuel K 120 ; à 15.55, Hockey sur glace : Russie-Tchécoslovaquie ; à 17.15, Patinage, libre messieurs (en différé).
18.00 Divertissement : Imite-moi si tu m'aimes. Présenté par André Halimi. Les imitateurs et les vedettes de la chanson. Charles Aznavour, Jane Birkin, Patrick Bruel, Maurice Chevalier, Claude François, Serge Gainsbourg, Johnny Hallyday, Julio Iglesias, Eddy Mitchell, Yves Montand, Georges Moustaki, Line Renaud, Tino Rossi, Charles Trenet, Alain Souchon par Pascal Brunner, Christian Briand, Jean-Claude Poirot.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal des Jeux.
20.50 Sport : Jeux olympiques. En direct de Lillehammer. Patinage artistique : danse programme technique.
21.45 ▶ Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. Le Journal de Mirsada, de François Ribedeau.
22.45 Journal et Météo.
23.15 Magazine : Le Divan. Invitée : Ségolène Royal.
23.40 Cinéma : Le Voleur de Bagdad. ■■ Film britannique de Michael Powell, Ludwig Berger, Tim Wheelan (1940) (v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Série : Le Juge de la nuit. 14. Chausse-trape, de Jeff Freilich.
9.15 Cinéma : Mensonge. □ Film français de François Margolin (1992).
10.45 Cinéma : Medecine Man. □ Film américain de John McTiernan (1991).

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Sport : Tennis. Open de Paris, finale dames, en direct.
16.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.55 Surprises.

— En clair jusqu'à 18.30 —

17.15 Ça cartoon. Bug's Bunny et le Haricot géant ; Le Petit Cheeser ; Gros Minet train électrique ; Ce petit chat que j'aime ; La Part du gâteau ; Jerry et l'ennemi bien aimé.
18.10 Magazine : Dis Jérôme ? Comment un voilier peut-il aller plus vite que le vent ?
18.15 Sport : Football. Bordeaux-Marseille. Match de la 28e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 18.30, coup d'envoi.

— En clair jusqu'à 20.35 —

20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : La Petite Apocalypse. ■■ Film français de Costa-Gavras (1992).
22.20 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Stock-car à Bercy ; Boxe.
1.05 Cinéma : L'Esclave de l'Orient. □ Film italien de Mario Bonnard (1958).
2.30 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : L'Or et le Sang (rediff.).
18.35 Il était une fois... Annie Oakley (rediff.).
19.00 Court métrage : Charlot fait du ciné.
19.30 Documentaire : L'Europe des cafés. Le café Sao Martinho da Arcade à Lisbonne, de Christian Feyerabend.
19.40 Documentaire : Gare au faux. D'Alfred Wendl. L'authentique et l'original.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Nos cousins les singes. Soirée proposée par Philippe Calderon et Guillaume Vincent.
20.41 Documentaire : Washoe, le singe qui parle avec les mains. De Philippe Calderon et Guillaume Vincent.
21.40 Cinéma : Le Peuple singe. ■■ Film franco-indonésien de Gérard Vienne. Textes de Jacques Lanzmann, Antoine Halff, Yves Coppens.
23.05 Documentaire : Et Dieu créa le singe. De Guillaume Vincent et Philippe Calderon.
23.30 Court métrage : La Consultation. De Radovan Tadic.
23.55 Documentaire : Gorilles en sursis. D'Adrian Warren.

M 6

8.05 Magazine : Mes années clip.
8.35 Téléfilm : Permission de minuit. D'Anson Williams.
10.15 Magazine : Ciné 6.
10.45 Magazine : La Tête de l'emploi. L'apprentissage.
11.15 Magazine : Turbo (rediff.).
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : Brigade de nuit.
13.50 Série : La Loi de Washington.
14.40 Magazine : Culture rock. La saga de 1966.
15.10 Magazine : Fréquenstar.
16.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Série : Le Saint.
18.55 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.00).
20.40 Magazine : Duel autour du monde
20.50 Magazine : Spécial E = M 6. Présenté par Mac Lesggy. A la recherche de nos limites. Les jeux d'Olympie ; Hypnose : les pouvoirs de l'inconscient ; Les champions de la mémoire ; Détecter les futurs champions ; La préparation physique ; Dopage : la science hors jeu ; Age : vers quelle limite ?
22.20 Magazine : Culture pub. A la recherche du nouveau consommateur.
22.50 Téléfilm : La Maison des fantasmes. De Nini Grassia.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Fax'O (et à 5.10).
1.10 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.30 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; Salsa opus 4 : Venezuela ; Les Seychelles ; Les Enquêtes de Capital ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Nuit ininterrompue : noctivague, noctiluque, Paris ; nyctalope, noctambule, Paris (rediff.).
22.25 Poésie sur parole. La ville.
22.35 Musique : Concert (donné le 20 janvier à l'Auditorium de Lille) : Ouverture de Médée, de Cherubini ; Concerto pour tuba, de Prin ; Symphonie fantastique, de Berlioz, par l'Orchestre national de Lille, dir. Matthias Bamert ; sol. : Hervé Brisse, tuba.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Carrefour de jazz. Par André Francis . Le Septette de Wynton Marsalis aux Festivals de Nice et de Marciac.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb . Louise, acte 1, de Charpentier ; L'Amant jaloux, extrait, de Gretry ; Armide, extrait, de Lully.
22.30 Mille et une nuits... Par Mildred Clary. Au Concertgebouw d'Amsterdam.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 20 : « Portrait » d'André Rousselet (Christine Ockrent).
Nostalgie, 13 heures : Jean d'Ormesson.
RCJ, 11 h 30 : Pierre Lellouche (« Gros plan »).
RTL, 18 h 30 : Hervé de Charette (« Grand jury RTL-*le Monde* »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Ultimatum

L'importance accordée à un ultimatum dépend, par définition, de l'idée que chacun se fait d'un possible sursis lorsque surviendra le terme fixé.

La gestion d'un ultimatum est, dès lors, une partie savante, des deux côtés. Pour l'ultimateur, il s'agit de faire croire qu'il ne calera pas, alors même qu'il se gratte la tête. Pour l'ultimaté, il s'agit d'abord de faire croire qu'il ne cédera pas, puis, les jours passant, de faire mine de commencer à céder, ce qui pousse au sursis.

La complexité est d'autant plus grande que chacun, non seulement, ne sait pas très bien ce qu'il veut mais fait comme s'il savait précisément ce que l'autre a en tête. Ainsi, dans les deux camps, chacun espère-t-il, au fond de soi, que l'adversaire prendra les décisions à sa place.

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Dans notre prochain numéro

L'Economie

Hongkong, colonie de la Couronne britannique depuis 150 ans, reviendra en 1997 à la Chine. Mais déjà son développement économique est lié à celui de l'arrière-pays : le territoire assure 45 % des exportations et 35 % des importations de la Chine.

Ce numéro comporte deux cahiers « Heures locales » folioté I à VIII « Radio-télévision » folioté 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 19 février 1994 a été tiré à 453 570 exemplaires

Le Maroc morose et impatient

Le gouvernement interdit une grève générale mais promet l'ouverture d'un dialogue social

RABAT
de notre envoyé spécial

Quatorze mois et douze jours de prison pour propos injurieux à l'encontre du gouvernement n'ont pas assagi l'enfant terrible de l'opposition marocaine. Secrétaire général de la Confédération démocratique du travail (CDT) et membre du bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), Noubir Amaoui n'en démord pas : *« Le roi doit régner sans gouverner. Il en est de l'intérêt vital de la nation. »* Et ce fort en gueule de répéter : *« Ma loyauté va au peuple. »*

Plus qu'irrité, M. Amaoui l'aura été en apprenant, vendredi 18 février, que le gouvernement avait décidé d'interdire la grève générale à laquelle il avait appelé pour le 25 février, jugeant qu'il y avait là *« exercice abusif du droit syndical »*, mais promettant, pour la mi-mars, l'ouverture d'un dialogue social. Mesure de prudence ? La précédente grève générale qui remonte au 14 décembre 1990, avait tourné à l'émeute dans plusieurs villes du pays.

Cette tension sociale se double, aujourd'hui, d'un marasme politique après le rendez-vous électoral de l'été dernier. Marquée par une poussée de l'opposition, la désignation au suffrage direct des deux tiers de la Chambre des représentants, le 25 juin, fut, de la part du pouvoir, comme le dit joliment un diplomate, *« un miracle de générosité politique »*. La désignation du dernier tiers des députés au suffrage indirect, le 12 septembre, permit à ce même pouvoir de *« corriger »* ces résultats, de telle sorte que le *« bloc démocratique »* ne puisse transformer sa victoire morale au premier tour en victoire arithmétique au second par le biais d'une alliance de circonstance avec le Rassemblement national des indépendants (RNI).

L'alternance, voulue par Hassan II, à la faveur des élections législatives de l'an dernier, tourna court. Pour les uns et pour les autres, le mot ne recouvrait pas les mêmes réalités. Le « Bloc démocratique », conduit par l'USFP et le parti de l'Istiqlal, déclara donc forfait, tant les conditions posées à sa participation au gouvernement lui parurent *« ahurissantes »*. Faute de mieux, le roi confia la gestion des affaires du pays à une équipe de technocrates. *« On est revenu à la case départ »*, constate M. Amaoui.

« Il n'y a pas de quoi fouetter un chat »

Cet exercice de gymnastique démocratique, mis en échec par des préventions réciproques, restera-t-il sans lendemain ? *« Nous sommes sortis vainqueurs – pour la première fois sans crise – d'un affrontement avec le pouvoir alors que nos jeunes loups rêvaient d'aller aux affaires*, commentent des dirigeants de l'USFP. *Nous avons mis à nu l'équation politique, posé tranquillement le problème des prérogatives de la monarchie. Il nous aura fallu trente ans pour en arriver là... »*

Hassan II saura-t-il oublier pareil camouflet, reprendre l'initiative et dissiper un climat fait d'attente et de morosité ? C'est, aujourd'hui, le « bloc démocratique » qui pose ses conditions. Dans l'immédiat, il réclame que soit sanctionnée l'invalidation de treize députés, prononcée par la Chambre constitutionnelle. Il s'apprête, en outre, à engager un débat public autour du *Manifeste pour la démocratie*, que le roi aurait accueilli *« sereinement »*, et qui prône, à travers une nouvelle réforme constitutionnelle, un *« meilleur équilibre des pouvoirs »*, grâce notamment à *« l'élection de tous les membres de la Chambre des représentants au suffrage universel direct »*.

« Le projet de changement est seulement reporté, mais pas enterré », assure Habib El Malki, secrétaire général du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA). Des signes ? *« On a plus de poids qu'avant*, avoue l'opposition. *Les séances du Parlement sont plus animées, la presse est plus loquace, et l'espace des libertés, plus ouvert. »* Cela témoigne d'un certain bouillonnement politique qui, à tout le moins, sert l'image d'un Maroc, pas aussi moyennâgeux que d'aucuns le prétendent.

Même en matière de droits de l'homme, il n'y a plus guère de sujets tabou : le quotidien en langue arabe de l'USFP n'a-t-il pas publié, en janvier dernier, un reportage sur le bagne-mouroir de Tazmamart dont Hassan II laissait pourtant entendre, en juillet 1991, qu'il n'existait pas ? Le sort des détenus politiques, des exilés et des disparus n'est plus passé sous silence. Tout est étalé au grand jour, pour ainsi dire banalisé. Le nouveau ministre des droits de l'homme, Omar Azziman, se dit dans les meilleures dispositions du monde *« pour traiter ces dossiers du legs historique »*.

La cérémonie de signature, à la mi-avril, à Marrakech, de l'Acte final du cycle de l'Uruguay, qui réunira des milliers d'experts et de journalistes, incitera-t-elle Hassan II à combler ces attentes ? M. Azziman parle de *« circonstances plus conformes à nos traditions et d'échéances plus rapprochées »*. Simples grâces royales ou loi d'amnistie générale ?

« On ne peut plus se contenter de demi-mesures, affirme Abdelaziz Bennani, président de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH). *Il est temps d'en finir, une bonne fois pour toutes, avec ces problèmes. »* Certains cercles du pouvoir semblent, cependant, ne pas l'entendre de cette oreille-là : *« il n'y a pas de quoi fouetter un chat*, lancent-ils, *Il n'y a plus que des queues d'affaires à régler. »*

D'aucuns appellent de leurs vœux un déblocage de la situation politique pour contrer la montée de l'islamisme, qui, quoique peu spectaculaire, n'en est pas moins préoccupante. Les intégristes poussent leurs pions à l'université, où ils composent le gros des activistes. Dans les établissements secondaires aussi : à Casablanca, dans le quartier de Ben-M'Sik, la majorité des filles du lycée mixte Moulay-Ismaïl portent le hidjab. *« La population née après 1960*, note un enseignant, *n'est pas prise en charge par les partis. »*

Autre canal du prosélytisme religieux : les livres islamiques, de plus en plus nombreux aux étalages et vendus à petits prix. Leurs auteurs dressent, en général, un bilan négatif du fondamentalisme musulman dans le monde arabe pour en conclure au danger qu'il y aurait à brûler les étapes, comme on le voit en Algérie. *« Si ce discours est, ici, entendu par le plus grand nombre*, remarque un universitaire, *nul ne sait s'il le sera longtemps par les nouvelles générations, tentées de verser dans le radicalisme. »*

Le pouvoir feint de ne pas prendre au tragique cette menace intégriste dans la mesure où le roi, Commandeur des Croyants, domine le champ religieux, dans la mesure aussi où, d'après les experts, l'embellie économique sera au rendez-vous des années à venir. N'annoncent-ils pas, entre autres, un taux de croissance de près de 10 % en 1994 si le rythme des pluies continue d'être bon, une reprise des investissements étrangers, une augmentation des réserves de change. Mais, comme le souligne M. El Malki, *« le taux de croissance est une condition nécessaire mais pas suffisante »* pour contrer la poussée islamiste.

« Le riche est très mauvais payeur d'impôts »

« Il faut trouver des mécanismes institutionnels, fiscaux et parafiscaux pour réussir à mieux répartir les fruits de la croissance », insiste M. El Malki. Les privatisations en cours pourraient être un élément de cette redistribution. Elles risquent hélas d'accentuer la concentration du pouvoir économique et financier.

Hassan II avait récemment convenu que *« le Marocain riche est très mauvais payeur d'impôts »*. Mise en garde royale sans suite. Au contraire, lors de sa récente session budgétaire, la Chambre des représentants a repoussé un amendement qui allait dans le sens d'une meilleure justice fiscale – le relèvement du seuil d'exonération de l'impôt général sur le revenu – mais n'a pas hésité [illegible] un point le taux-plafond de ce même impôt pour les gr[illegible]ables...

Pour l'heure, le pouvoir et la classe politique dans son ensemble n'en finissent pas de tempêter contre le *« lâchage »* de l'Europe, et plus particulièrement contre le coup de Jarnac commis à leur encontre par l'Espagne, lors des discussions du GATT, et qui met à mal leurs exportations de tomates, d'oranges et de clémentines. La négociation en cours d'un accord de partenariat avec l'Union *européenne pourrait* corriger cette maldonne.

Il n'en reste pas moins que Rabat se plaint que cet *« étranger proche »*, noyé dans ses problèmes européo-européens, n'ait pas une plus juste appréciation des exigences de la sécurité collective sur son flanc sud. Comme si le drame algérien ne donnait pas à réfléchir...

JACQUES DE BARRIN

Avec plusieurs mois de retard

La France commande trois avions Rafale

Le ministère de la défense vient de commander trois nouveaux avions de combat Rafale à Dassault-Aviation. Ces trois avions de série sont deux monoplaces pour la marine et un biplace pour l'armée de l'air, précise-t-on de source industrielle. Cette commande était, à l'origine, attendue à l'automne de 1993, et son retard est lié à des problèmes techniques (notamment la mise au point du radar RBE 2) et à des considérations budgétaires. En état de vol et sans armes, le Rafale vaut quelque 300 millions de francs l'exemplaire.

Selon les prévisions pour 1994, la marine devrait commander trois autres Rafale, dans la perspective de constituer une première flottille sur le porte-avions *Foch* avant l'an 2000.

Les industriels concernés (Dassault, SNECMA, Thomson-CSF et Matra) et de nombreux parlementaires critiquent de plus en plus ouvertement ces commandes au compte-gouttes, ce qui aboutit à une gestion industrielle du programme très délicate et, au final, à une augmentation des coûts de production. Au ministère de la défense, on estime que c'est l'absence d'une loi de programmation militaire qui empêche des commandes pluriannuelles, obligeant les industriels à naviguer à vue.

Décès du maire d'Ajaccio, Charles Ornano, sénateur non inscrits. – Le maire d'Ajaccio, Charles Ornano, est décédé, dans la nuit du vendredi 18 février au samedi 19 à son domicile, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de sa famille. Il était sénateur non-inscrit.

[Né le 5 mai 1919 à Ajaccio, Charles Ornano, licencié en droit, avait fait une partie de sa carrière dans les services de l'équipement. Maire bonapartiste d'Ajaccio depuis 1975, il avait été conseiller général de cette ville de 1976 à 1989, et conseiller régional de 1981 à 1989. Elu sénateur de la Corse-du-Sud le 28 septembre 1980, il avait été réélu en septembre 1989. Il siégeait au palais du Luxembourg parmi les non-inscrits.]

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO
Le Monde
L'ÉCONOMIE

Le professeur Jacques Léauté est mort

Le professeur Jacques Léauté, spécialiste de criminologie, est décédé, le jeudi 17 février, à Paris. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Né le 9 décembre 1916, à Paris, agrégé de droit, licencié ès lettres, diplômé des sciences *politiques*, Jacques Léauté était un spécialiste de droit pénal de renommée internationale. Il avait notamment présidé la commission de réforme de la procédure pénale, qui avait fonctionné de 1981 à 1985. Avocat et professeur, il avait aussi consacré une partie importante de sa carrière à diverses missions de réflexion ou de responsabilité dans le domaine de l'information. Il avait notamment, de 1957 à 1972, dirigé le Centre international d'enseignement supérieur du journalisme, à Strasbourg, et siégé, de 1982 à 1985, au conseil d'administration d'Antenne 2. Il avait publié de nombreux livres dont un *Traité de criminologie et de science pénitentiaire* (1972), un *Pour ou contre la peine de mort* (1979) et, en 1990, le « Que sais-je ? » sur les prisons.

M. Juppé veut « éviter que la France ne s'assoupisse » avant l'élection présidentielle

Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a déclaré, vendredi 18 février, au cours d'une réunion publique à Saint-Martin-de-Ribérac (Dordogne), que l'élection présidentielle devait être *« le moment d'un nouvel élan, d'une nouvelle perspective pour la France »*. *« Je me suis interdit de parler en 1994 des élections de 1995*, a ajouté le ministre des affaires étrangères, *mais enfin cela ne trompe personne. Une élection présidentielle, c'est toujours, dans les institutions de la Ve République, un grand rendez-vous. C'est là que le peuple fait le point. »*

A l'occasion de l'élection présidentielle *« nous devrons nous retrouver unis et déterminés pour que la France ait tous les moyens de ce nouveau rebond vers l'avenir »*, a-t-il aussi déclaré, précisant que *« beaucoup avait été fait »* par le gouvernement d'Edouard Balladur depuis 1993 *« avec le soutien indéfectible de la majorité »*. Plus tard dans la soirée à Périgueux, il a tracé *« l'esquisse d'une réflexion »* pour offrir *« une nouvelle perspective »*. Pour lui, *« il va falloir penser à nous secouer un peu pour éviter que la France, petit à petit, ne s'assoupisse, parce que, quand elle s'assoupit, il y a des réveils difficiles »*. M. Juppé a ajouté : *« C'est la France du XXIe siècle qu'il nous faudra bâtir pendant les sept années »* du prochain mandat présidentiel. *« Il faudra que nous soyons capables de communiquer une nouvelle ambition aux Français. »*

M. Barre dénonce « une excessive protection sociale »

Raymond Barre estime, dans un entretien publié vendredi 18 février par *le Progrès*, que *« les Européens ont besoin d'alléger une excessive protection sociale »*. La *« politique d'assistance généralisée de l'Etat aux entreprises et aux ménages doit être sévèrement remise en question »*, afin de permettre aux entreprises de s'adapter à la compétition internationale, déclare notamment l'ancien premier ministre. Il ajoute que *« la nécessaire solidarité à l'égard des moins favorisés ne doit pas être confondue avec la protection généralisée et l'assistance indifférenciée à tous les citoyens »*.

M. Barre se dit *« frappé par le retard dont fait preuve l'Europe occidentale en matière de croissance et d'emploi par rapport aux Etats-Unis ou aux pays du Sud-Est asiatique »*. Il estime que cette situation est due *« aux rigidités du marché du travail (...) et à la protection sociale qui est à l'origine d'une hausse excessive des coûts de production »*.

Le Monde

HEURES LOCALES

RENNES RÉCONCILIE LA VILLE ET LA CAMPAGNE

L'opération originale menée par le district tente de créer de nouvelles relations entre les citadins et les ruraux

COMMENT faire vivre ensemble les gens des villes et les gens des champs ? Les premiers rêvent de tranquillité et de paysages bucoliques pour leur week-end alors que les seconds, qui craignent de disparaître, se préoccupent d'abord de la rentabilité de leurs exploitations. Les responsables du district de Rennes (330 000 habitants), à majorité socialiste, ont cherché à mettre en place les voies d'une nouvelle cohabitation.

La Bretagne représente, à cet égard, un bon cas d'école. La fertilité des terres y a permis le développement d'une agriculture et d'un élevage intensifs. Le maïs et le porc sont devenus les principales productions de cette région. Mais ces pratiques agricoles ne sont pas sans effet sur la structure des exploitations, sur les paysages et sur l'environnement. Entre 1970 et 1988, dans les trente-trois communes du district de Rennes, la surface agricole utilisée est passée de 37 168 à 31 210 hectares, soit les trois cinquièmes du territoire ; la population agricole active est, elle, tombée de 6 500 à 3 500 personnes.



Inquiétudes sur l'eau potable

L'exigence de rentabilité des exploitations a eu d'autres conséquences : pour laisser passer les tracteurs, on a coupé les haies, rasé les talus et comblé les chemins creux. Peu à peu, les opérations de remembrement ont eu raison du paysage de bocage. Enfin, l'utilisation excessive des engrais et les systèmes de drainage ont des effets désastreux sur les réserves d'eau. Au point que certains s'inquiètent pour la potabilité de l'eau de la ville de Rennes. *« Il y a des intérêts contradictoires entre la partie citadine et la partie rurale »*, affirment les responsables de l'association Eau et Rivières de Bretagne qui s'effraient de l'état de la réserve d'eau de Saint-Thurial à l'ouest de la capitale bretonne.

« Peu à peu l'agriculture s'est ainsi coupée de son territoire. Il était donc temps de trouver des solutions aux tensions qui peuvent naître entre l'habitat et les nuisances de l'agriculture », explique Marcel Rogemont, vice-président du district de Rennes, délégué à l'environnement et au cadre de vie qui a profité de l'établissement du nouveau schéma directeur pour mener ce débat. Tout a commencé par une série de mesures de sensibilisation et d'études. Celle réalisée par l'observatoire de l'eau a fait l'objet d'une exposition dans les communes. Des actions de micro-paysages ont été menées pour faire connaître les aménagements possibles en matière de haies dans les lotissements ; une formation des jardiniers municipaux a été mise en place. Enfin, une étude a été menée sur la place et les problèmes de l'agriculture dans le district. Il s'agissait notamment de dégager les orientations d'une politique agricole. Cinq thèmes ont été retenus : le traitement des pollutions et nuisances, le « stress foncier » (le devenir des terres), la préservation des milieux naturels, l'amélioration des paysages, la diversification des activités agricoles.

Ces différents travaux ont servi de bases aux discussions avec les acteurs du monde rural. Dans un premier temps, Marcel Rogemont a entrepris de convaincre les agriculteurs dont la plupart sont des inconditionnels de l'agriculture intensive, peu disposés à accepter que d'autres se mêlent de ce qui se passe sur leurs terres. Une vingtaine de réunions ont permis de dégager des pistes d'action, qui ont ensuite été discutées au cours d'une table ronde où étaient présents responsables politiques, agricoles, et défenseurs de l'environnement.

Paysage de bocage

Les cinq actions retenues ont été intégrées au schéma directeur, actuellement en consultation dans les communes. A l'avenir, les POS devront donc en tenir compte. Elles portent notamment sur la préservation et l'entretien des 282 kilomètres de voies d'eau et la protection des « sites d'intérêt écologique » : 170 zones ont ainsi été délimitées où seront préservées les prairies humides et leur faune.

En ce qui concerne le paysage, l'objectif est, au fur et à mesure des opérations de remembrement, de voirie et d'entretien des cours d'eau, de recomposer l'ancien paysage de bocage. Dans le domaine agricole, la diversification des activités sera encouragée. Certains tablent, par exemple, sur la production de produits de qualité ou biologique et rappellent la renommée du marché de la place des Lices, chaque samedi à Rennes. *« Certaines petites exploitations qui vivent de la polyactivité et de la vente directe ne représentent pas une agression pour leur environnement »*, affirment les responsables de la Confédération paysanne. Le district et la chambre d'agriculture se sont entendus pour mener ensemble une étude sur ce thème. De même, ils sont en train de rédiger avec les organisations agricoles une charte de l'agriculture péri-urbaine, sorte de code de bonne conduite destiné à réglementer les périodes d'épandage du lisier et à éviter les abus de fertilisation.

Enfin, pour réaliser ces opérations d'aménagement, le district a décidé de recourir aux aides européennes. Il est en train de mettre sur pied un programme d'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF péri-urbaine à vocation environnementale) qui pourrait entrer dans le cadre du contrat de plan Etat-région. Ces aides viendraient compléter les mesures classiques auxquelles les agriculteurs peuvent prétendre.

Sans doute, certains sont dubitatifs sur la réalisation de tous ces projets et leur efficacité, notamment en matière d'environnement ; mais tous lui reconnaissent le mérite d'exister. Et il est vrai qu'au-delà des particularités de la région Bretagne, l'opération menée par le district de Rennes contribue à la réflexion et à la recherche d'actions communes entre les agglomérations et le monde rural qui les entoure. Elle est aussi une esquisse du rôle que les agriculteurs pourront jouer comme « jardiniers du paysage ». Même s'ils n'aiment pas cette expression, ces derniers savent bien que cette fonction fait partie de celles qui leur permettront de conserver leur place dans la société française.

de notre envoyée spéciale à Rennes
Françoise Chirot

Coupable ?

TENU personnellement responsable de la pollution du Lindon, ruisseau d'Ille-et-Vilaine, Jean Auvergne, maire (div. g.) du Rheu, commune de 5 500 habitants proche de Rennes, vient d'être condamné à deux mois de prison avec sursis et à 40 000 francs d'amende, dont 10 000 francs ferme. La sentence du tribunal correctionnel de Rennes a suscité un tollé parmi les élus. M. Auvergne a interjeté appel.

Nul ne conteste les faits qui ont provoqué la plainte de l'association écologique Eaux et rivières de Bretagne. Le Lindon est pollué sur 5 800 mètres, et la faute en incombe aux défectuosités de trois des quatre petites stations d'épuration du Rheu.

C'est la personnalisation de la responsabilité qui indigne et inquiète les élus bretons. Ils affirment en substance : un maire n'est ni un particulier ni un chef d'entreprise, disposant de son propre argent ; la Constitution stipule que *« les communes s'administrent librement par des conseils d'élus »* et, selon la loi, le maire *« exécute les décisions du conseil municipal »*. Il faudrait, en l'occurrence, que celui du Rheu vote la construction d'une station d'épuration unique et performante. Coût : 20 millions de francs, soit quatre ans de budget communal d'investissement...

Dramatisant un peu – *« Qui, demain, acceptera les fonctions d'élu s'il doit être traîné en personne au banc d'infamie ? »* –, Jean Auvergne peut néanmoins se poser en victime. Maire du Rheu depuis 1972, il a consenti d'autres efforts en faveur de la protection de la nature. Mais c'est peut-être un exemple qu'a voulu faire le tribunal en matière d'environnement. Trop de communes remettent *ad vitam aeternam* des assainissements pourtant indispensables, et il s'agit de mettre les magistrats en première ligne. Au Rheu, *« on étudie »* la pollution du Lindon depuis 1983.

Michel Castaing

DÉCENTRALISATION

LE SOUS-PRÉFET DU MARAIS

Dans l'arrondissement de Rochefort, le représentant de l'Etat touche à tout

LE sous-préfet est une espèce migratrice. Sa fonction l'incite à répondre invariablement que, par nature, il se plaît partout. Celui de Rochefort, Marc Delattre, a atterri directement de Nouvelle-Calédonie. Auparavant, la famille de cet ancien professeur d'histoire avait sillonné le territoire, de Troyes à Perpignan en passant par Plogoff. Projet explosif de centrale nucléaire, difficultés des viticulteurs, grand barrage sur l'Aube ou application des accords de Matignon : du jour où il est nommé, le représentant de l'Etat doit faire siens les dossiers du cru. Deux ans plus tard en moyenne, son successeur fera de même.

En Charente-Maritime, l'arrondissement de Rochefort, qui s'étend le long de la façade atlantique jusqu'à la Gironde, englobe 79 communes, abrite 153 256 habitants, un million de vacanciers l'été, plus 5 000 militaires dans son chef-lieu. Ce qui lui vaut le titre de sous-préfecture de première catégorie, et au sous-préfet maintes occasions de porter l'uniforme. Sa géographie est nettement placée sous le signe de l'eau, avec ses trois îles, ses deux estuaires, ses kilomètres carrés de marais.

C'est d'ailleurs aux abords du littoral que les problèmes se bousculent. Agriculteurs et ostréiculteurs se disputent l'eau douce des marais dont ils ont tous deux besoin, mais pas au même moment. Au large, les pêcheurs se désespèrent. En amont, quelques industriels rejettent leurs déchets ; en aval, les touristes gênent et les promoteurs rêvent de bétonner. Partout, les écologistes protestent. La commune de Saint-Palais détient le record de France des recours administratifs, grâce à une association locale particulièrement attentive aux questions d'urbanisme.

Transfert de compétences

Tous ces gens-là ou leurs doléances finissent toujours par se retrouver à la sous-préfecture, installée dans un ancien orphelinat de la marine. Depuis les caves-chambres fortes, où s'entassent les archives des cartes grises et les passeports neufs qui causent bien du souci avec leur film plastique qui se décolle, jusqu'au bureau des associations et des permis de chasse, une vingtaine de fonctionnaires s'activent. Marc Delattre reconnaît s'occuper peu de la *« bonne marche de la maison »*. Madame la secrétaire générale s'en charge très bien. Sa mission à lui est de représenter l'Etat, d'écouter et, bien souvent, d'arbitrer.

« Nous décidons rarement, nos initiatives résultent en fait de nos consultations. Notre travail n'est pas d'avoir des idées originales, mais d'écouter et de comprendre toutes les parties », explique Marc Delattre. Il en déduit que lui et ses homologues ne *« servent à rien »*, mais que leur *« présence est importante »*. Ces propos modestes sont probablement inspirés par les lois de décentralisation. Celles-ci ont transféré nombre des anciennes compétences du corps préfectoral vers les élus. A son avis, l'Etat reste une référence forte, et son représentant un homme à qui il est aisé de se confier.

de notre envoyée spéciale à Rochefort
Martine Valo

Lire la suite page IV

REPÈRES

ASSOCIATIONS

LES CITÉS DU RUGBY S'UNISSENT

Les maires des villes où le ballon ovale est roi souhaitent aider les jeunes en difficulté

RUGBYCITÉS vient de naître. Cette toute jeune association poursuit un vieux rêve : diffuser les valeurs du sport, en l'occurrence le rugby, au-delà des terrains de sport, au cœur même des cités. Cette initiative revient à quelques villes, souvent situées dans le sud-ouest de l'Hexagone, férues de mêlées, de pénalités et de transformations, comme Perpignan, Agen ou Cahors.

Pour elles, le rugby est un sport privilégié pour réapprendre le civisme aux jeunes. Parce qu'il exige engagement personnel et collectif, respect de l'adversaire et des règles du jeu, camaraderie, ce sport, pratiqué essentiellement par des amateurs, est, selon les élus de ces villes, peu touché par les dérives de l'argent.

Les élus de Rugbycités reconnaissent que leurs actions seront dirigées vers la promotion du rugby. Ils se proposent ainsi d'aménager certains stades, d'accompagner la reconversion des joueurs et, enfin, de surveiller l'évolution du rugby.

La troisième mi-temps

Outre ce rôle consultatif, les animateurs souhaitent mener des actions concrètes, en particulier en direction des jeunes, souvent livrés à eux-mêmes, parfois dans les quartiers en difficulté. « *Certains jeunes rejettent la structure trop rigide des clubs de sport. A nous de leur donner envie de jouer, de créer des lieux qui seront à eux* », précise Bernard Charles (MRG), maire de Cahors. Il ajoute : « *La cité a besoin, pour exister et pour se développer, de citoyens responsables, solidaires, engagés mais aussi tolérants.* »

Les idées de Rugbycités ne sont encore que des pistes à explorer. Parmi elles : l'échange d'expériences menées par les villes en direction des jeunes, la création de tournois, la construction de terrains de rugby et l'organisation, une fois l'an, d'un colloque où élus, dirigeants, enseignants et joueurs pourraient dialoguer.

Pourquoi, par exemple, ne pas créer des jumelages d'un nouveau genre entre villes, ou organiser des rencontres entre élus, dirigeants et joueurs pour animer les quartiers ? Toutes les idées sont les bienvenues.

Bernard Charles, président de l'association, et ses collègues parlementaires, maires ou *adjoints du Sud-Ouest*, souhaitent d'ailleurs que les élus intéressés les rejoignent pour réfléchir ensemble. Une vingtaine de villes ont déjà adhéré à l'association.

Mais l'esprit du rugby, c'est aussi la troisième mi-temps et la fête. « *Les opérations dans les villes seront accompagnées de réjouissances car la vie collective doit engendrer la joie et non la contrainte* », promettent de plus les organisateurs.

I. A.

▶ **Renseignements : mairie de Cahors. Tél : (16) 65-30-04-04.**

VILLES

LES MAIRES VONT AIDER LES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES

Selon la convention signée, les municipalités s'engagent à prévoir une place aux marchés

LES rapports entre les commerçants des marchés (commerçants non sédentaires) et les maires ne sont pas toujours faciles, mais les difficultés économiques et la disparition progressive de ces lieux, qui bien souvent donnent une âme aux quartiers, ont poussé l'Association des maires de France et les représentants des commerçants non sédentaires à signer, jeudi 10 février, une convention.

En préambule, les signataires (1), qui reconnaissent l'importance culturelle et économique des marchés, sans compter leur rôle social dans les zones ne bénéficiant pas d'une implantation suffisante de petits commerces, se proposent de « *favoriser et de renforcer, sur le fondement de la concertation et du dialogue, la légitimité du commerce non sédentaire et de lui assurer sa pérennité* ».

Selon les termes de la convention que les maires des communes sont chaudement invités à passer avec les commerçants de leur ville, les municipalités s'engagent à prévoir ou à maintenir une place aux marchés, en centre-ville ou dans les quartiers. Elles promettent d'assurer l'électrification, les points d'eau, les sanitaires et un emplacement de stationnement.

Elles continueront, en revanche, à contrôler l'application des contrats de concession et d'affermage, et à vérifier les « *titres justificatifs de la qualité de professionnel du demandeur* ». Une façon de décourager la concurrence déloyale des vendeurs à la sauvette. D'une façon générale, elles s'engagent à respecter la concertation avec les organisations professionnelles concernées, notamment sur la création, le transfert, la modification des horaires ou la suppression des halles.

Les commerçants non sédentaires acceptent de leur côté de se plier aux réglementations, de veiller à l'amélioration de la qualité de l'offre, au respect des règles d'hygiène, à la bonne présentation des produits, et à faire un effort d'information.

Enfin les uns et les autres s'engagent à promouvoir les marchés par des actions locales concertées.

(1) Le ministre des entreprises et du développement économique chargé des PME, du commerce et de l'artisanat, l'Association des maires de france, le directeur général des collectivités locales, la Fédération nationale des syndicats de commerçants non sédentaires, l'Union fédérale des marchés, le Syndicat des fermiers de droits communaux départementaux et de l'Etat, le CID UNATI.

FINANCES

PEU D'ÉLUS DANS LE CAPITAL DU CLF

Les actions proposées par le banquier n'ont pas séduit les collectivités

LES collectivités locales ont boudé les actions qui leur étaient proposées pour entrer dans le capital de leur principal banquier, le Crédit local de France (CLF). Leur participation *s'élèverait finalement à peine* à 1 %, alors qu'elle aurait pu atteindre le triple. Pourtant, Pierre Richard, président du CLF, avait repoussé, en septembre, d'un mois et demi la date de clôture des candidatures (*le Monde* du 29 septembre), donnant ainsi un délai de réflexion supplémentaire aux collectivités.

En fait, près de quatre cent cinquante communes se sont portées candidates, mais pour des sommes plus faibles que prévu. Les tensions budgétaires comme l'intérêt limité de la participation proposée ont dû jouer. Trois pour cent du capital, et *a fortiori* 1 % ne donnent en fait guère de pouvoir sur la vie de l'entreprise. Il s'agissait donc, avant tout, de s'accorder un droit de regard et une autre façon de dialoguer.

Ce dialogue devrait être assuré par le tout nouveau Conseil des collectivités locales, qui est chargé de représenter les collectivités actionnaires au sein du Crédit local de France.

Le Conseil, réuni pour la première fois le 9 février, comprend *vingt et un membres désignés par* le conseil d'administration du CLF.

Il veut représenter la diversité du monde local puisqu'on y trouve trois présidents de régions (Guadeloupe, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes), quatre présidents de conseils généraux (Aveyron, Bouches-du-Rhône, Oise, Vosges), onze maires de villes dont Bourges, Dijon, Paris, Rennes et Toulouse, ainsi que le président de la communauté urbaine de Bordeaux. Jean-François Mancel (RPR), président du conseil général de l'Oise, a été élu président. Alain Griotteray (UDF), maire de Charenton-le-Pont, et Lucien Weygand (PS), président du conseil général des Bouches-du-Rhône, ont été désignés comme vice-présidents.

Ch. Ch.

TÉLÉMATIQUE

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET LE MINITEL

Les réseaux télématiques des grandes villes servent de support de communication entre les administrés et leur bibliothèque

RÉSERVER un livre, un disque ou une cassette vidéo à partir d'un écran d'ordinateur était déjà possible dans plusieurs bibliothèques-médiathèques. Il fallait pour cela *se rendre dans sa bibliothèque de* quartier, consulter le catalogue informatisé et retenir un titre disponible dans l'une ou l'autre des nombreuses bibliothèques que comptent en général les grandes villes.

Peu à peu, le Minitel entrant dans les habitudes des Français (6,5 millions d'appareils actuellement en circulation), les bibliothèques municipales ont mis en place des systèmes de consultation et de réservation des ouvrages à distance. Chez lui, à partir de son Minitel, l'abonné peut aujourd'hui se connecter au serveur télématique de la bibliothèque, consulter le fond documentaire et réserver livre, disque, cassette vidéo, logiciel et autres CDRom.

Il n'y avait qu'un pas pour que les villes utilisent leur propre serveur télématique pour orienter le public vers le fond des bibliothèques municipales. Ainsi à Lyon, à partir du 3615 Lyon, le public accède par « reroutage » au 3615 BMLyon, le réseau propre aux douze bibliothèques de la ville.

Courts et longs-métrages

A Metz, le réseau de la ville 3615 Mirabel donne également accès à la base de données de la médiathèque municipale. Dans les deux jours qui suivent une demande de réservation formulée sur Minitel, une réponse est fournie par la même voie. En outre, le lecteur peut « dialoguer » avec la bibliothèque, pour solliciter, par exemple, une prolongation de prêt ou encore suggérer l'achat d'un ouvrage. Même l'inscription à la *médiathèque est possible par* Minitel.

A Saint-Etienne, un véritable réseau a été constitué (bibliothèque municipale, Bibliothèque des beaux-arts, documentation du Musée d'art moderne, bibliothèque universitaire) qui relie les bibliothèques par lignes spécialisées. L'usager, qui dispose d'un abonnement valable sur l'ensemble du réseau, se connecte indifféremment par le 3615 Brise à l'un ou l'autre des catalogues.

Ainsi, la bibliothèque universitaire et celles des écoles supérieures qui adhèrent au réseau sont ouvertes à tous les publics, y compris aux non-étudiants.

Sur cet exemple même, on peut envisager bien d'autres applications telles que celle de Bordeaux où la vidéothèque, qui dépend non pas de la ville mais du conseil régional, constitue la mémoire de tous les courts et long-métrages filmés sur la région Aquitaine. Accessible sur le serveur de la ville 3615 Bordeaux, elle s'adresse à tous les usagers, étudiants, chercheurs, professionnels ou tout simplement amateurs de la région en quête de documents spécifiques.

Ainsi, au-delà du lecteur qui lit pour ses loisirs, des publics hétérogènes peuvent être amenés à consulter les services d'une médiathèque telles les entreprises, ou encore les personnes à mobilité réduite. D'autant que, par le vecteur de la télématique, toute source de connaissance, si éloignée fût-elle, ne se trouve qu'à une poignée d'unités téléphoniques.

Valérie Maillard

COLLOQUE

LES COLLECTIVITÉS FACE AUX RISQUES

Une journée de réflexion pour étudier les moyens d'y faire face

LA décentralisation a élargi les compétences des collectivités locales, elle a aussi, par voie de conséquence, augmenté les risques financiers auxquels elles s'exposent. Dans le domaine de l'action sociale ou de la santé, de l'enseignement ou des transports scolaires, par exemple, la responsabilité des élus est devenu importante.

« *Le panorama des responsabilités et des risques pesant sur les collectivités locales et les associations est devenu très dense et complexe, exigeant un regard de spécialiste* », explique Jean Durandeau, président-directeur général de la Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMALC). Née, il y a vingt ans, de la volonté d'élus de rendre service à leurs collègues en créant un organisme mutualiste, la SMALC leur a permis de mieux maîtriser les incidences de leurs compétences.

A l'heure de l'Europe, au moment où de nouvelles directives en préparation peuvent avoir des incidences sur les responsabilités des collectivités, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets, il était important de faire le point sur cette question. Une journée d'information et de réflexion organisée par la SMALC, en collaboration avec l'Institut d'études politiques de Paris et l'Association des maires de France (AMF), jeudi 24 février à Paris, doit permettre aux élus, aux fonctionnaires territoriaux et aux responsables d'associations d'examiner ces *nouveaux risques et d'envisager la* façon de les anticiper ou de s'en protéger.

Lors de ce séminaire, un responsable de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) doit analyser les projets actuellement en préparation. Des juristes, des avocats, des notaires et des experts en assurances doivent faire part d'exemples dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement ou de la gestion des collectivités. Un débat ayant pour thème la clarification des responsabilités de l'Etat, des collectivités et des associations, réunissant le maire de Niort, Bernard Bellec, Jean-Bernard Gins, vice-président de la SMALC, et Marie-Thérése Chéroutre, du conseil national de la vie associative, doit conclure cette journée.

▶ **Renseignements au (16) 45-49-51-16.**

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Culture de la rue.** – La Maison des enfants du monde est à l'initiative d'un week-end de manifestations culturelles diverses (musique, théâtre, poésie, débats etc.) à la Grande Halle de la Villette, à Paris, les samedi 19 et dimanche 20 février. Deux mille jeunes venus de toute la France offriront un florilège de spectacles auxquels ont accepté de participer des artistes tels que Khaled, Aubert, Bulle Ogier, Richard Bohringer, Pierre Clémenti... Les recettes de cette opération « Gamins de l'Art-Rue » seront versées à l'association Maison des enfants du monde, dont l'action repose sur la conviction que la réinsertion des jeunes de la rue passe par la valorisation de leur culture.
▶ **Renseignements : (1) 40-03-75-75.**

■ **Droit foncier et droit de l'urbanisme.** – L'université Paris-I et l'Association française du droit de l'urbanisme organisent le 25 février une journée d'études sur les problèmes actuels et les réformes en cours du droit foncier et du droit de l'urbanisme. Le but de cette rencontre est de confronter les points de vue des universitaires et des praticiens.
▶ **Renseignements : 46-34-97-51.**

■ **Identités spatiales et politiques en région Ile-de-France.** – Le Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF) organise un débat sur ce thème le lundi 28 février à Paris. Il sera organisé sur la base d'une recherche menée par un géographe, un urbaniste et un politologue.
▶ **Renseignements : 45-48-63-18.**

■ **Aménagement du territoire.** – L'Association des anciens élèves de Sciences-Po organise, jeudi 3 mars, une rencontre avec Pierre Henri Paillet, délégué à la DATAR, pour faire le point sur le « débat national sur l'aménagement du territoire », lancé par le gouvernement.
▶ **Renseignements : 45-48-91-62.**

■ **L'eau et l'utilisation des sols.** – Trois journées d'études sur ce thème se dérouleront les 14, 15 et 16 mars à Dijon, organisées par l'Association internationale des entretiens écologiques. Scientifiques, techniciens, universitaires, administrateurs débattront des solutions possibles pour sauver cette ressource naturelle sérieusement menacée.
▶ **Renseignements : (16) 80-41-74-29.**

■ **La gestion des services publics locaux.** – *Ce sujet a été choisi* par l'Association des ingénieurs des villes de France (AIVF) comme thème de ses journées nationales, qui se dérouleront à Marseille du 25 au 27 mai. Auparavant, deux séminaires seront organisés ; le premier se déroulera à Paris le 17 mars sur les conditions d'optimisation de la gestion en régie.
▶ **Renseignements : 42-45-81-82.**

CONTACTS

■ **Relations internationales.** – Une association nationale des directeurs et responsables de la coopération décentralisée et des relations internationales des collectivités locales vient d'être créée. Son objectif est de permettre aux collaborateurs des collectivités locales chargés de la préparation et du suivi des dossiers liés à l'action internationale de se rencontrer et de confronter leurs expériences.
▶ **Renseignements : (16) 99-28-55-22.**

PARIS

LA VILLETTE S'ADAPTE AUX HANDICAPÉ…

…STRUCTIONS

…TRAVAUX PUBLICS …RMENT LEURS MARCHÉS

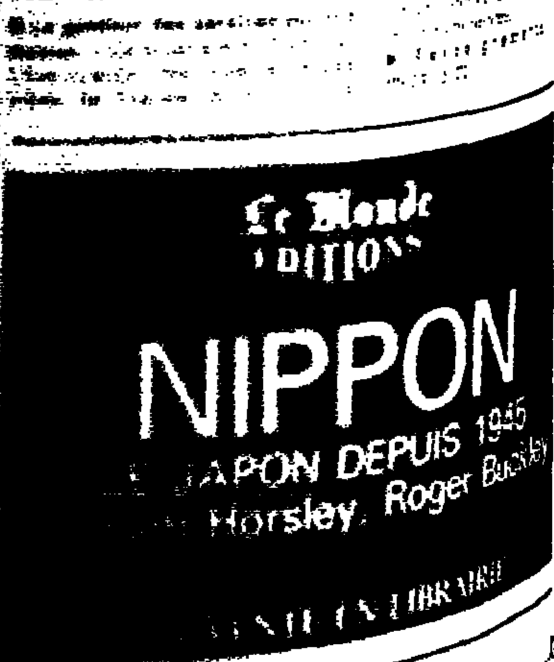
…L-DE-MARNE

…GENT VEUT ACCUEILLIR …MUSÉE DES SPORTS

VONT AIDER LES
NTS NON SÉDENTAIR

MUNICIPALES

CONTACTS



PARIS

LA VILLETTE S'ADAPTE AUX HANDICAPÉS

Sa conception originale et des adaptations incessantes rendent la Cité des sciences accessible à tous les visiteurs

C'EST à Paris, à la Cité des sciences et des techniques, que des aveugles siciliens ont compris comment fonctionnait un volcan. Ces visiteurs qui arrivaient pourtant des pieds de l'Etna ont pu explorer du bout des doigts les tréfonds et les pentes d'une maquette figurant une montagne en éruption avec coulées de lave et tressaillements telluriques. Le musée de La Villette est l'un des rares établissements recevant du public qui, dès l'origine, ait pris le parti d'être véritablement ouvert à tous, petits et grands, performants et invalides. Tel était le défi qu'on lui avait demandé de relever : rendre le développement des sciences et des techniques physiquement et intellectuellement accessible à n'importe quel curieux.

Paul Delouvrier, qui dirigeait à l'origine l'établissement public, était l'un de ces grands commis de l'Etat qui remplissent les missions jusqu'au bout. Avec, s'il le faut, une main de fer. Secondé par son équipe, il décida que l'énorme machine pédagogique tournerait aussi au bénéfice des handicapés. Et – pari supplémentaire – avec le flot des visiteurs ordinaires et aux mêmes heures.

Un architecte, L. P. Grosbois, fut chargé d'examiner tous les plans et de les adapter en conséquence. Deux ans avant l'ouverture, on engagea un ingénieur des mines, Marie-Laure Las Vergnas, pour suivre point par point la réalisation. Elle est toujours là, mettant ses compétences et sa sensibilité féminine au service des malchanceux de la vie. Se méfiant de ses réflexes de sportive en pleine forme, elle fit embaucher une malvoyante et une personne sourde. Et prit même la peine d'apprendre le langage des signes afin de communiquer avec ces visiteurs-là. Puis, comme l'accessibilité doit être l'affaire de tous, le personnel de la Cité fut convié à des stages de sensibilisation aux problèmes des handicapés. Enfin, en mars 1986, lorsque la Cité ouvrit ses portes, un service dit d'accessibilité fut constitué avec sept permanents.

Ils s'ingénient quotidiennement à inventer des dispositifs permettant aux invalides de profiter des trésors de la Cité. Ces astuces techniques sont si bien intégrées au musée que seuls les intéressés – qui en sont les usagers – les remarquent. Ainsi il paraît naturel que tous les dénivelés soient doublés d'une rampe pour les fauteuils roulants, qu'à côté des escalators fonctionnent aussi des ascenseurs, que portes et portillons aient une ouverture suffisante, que comptoirs, vitrines ou rayonnages soient placés à bonne hauteur, que les blocs sanitaires comportent un WC spécial.

Photocopies en braille

Hormis une dizaine de points difficiles comme le sous-marin *Argonaute*, les 30 000 mètres carrés de la Cité, toutes les expositions temporaires, la médiathèque, le cinéma peuvent être fréquentés sans problème par les handicapés moteurs. Comme disait l'un d'entre ceux, fort nombreux, qui visitent la Cité : *« On se sent ici chez soi. »*

Pour guider les aveugles et les malvoyants à travers les vastes espaces de la Cité, on a collé au sol des sentiers de plastique de couleur jaune et légèrement rugueux. En outre, on leur remet à l'entrée un plan en relief et un casque indiquant à la demande l'endroit où l'on se trouve. Progressivement, les multiples espaces d'exposition sont équipés de légendes en braille et de dessins explicatifs en relief. Dans les stands consacrés à l'espace, à l'Océan, à la géologie, à l'astronomie et à la biologie, on s'efforce de rendre les objets et les maquettes manipulables. Mais comment rendre accessibles les documents de la médiathèque ? Aux malvoyants on propose des téléagrandisseurs. Aux aveugles des cabines équipées de lecteurs en braille et de haut-parleurs avec voix de synthèse. Le visiteur peut même repartir avec une photocopie en braille des pages qui l'intéressent ou même avec une disquette du texte complet qu'il placera sur son lecteur braille personnel.

Les sourds, quant à eux, peuvent être guidés à travers les espaces d'exposition par des animateurs qui donnent des explications en langage des signes. Plusieurs films (sur la Révolution, l'eau, le système solaire, la physiologie humaine) ont été spécialement « sous-titrés » en langage des signes. La Cité en produit un nouveau chaque année.

Les handicapés mentaux, eux aussi, sont les bienvenus à La Villette, alors qu'ils sont souvent refoulés à l'entrée d'autres établissements parisiens. Ils viennent en groupe ou individuellement avec leurs parents. Les animateurs savent quels sont les stands et les activités qui les passionnent. Les centres d'aide par le travail (CAT), qui emploient ce type d'invalides sont devenus les fidèles clients de la Cité.

Ainsi, parmi ses millions de visiteurs annuels, La Villette s'enorgueillit de compter plusieurs centaines de milliers de handicapés. Cherchant sans cesse à inventer de nouveaux dispositifs, la grande maison est devenue à la fois un laboratoire et un banc d'essai. Grâce au savoir-faire accumulé depuis dix ans, Mme Las Vergnas et M. Grosbois ont pu rédiger un *« cahier des charges d'accessibilité »* qui est le vademecum des établissements voulant s'ouvrir aux invalides (1). Ce faisant, ils ne répondent pas seulement à la volonté d'intégration des handicapés sévères, mais rendent également service à tous ceux dont, un jour ou l'autre, les capacités sont diminuées. Tels sont les enfants, mais aussi les personnes âgées, les femmes enceintes, les accidentés, les convalescents et les illettrés. Au total, on estime que plus de six millions de Français sont victimes d'une invalidité qui les pénalise dans leur vie quotidienne. Dans la lutte contre cette exclusion-là, la Cité des sciences montre le chemin.

Marc Ambroise-Rendu

(1) *Des visites confortables pour tous : cahier des charges d'accessibilité aux personnes handicapées*, 1992, 63 p. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou, 75930 Paris Cedex 19. Tél : 40-05-82-72.

CONSTRUCTIONS

LES TRAVAUX PUBLICS RÉFORMENT LEURS MARCHÉS

La réhabilitation de nombreux lycées a fait apparaître une nouvelle procédure de financement

SI la région Ile-de-France a pu entreprendre la rénovation de plus de cent lycées depuis la fin de 1991, elle le doit à un mode de financement particulier : le marché d'entreprises de travaux public(METP). Cette procédure, plutôt méconnue des collectivités locales, lui a permis d'engager sept fois plus d'opérations qu'avec un financement classique (*le Monde* du 7 janvier).

Le METP propose une alternative révolutionnaire aux contraintes des marchés publics : après appel à candidature, l'opération est confiée à une entreprise unique, qui bénéficie ensuite d'une sorte de délégation de service public. Elle propose un programme de travaux de rénovation étalés sur deux à quatre ans, un contrat d'entretien de dix ans, qui démarre au début des travaux, et un financement propre. En contrepartie, la région s'engage à lui verser des annuités pendant dix ans. Il s'agit presque d'une concession, dont la redevance serait payée non par l'utilisateur, comme pour l'eau ou la télévision, mais par la collectivité publique.

L'avantage principal de ce système est qu'il permet de diviser les coûts annuels pour multiplier les chantiers. Au lieu d'inscrire au budget le montant global d'une réhabilitation, qui peut ensuite être effectuée en deux ou trois tranches – souvent dépassées –, on ne prend en compte qu'une annuité, beaucoup plus légère. Ainsi la réhabilitation du lycée Pirandello, dans le treizième arrondissement de Paris, représente-t-elle une charge annuelle de 34 millions de francs, alors qu'un financement classique aurait nécessité l'inscription au budget d'une ligne de 275 millions de francs, réduisant d'autant la possibilité d'entamer simultanément d'autres travaux.

Une garantie d'entretien

L'autre atout est l'obligation de résultat imposée à l'entreprise bénéficiaire du METP. A l'échéance, celle-ci doit livrer un bâtiment parfaitement entretenu. *Les services de la région notent* avec satisfaction que cette contrainte oblige l'entreprise à concevoir des locaux capables de résister aux outrages du temps et d'une utilisation collective souvent rude, ce qui en fait une garantie d'*« entretien préventif du patrimoine »*. Enfin, grâce à ce contrat global, la région n'a plus à négocier avec une multitude d'entreprises. L'organisation de la sous-traitance, tout comme le portage financier (emprunts ou fonds propres), est prise en charge par l'entreprise sélectionnée.

Cette délégation poussée chiffonne les services du ministère des finances. Ceux-ci notent que la relation entre l'investissement (les travaux initiaux) et le fonctionnement (l'entretien des locaux), confondus dans le montant des annuités, est mal traduite dans les comptes, ce qui peut influer sur le remboursement de la TVA. Ils s'interrogent également sur le coût du portage financier négocié par les entreprises. En matière d'emprunt à taux réduit, celles-ci ne bénéficient pas des mêmes avantages que les collectivités locales.

Mais le plus préoccupant, pour les services du budget, est que ces annuités portées au budget ne reflètent pas l'endettement réel de la collectivité, qui en fait s'engage sur dix ans. Leur crainte est qu'en imitant l'Ile-de-France, sans avoir la même assise financière, des collectivités territoriales ne se lancent dans des programmes multiples et ne puissent ensuite honorer leurs engagements.

L'examen minutieux de la procédure du METP pourrait déboucher sur un encadrement plus strict de la procédure, soit par voie législative lors de la session de printemps, soit sous forme réglementaire. Cette modification risque de pénaliser la région Ile-de-France, qui a lancé un ambitieux programme de réhabilitation des lycées, et conserve la charge de plus de cinq cents établissements.

Hervé Morin

VAL-DE-MARNE

NOGENT VEUT ACCUEILLIR LE MUSÉE DES SPORTS

A l'étroit au Parc des Princes, cette collection pourrait rejoindre les bords de la rivière

LE maire de la ville de Nogent-sur-Marne a posé officiellement sa candidature pour accueillir le Musée national des sports. Roland Nungesser (RPR) a profité d'une visite de Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, au Centre nautique de la commune et au parc du Tremblay, situé sur la rive opposée de la Marne, à Champigny, pour formuler cette demande.

Les locaux actuels du musée, situés dans l'enceinte du Parc des Princes à Paris, sont devenus trop exigus avec le développement des collections réalisé par le directeur Jean-Durry. Aussi est-il envisagé de le transférer sur un autre site. Celui de Nogent, en bordure de la Marne, à proximité des autoroutes A4 et A86, est particulièrement bien situé. Et puis, la commune, avec le pavillon Baltard, le pont des Arts, l'arc du Gaumont Palace, et quelques autres souvenirs parisiens, a l'habitude d'accueillir de nombreux « cadeaux » de la capitale.

Le musée serait installé sur la dalle de l'usine de ventilation – en grande partie enterrée – du tunnel de l'autoroute A86, dans sa traversée de la Marne et de la totalité de la ville de Nogent. Cette dalle est actuellement surmontée de piliers de béton.

Les constructeurs avaient envisagé, il y a six ans environ, d'y installer un centre axé sur la culture et la communication. Il aurait été réalisé avec des capitaux privés. Les délais des services de l'équipement auraient découragé les investisseurs, et Jean Nouvel, l'architecte chargé du projet, avait fait réaliser cette carcasse vide, ouverte à tous vents, pour éviter que le bâtiment ne bouge (la Marne jouxte l'usine).

Cette dalle de 2 500 mètres carrés au sol permettrait d'y construire un bâtiment de 5 000 à 7 000 m² selon sa configuration. Des études préliminaires concernant la seule faisabilité ont été effectuées par Jean Nouvel. Toutefois le projet ne pourra prendre forme qu'après que le ministre aura donné sa réponse.

Francis Gouge

HAUTS-DE-SEINE

LES BANLIEUES CONTRE LA DROGUE

A Malakoff, les habitants demandent des mesures contre les dealers

« ÇA *fait six ans que ça dure*, confie un retraité qui ne quitte pas des yeux un groupe de jeunes discutant près d'une voiture. *Au début, c'était assez discret; après, il y a eu les seringues par terre et même un jeune retrouvé mort après overdose.* » Dans la cité Prévert-Voltaire, construite à la fin des années 70, pour la grande majorité des habitants de la cité, la préoccupation majeure reste la drogue.

Pourtant, cette cité, dont les immeubles d'une dizaine d'étages dominent le boulevard périphérique, n'est pas un haut lieu de la délinquance. Même si dans le centre-ville, distant de quelques centaines de mètres, certains affirment que *« le quartier nord n'a pas bonne réputation »*, rappelant une affaire récente où dix scooters volés chez un commerçant de la ville ont été justement retrouvés là. Pour certains, *« c'est la proximité de Paris qui est la source de tous les maux »*.

« Ils viennent de Paris, affirme une mère de famille à la sortie de l'école toute proche, *et le risque est qu'ils entraînent nos enfants. Le trafic s'est accéléré depuis les opérations coup de poing de la police porte de Vanves.* » Un sentiment que ne partage pas Serge Portejoie, secrétaire de l'une des cinq amicales de locataires du quartier. Il est plus catégorique : *« Les dealers appartiennent à la cité. Certains y sont nés, d'autres y habitent depuis longtemps. Beaucoup ne consomment pas eux-mêmes, mais incitent les autres à le faire. C'est un mauvais exemple, surtout pour les petits qui ont neuf ou dix ans. Pour eux, ces jeunes à l'argent facile sont les héros des temps modernes. D'ailleurs, ils sont utilisés pour transporter d'un lieu à un autre de la drogue ou des seringues moyennant un billet de 100 francs. »*

Après la création d'un comité antidrogue il y a six ans, afin d'organiser des réunions de prévention avec médecins, policiers et magistrats, les habitants du quartier ont décidé, il y a deux mois, d'aller plus loin. *« On sentait monter dans la population du quartier un sentiment d'insécurité*, commente un locataire. *Les dealers ne se cachaient plus, les échanges se faisaient dans les halls d'immeubles à la vue de tous. On voyait les billets de 200 ou 500 francs changer de mains. Il fallait faire quelque chose. »*

C'est sur leur terrain que les habitants ont voulu contrer les revendeurs. Pas question de créer une milice d'autodéfense, les membres des amicales se sont rencontrés et ils ont décidé d'occuper chaque soir les entrées d'immeubles. Avec deux objectifs : faire fuir les revendeurs et faire signer une pétition demandant plus de policiers dans le quartier. *« Ça n'a pas été facile au début*, reconnaît Serge Portejoie, *il y avait ceux qui étaient contre la répression, d'autres qui préconisaient des solutions plus radicales en menaçant de s'armer et une partie qui ne voulait pas s'engager par peur des représailles. »* Finalement, un petit groupe s'est constitué, et chaque soir une centaine d'habitants par groupes d'une dizaine s'installaient dans les entrées d'immeubles entre 17 h 30 et 20 heures, dissuadant par leur présence revendeurs et consommateurs.

Une présence des policiers

Samedi dernier, ils avaient « convoqué » le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, et le procureur de la République de Nanterre pour leur remettre les pétitions de plus de 1 400 personnes réclamant que des dispositions soient prises pour mettre un terme à la recrudescence des ventes de drogue dans le quartier, pour la création d'un commissariat dans la commune, qui est actuellement rattachée à celui de Vanves, et exigeant du procureur de la République une plus grande fermeté de la justice pour les revendeurs pris en flagrant délit. Seuls étaient présents au rendez-vous le maire de la ville, Léopold Figuières (PC) et le député et maire communiste de Bagneux, Jeanine Jambu, qui a été chargée de transmettre la pétition au ministre. Depuis, c'est l'attente dans le quartier, les signataires espèrent une présence renforcée des policiers, tant en civil qu'en tenue. Quant aux revendeurs, ils se font plus discrets, et certains se sont repliés vers les deux cités voisines où les locataires sont déjà mobilisés et pourraient entreprendre la même démarche qu'à Prévert-Voltaire.

Jean-Claude Pierrette

JOURNAUX

Feuilles de villages

Ils ont en commun d'être rédigés par des bénévoles, de se vendre sur les marchés parisiens, d'avoir une périodicité généralement trimestrielle mais toujours aléatoire, de relater les événements de mini-terroirs urbains, au mieux d'un arrondissement, de ne demander aucune subvention à quiconque et d'être superbement ignorés par les élus locaux. Les journaux de quartier se portent bien, et ils ont tendance à se multiplier. Encore modeste, leur tirage total approcherait dix mille exemplaires.

Les responsables et rédacteurs *d'une dizaine de ces feuilles se* sont retrouvés pour la première fois, samedi 12 février, dans une salle municipale du quai de Jemmapes (10e arrondissement), pour échanger leurs expériences. Ils ont constaté que leurs journaux couvraient le Sud et l'Est parisiens (10e, 11e, 13e, 14e, 19e et 20e arrondissements), mais que d'autres quartiers restaient à explorer. Autre observation, leurs lecteurs sont *d'abord préoccupés par les nui*sances de la circulation automobile et les « dégâts » (éviction des habitants, bétonnage) provoqués par la rénovation musclée des villages parisiens. Nul syndicat n'est sorti de cette rencontre, mais les rédacteurs ont décidé de se retrouver.

CULTURE

Commémorations dans le seizième

Le seizième arrondissement, qui compte trente et un musées, est le siège d'une vie culturelle intense. Pas moins de deux cents manifestations sont chaque année organisées par la mairie dans la salle des fêtes, mais aussi par les groupes privés et des associations en divers autres locaux. Les prétextes ne manquent pas car les personnalités qui ont habité et travaillé dans les quartiers chics de la capitale rempliraient un dictionnaire.

Pierre-Christian Taittinger (UDF), maire de l'arrondissement, est toujours prêt à héberger ou à encourager les expositions, concerts, conférences qu'on lui propose et dont il sait combien ses ouailles sont friandes. Il organise des causeries pour commémorer les célébrités locales. Après avoir honoré, en 1993, Louise Weiss, qui a passé quarante ans de sa vie dans l'arrondissement, viendront le tour, cette année, de Pierre Brossolette (le 6 avril) et d'Anatole France (le 30 mai).

HAUTS-DE-SEINE

Issy-les-Moulineaux aide les retraités

La ville d'Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts-de-Seine, vient de signer une convention avec l'association Accueil et services SOS troisième âge afin que les retraités isséens de plus de soixante ans puissent bénéficier d'un service de dépannages, rapide et peu coûteux, pour des travaux simples. La formule a déjà fait ses preuves en banlieue, à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), communes ayant passé des conventions analogues.

Il suffit pour la personne âgée de s'adresser au CCAS (Conseil communal d'action sociale) et de lui expliquer le problème : tringle de rideau décrochée, fenêtre qui ne ferme plus, court-circuit dans une lampe... C'est le CCAS qui contacte l'association, laquelle envoie de jeunes artisans, tous titulaires au moins d'un CAP, et pour lesquels c'est le premier emploi. A Issy-les-Moulineaux, les personnes âgées paient un minimum de 65 francs. Le complément peut être pris en charge par des caisses de retraite agréées par l'association ou, si elles ne sont pas affiliées à ces caisses, par le CCAS, qui calcule sa contribution en fonction du revenu de la personne aidée.

▶ **Centre communal d'action sociale d'Issy-les-Moulineaux, Tél : (1) 40-95-65-00.**

HAUTE-NORMANDIE

Un symbole du patrimoine rouennais détruit

Pelleteuses et bulldozers ont commencé, lundi 14 février, la destruction de la rue du Champ-de-Foire-aux-Boissons à Rouen, promise à la disparition alors qu'elle se dégradait inexorablement. L'opération a commencé par un des quatre alignements de ce qui fut la rue d'un champ de foire privé, autour de laquelle les marchands de boisson, cidre et vin, avaient construit à la fin du dix-huitième siècle des petits entrepôts identiques, en forme de loge à un étage. Le négoce artisanal des boissons disparu, la rue a accueilli, après la seconde guerre mondiale, des familles modestes qui lui ont redonné une seconde vie. Il n'y aurait qu'un autre exemplaire de cette architecture, en Louisiane.

Le terrain doit être largement déblayé pour parquer plusieurs centaines de voitures, lors d'un rassemblement de grands voiliers en juillet 1994. Il ne restait plus que quelques personnes âgées, des sans-domicile-fixe et un jeune artiste peintre, Yves Le Bouffant, pour s'accrocher à une rue transformée en squatt. Il y est installé depuis deux ans et accueillait des toxicomanes, des bénéficiaires du RMI pour *« relier l'art à l'action éducative »*. En octobre, il espérait encore *« faire évoluer le site à partir de ce qui existe »*.

MIDI-PYRÉNÉES

Une voie rapide pour l'ouest de Toulouse

Le développement des rocades autour de Toulouse se poursuit. Le conseil général de la Haute-Garonne vient de présenter un projet de route rapide, baptisée « rocade arc-en-ciel », qui doit desservir l'ouest de la capitale régionale. Pierre Izard (PS), président de l'instance départementale, a annoncé que cette « autoroute » à 2 × 2 voies, longue de 4,8 kilomètres, *« d'un coût évalué à 300 millions de francs, sera totalement à la charge du département et financé par un emprunt sur 25 ans »*.

Les premiers travaux de ce projet ont commencé il y a quelques mois avec la construction de certains des treize ouvrages d'art prévus et le creusement du détournement du cours du Touch, une rivière que la rocade doit franchir. Peu de temps avant les élections cantonales, le président socialiste a insisté sur l'action du conseil général pour « décongestionner » l'agglomération, une façon de critiquer l'action de Dominique Baudis, maire UDF de Toulouse.

RHÔNE-ALPES

La sécurité dans un lycée de Valence

Le lycée Emile-Loubet de Valence, dans la Drôme, ne sera pas fermé. Rodolphe Pesce, maire (PS) de la ville, a reçu, mardi 15 février, l'assurance de la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes que des travaux pour améliorer la sécurité de l'établissement seront bientôt engagés. Il avait menacé le 31 janvier de fermer l'établissement, construit en 1905, pour obtenir des instances régionales l'engagement de travaux d'urgence portant sur l'absence d'issues de secours dans certaines classes et les risques de propagation du feu en cas de sinistre (*le Monde* daté 2 février).

En 1993 déjà, la commission avait recommandé un programme de travaux dans ce lycée qui accueille 1 400 élèves. Finalement, la menace du premier magistrat semble avoir été efficace, à une époque où les conditions de sécurité occupent une place importante.

PICARDIE

L'AISNE TENTE D'OUBLIER SES MILITAIRES

Une société de conversion a été choisie par le ministère de la défense pour créer 1 200 emplois

DANS le département de l'Aisne, terre meurtrie par tant de combats, le soldat appartenait au paysage depuis des siècles. Mais les temps ont changé. Avec les mesures du plan Armée 2000, des casernes ont fermé et cinq régiments sont partis en juillet 1993 pour ne plus jamais revenir. Malgré l'arrivée à Couvron, à la même époque, du 1er régiment d'artillerie de marine, l'état des effectifs perdus laisse apparaître l'étendue du sinistre économique et social.

Quatre sites, La Fère, Sissonne, Soissons et Laon ont perdu 1 000 cadres, 130 civils et 3 175 appelés. Rapidement, dès avril 1992, lors de la présentation de ces mesures, l'Etat avait annoncé la création d'un comité départemental de restructuration et de développement pour tenter de désamorcer colère et inquiétude de la population et de ses élus.

En juin 1992, le ministre de la défense avait nommé un chargé de mission pour étudier les dossiers financiers. Cet officier, Jean-Claude Philipot, travaille souvent en civil pour mieux communiquer avec les industriels. L'adversaire, aujourd'hui dans l'Aisne, n'est pas une autre armée, mais bien la crise économique. Au mois de décembre 1993, une société française de conversion, Beten Ingénierie, a satisfait à un appel d'offres rigoureux. En trois années, elle devra créer 1 200 emplois sur quatre sites (300 à La Fère, 500 à Laon, 200 à Sissonne et le même nombre à Soissons).

Primes à la création d'emplois

Créée en 1985, Beten Ingénierie a su s'implanter à l'étranger. Elle dispose aujourd'hui de correspondants dans les pays de l'Est, d'un bureau à Moscou, mais aussi dans les pays du Sud-Est asiatique. Cette ouverture sur un large horizon international aura sans nul doute constitué un atout non négligeable lors de son choix par le ministère de la défense.

A la fin du mois de février 1994, la société Beten Ingénierie sera véritablement opérationnelle en disposant à Laon, la préfecture de l'Aisne, d'un bureau permanent. Deux de ses cadres, Alain Jézéquel et Marcel Guinard, ont commencé leur prospection de projets d'investissements locaux ou même étrangers. Ils comptent aussi se mobiliser pour la revitalisation économique du département en se livrant à une expertise du tissu industriel et en multipliant l'assistance à des entreprises.

Ce dispositif a été complété par des décisions budgétaires. A ce jour, le département de l'Aisne a bénéficié de 44,5 millions de francs au titre des restructurations militaires, provenant de l'Europe et de l'Etat (1). Avec le Fonds Conver créé par l'Europe pour soutenir les régions souffrant du départ d'unités de l'armée, la CEE consacre 12,7 millions à l'Aisne. L'Europe a retenu plusieurs projets présentés par l'Etat, alimentés pour moitié par des ressources nationales (collectivités locales, régions, conseil général etc.), dont les bouclages financiers sont en cours.

L'impatience des élus

Une zone intercommunale d'activité destinée à accueillir de nouvelles entreprises va être aménagée à Laon pour la somme de 6,75 millions de francs de fonds européens.

Peu à peu, les casernes désaffectées vont perdre leur caractère militaire. Une somme de 7,6 millions de francs va être allouée par les instances de Bruxelles au réaménagement de ces sites et au développement sur place de nouvelles activités.

Deux maisons d'accueil spécialisées pour handicapés adultes devraient être implantées à La Fère, à l'emplacement du quartier Drouot où logeait un régiment d'artillerie de marine. Cent vingt-six emplois y seraient créés à une date, pour l'instant, non encore déterminée.

Une initiative, baptisée Opération de revitalisation de l'artisanat et du commerce (ORAC), est menée pour redynamiser le commerce et l'artisanat sur les quatre sites concernés par le départ de l'armée, en liaison avec les chambres consulaires et les associations. Une aide à l'investissement de matériel est prévue à Laon et Soissons par le ministère de la défense, à La Fère et Sissonne, par le ministère du commerce et de l'artisanat qui ne peut intervenir, dans ce cadre, en zone urbaine. Des primes à l'embauche d'un montant de 21 000 francs par emploi créé sont aussi proposées sur les quatre lieux par les deux ministères concernés.

Mais cette panoplie de mesures ne calme pas toutes les impatiences. Raymond Deneuville, maire RPR de La Fère, considère que trop de temps a été perdu : *« Le projet de construction de deux centres pour handicapés, de soixante lits chacun, aurait pu avancer plus vite. Dans le meilleur des cas, il se concrétisera dans deux ans. C'est un problème de volonté politique. »*

Le maire de La Fère ajoute : *« L'argent c'est bien, mais ce n'est pas l'essentiel dans la mesure où il faut d'abord ramener maintenant de l'activité et du pouvoir d'achat pour que nos communes vivent. »*

de notre correspondant à Laon
Thierry de Lestang-Parade

(1) L'Etat va verser 23,05 millions de francs au titre du Fonds pour les restructurations de la défense.

LE SOUS-PRÉFET DU MARAIS

Suite de la page I

« Le sous-préfet est perçu comme quelqu'un d'un peu neutre, puisqu'il ne fait que passer », analyse-t-il.

A entendre les maires de l'arrondissement, il semble que la définition de Marc Delattre sous-estime quelque peu l'aura d'un sous-préfet de Rochefort. Le mercredi 9 février, les représentants de dix communes rurales et le maire de Surgères, Jean-Guy Branger (UDF), sont réunis pour installer officiellement leur communauté de communes. Marc Delattre préside la séance, et supervise, comme il se doit, l'élection du bureau.

Il en profite pour commenter l'*« engagement très progressif »*, la *« démarche très prudente »* qui a guidé la création de cette nouvelle structure, alors que l'esprit de la loi voudrait au contraire en voire jaillir une *« dynamique supplémentaire »*. Aucun élu ne s'offusque de cette leçon délivrée d'une voix douce mais insistante. En une phrase, Jean-Guy Branger résume bien le rapport que les maires des petites communes entretiennent avec l'Etat : *« Avant la décentralisation, quand j'avais un problème, j'allais voir le sous-préfet ; après aussi. »* C'est de notoriété publique, Marc Delattre et le maire de Rochefort, Jean-Louis Frot (div. d.), s'apprécient. Pour ce dernier, même si son point de vue *« n'est pas très dans le vent »*, l'action locale de l'Etat ne doit pas être minimisée. Sa commune de 27 000 habitants souffre de difficultés économiques prononcées. Pourtant, son équipe municipale a accompli un travail considérable pour transformer l'image d'un *« lieu de garnison, sale, sans intérêt et endormi »*. Classée ville d'art et d'histoire depuis la restauration de la désormais célèbre Corderie royale, la cité a entrepris la reconquête de son riche patrimoine et cela se voit. Il reste à faire venir des emplois.

Le sort du pont transbordeur, qui permettait jusque dans les années 60 de traverser la Charente, illustre concrètement le pouvoir d'un haut fonctionnaire, selon le premier magistrat. Classé par le ministère de la culture, qui en a financé la rénovation, mais resté sous la responsabilité de celui de l'équipement, le vieux pont de métal risquait, sans l'intervention du sous-préfet, de ne pouvoir ouvrir à nouveau pour cause d'imbroglio administratif.

Le rôle de l'Etat

Jean-Louis Frot souligne en outre l'action de Marc Delattre en faveur de la constitution d'une communauté de communes la plus cohérente possible, autour de Rochefort. *« Lorsqu'un sous-préfet est compétent, il ne reste jamais assez longtemps. Lorsqu'il ne l'est pas, on se débrouille directement avec le préfet »*, glisse-t-il.

Ce genre de pratiques pourrait changer. La décentralisation s'est accompagnée d'un mouvement de déconcentration au sein de l'administration. Désormais, *« il appartient au sous-préfet de se faire reconnaître dans son arrondissement à la fois par les élus et par les services de l'Etat »*, affirme le préfet du département de Charente-Maritime, Pierre Sébastiani. Il assure donc ne pas se mêler des affaires locales, mais il s'en tient très au courant. De toute façon, à son échelon comme à celui de ses subordonnés, il semble que par ces temps de crise les élus locaux ont tendance à se tourner de plus en plus vers l'Etat.

Pierre Sébastiani voit un signe de ce désarroi dans la réapparition d'une ancienne tradition qui voyait les conseillers généraux inviter le préfet dans leur canton lors de réunions ouvertes. Et l'actuelle mobilisation sur l'aménagement du territoire tend à montrer le même phénomène.

En Charente-Maritime, le corps préfectoral a pris une large part dans l'organisation des débats qui ont précédé le tour de France du ministre de l'intérieur. Dans d'autres départements, quelques fortes personnalités politiques se sont montrées plus susceptibles de leurs prérogatives, en prenant elles-mêmes l'initiative.

A Tonnay-Charente, la journée de Marc Delattre touche à sa fin. Il est venu présider le conseil local de prévention de la délinquance. Il y a là, au coude à coude, le maire, des membres des associations sportives et des fonctionnaires, représentants de l'éducation nationale, des services sociaux, de la justice, de la police... L'assemblée s'interroge sur la conformité de son action avec le magma des textes réglementaires. *« N'ayons pas trop d'états d'âme »*, leur répond le sous-préfet, prêt à oublier son rôle de gardien de la loi pour celui d'animateur de terrain. Aujourd'hui, les gens en situation précaire, après avoir fait le siège des élus, finissent eux aussi dans son bureau.

de notre envoyée spéciale à Rochefort
Martine Valo

VAR

LE VOYAGE DES ABEILLES

Les apiculteurs sont inquiets

AVEC une production annuelle de 600 tonnes de miel, le Var est le premier département apicole de France au nombre de ruches : pas moins de 40 000, sur lesquelles veillent 700 apiculteurs, dont une soixantaine de professionnels. Vieille tradition départementale, qui a longtemps permis à des fonctionnaires, des cheminots ou des instituteurs ruraux d'améliorer leur salaire, l'apiculture a connu une sérieuse mutation depuis quelques décennies.

Les techniques ont évolué et, pressés par la concurrence étrangère, qui a fait chuté les cours il y a trois ans, les apiculteurs ont amélioré la production et la qualité de ce miel de lavande qui fait la fierté du département. L'abeille n'ayant qu'un rayon d'action de trois kilomètres, elle ne peut atteindre la fleur convoitée selon la saison. D'où cette *transhumance pastorale* qui compte bien des étapes et des essences selon les mois de l'année.

Le printemps offre aux abeilles l'embarras du choix, mais le *miel toutes fleurs*, qui résulte de cette profusion, n'est pas le plus apprécié des amateurs. Au mois de juin, les apiculteurs, ruches en remorque, convergent vers les flancs des Maures, où l'air est plus doux.

Au seuil de l'été, la population des abeilles est multipliée par deux ou trois. Les producteurs et leurs ouvrières se rendent alors sur le plateau alpin de Valensole pour être présents dès la floraison des lavandes, au début du mois de juillet. Venus du Var, les apiculteurs sont des centaines à louer aux propriétaires les meilleurs emplacements. Le butinement ne durera qu'une quinzaine de jours, mais c'est là que les abeilles vont produire le miel le plus fruité.

Les premières pluies de septembre passées, les ruches prennent leurs quartiers d'automne dans les Maures. Mais bientôt, les fleurs se font plus rares : c'est le temps d'un nouveau rassemblement car les apiculteurs les ont emmenées, dès les premiers froids d'octobre, hiverner dans le Var, où les abeilles ne prendront que quelques semaines de repos. Les quatre-vingts spécialistes apicoles du Var souhaitent maintenir ces transhumances, et se joignent à leurs collègues de la Communauté pour demander des mesures en vue d'empêcher la disparition de l'apiculture.

de notre correspondant à Toulon
José Lenzini

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation ou 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐
6 mois ______ ☐
1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
401 MQ 01 PP.Paris RP

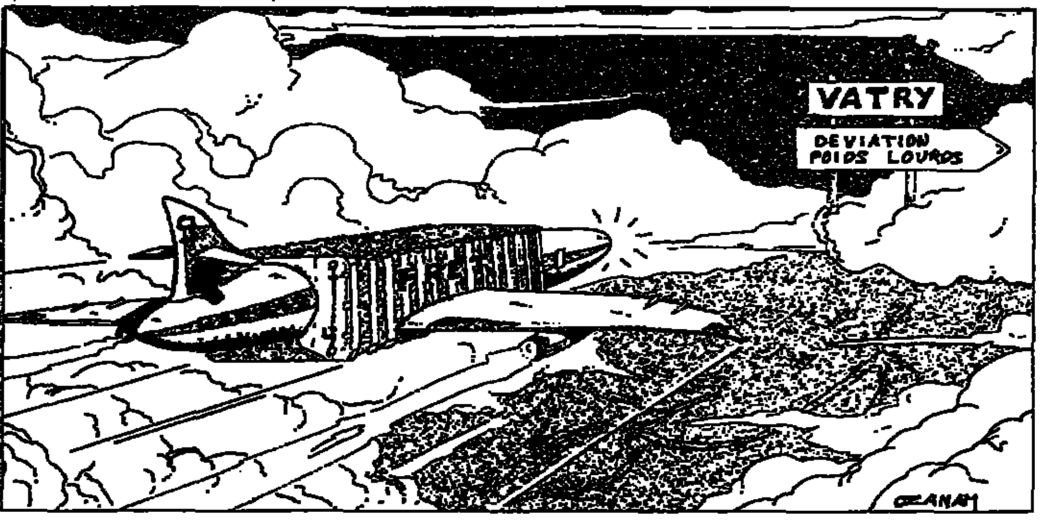
CHAMPAGNE-ARDENNE

L'EUROPORT PARIS-CHAMPAGNE EN PISTE

Sur un ancien aérodrome de l'OTAN, le conseil général de la Marne édifie le « centre logistique multimodal d'Europe »

LE conseil général de la Marne lance un grand pari : monter de toutes pièces un pôle multimodal pour le fret international de marchandises (air-fer-route) à 150 kilomètres de la capitale. Les chiffres d'Europort, aussi appelé « plate-forme polymodale de Vatry », en disent long sur les enjeux... et les risques. La plaquette de présentation d'Europort parle pudiquement d'une *« anticipation nécessaire »*.

Selon les données de l'OCDE en effet, les échanges mondiaux devraient tripler d'ici à 2010 ; par ailleurs, la pratique du « juste-à-temps » entraîne des réorganisations de la distribution, avec un besoin d'infrastructures adaptées.



Pour mettre à niveau les pistes, créer les équipements communs (installations aériennes, douanes, terminaux, services d'entretien, centre d'affaires, restauration...) et aménager des zones d'accueil, il en coûtera 1,5 milliard de francs dès la première tranche. Après quatre ans de mise en service, 3 000 emplois seraient créés (le double après huit ans). Le site pourra alors accueillir annuellement 10 000 allées et venues de long-courriers et 50 000 passages de poids lourds.

Le concept de cette plate-forme est nouveau. En France le fret aérien utilise les mêmes circuits que les hommes. A Roissy et à Orly, les deux tiers des marchandises voyagent sur les mêmes lignes que les passagers. L'Europort aura, outre un terminal aérien, un complexe de « garoport » (fer et route) et des zones d'activités. Située en rase campagne à 150 kilomètres de Paris, la piste de Vatry est au carrefour de l'A26 (Calais-Dijon), de la RN 77 (Châlons-sur-Marne-Troyes) et de la RN4, à quatre voies. L'autoroute de l'Est est à un quart d'heure, comme la gare de triage de Châlons-sur-Marne. *« Ici eurent lieu la guerre des Gaules et les foires de Champagne. C'est l'axe historique des échanges entre la Méditerranée et la mer du Nord »*, résume Francis Lhermitte, directeur général des services de la Marne et responsable de la Société d'économie mixte (SEM) qui porte le projet. Occupée aujourd'hui par l'armée, la piste doit son existence à l'OTAN, et son nom aux Américains. Les G.I. donnaient en effet aux aérodromes le nom du premier village qu'ils traversaient pour rejoindre leur base. La commune de Vatry sera donc plus célèbre que celle de Sommesous, dont c'est pourtant le territoire.

Depuis quelques semaines, Europort a obtenu le soutien des pouvoirs publics. Lors d'une visite récente dans la Marne, Bernard Bosson, le ministre de l'équipement et des transports, a assuré que le projet aurait l'autorisation d'exploitation. La DATAR défend, elle aussi, ce projet, qui s'inscrit dans une logique d'aménagement du Bassin parisien, et ne devrait pas coûter un centime au contribuable national.

Pour l'instant, l'heure est aux premières acquisitions foncières et au lancement des études d'impact. *« On se donne deux ans pour être opérationnels »*, promet Françis Lhermitte. Sur le plan commercial, il reste discret. Des sociétés françaises et étrangères spécialisées dans la logistique seraient intéressées...

L'Europort mise sur ses capacités énormes et son éloignement des villes, de plus en plus sensibles aux nuisances. De leur côté, les aéroports de Paris réagissent avec prudence. En 1993, Orly et Roissy ont traité plus d'un million de tonnes de fret et de colis postaux.

Les responsables tablent sur une augmentation annuelle de 6 % de ce trafic, et ils estiment avoir une capacité de deux millions de tonnes par an. Bref, il y aurait de la marge.

A l'origine, le projet marnais avait été lancé par un ancien préfet devenu chef d'entreprise, dont la société a périclité. Courant 1993, le président du conseil général, Albert Vecten (UDF), a repris le flambeau et fait évoluer le concept. Une association avec Ross Perot Junior, fils du milliardaire texan, a été évoquée. *« Ce dernier gère la première plate-forme au monde spécialisée dans le fret, près de Dallas*, précise Francis Lhermitte. *Nous nous sommes simplement rapprochés en vue d'échanges futurs. »*

De notre envoyée spéciale à Châlons-sur-Marne
Hélène Giraud

CENTRE

Un magazine pour les lycéens

Le premier numéro de *Cité-Lycée*, baptisé aussi *le Magazine du lycéen-citoyen*, vient de sortir. Cette publication s'adresse à la population lycéenne de la région Centre. Nouvelle revue régionale, tirée sur papier glacé à 150 000 exemplaires, elle est publiée par le conseil régional en collaboration avec le rectorat de l'académie d'Orléans-Tours. Au sommaire de cette première livraison, un dossier sur les délégués de classe, et une interview du motard Cyril Neveu, qui explique que, lors de son passage dans un *« grand nombre d'établissements de l'agglomération orléanaise »*, il préférait les *« équipées en solex ou en mobylette plutôt que les cours de maths »*.
Cité-Lycée, qui a une parution bimestriel, s'est donné pour but d'apporter aux 112 000 élèves des lycées de la région une *« information de proximité »* ainsi qu'un véritable service afin qu'*« ils vivent au mieux leurs années lycée »*.

PICARDIE

La plus vieille maison de l'Oise reconstruite

Datant de 1410, et démontée pièce par pièce en février 1991, une vieille demeure reprend vie aux abords de la cathédrale de Beauvais, dans l'Oise. Rebâtie à 2 kilomètres de l'endroit où elle a passé six siècles, elle sert, depuis mardi 15 février, de siège à l'Association des maisons paysannes de l'Oise et de musée du savoir-faire artisanal. A l'exception de détails, dûs à la disparition de certains matériaux, la maison a été restaurée avec fidélité, tuiles et tommettes endommagées ont été moulées pour être reproduites à la main, les pièces de bois irrécupérables de la charpente ont été reproduites dans le même matériau de récupération, les fenêtres à vitraux et les volets roulants, rarissimes, ont été réhabilités. Une cinquantaine de volontaires, solidement encadrés par des artisans, ont participé à cette reconstruction, qui rehausse les abords de la cathédrale de Beauvais, déjà flanquée d'un musée et de la Galerie nationale de la tapisserie, dont la ville fut la capitale au temps de Colbert.

LORRAINE

Luxair supprime son escale à l'aéroport Metz-Nancy

La suppression, par la compagnie luxembourgeoise Luxair, de l'escale lorraine de sa ligne Luxembourg-Londres constitue un faux pas pour la coopération transfrontalière entre la Lorraine et le grand-duché. Ce raté est d'autant plus notable qu'à la mise en service, à l'automne 1991, de l'aéroport régional, situé à mi-chemin entre Metz et Nancy, les élus misaient sur l'instauration d'une coopération entre les plates-formes aéroportuaires de Lorraine, de Luxembourg et de Sarre. Pour preuve de cette volonté, les responsables lorrains ont édité un guide du voyageur indiquant les horaires de leur aéroport, mais aussi de Luxembourg et de Sarrebruck.
La décision de Luxair est intervenue brutalement, sans concertation déplore Christian Grenier, directeur de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, en soulignant que des négociations sont engagées avec plusieurs compagnies pour rétablir une liaison vers Londres. Luxair a justifié sa décision par des raisons économiques. *« Dans son étude sur la complémentarité entre les aéroports, l'Institut du transport aérien avait estimé à trente personnes par jour cette clientèle entre la Lorraine et Londres. Or, il n'y avait même pas huit passagers par jour »*, explique Luxair. En 1993, cette liaison a enregistré un trafic de 12 000 passagers, dont 5 100 à Metz-Nancy-Lorraine contre 5 600 en 1992.

BASSE-NORMANDIE

UN THÉÂTRE POUR TROIS VILLES

Trois communes de l'Orne se sont associées autour de la scène nationale d'Alençon

LA scène nationale d'Alençon (Orne) en est à sa deuxième saison. La plus petite des structures théâtrales françaises par son chiffre d'affaires – 7 millions de francs – doit son salut au partenariat. *« La ville d'Alençon a la chance de vivre sur une tradition théâtrale bien enracinée avec des exigences de qualité*, explique Jean-Claude Collot, le directeur de la scène nationale, enseignant de formation et longtemps conseiller de la direction départementale de la jeunesse et des sports pour le soutien au théâtre amateur, *mais nous savons bien que les bases financières d'une agglomération de moins de 40 000 habitants ne permettent pas d'inscrire dans la durée une programmation culturelle de cette ampleur. »* Alors, pourquoi ne pas s'associer avec d'autres villes du département. *« Nous partions de l'idée que les populations ne doivent pas supporter des handicaps culturels du simple fait qu'elles habitent des villes moyennes. »*

Les enfants aussi

Il y a deux ans, Jean-Claude Collot a pris son bâton de pélerin avec la bénédiction de son conseil d'administration. La ville de Flers-de-l'Orne (20 000 habitants) souffrait financièrement de son théâtre et avait le souci de remplir son forum tout neuf de 700 places. Il a fallu dépasser les clivages politiques entre Alençon, gouvernée au centre, et la municipalité socialiste de Michel Lambert. Dépasser aussi les méfiances ataviques entre le bocage et le chef-lieu éloigné de 75 kilomètres. *« Cela n'a pas été un problème*, confirme Jean-Claude Guérin, adjoint à la culture de la ville d'Alençon. *L'essentiel était pour nous de définir un cahier des charges, une programmation et une répartition financière qui tiennent la route. »*

Le raisonnement fut le même de la part de la municipalité flérienne : *« Pour le même engagement financier, 1,2 million de francs par an, nos spectacles sont passés de neuf à dix-neuf par saison. Nous avons une représentation permanente sur place avec un bureau et une prise en compte de la spécificité du bocage dans le choix des spectacles »*. Et que dire de La Ferté-Macé (7 300 habitants) où, dans la chaleureuse petite salle de 150 places, on ne programmait que deux ou trois spectacles pour 300 000 francs de budget par an. *« Il ne se passait rien »*, explique Jean-Claude Collot.

Le bilan de la saison passée est éloquent. *« Nous avons convaincu les élus de préférer une politique de fond, de manière à créer des habitudes, plutôt que de financer deux ou trois spectacles prestigieux. »* La scène nationale est étroitement associée avec le milieu scolaire. Le projet « Jeune public » y est intégré, pas seulement pour des raisons budgétaires. Les enfants doivent venir au spectacle trois fois dans l'année et au moins une fois avec leurs parents. Et les résultats sont là : avec 55 000 entrées l'année dernière, la scène nationale a doublé le nombre de ses abonnés permanents à l'année qui sont passés à 3 000. En outre, les spectateurs bougent ! *« Notre programmation tient compte des trois salles à notre disposition, si différentes les unes des autres. Le public n'hésite pas à se déplacer et à venir d'une scène à l'autre, au gré des spectacles proposés »*.

Devant cette réussite, d'autres villes comme Domfront (4 000 habitants) frappent à la porte. L'office départemental de la culture, le grand concurrent historique de la scène nationale, a conclu un armistice de programmation avec le théâtre d'Alençon. Flers-de-l'Orne a versé sa saison culturelle au pot commun de sa communauté de ville.

La région Pays de la Loire accorde une obole à cette structure théâtrale que la ville du Mans pourrait lui envier. La lutte contre le saupoudrage, hantise des « financeurs » du ministère de la culture, est ici à l'œuvre, et l'expérience y est examinée avec un grand intérêt.

De notre correspondant à Alençon
François Lemarchand

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi, Bertrand Le Gendre,
Jacques-François Simon, Michel Tatu

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

AUVERGNE

POLÉMIQUES ENTRE THIERS ET LAGUIOLE

Les deux cités du Massif central se disputent la paternité de l'authenticité d'un couteau

La Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a jeté le trouble et déterré la hache de guerre entre deux cités. Jusqu'à présent, belles et endormies, Thiers et Laguiole vivaient un peu à l'écart de l'aménagement du territoire.

Entre Thiers, capitale française de la coutellerie, et Laguiole, fier village montagnard de l'Aveyron, la directive *du ministère de l'économie est* tombée, au mois de novembre 1993, comme un couperet. Les Thiernois peuvent certes continuer de fabriquer des couteaux laguiole, mais ils n'ont plus le droit de les vendre sous le label de « véritable » ou « authentique ».

Les couteliers du Puy-de-Dôme, pour une fois unanimes, ont brandi l'étendard de la colère : *« Nous ne sommes pas des faussaires »*, a lancé le maire de Thiers, Maurice Adevah-Pœuf (PS). La ville s'arcboute sur l'histoire et l'expérience acquise au fil du temps : *« Nous fabriquons des couteaux laguiole depuis un siècle. Heureusement que nous sommes là car nous assurons 90 % de la production ! »* Ulcérée par ce coup de grâce, une association de défense du couteau laguiole de Thiers s'est créée dans l'urgence.

Multiplication des marques

Cette contre-attaque vise bien sûr les Aveyronnais, désormais soucieux de faire fructifier le pactole de l'authenticité. Avant les années 80, il est vrai qu'en Aveyron on laissait volontiers aux Auvergnats le *soin de fabriquer et de vendre* des lames qui fleuraient bon le terroir. Tout change lorsque le couteau au manche galbé n'est plus seulement utilisé par quelques agriculteurs, mais devient *mythique et recherché* dans les grandes villes.

Dès lors, l'objet attire les convoitises. A Laguiole, en 1985, une SARL est née. Le design s'y intéresse et Philippe Starck dessine un objet élégant, avant d'imaginer une usine futuriste. Un célèbre enfant du pays, le restaurateur Michel Bras, orne ses tables étoilées de cette nouveauté. Cette bataille du *« véritable et authentique laguiole »* se complique d'une difficulté majeure. Depuis que cette lame aiguë et singulière existe, aucun modèle n'a été déposé en bonne et due forme.

500 emplois menacés

« C'est un peu comme une chaise Louis XIII, c'est un style tombé dans le domaine public », souligne un observateur. Les marques se sont multipliées. Près de 180 sont déjà recensées. Dernier exemple en date, près d'Ambert, dans le *Puy-de-Dôme, les Fabrications* industrielles Patouillard ont décroché un contrat d'exception : 250 000 laguioles en trois ans seront « signés » par Johnny Hallyday, qui a trouvé l'objet *« très viril »*.

Dans le sillon de cette subite notoriété, Laguiole revendique sa part du succès et prépare ses arguments. Pour Gérard Boissins, directeur de la SARL Laguiole, *« cet objet était en perte de vitesse. Avec la relance de notre activité, le marché du couteau a été multiplié par dix, grâce à nous. Le souhait de tous les Aveyronnais est d'aller vers une appellation d'origine contrôlée qui délimiterait une zone de fabrication »*.

A Thiers, on assure que 500 emplois seront menacés si l'on s'acharne à lui retirer une once d'authenticité. A Laguiole, *on se retranche* derrière le droit du consommateur pour un produit et un lieu d'origine. Les deux cités rivales se retrouveront-elles devant un tribunal pour régler leur différend ?

De notre correspondante à Clermont-Ferrand
Brigitte Cante

DÉBATS

L'ÉTAT, L'AMÉNAGEMENT ET LE TGV LIMOUSIN

par Raymond-Max Aubert

POUR tenter une définition simple, on peut dire qu'une politique d'aménagement du territoire consiste essentiellement à s'opposer à l'ensemble des logiques et des forces qui tendent à concentrer les activités et les hommes dans des espaces de plus en plus restreints.

C'est donc une politique volontariste qui va à l'encontre des comportements spontanés des agents économiques et qui ne peut relever que de l'autorité de l'Etat. De ce point de vue, une question intéressante est de se demander si l'Etat, quelle que soit son ambition affichée d'agir pour une répartition harmonieuse des activités dans l'espace, ne concourt par lui-même, par ses réflexes traditionnels et par ses processus de décision, à la concentration des richesses et donc à la désertification d'une partie du territoire.

La notion de rentabilité

Deux exemples peuvent illustrer cette interrogation.

Le premier est la procédure des contrats de plan Etat-région. A première vue, les contrats de plan peuvent apparaître comme des instruments utiles au service de l'aménagement du territoire puisque, dans un cadre négocié, l'Etat et les collectivités territoriales définissent en commun les grandes infrastructures et les principaux équipements nécessaires au développement du pays. Mais les contrats de plan peuvent être analysés aussi comme le moyen le plus subtil qu'ait trouvé l'Etat pour faire payer par d'autres les charges qui ne devraient revenir qu'à lui seul.

Naturellement, le fait de demander à une région de cofinancer tel institut universitaire de technologie (IUT) ou telle route nationale est pour l'Etat une garantie d'orienter ses efforts vers les domaines ressentis localement comme véritablement prioritaires. Mais dans les régions les moins favorisées, cette pratique, qui se généralise, revient à faire payer aujourd'hui les collectivités les plus pauvres pour des équipements dont ont bénéficié gratuitement, il y a de nombreuses années, les régions les plus riches.

Ces dernières, d'ailleurs, ne se plaignent pas de ce système et proposent même de cofinancer une variété toujours plus grande d'équipements qu'elles estiment utiles. Elles placent ainsi les collectivités pauvres dans une situation encore plus délicate puisque les ressources de ces dernières ne leur permettent évidemment pas de faire face à une telle surenchère.

Heureusement, des mécanismes correcteurs ont été apportés et les contributions des régions sont modulées selon leurs capacités. Pour autant, il ne faut pas oublier que la logique profonde du système des contrats de plan n'est pas naturellement conciliable avec la volonté d'aider les régions pauvres à surmonter leurs handicaps.

Le second exemple est la référence à la notion de rentabilité qui tend à se généraliser dans les décisions de l'Etat et du secteur public. Bien sûr, il n'est sans doute pas inutile que l'Etat se préoccupe, aujourd'hui plus qu'il y a cinquante ans, d'une gestion efficace de ses ressources et intègre dans les arbitrages auxquels il est contraint, une préoccupation d'efficacité et d'optimisation de ses dépenses. Mais on peut légitimement s'interroger sur la pertinence du seul critère de rentabilité dans de nombreuses décisions prises par l'Etat et par le secteur public.

A dire vrai, ce critère est très exactement antinomique avec la notion d'aménagement du territoire. La rentabilité désigne fatalement les régions les plus riches comme sites d'accueil prioritaires des infrastructures, des équipements et des activités. Ainsi ces régions deviennent-elles, année après année, plus attractives, et plus elles s'enrichissent, plus le critère de rentabilité les privilégie dans les choix publics.

Dans le même temps, les régions pauvres éprouvent toujours davantage de difficulté à justifier l'implantation du moindre équipement et, cumulant leur retard, paraissent de moins en moins fondées à revendiquer une part de la croissance générale.

Ce phénomène, chacun le sait, a d'ailleurs été amplifié par une politique de décentralisation dont on a parfois mal mesuré les possibles effets pervers.

Cette analyse peut sembler un peu excessive. Mais elle n'est pas seulement théorique, et, dans des régions comme le Limousin, on en ressent très concrètement l'implacable logique.

Effet d'annonce

Alors, au moment même où le gouvernement paraît rechercher quelques gestes symboliques pour affirmer sa volonté réelle d'entrer dans une logique d'aménagement du territoire, peut-être pourrait-il penser à l'effet d'annonce que représenterait, par exemple, la décision de réaliser, avant toute autre, la ligne TGV la moins rentable du schéma national, c'est-à-dire le TGV Limousin.

Naturellement, une telle décision ne suffirait pas à assurer le développement du Massif Central, et il reviendrait aux Limousins de faire en sorte que ce TGV n'incite pas au départ, mais encourage au contraire la venue d'activités nouvelles.

En tout état de cause, une chose paraît acquise : si la plupart des lignes TGV ont toute chance d'être réalisées un jour, que ce soit un peu plus tôt ou un peu plus tard, la construction du TGV Limousin reportée en 2020 ou 2030 n'aurait vraisemblablement plus le moindre intérêt.

Pour une raison très simple, c'est qu'il serait top tard !

▶ Raymond-Max Aubert est député RPR de la Corrèze et chargé de mission auprès du maire de Paris.

PORTRAIT

L'architecte des sons

Au départ, une conviction : les bruits de la ville ne sont pas simplement les scories regrettables de notre agitation, mais le signe de reconnaissance des citadins que nous sommes. Pour Louis Dandrel, ancien du conservatoire et cofondateur du *Monde de la musique*, les métros, les voitures et les cris des marchands des rues dessinent nettement la géographie particulière d'une cité.

« Parce que l'appréhension la plus complète de l'espace passe par l'ouïe, et non par la vue. Entrez dans une pièce les yeux bandés, écoutez : vous sentirez tout de suite si elle est grande, petite, haute ou basse. A Paris, à la terrasse du café de Flore, on paie le privilège de siroter son café dans un environnement bruyant, mais parfaitement reconnaissable.» Illustration artistique de ce paradoxe : Louis Dandrel vient de sortir un disque qui dresse le portrait sonore de plusieurs grandes métropoles : Tokyo, Paris, Pékin ou Rio...

Mais l'homme n'est pas simplement un auditeur inspiré. Il plaide aussi pour un urbanisme, une architecture et un design du son, intégrés dans les projets dès leur conception. Et pas seulement dans les salles de concert, mais dans les lieux les plus quotidiens. Au sein de son laboratoire, Espaces nouveaux, qui groupe autour du musicien un acousticien, un informaticien et un architecte, il est ainsi associé à la réalisation de plusieurs gares TGV, de deux stations du réseau Eole, et intervient dans le chantier d'Euralille. *«Ce site,* explique-t-il, *sera traversé à terme par deux cents TGV. La plupart ne s'arrêteront pas. Or le bruit d'une motrice lancée à pleine vitesse est magnifique. Cet événement récurrent doit au contraire être utilisé pour renforcer l'identité de l'espace conçu par Koohlas.»*

Pour être supportable, l'apport sonore doit cependant être canalisé, équilibré, bref orchestré. *«Le principe de base en acoustique, c'est que deux bruits juxtaposés ne s'additionnent pas. On peut ajouter du son pour corriger ce qui n'est pas, tel quel, agréable.»* Il préconise donc l'implantation de cascades sonores et de rideaux d'eau qui devraient à la fois masquer et harmoniser le bruit venu des voies. Sur l'esplanade adjacente, en revanche, une horloge sonore. Trois cercles de haut-parleurs qui marqueront d'un son tournant les heures, les minutes et les secondes. *«A cause de leur taille et de leur morphologie, les espaces contemporains laissent souvent l'oreille sans repères. Elle ne se reconnaît pas à la Défense. J'essaie de rétablir des points d'accroche qui redonnent à ces espaces un certain relief.»*

Car la personnalité sonore de la ville est souvent noyée dans une sorte de brouillard sourd et indistinct. La réflexion sur les stations d'Eole a précisément été menée contre cette grisaille. *«Le passager va devoir descendre à une trentaine de mètres au-dessous du sol. Il faut accompagner cette plongée et la rythmer. Dans les étages supérieurs, j'aimerais que le bruit de la rue puisse arriver aussi librement et aussi longtemps que possible. A l'aide, également, de lumières plutôt froides, on prolonge ainsi l'effet de surface. Mais en descendant, on doit au contraire se sentir enveloppé dans un cocon. On trouvera donc un effet de son plutôt sourd, façon grotte. Sur les quais, c'est le monde de la machine, on privilégiera l'absorbant.»*

Pour étayer ces propositions, Espaces sonores s'est équipé de machines en forme de capsules spatiales qui restituent le son sous toutes ses dimensions. Car, même si l'on est ici aux frontières de l'art, les enregistrements et les simulations doivent être aussi scientifiques que possible pour convaincre architectes et urbanistes. Le temps, au moins, que nous réapprenions à écouter.

Jean-Louis André

LES ARTS PLASTIQUES DANS LES VILLES

Grâce à des conventions signées avec l'État, les villes mettent en place des politiques spécifiques. Avec des résultats inégaux.

Enigmatique et tranquille, un personnage en bois flotte depuis huit mois sur la rivière, au pied de la cathédrale d'Amiens. Cette œuvre du sculpteur allemand Stephan Balkenhol lui a été commandée dans le cadre d'une convention signée entre la capitale picarde et la délégation aux arts plastiques (DAP) du ministère de la culture. Le document prévoit aussi la transformation de l'Ecole des beaux-arts en Ecole supérieure d'art et de design, la création d'ateliers d'artistes et divers projets d'aide à la diffusion de l'art contemporain.

Amiens est l'une des treize villes à bénéficier depuis 1992 d'une convention « ville-arts plastiques » ; cinq autres préparent la leur (1). Véritable contrat passé pour trois ou cinq ans entre une ville et l'Etat, les conventions offrent, à des degrés divers, les quatre chapitres mentionnés à propos d'Amiens commandes publiques, ateliers d'artistes, diffusion, sensibilisation et formation. Les douze premières mobilisent en moyenne 11,2 millions de francs, 56 % venant de la ville et 43 % de l'Etat (reste 1 % pour divers partenaires). Les commandes publiques (40 %) et les actions de sensibilisation/formation (38 %) se taillent la part du lion.

Les conventions sont préparées et suivies par un comité de pilotage mixte ; la DAP a toujours insisté, en outre, pour que, dans chaque ville, un véritable chef de projet suive leur mise en œuvre. Un premier bilan en était dressé alors que François Barré, qui avait voulu ces conventions, quittait la délégation aux arts plastiques, à la fin de l'automne. C'est donc à son successeur Alfred Pacquement qu'il appartient de tirer les leçons de ce premier bilan, et de dire quelles suites il souhaite donner à une procédure qui commençait à susciter des espoirs.

Pour François Barré, l'ambition officiellement affichée était claire : il s'agissait de mettre l'artiste au service de la modernité des villes. L'idée de faire participer l'artiste à l'embellissement de la ville est certes de tous les temps. Par ailleurs – l'exposition qui vient de s'ouvrir à Beaubourg tente, semble-t-il, de le montrer –, la ville a été une source d'inspiration pour beaucoup d'artistes. Mais leur intervention était souvent limitée à une sculpture posée ici ou là, sans vrai lien avec son environnement. François Barré voulait que l'artiste joue un rôle plus actif dans la construction de la ville, que son travail soit mieux intégré par exemple, à la réflexion sur un quartier. C'est à un urbaniste, Julien Giusti, qu'il avait demandé de piloter les conventions au sein de la DAP « *Il s'agit*, explique ce dernier, *de préparer le patrimoine futur. Mais la place accordée à l'art est aussi un révélateur du dynamisme d'une ville.* » Est-ce là un argument pour « vendre » l'art contemporain aux maires que taraude l'image de leur cité ? La DAP se refuse pourtant à forcer la nature : la convention *« ne trouve sa vraie justification que lorsque la municipalité a un vrai projet de ville »*, constate le rapport d'enquête sur les douze premiers programmes.

A Amiens, le projet est évident. Elu maire en 1989, Gilles de Robien (UDF) veut transformer la capitale picarde et il a multiplié les chantiers. *« On a convenu que les artistes devaient participer tout de suite à la transformation de la ville »*, explique Frédéric Thorel, adjoint à la culture. A Nîmes, la *convention* est venue s'inscrire dans une politique de développement lancée depuis plusieurs années, et dont les arts plastiques étaient une composante encore *plus forte qu'à Amiens. Le plus* emblématique de la convention nimoise est, sans doute, le concours pour la réalisation d'abribus remporté par le designer Marie-Christine Dorner. *Le* problème qui lui était posé, dans une ville à forte personnalité et au souci esthétique affirmé, était de rompre avec le mobilier urbain passe-partout. Marie-Christine Dorner a proposé des éléments en inox et polyester qui, explique-t-elle, cherchent une correspondance avec les grands gestes architecturaux locaux, de la Maison carrée au Carré d'art de Norman Foster.

C'est la même ambition de mettre l'art au service d'un projet urbain plus global qui anime Montbéliard, dans le Doubs. Noyée par Peugeot, ses usines et ses logements, dans un conglomérat urbain où elle a le sentiment d'avoir presque perdu son identité, l'ancienne capitale des ducs de Würtemberg veut raviver les autres aspects de sa personnalité. Elle cherche à le faire en se servant du plus lisible des signes, l'espace urbain. Sa démarche est double. Elle puise dans son patrimoine historique en restaurant le château ducal, et elle introduit en même temps une griffe contemporaine en demandant au sculpteur Daniel Buren de mettre en valeur les 1 500 mètres qui séparent l'autoroute de l'entrée de la ville. Le discours est clair : Montbéliard a un long et prestigieux passé, son histoire ne s'arrête pas à Peugeot.

Ce souci d'équilibre se retrouve particulièrement à Nîmes, dans le dialogue entre les monuments romains et les créations d'artistes et d'architectes. On le retrouve aussi à Quimper, que sa fidélité à la tradition bretonne conduit à chercher en parallèle d'autres sources d'inspiration : la convention a aidé à créer un véritable centre d'art contemporain, elle a donné une ambition nouvelle à l'école d'art qui réveille les rives de l'Odet par des interventions d'artistes. De son côté, Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) poursuit une politique d'urbanisme active et un travail minutieux sur la mémoire industrielle. Les artistes, tel le photographe Marc Pataut, sont mobilisés au service des deux. Niort s'est appuyée sur la réhabilitation des rives industrielles de la Sèvre.

Julien Giusti qualifie cette recherche de l'équilibre de « génie du lieu », soulignant ainsi la volonté de la DAP de s'adapter aux situations locales. De fait, la *simple (et artificielle) recherche* d'image ne peut pas être le ressort fondamental des villes, dont la convention est le signe de reconnaissance de leur intérêt pour l'art *contemporain. Une action de* surface serait vouée à l'échec : c'est un domaine où seul le travail de fond peut donner des résultats. Niort en a fait l'amère expérience *en accueillant en 1991* une première « biennale » d'art contemporain largement rejetée par les Niortais (*le Monde* daté 6-7 février). La biennale n'a eu qu'une seule édition ; les œuvres commandées ensuite pour prendre place dans la rue ont reçu un accueil mitigé, et la convention fonctionne mal : pas question, pour l'instant, d'investir dans le centre d'art contemporain qui était prévu.

Alain Chaneaux, adjoint à la culture de Montbéliard et conseiller technique au cabinet de Jacques Toubon, ne craint pas la même mésaventure : le travail réalisé depuis quinze ans à partir du centre d'action culturelle a accoutumé le public local à l'art contemporain. Et l'intervention de Daniel Buren, elle-même, sera soigneusement préparée. Même sérénité à Valence, qui, tous les deux ans, offre la ville à un sculpteur : si on en parle toujours avec animation, il n'y a pas de vraie manifestation *de rejet. « On n'a pas attendu la convention pour développer les arts plastiques »*, commente Danièle Houbart, directrice des affaires culturelles de la ville.

En fait, encore plus que le travail sur les arts plastiques, c'est la place de la culture dans la vie municipale qui est au centre du débat. En effet, ces conventions *permettent de coordonner* des actions éparses dans le domaine des arts plastiques, mais les politiques actives dans ce domaine sont généralement le fait de villes, où les autres champs culturels sont aussi bien traités. Du reste, les conventions arts plastiques, dans l'idéal, ne sont qu'un volet des conventions de développement culturel conclues par le ministère de la culture avec les villes. Amiens, par exemple, fait parallèlement beaucoup d'actions en faveur du théâtre ou la musique : Mulhouse a des musées scientifiques et techniques et le Ballet du Rhin ; elle investit aussi dans le théâtre.

Saint-Denis s'enorgueillit d'un théâtre d'une qualité exceptionnelle et fait intervenir dans la ville d'autres artistes que les plasticiens, comme en témoigne le travail conduit par le musicien Nicolas Frize ; etc. On finit du reste par aboutir à un paradoxe : pour la convention arts plastiques, certaines villes affirment plutôt des objectifs culturels, quand la D.AP affiche des objectifs d'urbanisme et de développement urbain.

Telles sont les bases sur lesquelles Alfred Pacquement doit réfléchir. Il sait aussi que le fonc*tionnement de ses propres services* n'a pas toujours été parfait. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) n'ont pas toutes intégré facilement les *enjeux d'urbanisme. Et des villes* ont pu se plaindre d'être laissées au milieu du gué parce que leur interlocuteur à la DRAC avait changé. C'est dire que l'applica*tion de la convention était très lar*gement l'affaire des hommes qui en étaient chargés.

On dit que Alfred Pacquement est moins sensible que son prédécesseur à cette manière de solliciter des artistes. Il y a un an, la DAP se fixait pour objectif de conclure cinq conventions par an. Après l'été et la révision des perspectives budgétaires, les ambitions étaient déjà plus modestes : trois, disait-on, ce ne serait déjà pas si mal. Et maintenant ?

Philippe Pujas

(1) Conventions signées : Niort, Amiens, Nîmes, Strasbourg, Valence, Quimper, Hérouville-Saint-Clair, Blois, Saint-Denis, Sète, Mulhouse, Saint-Pierre-de-la-Réunion, Rennes. Conventions en préparation : Montbéliard, Belfort, Valenciennes, Saint-Nazaire, Toulouse.

Régions et départements

La Délégation aux arts plastiques (DAP) n'aurait pas détesté signer des conventions avec d'autres collectivités que les villes. Elle avait engagé des discussions en ce sens avec le Limousin. Cette région, petite il est vrai, y voyait le moyen de financer un projet qui lui tenait particulièrement à cœur : le « *musée* » consacré au *peintre* Rebeyrolle dans sa ville d'Eymoutiers. Ce dossier a été bouclé autrement et la participation de l'Etat (3 millions de *francs sur un total de 10) est* déjà assurée ; l'aiguillon qui aurait fait franchir à la région le pas de la convention avec la DAP n'existe donc plus.

Les sujets qui peuvent faire l'objet d'un contrat ne manquent pourtant pas, dans ce Limousin qui mise beaucoup sur les arts plastiques pour *démontrer* qu'il *n'est* pas le territoire arriéré que d'aucuns voient en lui : une « route de l'art contemporain », qui passe déjà par le château de Roche*chouart et le centre* d'art de Vassivière, et qui intégrera dans quelques mois l'espace réalisé à Meymac en hommage au peintre Bissière, commence à se dessiner. *D'autres actions* auraient pu figurer dans la convention, comme la création d'un centre de ressources sur le livre d'artiste à Uzerche, ou des commandes publiques pour des tapisseries d'Aubusson.

« *En fait*, explique Bernadette Bourzais, vice-présidente du conseil régional, *l'Etat et la région sont décidés à faire beaucoup pour les arts plastiques, mais le cadre le plus naturel pour la programmation est maintenant le contrat de plan.* ».

La procédure aurait aussi *pu s'appliquer* à des départements. Mais les tentatives en ce sens restent embryonnaires. Deux départements seulement y ont jusqu'ici un peu réfléchi, la Mayenne et les Pyrénées-Atlantiques. Traits communs : des présidents de conseil général jeunes et fraîchement élus, Jean Arthuis (CDS) et François Bayrou (CDS), qui ont pris conscience de leur retard. *« La culture est devenue pour nous un enjeu important »*, explique-t-on dans l'entourage de François Bayrou. Les Pyrénées-Atlantiques étaient jusqu'ici l'un des départements qui y consacraient la plus petite part de leurs dépenses. D'où l'envie de mettre maintenant les bouchées doubles, notamment pour les arts plastiques, jusqu'alors particulièrement délaissés. Cette belle intention *ne s'est pas encore concrétisée* dans le budget départemental, reconnaît-on au conseil général. L'Etat pourrait, par le biais de la convention, aider à presser le mouvement...

P. P.

Les créateurs de Saint-Nazaire

Ce que cherche Joël Batteux, maire socialiste de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), ce sont *« des créateurs qui vont entrer en résonance avec la ville »*. Il veut intégrer cette idée dans la convention arts plastiques, qu'il a négociée et qu'il aimerait signer le plus tôt possible. Son projet est d'accueillir en résidence, pour quelques mois, des plasticiens (essentiellement des sculpteurs) intéressés par l'usage des outils industriels.

Selon son maire, la ville des chantiers navals bénéficie d'un climat particulièrement favorable à un travail de cette nature. « *Il y a*, assure-t-il, *d'excellents échos du côté des industriels, qui sentent bien ce qu'un artiste pourrait apporter à une entreprise* ».

Attirer des plasticiens compléterait le travail patient de construction d'un nouvel imaginaire autour de la personnalité de la ville. Un travail qu'a engagé Joël Batteux en recevant en résidence quatre à cinq écrivains chaque année. A ces écrivains, la ville impose une seule obligation : *laisser à la fin* de leur séjour un manuscrit qui sera édité, mais restera la propriété de Saint-Nazaire. La ville est déjà à la tête d'un capital d'une vingtaine de textes. *« On recherchait depuis longtemps la même chose pour les arts plastiques »*, explique Joël Batteux.

Le maire de Saint-Nazaire n'a pourtant pas confié à la convention arts plastiques un projet qui lui tient à cœur pour intégrer l'art à la ville : l'idée de créer un « parcours poétique » pour les enfants dans un parc de 25 hectares situé en centre-ville. Pas plus que la convention ne pourra intégrer le projet touristico-culturel, fortement imprégné par la personnalité de Saint-Nazaire, qui devrait être un des grands investissements des années à venir : un centre d'animation autour du thème « L'histoire et la légende des paquebots ». *« On lancera une consultation internationale, et on aimerait que de grandes équipes nous répondent. Mais il faut d'abord cadrer notre demande »*, précise Joël Batteux. La région et le département, déjà, soutiennent le projet dans son principe.

P. P.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Journées plus longues pour les employés municipaux de Nîmes

Dans le débat sur la réduction du temps de travail, la ville de Nimes (Gard) joue les contre-exemples. Le maire, Jean Bousquet (UDF), compte augmenter *de 40 heures la durée de travail* annuelle de ses 1 810 employés municipaux afin de créer des emplois permanents. *« Plus on travaille, plus on crée de richesses, y compris dans une ville »*, explique Jacques Kimpe, directeur général des services et auteur du projet. *« Le travail supplémentaire crée des recettes supplémentaires qui peuvent permettre d'embaucher »*, renchérit le délégué au personnel.

La durée moyenne de travail pour l'ensemble des personnels de la mairie de Nîmes est actuellement de 1 560 heures par an. L'objectif de Jean Bousquet est d'atteindre les 1 600 heures en limitant à 3,8 % le taux d'absentéisme des agents. Depuis son arrivée à la mairie en 1983, ce taux est descendu de 15 à 6,9 %, grâce, en partie, à la mise en place d'un système de *«mesure de la performance»* constitué de deux mille indicateurs. Le comité technique paritaire a décidé de faire dépendre de l'assiduité de chaque agent les cinq jours de congés exceptionnels dont tous bénéficiaient jusque-là. Le projet a été approuvé par le syndicat FO, *mais* la CGT dénonce le chantage à l'emploi et l'attaque au principe du droit au congé-maladie. Pour les responsables de ce syndicat, travailler plus ne *peut entraîner plus de recettes* lorsqu'une ville produit essentiellement des services. La CFDT observe, pour sa part, que, depuis 1983, 700 emplois ont *été supprimés*.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Succès pour le port de Toulon-Brégaillon

Créé en 1979 par la chambre de commerce et d'industrie du Var, le port de Toulon-Brégaillon est implanté sur la commune de La Seyne. Il ne lui aura pas fallu moins de quinze ans d'existence pour atteindre son équilibre, avec un trafic de 315 000 tonnes et 110 navires accueillis. En ces temps où la reconversion des chantiers navals pose de gros problèmes, ce port, qui ne *dispose pourtant que d'un* poste à quai, a doublé de surface d'exploitation en quelques années (passant de 5 hectares à 10 hectares). Il s'est aussi doté *d'infrastructures propres a amé*liorer ses capacités de stockage. A une époque où la rade de Nice perd de son activité commerciale et où Marseille est *confronté à des problèmes* sociaux épisodiques, le site de Toulon-Brégaillon, bien desservi par les réseaux ferroviaire et routier, fidélise les armateurs. *Le port de la cité varoise affirme* ainsi son développement dans un ensemble industriel.

AUVERGNE

L'aménagement de la Loire contesté

Le gouvernement ayant renoncé officiellement, mardi 4 janvier, à construire le barrage de Serre-de-la-Fare sur la Loire, près du Puy-en-Velay (*le Monde* du 6 janvier), les écologistes de SOS Loire vivante, qui avaient combattu le barrage, ont évacué les lieux samedi 12 février. Les opérations de nettoyage ont commencé, et l'endroit pourra redevenir un lieu de baignade, de promenade et de détente, et de nidification pour les oiseaux.

Reste le problème des risques d'inondation lors des crues. Les habitants de Brives-Charensac, autre commune de Haute-Loire, qui sont les plus exposés et qui étaient donc les plus favorables *à la construction du barrage*, étaient appelés par leur municipalité à participer à un référendum, tout au long de la semaine, pour dire s'ils sont en accord avec la décision du gouvernement.

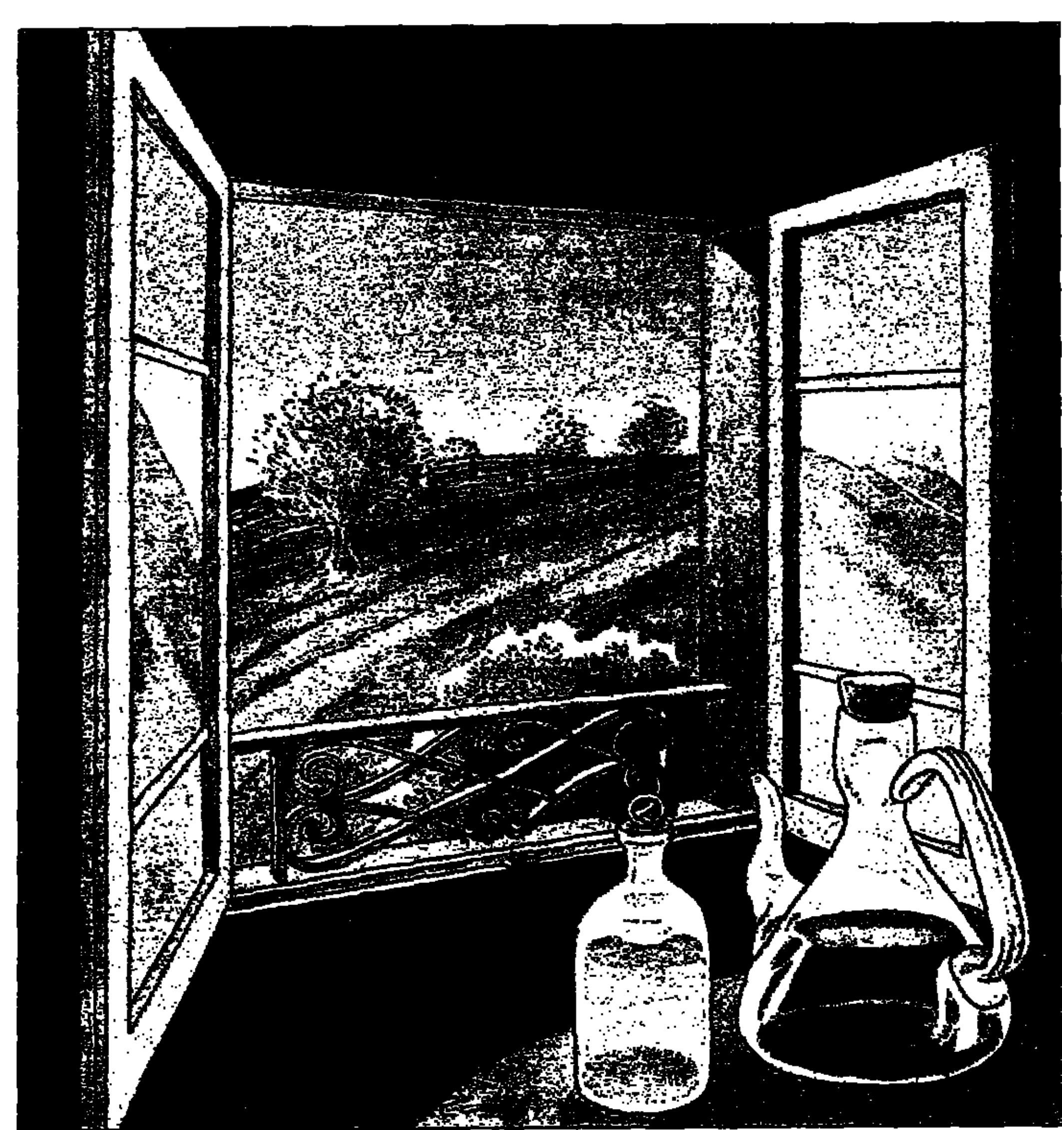
PAYS DES BARONNIES

L'éveil par les sens

IL n'aurait pas fallu venir à cette époque de l'année. Notre guide d'un jour se désole. *« En juin, ce pays est entièrement bleu de lavande, l'odeur du tilleul, du thym et du romarin vous tournent la tête et la lumière, vous n'imaginez pas cette lumière... »* Pourtant, devant nous, les Baronnies sont pures merveilles, même au cœur de l'hiver. Des gorges profondes, des montagnes arides auxquelles s'agrippent de-ci de-là des villages couleur de pierre que seul discerne l'œil averti, des vallées que se disputent le vert et le mauve, l'olivier et la lavande.

On reviendra volontiers en été, dans ces quatre cantons du sud de la Drôme, Nyons, Rémuzat, Buis-les-Baronnies et Séderon. Juste pour l'intensité des couleurs et des odeurs, les deux trésors du « pays » des Baronnies si déshérité à première vue. Car les hommes sont comptés : 20 000 habitants à peine sur ces 1 200 kilomètres carrés de pré-Alpes sèches. La moitié d'entre eux dans deux des 74 communes des Baronnies administratives : Nyons, la sous-préfecture, et Buis-les-Baronnies, la capitale historique. Autant dire que, passé ces bourgs, l'on croise davantage d'oliviers et de pieds de lavande que de Baronniards. *« Cinquante villages comptent moins de 45 habitants. C'est un peu la Corse territoriale »*, plaisante Philippe Cuntigh, le directeur du syndicat d'aménagement des Baronnies (SAB). La comparaison revient souvent, dans ce pays de moyennes montagnes méditerranéennes, *« où les gens ne se livrent pas facilement, et sont attachés à leur terre et à leur famille »*, complète Pierre Varlet, passionné d'histoire locale. De la Corse, les Baronnies ont encore l'isolement, à une demi-heure en voiture, et en virages, de la plus proche bretelle d'autoroute ; ainsi que la chaleur, que l'on dit accablante l'été.

Ostensiblement, les Baronnies se tournent d'ailleurs vers le Sud, toutes rattachées qu'elles soient à la région Rhône-Alpes. Leur situation d'enclave en Provence les y porte naturellement. *« Il est difficile de faire entendre sa voix à la région, ou même à Valence*, déplore Jean Besson, sénateur de la Drôme et conseiller général de Rémuzat. *Il faut sans cesse leur rappeler qu'on existe. »*



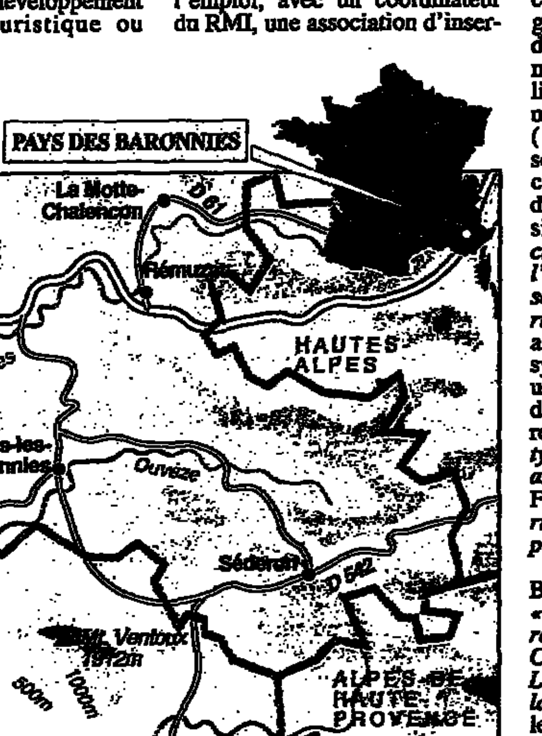
La cuisine à l'huile d'olive l'emporte sur celle à l'huile de noix

« Nous sommes des Provençaux contrariés. Nous vivons à la mode provençale dans un cadre administratif dauphinois », renchérit Roland Olivier, directeur du comité d'expansion touristique de la Drôme provençale. Et de dépeindre ces courses du samedi, que l'on fait à Avignon et non à Valence, bien trop loin. Le parler provençal à peine mâtiné de dauphinois. La cuisine à l'huile d'olive, qui l'emporte sur celle à l'huile de noix... Des conflits d'influence que les Baronnies connaissent depuis le Moyen Age : deux seigneurs rivaux se partageaient alors la suzeraineté de ces terres : les puissants barons de Mévouillon et de Montauban. A la fin du XIIIe siècle, les Baronnies, qui dépendaient de l'Empire germanique, sont intégrées au Dauphiné, puis au royaume de France, mais certaines enclaves continuent de relever d'autorités extérieures au Dauphiné, telles le marquisat de Provence, la Papauté, les princes d'Orange et de Monaco. *« L'histoire du coin est si complexe, et les influences successives si nombreuses, qu'on verserait facilement dans l'autonomisme »*, note Pierre Varlet.

Par *« solidarité spontanée dans un pays dur à vivre »*, les communes se sont unies dès que la loi le leur a permis : dans les années 60, les quatre cantons se sont chacun dotés d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), puis en 1974, les quatre SIVOM ont donné naissance au syndicat d'aménagement des Baronnies qui, depuis lors, anime vigoureusement le pays. A sa tête depuis bientôt cinq ans, un jeune directeur, Philippe Cuntigh, qui a vendu son entreprise de conseil pour se consacrer à une *« grande idée »* dans une région qu'il aime. La trentaine, porteur de cravate, parlant en « Kilofrancs », il a acquis une maîtrise étonnante de tous les mécanismes de subvention, qu'ils soient nationaux, régionaux ou départementaux (plan d'aménagement rural, contrat de pays, contrats de développement économique, touristique ou culturel...) ou même européens, à l'entendre jongler avec les programmes et les fonds structuraux, les FEDER, FEOGA, FSE, et autres PDZR. Redoutablement efficace, le SAB est ainsi parvenu à obtenir de Bruxelles plus de 10 millions de francs entre 1990 et 1993. *« Chaque fois que nous avons eu un bon projet, Bruxelles a répondu à notre attente. »*

Soucieux de se battre sur tous les fronts du développement local, sans trop grossir, le syndicat d'aménagement a essaimé, impulsant la création de quatre structures désormais autonomes. Un centre de formation, qui accueille 350 stagiaires par an pour des formations traditionnelles ou expérimentales, comme le « maintien de l'autonomie des personnes âgées » ou la « gestion de gîte », en collaboration avec Delfra (Développement-formation Rhône-Alpes) ; une université populaire qui fédère des associations et programme les événements culturels ; un comité d'expansion touristique, qui « couvre » tout le sud de la Drôme ; une mission locale pour l'emploi, avec un coordinateur du RMI, une association d'insertion, et des permanences des ASSEDIC et de l'ANPE, dont Pierre Combes, le directeur de la mission, est particulièrement satisfait : *« Auparavant, les services de l'ANPE ne venaient qu'une fois par mois. Il fallait donc aller à Montélimar, à 50 kilomètres d'ici. Du coup, nous avons décidé de prendre en charge une partie du salaire d'un agent afin qu'il soit présent en permanence. »*

Faire le tour des initiatives du SAB et de ses satellites tient de la gageure. *« Sans lui, ce serait l'Auvergne ou les Cévennes ici »*, résume habilement Christian Teulade, directeur de la coopérative oléicole et viticole du Nyonsais, dont les huiles d'olive, et même les olives, cas unique au monde, viennent d'obtenir, après plusieurs décennies de combat, une appellation d'origine contrôlée. Les vins, eux, bénéficiaient déjà de l'appellation « côte-du-rhône » et « côte-du-rhône-village ». *« La seule solution, face à la mondialisation des échanges, c'est de marquer son produit. »* Une stratégie à laquelle souscrivent pleinement le SAB et les groupements de producteurs d'abricots, qui mettent actuellement au point une charte de qualité. Eleveurs et agriculteurs de montagne, dont les produits (lavande, tilleul, mouton) souffrent particulièrement de la concurrence d'Asie et d'Europe de l'Est, sont poussés à la diversification. *« Les jeunes agriculteurs commencent à intégrer l'idée de pluriactivité. Nombreux sont ceux qui ont ouvert un gîte rural ou une ferme-auberge »*, affirme Philippe Cuntigh. Le syndicat a d'ailleurs commandé une étude sur la convergence d'intérêts entre agriculture, environnement et tourisme. *« Le triptyque du développement dans les années à venir*, selon Françoise Fugier, le sous-préfet. *Les touristes ne viennent pas dans un pays désert ou mal entretenu. »*



De richesses naturelles, les Baronnies ne manquent pas. *« Nous sommes la dernière réserve de nature du Sud-Est : la Côte d'Azur est bétonnée, le Lubéron, complètement surfait, la Camargue inondée »*, énumère le directeur du comité d'expansion touristique, qui multiplie les tentatives de mises en valeur de ce « patrimoine ». Différents circuits thématiques ont été concoctés, avec brochure et signalétique adaptée, *« parce que sous prétexte qu'il n'y a pas de château, les gens qui traversent le pays en voiture, à toute allure, disent ensuite qu'il n'y a rien à voir »*. Une « route des sites écrins » ; une « route des senteurs », qui varie en fonction des saisons, passant par des distilleries de parfums, le Musée des arômes de Montguers, et ses alambics, le jardin des arômes de Nyons...

Une « route de l'olivier », bientôt prête, pour découvrir le musée de l'olivier de Nyons, les vieux pressoirs, les « banquettes » (terrasses de culture) d'oliviers, etc. Dans les gorges de Rémusat, le SAB, en collaboration avec moult associations, œuvre à la réintroduction de vautours fauves. Les sentiers de randonnées équestre et pédestre sont à nouveau balisés et détaillés sur les « rando-cartes » des Baronnies.

Récemment, grâce au contrat de développement culturel (1991-1993) passé avec le conseil régional, la culture est venue en renfort de cette nouvelle animation du pays : en hiver, des conteurs se déplacent dans les villages lors du festival « Contes et rencontres au pays de l'olive ». Les « Rencontres musicales méditerranéennes » accueillent l'été à Nyons, des groupes flamenco ou du Maghreb. Dans la même ville, se tient également aux beaux jours un festival de musique classique.

Terres historiquement ancrées à gauche, les Baronnies sont régies pour la première fois par un conseil général de droite

Conscients que l'enclavement du pays, son relief, la concurrence de l'axe rhodanien, ne permettront jamais d'attirer ici que quelques dirigeants de PME soucieux du cadre de vie de leurs employés, les Baronniards misent avant tout sur le secteur tertiaire. Ils adjoindraient bien à l'avenir au *« tourisme de qualité »*, un pôle d'activités « santé ». *« Les plantes médicinales et aromatiques constituent notre filière la plus importante, avec plus de 200 emplois. C'est ici que l'on produit les herbes « de Provence » et le tilleul « de Carpentras »*, raconte, amusé, le directeur du SAB, qui poursuit : *Les Baronnies sont également un haut lieu de thermalisme. Le pays est calcaire, il absorbe l'humidité. Chaque matin, le pontias, un vent frais venu des Alpes, balaye les nuages et assèche l'atmosphère. »* Les établissements thermaux flambant neuf de Montbrun-les-Bains accueillent déjà l'été quelques centaines de curistes. Et la ville de Nyons, une fois achevé le (ruineux) tout-à-l'égout dans la partie médiévale, pourra prétendre au titre de station climatique.

« L'idée du développement local a fait son nid, conclut Michel Grégoire, le président du SAB. *On ne parle plus seulement ici de maintenir, mais également de créer et de valoriser »*. Si le chômage est élevé (13,8 % de la population active, et même 25 % chez les moins de 25 ans), le déclin démographique est stoppé depuis 1975. Paradoxalement, l'efficacité du SAB pose pourtant problème aujourd'hui. *« Cette structure est si performante que les Baronniards ont tendance à se reposer un peu trop sur ses initiatives »*, souligne Christian Teulade. Les communes, habituées à ne verser, par l'intermédiaire des SIVOM, que 6 francs par an et par habitant au syndicat d'aménagement (soit 120 000 francs l'an), rechignent à passer au stade du district. *« Ce district nous donnerait pourtant les moyens juridiques et financiers de repartir pour dix ou vingt ans. Pour l'instant, on s'essouffle, on bricole »*, regrette-t-on au SAB. Depuis 1990, les quelque 900 élus des Baronnies débattent des modes de représentation, des compétences à déléguer, et du risque de hausse de la pression fiscale, d'autant plus redoutée que les récents débordements de l'Ouvèze et de l'Eygues ont causé une centaine de millions de francs de dégâts publics dans les Baronnies.

La politique pourrait néanmoins donner un coup de pouce inattendu à la modernisation de l'intercommunalité. Ces dernières semaines, les élus du SAB se sont retrouvés unis face à ce qu'ils considèrent comme une tentative de *« casser le SAB »*. Terres historiquement ancrées à gauche, les Baronnies sont depuis mars 1992, pour la première fois depuis un demi-siècle, régies par un conseil général de droite. *« Or nous apparaissons comme une collectivité très marquée : trois des quatre conseillers généraux des Baronnies sont à gauche. Nous espérons que cela n'aura pas de répercussions sur les fonds attribués au développement local, mais il peut y avoir un doute... et nous sommes quelque peu agacés par l'ajournement systématique de tous nos dossiers »*, explique, en termes choisis, le sénateur Jean Besson. Plus que jamais, les Baronniards se sentent « oubliés du département », et sont décidés à faire front.

De notre envoyée spéciale
Pascale Krémer

Prochain article
PAYS DE LIVRADOIS-FOREZ

Créer à Sahune

Ses parents la voulaient professeur. Rousse aux yeux verts, la quarantaine fort joliment portée, Françoise Antoine leur a donné un temps satisfaction en enseignant les lettres à Grenoble. Un jour pourtant, il y a douze ans, oubliant les recommandations familiales, elle est venue s'installer dans le minuscule village de Sahune, près de Nyons, pour s'adonner à sa réelle passion : la création textile.

Son linge de maison, ses vêtements, ses sacs, ses parapluies et ses tissus, aux motifs provençaux parfois dénichés dans de vieux livres sur la région, se vendent aujourd'hui jusqu'en Allemagne, aux Etats-Unis et même jusqu'au Japon, par catalogue. « Création », sa PME de huit salariés, a souffert en 1993 de la vogue des tissus provençaux que *« tout le monde s'est mis à faire et à vendre n'importe comment »*. Le chiffre d'affaires (4,7 millions de francs en 1993) a régressé de 20 % par rapport à 1992. Mais Françoise n'est pas à court de projets, ni d'enthousiasme. Avec l'aide du syndicat d'aménagement des Baronnies, elle a obtenu il y a peu des subventions des conseils généraux et régionaux lui permettant d'agrandir ses locaux. Elle dessine de nouveaux motifs, et revoit ses réseaux de distribution.

Etre installée dans les Baronnies l'oblige à des trésors d'organisation. Le « Guide de la route » toujours à portée de main, Françoise *« rentabilise ses déplacements »*, n'acceptant jamais un rendez-vous à Lyon ou Roanne sans le coupler avec deux ou trois autres. *« Quand on fait le choix d'un endroit comme ça, il faut beaucoup bouger, car ni les fournisseurs ni les représentants ne viennent vous voir spontanément ! »* Il faut encore expliquer minutieusement aux transporteurs comment arriver jusqu'à Sahune, chaque fois que l'on commande des matières premières. Et veiller, lorsqu'une machine tombe en panne, à ce que le réparateur ne facture pas 1 500 francs de frais de déplacement avant de prendre un outil en main. *« Reste que les clients, une fois qu'ils ont fait le chemin, sont tellement séduits par l'endroit qu'ils mettent ensuite du cœur à vendre nos produits. Et puis, je ne sais pas si je serais capable du même travail créatif dans une zone industrielle de la banlieue lyonnaise. Les couleurs de mes tissus, je les vois chaque jour par la fenêtre. »*

P. Kr.